LES SIÈCLES CHRÉTIENS, OU HISTOIRE DU CHRISTIANISME,

TOME TROISIÈME.

243

LES SIÈCLES CHRÉTIENS, OU HISTOIRE DU CHRISTIANISME,

DANS SON ÉTABLISSEMENT ET SES PROGRÈS, DEPUIS J. C. JUSQU'A NOS JOURS.

*Par M. l'Abbé ***.*

Nouvelle Edition, corrigée & augmentée.

TOME TROISIÈME.

Séminaire des Missions Etrangères de Québec

A PARIS,

Chez { GUEFFIER, Imprimeur-Libraire, au bas de la rue de la Harpe.
MOUTARD, Imprimeur-Libraire de la REINE, de MADAME, & de Mad. la Comtesse D'ARTOIS, rue des Mathurins, Hôtel de Cluny.

M. DCC. LXXXV.

Avec Approbation, & Privilège du Roi.

BIBLIOTHEQUE S.M.E. 1964 Séminaire

Bibliothèque, Le Séminaire, rue d

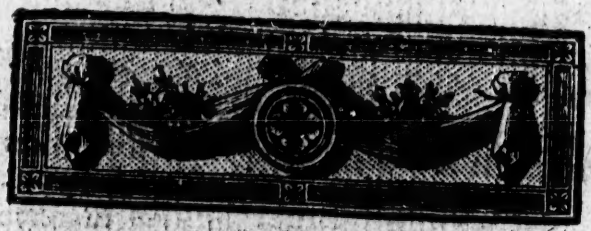

LES SIÈCLES CHRÉTIENS, OU HISTOIRE DU CHRISTIANISME,

DANS SON ÉTABLISSEMENT ET SES PROGRÈS;

Depuis J. C. jusqu'à nos jours.

HUITIÈME SIÈCLE.

ARTICLE PREMIER.

Tableau politique de l'Orient & de l'Occident.

TIBÈRE III, dont le nom propre étoit Absimare, occupoit le Trône impérial au commencement de ce siècle. Il en

VIII. SIÈCLE.

avoit chaſſé l'uſurpateur Léonce, par une de ces révolutions ſubites qui arrivoient ſi ſouvent depuis que les armées s'étoient rendues maîtreſſes de la pourpre. Ce Prince ne connut du rang ſuprême que les craintes auxquelles ſont expoſés ceux que le caprice de la fortune y a fait monter. Juſtinien au fond de ſon exil, étoit un ennemi redoutable pour lui. Il conſervoit des partiſans à Conſtantinople; & ſes amis, qui avoient tout perdu à ſa chûte, entretenoient l'affection de ceux qui deſiroient ſon rétabliſſement, dans l'eſpérance de recouvrer les places dont ils avoient été dépouillés. L'ambition inquiète de ce Prince, après l'avoir mis pluſieurs fois en danger de périr par la trahiſon de ceux à qui ſon état l'obligeoit de confier ſes deſſeins, fut enfin heureuſe. Il trouva dans le Prince des Bulgares, auquel il avoit fait propoſer ſa fille en mariage, un protecteur puiſſant, qui entreprit de le rétablir. Terbellis, c'étoit le nom de ce Prince, flatté ſans doute de la gloire, ſi douce pour un barbare, d'être le ſeul appui d'un Empereur, & de donner un maître aux Romains, prit ſa défenſe avec autant de chaleur, que s'il eût travaillé à conquérir

l'Empire pour lui-même. Tibère tenta inutilement tous les moyens de rompre cette union, ou d'en empêcher les ſuites. Terbellis & Juſtinien furent bientôt à la vue de Conſtantinople. La Ville bien fortifiée & munie de tout ce qui étoit néceſſaire à ſa défenſe, ne comptoit pas revoir jamais dans ſes murs un Prince odieux, qu'elle avoit chaſſé à cauſe de ſes cruautés. On étoit dans cette confiance, lorſque des ſoldats introduits dans la place, par un aqueduc mal gardé, ouvrirent les portes à l'armée de Juſtinien, qui alla droit au Palais, s'en ſaiſit, & recouvra l'Empire auſſi facilement qu'il l'avoit perdu.

VIII. SIÈCLE.

On devoit eſpérer, que ce Prince, inſtruit par ſes malheurs, ne ſouilleroit pas par de nouveaux crimes un Trône, d'où il n'avoit été précipité qu'à cauſe de ſes injuſtices & de ſa tyrannie. Mais il eſt difficile qu'une ame féroce & ſanguinaire s'adouciſſe dans l'adverſité. L'infortune n'eſt une leçon utile que pour ceux qui ont le germe de la vertu dans le cœur, & qui ſe ſont rendu coupables dans l'ivreſſe de la proſpérité, moins par méchanceté que par erreur. Juſtinien rétabli dans tous les droits de la puiſſance ſouve-

VIII. SIÈCLE.

raine, ne ſongea qu'à la vengeance. Il ſe montra plus barbare qu'avant ſa chûte; & ſa cruauté captivée pendant ſa diſgrace, ne devint que plus violente lorſqu'elle ſe vit en liberté. Tibère & Léonce furent ſes premières victimes. Il les foula aux pieds dans le cirque en préſence de tout le peuple, & leur fit couper la tête. Tous ceux que le tyran ſoupçonna d'avoir favoriſé le parti de l'un & de l'autre, furent enveloppés dans leur ſupplice. Conſtantinople en proie aux fureurs d'un monſtre qui ſembloit n'avoir rompu ſes fers que pour tout dévorer, deſiroit un vengeur. L'armée lui en donna un dans la perſonne de Bardanés, ſurnommé Philippicus, qu'elle proclama Empereur ſous les murs de Chréſone, que Juſtinien faiſoit aſſiéger, pour ſe venger ſur les habitans de cette Ville, des maux qu'il y avoit ſouffert pendant ſa diſgrace. Ses ſoldats l'abandonnerent, il fut pris, on lui coupa la tête, & on la fit porter à Conſtantinople pour apprendre à la Ville impériale, qu'elle n'avoit plus rien à craindre du bourreau qui l'avoit innondée de ſang. Ainſi finit ce Prince qui, deux fois maître de l'Empire, ne régna que pour en être le fléau & mériter l'horreur du genre humain.

Le nouvel Empereur qui s'étoit toujours conduit avec beaucoup de modération, de douceur & de ſageſſe avant ſon élévation, parut foible, indolent, voluptueux, dès qu'il fut monté ſur le Trône. Enfermé dans ſon Palais, uniquement occupé de ſes plaiſirs, il diſſipa en amuſemens frivoles, en vaines profuſions & en débauches, les tréſors que Juſtinien avoit amaſſés par tant d'injuſtes confiſcations. Il ne fit uſage de l'autorité ſouveraine, que pour protéger l'erreur du Monothéliſme; & des forces de l'Empire, que pour perſécuter les Catholiques. Il vit les Sarraſins s'emparer des Provinces où leurs armes n'avoient pas encore pénétré, & les Bulgares s'avancer juſqu'aux portes de Conſtantinople, ſans prendre aucune meſure contre des ennemis ſi redoutables. Le mépris & l'indignation publique furent bientôt le fruit d'une inaction qui expoſoit la patrie, & aviliſſoit de plus en plus le nom Romain, dans l'opinion des Nations rivales par qui l'Empire étoit aſſailli de toutes parts. Le mécontentement éclata au milieu d'une fête que Philippicus donnoit à ſes Courtiſans, pour célébrer l'anniverſaire de la fondation de Conſtantinople. Après un

VIII. SIÈCLE.

festin somptueux, il s'étoit retiré pour prendre du repos. Un Officier, accompagné de quelques soldats, entra dans son appartement, & le trouvant endormi, le saisit, l'entraîna dans l'hyppodrome, & lui fit crever les yeux, sans que personne prît sa défense. Il n'avoit régné qu'un peu plus d'un an & demi.

VIII. SIÈCLE.

Arthémius, qui lui succéda sous le nom d'Anastase, avoit été son Secrétaire. Quoiqu'il dût la pourpre aux Patrices George & Théodose, auteurs de la révolution qui l'avoit porté sur le Trône des Césars, il leur fit crever les yeux, pour les punir du crime qu'ils avoient commis contre la Majesté impériale, dans la personne de Philippicus. Les tems étoient si malheureux, & les désordres de l'Etat parvenus à un tel point, qu'Anastase avec de grands talens pour le gouvernement, beaucoup d'application aux affaires, & toutes les vertus civiles & militaires qui contribuent à la gloire & au bonheur des peuples, ne put se maintenir dans le rang où il sembloit que ses belles qualités l'avoient fait élever. La révolte d'une armée qu'il envoyoit contre les Sarrasins, & l'assassinat du Général qui la commandoit, le forcerent d'aban-

donner l'Empire à un Receveur des impôts, nommé Théodoſe, que les rébelles lui donnerent pour concurrent. La Religion fut ſon aſyle, & l'habit monaſtique dont il ſe revêtit, mit ſes jours à couvert. VIII. SIÈCLE.

Léon, qui commandoit les troupes impériales dans l'Orient, ayant mis les Généraux & l'armée d'Arménie dans ſes intérêts, refuſa de reconnoître Théodoſe. D'un autre côté, les Sarraſins toujours attentifs à profiter de la foibleſſe des Romains & de leurs diviſions, faiſoient de grands préparatifs pour les attaquer dans ces momens favorables à leurs deſſeins. Théodoſe, qui ſentoit ſon incapacité, ne balança pas à deſcendre d'un rang où il n'étoit monté que malgré lui. Il abdiqua volontairement une dignité dont les devoirs étoient au-deſſus de ſes forces, & retiré dans une Maiſon religieuſe, il y mena une vie douce & obſcure qui convenoit à ſon caractère. Son règne avoit duré un peu plus d'un an.

Léon, qui fut le troiſième de ſon nom, ne tarda pas à prendre la pourpre, & pour joindre les ſuffrages du peuple & le ſceau de la Religion au choix des gens de guerre, il ſe fit ſacrer avec un

VIII. SIÈCLE.

appareil imposant dans la grande Eglise de Constantinople, dès qu'il fut maître de cette Capitale. Il étoit né en Isaurie, d'où lui vient le surnom d'Isaurien que l'Histoire lui a donné. Ses parens étoient de basse condition, & il avoit commencé par être simple soldat. Sa conduite, son courage & ses talens l'avoient élevé de grade en grade jusqu'à la dignité de Général, dont il étoit revêtu lorsqu'il parvint à l'Empire. Ce Prince avoit de l'amour pour la justice, de la valeur, de la fermeté, de l'élévation dans le caractère. On le vit monter sur le Trône avec joie, & on espéra tout des belles qualités qu'on admiroit en lui. Les dix premières années de son règne répondirent à ces espérances. Il fit échouer, par son intelligence & son adresse, l'entreprise des Sarrasins, qui dans le dessein d'anéantir l'Empire & la puissance romaine, étoient venu mettre le siège devant Constantinople, avec deux armées formidables de terre & de mer. La flotte fut consumée par le feu grégeois, invention des Grecs, dont le secret ne s'est pas conservé. L'armée de terre se détruisit d'elle-même, par la longueur du siège, la vigoureuse résistance des assiégés, & la contrariété

des raisons. Léon délivré de ces redoutables ennemis, étoit couvert de gloire, aimé de son peuple, craint des étrangers; il pouvoit avec les talens que la nature lui avoit donnés, & l'expérience qu'il avoit acquise, rendre à l'Empire une partie de son ancienne splendeur, en s'appliquant à remédier aux maux de l'Etat, & aux vices de l'administration. Mais pour le malheur de l'Eglise & de la société, il s'entêta de la nouvelle erreur des Iconoclastes, avec une fureur & une opiniâtreté qui sont à peine croyables dans un Prince qui jusque-là s'étoit montré plein de sagesse & de modération. Devenu féroce & cruel par fanatisme, il employa le reste de sa vie à faire la guerre aux Images, & à persécuter ses sujets, pendant plus de quinze ans. Il mourut enfin au milieu des calamités & des désastres dont il étoit l'auteur; laissant l'Empire en proie aux armées des Sarrasins, aux factions du dedans, & aux fureurs sacrilèges des hérétiques, qu'il avoit excitées. Bourreau de ses sujets, destructeur du culte établi dans l'Eglise, il emporta l'exécration des Romains, dont il avoit été l'idole au commencement de son règne, qui dura près de vingt-quatre ans.

VIII. SIÈCLE.

VIII. SIÈCLE. Constantin surnommé Copronyme, fils de Léon III, associé à l'Empire dans son enfance, n'étoit pas propre à consoler l'Eglise & l'Etat, des maux que son père leur avoit causés. Nourri dans le sein du fanatisme, son caractère naturellement dur & violent, s'irrita par les événemens fâcheux qui troublèrent son règne, & par la résistance qu'il rencontra dans l'exécution de ses injustes volontés. Plus emporté dans sa haine contre les saintes Images, que ne l'avoit été son père, il se fit une gloire affreuse d'extirper, s'il lui eût été possible, par les exils & les supplices, un culte qu'il osoit traiter d'idolâtrie. Les entreprises toujours heureuses des Sarrasins, les conspirations souvent renaissantes, l'horreur des Citoyens qui le détestoient, & le danger continuel d'une fin tragique où il étoit exposé, rien ne put calmer sa férocité, d'autant plus funeste, qu'elle le rendoit aveugle sur ses propres intérêts, comme sur ceux de l'Etat. Il ne suivoit que l'impression de la fureur, qui le portoit à immoler tous ceux qu'il savoit attachés à la foi de l'Eglise. Peu de tyrans avant lui, versèrent plus de sang, & causèrent plus de maux à la patrie. A peine fut-il distrait de la persécution cruelle

qu'il avoit renouvellée, ou, pour mieux dire, continuée contre les Catholiques, par quelques attaques qu'il livra aux ennemis de l'Empire. Il ne quitta les armes qu'il avoit prises contre les Sarrasins & les Bulgares, que pour les tourner contre ses propres sujets, sans distinction de Grands, de peuple, de laïcs, de Clergé, ni de Moines. Une fièvre ardente délivra le genre humain de ce monstre altéré de sang. Il mourut au milieu des plus cruelles douleurs qu'il regarda lui-même dans ses derniers momens, comme l'essai des supplices éternels qu'il avoit mérités par son impiété. Il avoit régné près de trente-quatre ans, pour le malheur du monde. VIII.

BIBLIOTHÈQUE SAINTE-GENEVIÈVE 1964 Séminaire de Québec

A la puissance & à l'impiété de Copronyme succéda Léon IV, son fils, surnommé Chasare. Ses commencemens furent beaux & annoncerent un règne sage, humain, glorieux, qui répareroit les malheurs dont on étoit accablé depuis si long-tems. Pour donner au peuple quelque aisance qui le mît en état d'exercer avec fruit son industrie, & rendre au commerce une activité que son père avoit détruite par son avarice, il ouvrit ses trésors & rétablit la circulation. Il feignit

même un grand zèle pour la foi orthodoxe, & arrêta la persécution. Mais ces beaux dehors n'étoient qu'une hypocrisie inspirée par la politique & la ruse. Dès que Léon se crut assuré du peuple dont il avoit acheté l'affection par ses largesses, il cessa de se contraindre, & fit éclater les sentimens impies qu'il nourrissoit dans son cœur. Plus indifférent qu'aucun de ses prédécesseurs aux besoins de l'Etat, dont les maux empiroient de jour en jour, il oublia qu'il y avoit des Sarrasins & des Bulgares, sans cesse armés pour profiter de toutes les circonstances favorables à leurs desseins contre l'Empire. Quelques Images qu'il trouva sous le chevet de l'Impératrice Iréne, son épouse, firent tout-à-coup éclater la fureur qu'il avoit contenue jusques là. Il alloit reprendre avec plus de violence que jamais, le projet destructeur de son ayeul & de son père; & la persécution suspendue pendant quelques années, étoit sur le point de recommencer plus vivement que jamais, lorsqu'une mort prompte & douloureuse enleva ce Prince dont le règne avoit duré environ cinq ans.

VIII. SIÈCLE.

Constantin Porphyrogénète, ainsi nommé parce qu'il étoit né dans la pour-

pre, avantage dont peu d'Empereurs ont joui après lui, prit les rênes du gouvernement auſſi-tôt après la mort de Léon IV, ſous la tutèle d'Iréne ſa mère. Tant que cette femme habile & courageuſe fut à la tête des affaires, on vit par l'ordre & la fermeté de l'adminiſtration, ce que peuvent le génie & l'application, dans les conjonctures les plus difficiles. Elle arrêta par l'activité de ſes Généraux les invaſions des ennemis du dehors, qui avoient fait tant de progrès ſous les règnes précédens, tandis que les Souverains de Conſtantinople n'étoient occupés qu'à donner des ordres barbares contre les défenſeurs des ſaintes Images, & paroiſſoient n'avoir d'autre intérêt que de dépeupler l'Empire, en faiſant égorger leurs ſujets. Elle découvrit & diſſipa par ſa vigilance, les conjurations que l'inquiétude ou le mécontentement avoient formées. Elle détourna par ſon habileté l'orage que la révolte d'Helpidius, protégé par le Calife, avoit élevé contre elle & contre ſon fils. Ce fut en négociant la paix avec le Prince Muſulman, à des conditions dures, il eſt vrai, mais néceſſaires, dans la circonſtance où l'on ſe trouvoit. Conſtantin auſſi léger qu'im-

VIII. SIÈCLE.

VIII. SIÈCLE.

pétueux dans ses affections, se lassa d'une dépendance qui humilioit son orgueil, & gênoit ses passions. Il éloigna Iréne des affaires, & dès ce moment tout ce qu'elle avoit fait pour la sûreté de l'Etat fut détruit. On vit les factions renaître, les désordres se multiplier; & tout étoit perdu, si le foible Empereur, trop convaincu de son incapacité, n'eût rappellé sa mère pour lui rendre, en l'associant à l'Empire, une autorité dont il ne savoit pas faire usage. Iréne s'en servit pour dépouiller son fils dont elle connoissoit l'inconstance & les caprices. Il s'étoit rendu odieux par plusieurs traits de cruauté. L'ambitieuse Impératrice sut profiter habilement de ces dispositions du peuple, & n'eut pas de peine à tourner la haine publique contre un Prince, dont les vices & l'incapacité n'étoient que trop bien prouvés. Ceux qu'il croyoit armés pour sa défense le livrerent à Iréne, qui, trop ambitieuse pour se souvenir qu'elle étoit mère, étouffa la voix de la nature, & lui fit arracher les yeux avec tant de violence, que cette cruelle opération fut bientôt suivie de sa mort. Réservons pour le neuvième siècle, la suite du règne violent & agité de cette princesse. Ses

crimes & ſes malheurs méritent bien de ſervir d'époque à ces tems orageux, où les ſcènes tragiques & les révolutions ſanglantes ſe ſuccéderent avec tant de rapidité.

VIII. SIÈCLE.

La pourpre étant déshonorée par des Princes indignes de la porter; & l'autorité des Empereurs étant ſans ceſſe combattue dans le centre même de leur domination, doit-on être ſurpris s'ils ne purent conſerver les Provinces qui leur appartenoient encore dans le Continent & dans les Iſles d'Italie? Les Rois Lombards s'agrandiſſoient tous les jours aux dépens de ce qui reſtoit à l'Empire; & les Exarques, Repréſentans amovibles, étoient tout à la fois & trop foibles, & trop peu intéreſſés aux ſuccès de leurs entrepriſes, pour agir avec le zèle & la vigueur néceſſaires, contre des ennemis qui avoient un plan ſuivi, & qui travailloient pour eux-mêmes. Mais cette Puiſſance étrangère qui devoit ſon établiſſement à ſes conquêtes, & qui s'étoit affermie par une ſuite de victoires à peine mêlées de quelques revers, fut obligée de céder à ſon tour à la fortune de Pepin & de Charlemagne, comme nous le verrons bientôt. A cette époque, la ſouve-

VIII. SIÈCLE. raineté des Empereurs & celle des Lombards furent également anéanties; l'Italie changea de face; & la grandeur des Pontifes Romains s'établit sur un fondement qu'ils cherchoient depuis long-tems à se procurer, pour ne faire plus que croître & s'élever de siècle en siècle. Après cette révolution qui fut tout ensemble l'ouvrage de la force, de la politique & de la piété, le sort de Rome resta quelque tems incertain. Cette Capitale du Monde & de la Catholicité n'étoit ni libre, ni soumise au Pape, quoiqu'il y exerçât une grande autorité dans le temporel; ni proprement sujette des nouveaux Conquérans, quoiqu'elle fût sous leur dépendance. Nous ferons connoître par quels degrés elle passa peu à peu, de cet état peu fixe, sous l'entière domination de ses Pontifes.

Dès la fin du septième siècle, la France étoit tombée dans une espèce d'anarchie, & les Maires du Palais profitant de la foiblesse des Princes légitimes, avoient tellement attiré à eux toute l'autorité, qu'il ne leur manquoit plus que le nom de Roi. Ils avoient en effet toute la réalité du pouvoir souverain, & ils en rempliſſoient les devoirs avec gloire. Ils

préſidoient aux Aſſemblées de la Nation; ils y propoſoient les Loix & les réglemens que l'intérêt public exigeoit; ils en procuroient l'exécution par leur ſageſſe & leur fermeté; ils commandoient les armées; ils repouſſoient les attaques de l'ennemi extérieur; ils veilloient à la manutention du bon ordre au-dedans, autant qu'il étoit poſſible dans ces tems de trouble; ils donnoient du ſecours aux Princes voiſins; ils reculoient les bornes de l'Empire François; enfin les rênes de l'Etat étoient dans leurs mains, avec tous les grands moyens qui ſont l'appanage de la puiſſance ſuprême, & ils s'en ſervoient pour arriver à l'exécution du plan de grandeur perſonnelle qu'ils s'étoient formé. Tels furent entre autres Pepin le Grand & Charles-Martel, ſon fils.

VIII. SIÈCLE.

Ce dernier ſauva la France & l'Europe des armes Muſulmanes. Les Lieutenans des Califes en avoient commencé la conquête, avec des ſuccès qui faiſoient craindre de les en voir bientôt maîtres. Preſque toutes les Provinces méridionales du Royaume depuis les Pyrénées juſqu'aux Alpes, étoient déja tombées ſous la puiſſance des Sarraſins, lorſque Charles-Mar-

VIII. SIÈCLE.

tel, appellé par le Duc d'Aquitaine, qui se voyoit prêt à succomber malgré sa vigoureuse défense, leur apprit qu'il y avoit en Occident plus de courage, d'héroïsme & d'amour de la patrie, que chez les peuples énervés de l'Orient. En effet, Charles suivi de toute la Noblesse Françoise, les vainquit deux fois en bataille rangée. Abdérame, successeur de Zama, qui les avoit amenés d'Espagne, les commandoit. C'étoit un Général habile, plein de valeur, qui possédoit l'art de la guerre, & qui se conduisoit toujours en grand Capitaine, & en brave soldat. La victoire complette que Charles remporta sur lui, près de Poitiers, est célèbre dans nos Annales. Elle mérita au vainqueur le surnom de Martel, qui lui fut donné à cause de la vigueur & de la célérité des coups qu'il portoit à tous ceux qu'il rencontroit dans la chaleur de la mêlée. Il resta sur le champ de bataille une quantité de morts presqu'incroyable, & les vaincus perdirent pour quelque tems l'envie de se mesurer avec les François. Les suites de cette victoire mémorable, furent la conquête ou la reddition des places dont les Sarrasins s'é-

toient emparés, d'un côté depuis les frontières d'Eſpagne juſqu'à la Loire, de l'autre depuis la mer de Provence juſqu'à l'Yonne. VIII. Siècle.

Charles-Martel étant mort en 741, ſes fils, Pepin, ſurnommé le Bref, & Carloman, ſuccédèrent paiſiblement à ſon pouvoir. Le ſecond devenu veuf, touché de Dieu & dégoûté du monde, reçut à Rome, des mains du Pape Zacharie, l'habit de la Religion, & alla enſévelir ſa grandeur dans la ſolitude du Mont-Caſſin, où il vécut dans les exercices de la vie monaſtique. Par ſa retraite, la Monarchie Françoiſe n'eut plus d'autre Chef que Pepin, lequel voulant couvrir d'un droit en apparence légitime, l'autorité que ſon aïeul, ſon père & lui avoient enlevée aux deſcendans de Clovis, envoya une ambaſſade à Rome, pour conſulter le Pape Zacharie, ſur la conduite que devoient tenir les François, dans les conjonctures où ſe trouvoit le Royaume. La réponſe du Pontife fut, comme on devoit s'y attendre, conforme aux intentions de celui qui le conſultoit, au vœu de la Nation, & à l'intérêt du Saint-Siège, qui devoit tout à la famille de Pepin. Il ne balança donc pas à décider

VIII. SIÈCLE.

qu'il étoit convenable, & dans les principes du bon ordre, de donner le titre de Roi à celui qui en avoit la puissance, & qui en rempliſſoit les devoirs. Ce mot fut la règle des François; Pepin fut élu & proclamé dans une Assemblée des Grands & du Clergé, à Soissons, & S. Boniface, Archevêque de Mayence, dont nous parlerons dans la suite, le sacra solemnellement en 752. Childéric III, dernier Roi du sang de Clovis, alla finir ses jours dans le Monastère de Sithieu, appellé depuis St. Bertin; & Thierri, son fils, termina les siens dans celui de Fontenel'es, connu aujourd'hui sous le nom de S. Vandrille. Ainsi fut éteinte la première race de nos Rois, qui avoit occupé le Trône plus de deux cent soixante-dix ans, depuis que les Francs avoient formé un établiſſement fixe dans les Gaules.

Astolphe & Didier, Rois des Lombards, dont l'ambition troubloit le repos de l'Italie, & susciroit chaque jour de nouvelles inquiétudes aux Pontifes Romains, éprouvèrent les armes de Pepin. Le premier défait, poursuivi, assiégé dans sa Capitale, fut réduit à se racheter par ce traité fameux, qui mit le vain-

queur en état d'enrichir le Saint-Siège, & de lui donner, non plus des terres & des revenus seulement, comme il en possédoit déjà, mais des Villes & des territoires assez étendus, pour former les commencemens d'un Etat, qui devint plus vaste & plus important dans la suite. Le second, malgré ses révoltes fréquentes, ses alliances avec des Princes étrangers, & les ruses de sa politique, se vit contraint d'exécuter ce que son prédécesseur avoit promis. Ainsi furent jettés, par la magnificence & la piété des Princes François, les fondemens de la grandeur temporelle des Papes, dont la puissance devint avec le tems d'autant plus redoutable, que les droits de la souveraineté se trouvèrent unis à un pouvoir sacré, dont ceux qui en furent revêtus ne connurent pas toujours l'usage légitime, ni les justes bornes.

VIII. SIÈCLE.

Pepin, heureux héritier des talens & du pouvoir de ses pères, tranquille possesseur d'un Trône que la postérité de Clovis sembloit avoir abandonné; couvert de gloire par ses exploits, digne par ses talens de commander à une Nation généreuse & guerrière; bienfaiteur du Saint-Siège, & protecteur de l'Eglise

VIII. SIÈCLE.

par les riches donations qu'il avoit faites à ſon chef, mourut des ſuites d'une hydropiſie, en 768. C'étoit la cinquante-quatrième année de ſon âge, & la vingt-tième de ſon règne depuis la mort de Charles-Martel, ſon père, ou la dix-ſeptième, à ne compter que depuis ſon élection & ſon ſacre dans l'aſſemblée de Soiſſons. Il laiſſa pour ſucceſſeurs, Charles & Carloman, ſes fils, entre leſquels il partagea l'Empire François. Le cadet de ces Princes qui vécurent toujours dans la plus parfaite intelligence, étant mort l'an 771, l'aîné, du conſentement des Prélats & des Grands, s'empara de toute la Monarchie, au préjudice de ſes neveux. C'eſt ce Prince à qui la grandeur de ſes actions & l'élévation de ſon ame ont fait donner le ſurnom de Charlemagne. Nous tracerons dans le ſiècle ſuivant, le tableau de ſon règne, dont les événemens glorieux méritent une attention particulière, & par l'éclat qui les caractériſe, & par les changemens qu'ils occaſionnèrent dans la conſtitution politique de l'Europe.

Une révolution préparée par les vices de Vitiza, Souverain des Viſigoths en Eſpagne, & conſommée par les déſor-

dres auxquels Dom Rodrigue, ſon ſucceſſeur, s'abandonna, fit paſſer la plus grande partie de ce Royaume ſous la domination des Sarraſins. Ils avoient déjà fait la conquête de tout ce que les Rois d'Eſpagne poſſédoient en Afrique au-delà du détroit, où les Anciens avoient placé les Colonnes d'Hercule. De-là ils méditoient de paſſer dans le continent, & de ſoumettre les belles Provinces où les Viſigoths avoient établi leur puiſſance, depuis la chûte de l'Empire Romain en Occident. Ils eſpéroient qu'après s'en être rendus maîtres, il leur ſeroit facile de s'étendre au loin vers le Nord, & de ſubjuguer toute l'Europe. On a vu tout-à-l'heure avec quelle ardeur ils ſuivirent l'exécution de ce grand projet, qui auroit probablement réuſſi, ſans la valeur & l'activité des François conduits par l'intrépide Charles-Martel. La révolution qui donna l'Eſpagne aux Muſulmans, fut occaſionnée par la paſſion que Dom Rodrigue conçut, les uns diſent pour la fille, les autres pour la femme du Comte Julien, guerrier renommé par ſes hauts faits, & l'un des plus fermes appuis du Trône. Les moyens de ſéduction que Dom Rodrigue mit en uſage pour cor-

VIII. SIÈCLE.

VIII. SIÈCLE.

rompre l'objet de sa flamme impure, ayant été inutiles, il employa la violence, & consomma son crime. Le Comte Julien devenu furieux par le ressentiment de cet outrage, ne respira plus que la vengeance. Il appella Mousa, Général des Sarrasins d'Afrique, auquel il avoit souvent fait éprouver sa capacité & sa valeur dans les combats. Mousa saisit avec ardeur une occasion si favorable à ses desirs. Il descendit en Espagne à la tête d'une armée, se saisit de toutes les places que le Comte Julien avoit promis de lui livrer, & poussa les opérations de la guerre avec tant d'activité, qu'il réduisit bientôt D. Rodrigue à n'avoir plus d'autre ressource qu'une bataille décisive. Ce Prince, ayant réuni toutes ses forces, vint l'offrir au Général des Sarrasins dans un lieu nommé Xerès sur les bords de la rivière de Guadalète. La victoire se déclara pour les Musulmans qui firent un carnage effroyable dans l'armée des Chrétiens. Mousa profita de ce premier succès de ses armes, en Général habile; & pour conquérir à la foi toute l'Espagne, il divisa son armée en trois corps, qui agirent chacun de leur côté avec tant de vigueur, qu'en peu tems tout le pays fut

fut rangé sous ses loix, & qu'il ne resta point de Ville importante qu'il n'eût réduite par la force, ou soumise par capitulation. Ainsi la puissance des Califes, qui avoit renversé le Trône des Perses, & placé le centre de sa domination sur les bords de l'Euphrate, s'étoit étendue en moins d'un siècle jusqu'aux extrémités du Continent, & n'avoit d'autres bornes que l'Océan occidental. Le peu de Visigoths qui étoient échappés aux armes Musulmanes, chassés de leurs anciennes possessions, se réfugièrent dans les montagnes des Asturies, sous la conduite de Dom Pélage, l'un des plus grands Seigneurs & des plus riches de ce canton, qu'ils élurent pour Roi. Il se forma par-là dans ces lieux sauvages & presqu'inaccessibles, une nouvelle puissance qui, toujours rivale de celle des Sarrasins, toujours en guerre avec eux, fournit des vengeurs à l'Espagne, & parvint enfin au bout de plusieurs siècles, à la délivrer pour toujours du joug des infidèles. VIII. SIÈCLE.

L'Heptarchie étoit toujours la forme de gouvernement subsistante en Angleterre. Les petits Princes qui la composoient, encore à demi-barbares, malgré la profession du Christianisme qu'ils

VIII. SIÈCLE.

avoient embraſſée, honoroient peu le Trône par leurs talens, & la Religion par leurs vertus. L'Hiſtoire ne parle que de leurs inimitiés, de leurs guerres, de leurs uſurpations les uns ſur les autres, & de leurs ravages. La plupart ne s'emparent du ſceptre par violence & à main armée, que pour l'abandonner preſqu'auſſi-tôt à un rival plus heureux, ou à un aſſaſſin, qui ſuccombe à ſon tour ſous l'effort d'un ennemi, non moins indigne de monter au rang des Rois. Il réſultoit néanmoins de ce choc continuel des différens membres de la confédération, une ſorte d'équilibre qui balançoit le pouvoir & les forces, & qui empêchoit que tous ces Souverains, jaloux les uns des autres, & attentifs à s'obſerver, ne s'agrandiſſent aux dépens de l'union & de l'intérêt commun. Au milieu de ces querelles dont le fer étoit le ſeul arbitre, les peuples ne pouvoient pas être heureux; la barbarie & l'état de guerre n'étant par leur nature & par leurs effets, que des ſources fécondes de troubles, d'injuſtices & de calamités.

Il ſe formoit dans le Nord de l'Europe des ſouverainetés dont les commencemens étoient encore trop foibles & trop

obſcurs, pour que nous puiſſions ici remonter à leur origine, & diſſiper les ténèbres qui couvrent leur berceau. Les Nations ſeptentrionales n'ont été connues qu'à meſure que la Religion chrétienne, en pénétrant chez elles, leur a donné des lumières, des principes de morale, des idées d'ordre & de vertu. Nous parlerons d'elles, lorſque nous décrirons les travaux des hommes apoſtoliques qui leur porterent le flambeau de la foi, & qui ne furent pas moins les fondateurs de la ſociété pour elles, que les auteurs de leur converſion à l'Evangile.

ARTICLE II.

Progrès du Mahométiſme & de la puiſſance des Califes.

LORSQUE nous avons parlé de Mahomet & de ſa Religion, ſous le ſiècle précédent, nous nous ſommes uniquement attachés à faire connoître ce célébre impoſteur, & le ſyſtême religieux qu'il avoit entrepris de ſubſtituer à l'ancien culte de ſa Nation. Nous avons tracé rapidement ſon hiſtoire, & montré les

VIII. SIÈCLE.

moyens qu'il employa pour exécuter l'étonnant projet qu'il avoit conçu. Nous avons suivi ses entreprises & les progrès de l'Islamisme, jusqu'à sa mort arrivée en 633. Cet article étant déja long, nous avons remis à reprendre ici la suite des événemens, en remontant à l'époque où nous sommes restés. La Religion Musulmane ne s'étant établie & propagée que par les armes, son histoire n'est autre chose que celle des conquêtes plus ou moins rapides, qui signalerent le règne des Souverains qu'on vit succéder au pouvoir de Mahomet, dans l'ordre politique & religieux.

Ce fondateur de l'Islamisme n'avoit point désigné en mourant, celui qui devoit être revêtu après lui de la double autorité qu'il avoit exercée. Ceux qui avoient eu la principale part à ses exploits & à sa confiance, se disputerent le droit de lui succéder. Ali, son cousin & son gendre, prétendoit à son héritage avec plus de fondement que tout autre; cependant il fut écarté du Trône par le crédit d'Ayesha veuve de Mahomet, qui avoit été la plus chérie de ses femmes, malgré de fréquentes infidélités, & qui avoit juré une haine irréconcilia-

ble à Ali, parce qu'il ne s'étoit pas prêté aux tendres sentimens qu'elle avoit, dit-on, conçus pour lui. Cette femme pour qui tous les bons Musulmans avoient un respect extrême, sut tourner les esprits avec tant d'adresse, qu'elle fit tomber le choix des Arabes sur Aboubècre, celui de tous les Capitaines formés sous Mahomet, qui avoit toujours marqué plus d'attachement pour sa personne, & qui montroit plus de zèle pour sa Religion. Il prit le titre de Calife, c'est-à-dire Vicaire ou Lieutenant du Prophète, pour faire entendre que Mahomet, quoique mort, présidoit toujours aux destinées de son peuple, de manière que les Chefs de la Religion & de l'Etat, qui parvinrent au Commandement après lui, n'étoient que ses représentans dans l'exercice du pouvoir qu'il leur avoit transmis.

VIII. SIÈCLE.

Le premier soin d'Aboubècre fut de rassembler en un Volume, les feuilles détachées sur lesquelles Mahomet avoit écrit ses révélations & ses préceptes. Il le divisa par Chapitres, sans néanmoins observer aucun ordre dans la liaison des matières, parce qu'en effet Mahomet lui-même n'en avoit point mis dans ses

idées, ni dans les ſujets qu'il traitoit. Ce travail du premier des Califes produiſit le Livre ſacré des Muſulmans qui fut appellé Al-koran, du mot Arabe *Koran*, qui ſignifie, comme nous l'avons dit, lecture ou écriture, parce que ce Livre divin contenant, ſuivant eux, tout ce qu'on doit croire & pratiquer pour obtenir le Paradis, c'eſt la lecture ou l'écriture par excellence.

VIII. SIÈCLE.

Aboubècre, après avoir fini cet Ouvrage, monument de ſon amour pour ſon maître, & de ſa piété, ne penſa plus qu'à ſuivre le projet que Mahomet avoit formé, de ſoumettre toute la terre à ſa Religion. Il commença par attaquer certaines Tribus Arabes, qui, n'ayant embraſſé l'Iſlamiſme que par crainte, étoient retournées à leur ancien culte, dès qu'elles avoient vu Mahomet au tombeau. D'autres peuples de l'Orient, qui ſe-toient ſoumis d'abord par les mêmes motifs, avoient également ſecoué le joug après la mort du Conquérant. Les ramener à l'obeiſſance par la terreur des armes, les y maintenir, les faire même ſervir à l'accroiſſement de la puiſſance Muſulmane, en leur inſpirant toute l'ardeur du fanatiſme, ce fut le principal

objet de la politique d'Aboubècre, pendant qu'il posséda la dignité du Califat. Mais quelque difficile qu'il fût d'y réussir, à cause des brigues & des divisions inévitables dans les commencemens d'un Empire, dont la forme & l'administration n'avoient encore rien de fixe, il ne borna pas là ses vues. Il tourna ses armes contre les peuples dont Mahomet méditoit la conquête, lorsque la mort arrêta ses projets. VIII. SIÈCLE.

L'Yrac, qui est l'ancienne Chaldée, fut enlevée aux Perses, & la Syrie aux Grecs qui la couvroient avec une armée de deux cent mille hommes. Le Général Kaled, qui n'avoit tout au plus que trente-six mille hommes sous ses ordres, les défit entiérement. C'étoit un des plus grands Capitaines qu'il y eût alors parmi les Musulmans. Il joignoit l'enthousiasme de sa secte, aux talens & aux vertus qui font les grands hommes dans la guerre. Aboubècre, qui ébranloit ainsi le Trône de Perse & celui de Constantinople, mourut après un règne d'environ trois ans & demi. Sa modération, son mépris pour le faste, son désintéressement, sa vie simple & frugale, lui ont mérité les éloges des

VIII. SIÈCLE.

Historiens Arabes. Ils ont rendu le même témoignage à son successeur Omar I, dont ils ont loué sur-tout la parfaite équité, le zèle ardent pour sa Religion, & l'exactitude scrupuleuse à en observer jusqu'aux moindres pratiques. Outre le titre de Calife, il prit encore celui d'Emir-al-Monmenin, qui signifie Commandant dès fidèles, & qui passa comme le premier à tous ses successeurs. Les armes Musulmanes firent sous ce Prince des progrès presqu'incroyables. Kaled & les autres Généraux qu'il mit à la tête de ses troupes, lui soumettoient chaque jour de nouvelles Provinces. Damas, Capitale de la Syrie, tomba sous le joug, à la vue de l'Empereur Héraclius qui étoit venu la secourir suivi d'une armée considérable. Jérusalem eut le même sort. Heureusement qu'on eut la précaution d'enlever la vraie Croix, & de la porter à Constantinople, lorsqu'on vit la Ville ménacée par les infidèles. D'un autre côté, Indégerde fut vaincu dans une bataille sanglante par les Généraux du Calife, & cet événement mit fin à la Monarchie des Perses. La Mésopotamie, la Médie & la Bactriane reçurent aussi la Loi Musulmane. L'Egypte

fut bientôt forcée à ſe ſoumettre. Alexandrie vit des Moſquées s'élever dans ſes murs, & le reſte de l'Afrique commençoit à plier ſous l'effort d'une puiſſance à qui tout cédoit, lorſque Omar fut aſſaſſiné. Othman ne put éviter le même ſort, malgré l'accroiſſement d'autorité que de nouvelles conquêtes ajoutèrent au pouvoir déja ſi révéré & ſi abſolu du Califat. Ayesha fut l'ame des complots ſéditieux qui occaſionnèrent ſa perte, & l'armée entière en fut l'inſtrument. On le perça de pluſieurs coups, ſans reſpect pour l'Alcoran dont il s'étoit fait une cuiraſſe, en le plaçant ſur ſa poitrine. Il acheva de ſoumettre l'Afrique juſqu'au détroit de Gibraltar, & ajouta par les armes du célèbre Moavia, les Iſles de Chypre, de Rhodes & d'Aradus aux vaſtes poſſeſſions des Muſulmans.

VIII. SIÈCLE.

Ali parvint enfin à la dignité de Calife, qu'il avoit tant ambitionnée; mais ce fut pour la perdre bientôt, ſans avoir pu en jouir paiſiblement pendant le peu de tems qu'il la poſſéda. Moavia, qui joignoit à la réputation d'un grand Capitaine & d'un pieux Muſulman, l'avantage de ſe trouver à la tête d'une

armée qui avoit appris à vaincre sous
VIII. ses ordres, & d'être soutenu de tout le
SIÈCLE. crédit d'Ayesha, avoit été proclamé à Damas. Amrou qui avoit conquis l'Egypte sous Omar, étoit entré dans son parti, & lui avoit rendu hommage à Damas. Avec des partisans de cette réputation, Moavia devenoit un rival formidable pour Ali. On commença par soutenir de part & d'autre ses prétentions, les armes à la main. Le fer alloit décider entre les concurrens; & le sang des Islamites, qui ne devoit couler que pour la gloire de leur Religion, alloit être versé pour des intérêts particuliers, lorsque les droits respectifs des deux prétendans au Califat furent mis en négociation. Mais la fraude ayant fait échouer le projet d'accommodement, il fallut reprendre les armes, & s'en rapporter au sort des combats. La guerre civile étoit allumée, & l'on étoit prêt de voir les Conquérans de l'Asie & de l'Afrique acharnés à s'entre-détruire, venger eux-mêmes les Nations qu'ils avoient subjuguées, lorsque Ali expira sous le fer d'un assassin dans la cinquième année de son règne. Ce n'étoit encore que le quatrième succes-

seur de Mahomet, & c'étoit déja le troisième qui tomboit du Trône par un parricide; crime d'autant plus grand, que les Califes réuniſſant les droits également ſacrés du Diadême & de l'Autel, leur perſonne devoit être doublement inviolable. C'eſt une obſervation qu'auroient dû faire avec la ſincérité dont ils ſe vantent, ces Ecrivains modernes, qui ont l'injuſtice d'imputer au Chriſtianiſme des crimes, qu'un zèle fanatique & réprouvé par la morale de l'Evangile, a fait commettre à quelques Chrétiens mal inſtruits, ou égarés par une imagination déréglée.

VIII. SIÈCLE.

Les obſtacles qui éloignerent ſi longtems Ali de la dignité ſuprême du Califat, & les diviſions qui l'en dépouillerent par un meurtre ſacrilège, ont été la ſource d'un ſchiſme qui ſépare encore les Muſulmans en deux ſectes principales & qui n'ont jamais pu ſe réconcilier. L'une eſt la ſecte d'Ali, ſuivie par les Perſans qui déteſtent Aboubècre, Omar & Othman, comme des uſurpateurs, & qui les maudiſſent dans leurs prières; l'autre eſt la ſecte d'Omar, embraſſée par les Turcs, qui regardent les partiſans d'Ali comme des

VIII. SIÈCLE.

hérétiques & des excommuniés, quoiqu'il n'y ait entre les uns & les autres aucune différence eſſentielle pour les dogmes, les préceptes moraux & les pratiques extérieures. Tant il eſt vrai qu'il eſt preſque impoſſible d'empêcher les hommes de ſe diviſer, ſous quelque inſtitution religieuſe qu'on veuille les réunir, & que dans toutes les ſociétés dont les intérêts ſpirituels ſont l'objet, les mêmes cauſes produiſent preſque néceſſairement les mêmes effets. C'eſt encore une remarque importante qui ne devoit pas échapper à ceux qui s'attachent à relever avec tant de ſoin les égaremens & les ſingularités de l'eſprit humain en matière de Religion.

Après la mort d'Ali, Moavia dont le parti groſſiſſoit tous les jours par la réunion de ceux qui avoient ſuivi pendant quelque tems les drapeaux de ſon rival, n'eut à combattre, pour s'affermir ſur le Trône, que le foible & dévot Urſain, petit-fils de Mahomet par Fatime. Porté au Califat par les partiſans de ſon pere Ali, il abdiqua cette dignité, préférant à l'éclat d'un Trône agité, les douceurs d'une vie obſcure, où il pût ſe livrer ſans contrainte à ſon goût

pour les pratiques de sa Religion. Par- VIII.
là Moavia, Prince courageux, intelli- SIÈCLE.
gent dans l'art de la guerre, habile dans la science du gouvernement, doux, humain, bienfaisant, vraiment digne du commandement, se trouva seul maître de l'Empire Musulman. Délivré de ses compétiteurs & tranquille au-dedans, il occupa la bravoure inquiète de ses Arabes à faire de nouvelles conquêtes sur les Romains, auxquels il enleva l'Arménie & la Natolie. Yésid, son fils, qu'il avoit fait reconnoître pour son successeur, poursuivit les troupes de l'Empire jusqu'à Constantinople. Il y vint mettre le siège, & déjà l'armée qu'il avoit sous ses ordres pressoit vivement cette Capitale, lorsqu'il fut obligé d'abandonner son entreprise par la perte de sa flotte, que le feu grégeois avoit détruite, & par la mort de son père qui faisoit retomber sur lui tous les devoirs du Califat & tout le poids du Gouvernement.

Son règne, qui fut court & plein de troubles, n'est marqué dans l'Histoire par aucun événement considérable. Moavia II, Marvan & Abdallah, qui vinrent après, ne firent que paroître. Les fac-

VIII. SIÈCLE

tions civiles, qui se montrerent si animées sous ces Princes, rendirent leur vie si agitée pendant le peu de tems qu'ils occuperent le Trône, qu'on ne put connoître leurs bonnes ou mauvaises qualités, ni juger de ce qu'ils auroient été dans des circonstances plus heureuses. Abdalmelek étendit sa domination jusqu'aux Indes; & sous Valid, son fils, l'Espagne fut ajoutée à l'Empire des Califes, dont l'étendue, à la fin du VIIe. siècle, surpassoit de beaucoup celle de l'Empire Romain dans le tems de la plus grande puissance des Césars.

Valid I, dont nous venons de parler, régnoit avec gloire au commencement du VIIIe. siècle. Ses conquêtes dans l'Occident avoient rendu son nom redoutable à tous les peuples; mais il ne tint pas les rênes de l'Etat assez long-tems pour consommer les grandes entrepriſes qu'il avoit méditées. On vit à sa mort les factions renaître, & les Musulmans se partager entre les différens Princes qui disputoient le Trône. Par une suite de ces troubles civils, on commit encore de nouveaux attentats contre la majesté sacrée des Califes, & trois de ces Princes finirent leurs jours, à peu de tems les uns

des autres, par le fer ou par le poiſon.

VIII. SIÈCLE.

Après la mort de Marvan II, quatorzième & dernier Souverain de la Maiſon des Ommiades, qui avoit commencé par Othman, troiſième ſucceſſeur de Mahomet, il ſe fit une révolution dans le Gouvernement, que les Ecrivains Arabes remarquent avec ſoin comme un des plus célébres événemens de leur hiſtoire. Elle s'annonçoit déja depuis quelque tems par des mouvemens & des révoltes qui ſe faiſoient dans les Provinces en faveur des Abaſſides, famille puiſſante qui avoit une origine commune avec Mahomet, & remontoit à l'ayeul du Prophête. Les armes décidérent ce grand différend. Marvan vaincu pluſieurs fois, & enfin tué dans un dernier combat, laiſſa par ſa mort l'Empire Muſulman à ſon rival Aboul-Abbas, premier Calife de la race des Abaſſides. Ce changement, ouvrage de l'intrigue & de la force, ne rendit pas d'abord le calme à l'Etat. Les Ommiades avoient des partiſans, il fallut les réduire ou les gagner; & la nouvelle Dynaſtie ne put jouir paiſiblement de ſon uſurpation, qu'après avoir fait égorger tous ceux qui tenoient par le ſang à la famille qu'ils avoient ſupplantée. On a vu ſouvent les

VIII. SIÈCLE.

deſpotes, même parmi les Chrétiens; étouffant tout ſentiment de juſtice & d'humanité, faire de ces cruels ſacrifices à leur sûreté perſonnelle & à l'intérêt de leur Maiſon. La race des Ommiades, malgré la rigueur des ordres ſanguinaires donnés contre elle par le nouveau Caliſe, ne fut pas entiérement éteinte. Un Prince de cette Maiſon s'étant dérobé au maſſacre général des ſiens, & s'étant réfugié en Afrique, paſſa en Eſpagne où il prit le titre de Caliſe, & fonda une nouvelle Dynaſtie des Ommiades, dont il ſera ſouvent parlé dans la ſuite.

Quoique le Sceptre fût paſſé en de nouvelles mains, les mêmes principes dirigeoient toujours l'uſage de la ſouveraine puiſſance, & l'eſprit de Mahomet ſembloit animer tous ſes ſucceſſeurs. Si la race des Ommiades avoit travaillé heureuſement à l'accroiſſement de l'Empire & de la Religion, d'après les vues du Prophête, la Maiſon des Abaſſides ne ſuivit pas le même plan de conquêtes avec moins d'ardeur & moins de ſuccès. On vit ſous ceux-ci l'Iſlamiſme s'étendre à l'Orient & au Midi, juſqu'à la Chine & aux Indes. Le Tigre, l'Euphrate, l'Oxus & l'Indus couloient ſous les Loix

des Califes. Leurs armées se signaloient tous les jours par de nouvelles victoires. La Loi Musulmane triomphante en Afrique, avoit pénétré dans le continent de l'Europe. L'Espagne presque entière étoit sous le joug. Envain les Pyrénées avoient opposé leur barrière au cours de ce torrent impétueux; il s'étoit répandu avec rapidité dans la Gascogne, le Languedoc, le Poitou, les Provinces voisines; & bientôt il auroit couvert toute la France, si la Nation qui avoit chassé les Romains des Gaules, n'eût opposé sa valeur aux armes des Sarrasins, sous un Chef digne de la commander.

VIII. SIÈCLE.

Telle étoit la vaste étendue de l'Empire Musulman, lorsque le Califat étant entré dans la Maison des Abassides, sa gloire fut portée au plus haut point, dans le cours de ce siècle, par les Princes de cette nouvelle Dynastie. Plusieurs furent de grands hommes, & porterent sur le Trône les belles qualités qui, pour le bonheur des peuples, devroient être toujours inséparables du rang suprême. On distingue sur-tout entre eux, Aboul-Giaffar, surnommé Almanzor *le Victorieux*, Mohamed-Mahadi son fils, & Aroun, à qui son amour pour l'équité

VIII. SIÈCLE.

fit donner le surnom de Al-Raschid, ou *le Justicier*. Des victoires éclatantes, une administration sage & le goût des Sciences, ont rendu ces trois Princes justement célèbres dans l'Histoire.

Aboul-Abbas, premier Calife de la Maison des Abassides, ayant règné à peine quatre ans, Almanzor, son frère, fut appellé par sa mort au Trône des Musulmans, l'an 754 de l'Ere Chrétienne. Il étoit Mirhage, c'est-à-dire, Chef de la Caravane des pélerins de la Mecque, dignité dont son frère l'avoit revêtu, & qui donnoit une grande considération parmi les sectateurs de Mahomet. Les commencemens de ce Prince furent agités par plusieurs révoltes qu'il lui fallut dissiper. Il eut entre autres concurrens à combattre Abdallah, son oncle, qui avoit pris le titre de Calife à Damas, & qui se voyoit soutenu par un parti considérable. Ce rival assembla des troupes pour faire valoir ses prétentions. Almanzor envoya contre lui Abou-Mouslem, Général expérimenté, avec des forces capables de le réduire. Les armées se rencontrerent auprès de Nisibe, aux frontières de la Perse. Abdallah fut vaincu, & alla cacher la honte de sa

défaite à Baſorah, Ville de nouvelle fondation, que le Calife Omar I avoit bâtie vers le confluent du Tigre & de l'Euphrate, pour fermer aux Perſans la communication avec les Indes. La retraite d'Abdallah fut découverte, & il périt ſous les ruines de la maiſon où il s'étoit réfugié. Almanzor paiſible & redouté, depuis la mort de cet ennemi, ſe livra tout entier à ſon goût pour les Sciences & pour les Arts, ſans négliger les expéditions militaires, commencées par ſes prédéceſſeurs, qu'il pouſſa par ſes Généraux avec autant d'activité que de bonheur. Il avoit raſſemblé auprès de lui des Philoſophes & des Géomètres, dont il encourageoit les talens par des récompenſes & des honneurs. Il ſe plaiſoit à converſer avec eux, car il étoit ſavant lui-même, & les Hiſtoriens ont vanté ſes connoiſſances en Aſtronomie & en Mathématiques. Ils ont auſſi donné de grands éloges à ſa douceur, à ſon affabilité, à l'élévation de ſon eſprit, & à la ſageſſe de ſon gouvernement; mais ils n'ont pas diſſimulé que, malgré ſa généroſité envers les Savans, & ſon équité naturelle, il fut porté à l'avarice & à la vengeance, & qu'il ſatisfit ces paſ-

VIII. SIÈCLE.

sions par des moyens indignes & de son rang & de ses belles qualités. Il bâtit la célèbre Ville de Bagdad, sur la rive orientale du Tigre, pour être la résidence des Califes & le siège de l'Empire Musulman.

VIII. SIÈCLE.

Mohamed-Mahadi, fils & successeur d'Almanzor, hérita de toutes les vertus de son père, sans en avoir les défauts. Magnifique, libéral, ami des Sciences & des Lettres, il rendit ses peuples heureux & son Empire florissant, par les bienfaits qu'il sut répandre, & le soin qu'il eut d'aller chercher le mérite dans l'obscurité. Le plaisir qu'il avoit à donner, comparé avec l'extrême économie de son père, le fit passer pour prodigue; mais il savoit que pour un Prince, répandre ses dons à propos, & faire servir ses trésors à l'encouragement des Arts utiles & du commerce, c'est augmenter ses richesses. Il fut presque toujours en guerre avec les Romains, & s'il ne fit pas sur eux de grandes conquêtes, il conserva l'avantage dont les armes Musulmanes étoient en possession avant lui, dans toutes les contrées qui étoient depuis si long-tems le théâtre des combats. Il pénétra même jusqu'au Bosphore, &

Constantinople commençoit à craindre pour elle-même, lorsque l'Impératrice Irène, occupée de ses projets ambitieux, auxquels cette guerre étoit un obstacle, négocia la paix avec lui, & l'engagea à se retirer, moyennant un tribut annuel de soixante-dix mille écus d'or, qu'elle s'obligea à lui payer. Mahadi survécut peu à ce traité si honteux pour les successeurs de Constantin & de Théodose.

VIII. SIÈCLE.

Après le court règne de Hadi, frère de Mohamed, Aroun-Al-Raschid prit le timon des affaires. Il étoit aussi frère de Mahadi, & avant de règner il s'étoit formé aux talens politiques & militaires, par l'étude & le commandement des armées. Il donna au Trône des Califes plus de splendeur & d'éclat qu'il n'en avoit jamais eu, par la magnificence de sa Cour & la dépense de sa maison. Quelques révoltes qui troublèrent ses premières années, furent bientôt dissipées, ou par la défaite des rebelles, ou par des négociations habilement conduites. L'Empereur Nicéphore ayant tenté de se soustraire au tribut honteux qu'Irène s'étoit engagée à payer, Raschid le mit bientôt dans

la néceſſité de ratifier le traité, & de
VIII. ſe trouver heureux qu'il voulût bien lui
SIÈCLE. accorder la paix à ce prix. Implacable dans ſes vengeances perſonnelles, & même peu délicat ſur le choix des moyens qu'il employoit pour faire périr ſes ennemis, il étoit d'une équité parfaite & d'une impartialité ſans égale, lorſqu'il s'agiſſoit de rendre la juſtice aux autres.

Sa Cour étoit l'aſyle de tous les gens de Lettres ; il les y attiroit par ſes bienfaits, dont le plus flatteur pour eux étoit la bonté, & même la ſorte d'égalité qu'il mettoit dans ſon commerce avec eux. On traduiſit par ſes ordres un grand nombre d'Ouvrages des Anciens. L'Aſtronomie, les Mathématiques & la Chymie, étoient les Sciences dont il encourageoit davantage les progrès, parce qu'il s'étoit fait un plaiſir de s'y appliquer lui-même, & qu'il s'y étoit rendu fort habile. La Géométrie doit aux Savans dont il excitoit les travaux, l'invention de l'Algébre ; l'Aſtronomie, celle des Almanachs ; & la Médecine, celle de pluſieurs remèdes utiles. Ainſi par le génie & les libéralités de ce Prince, les Arabes qui s'étoient

annoncés dans le monde comme les ennemis des Sciences & des Arts, devinrent les maîtres des autres Nations, & on alla puiſer chez eux des connoiſſances que la barbarie avoit chaſſées de preſque tout l'univers. On peut aſſurer que ſi la fameuſe Bibliothèque d'Alexandrie, détruite par l'ignorance fanatique du ſecond des Califes, eût encore ſubſiſté de ſon tems, il auroit veillé à la conſervation de ce riche dépôt, & le monde ſavant jouiroit aujourd'hui d'une infinité d'Ouvrages précieux qui ſont devenus la proie des flammes.

VIII. SIÈCLE.

Raſchid, contemporain de Charlemagne, & ſon admirateur, le mettoit au-deſſus de tous les autres Monarques. Il lui envoya des Ambaſſadeurs chargés de préſens, non tels qu'un Souverain en deſtine à un autre Souverain, mais tels qu'un Savant, un Philoſophe, en croit devoir offrir à un ami qui connoît le prix des Sciences & de la raiſon. C'étoient des Tables aſtronomiques, des inſtrumens propres au calcul & aux obſervations, des Livres traduits en Arabe, ou commentés par des Ecrivains de cette Langue, qui étoit alors dans ſa perfection, & d'autres choſes de ce genre.

VIII. SIÈCLE.

Ce Prince rempliſſoit tout l'Orient de ſon grand nom, lorſqu'il fut enlevé au milieu de ſa carrière. Il n'étoit âgé que de quarante-ſept ans, dont il en avoit règné vingt-trois. A ſa mort, c'eſt-à-dire, un peu plus d'un ſiècle & demi après celle de Mahomet, l'Empire des Muſulmans comprenoit la Chaldée, les trois Arabies, la Méſopotamie, l'Aſſyrie, la Médie, la Syrie, la Paleſtine, l'Egypte, toute l'Afrique juſqu'à la Mauritanie, la Perſe, le Kerman, les Indes, le Koraſſan, le Tabarectan, le Zabal, tous les pays qui s'étendent ſur les rivages de l'Oxus, l'Arménie, la Natolie, la Géorgie, la Circaſſie, & la plupart des Provinces voiſines du Pont-Euxin, qui avoient appartenu aux Romains. L'Alcoran étoit la Loi de toutes ces vaſtes contrées, où la Religion chrétienne avoit fleuri pendant pluſieurs ſiècles; & Dieu qui, par un terrible jugement, enlève ſon Royaume aux peuples qui négligent d'en faire les œuvres, n'a pas encore permis que le flambeau de la foi ſe ſoit rallumé pour tant de Nations qui en ont éteint la lumière, malgré les travaux d'une multitude d'hommes apoſtoliques

liques qui n'ont ceſſé de ſe conſacrer à leur inſtruction.

VIII. SIÈCLE.

Les Mahométans ſe ſont diviſés en pluſieurs ſectes, auxquelles les diverſes interprétations de l'Alcoran ont donné naiſſance. Dans le nombre de ces ſectes, les unes ſont ouvertement hérétiques, & ſoutiennent des opinions univerſellement rejettées par le corps des fidèles; les autres forment ſeulement diverſes Ecoles théologiques, diſtinguées par des ſentimens qui, quoique ſouvent très-oppoſés, ne rompent pas l'unité de croyance, & ne ſont pas regardés comme contraires à l'orthodoxie. Leur théologie ſe diviſe en poſitive & en ſcholaſtique; l'une fondée ſur le texte de l'Alcoran & ſur les traditions authentiques; l'autre appuyée ſur le raiſonnement & l'autorité des Docteurs. Ils ont auſſi une eſpèce de Science canonique, dans laquelle ils diſtinguent ce qui eſt établi ſur le droit divin, & ce qui n'a d'autre fondement que le droit poſitif, c'eſt-à-dire, la déciſion des Caſuiſtes. Une choſe qui doit paroître bien étonnante, c'eſt que le Mahométiſme étant ſi favorable aux penchans de la nature & au goût des plaiſirs ſenſuels, il y ait

VIII. SIÈCLE.

néanmoins dans cette Religion une morale sévère & une morale relâchée; & parmi les Théologiens Musulmans, des Docteurs qu'on appelle indulgens, & d'autres auxquels on donne le nom de rigoristes. C'est qu'il n'y a point de doctrine qui ne se présente à ceux qui en font l'objet de leur étude sous différentes faces, embrassées par les uns, rejettées par les autres, & que l'esprit humain a besoin pour se fixer, d'une autorité suprême, dont les décisions excluent toute explication arbitraire, & qui domine également sur tous les membres de la société religieuse.

ARTICLE III.

État de l'esprit humain par rapport aux Lettres & aux Arts dans le huitième siècle.

IL est au milieu des hivers, des jours où le ciel est chargé de nuages si sombres & si épais, que le soleil ne peut en dissiper l'obscurité. Les nuits qui leur succèdent sont si noires, que les fanaux allumés dans les voies publiques pour

réparer l'abſence de la lumière naturelle, ne ſervent qu'à rendre l'obſcurité plus ſenſible. Telle fut la nuit profonde qui couvrit l'empire des Lettres au huitième ſiècle. L'ignorance & la barbarie ſembloient parvenues à leur comble dans le cours du ſiècle précédent, & il paroiſſoit impoſſible que l'état déplorable où l'eſprit humain étoit plongé, fût ſuſceptible d'empirer. Néanmoins on vit la raiſon s'obſcurcir de plus en plus, & les ténèbres augmenter encore juſqu'au règne d'Almanzor en Orient, & de Charlemagne en Occident. Alors une lumière propice s'éleva ſur l'horiſon; mais ſon éclat paſſager n'eut de pouvoir que ce qu'il en falloit pour faire ſentir les progrès du mal; & quand cet éclat eut diſparu, on tomba tout-à-coup dans une obſcurité plus profonde que celle dont on avoit eſpéré de ſortir. VIII. SIÈCLE

Conſtantinople & toute cette portion de l'Orient qui obéiſſoit encore aux Empereurs Grecs, étoient déſolées par des factions de toute eſpèce; l'ambition & la cupidité des Grands qui aſpiroient aux premières places, aux honneurs, aux richeſſes, & même à la ſouverai-

VIII. SIÈCLE.

neté, causoient les unes : la source des autres étoit, de la part du peuple, outre son inquiétude naturelle, le mécontentement, l'amour de la nouveauté, l'espérance d'être moins malheureux, en changeant de maître ; & du côté des armées, l'orgueil des Chefs, l'arrogance du Soldat, le goût du pillage, & sur-tout l'insubordination. D'autres enfin avoient pour principe les disputes théologiques, & ce n'étoient pas les moins animées, les moins funestes. Révoltes, séditions, ordres sanglans ; des Princes renversés du Trône, jettés dans une prison, confinés dans un Cloître, massacrés ou cruellement mutilés ; des Souverains qui ne font usage de leur raison que pour disputer sur le dogme, & de leur pouvoir, que pour faire des Loix sur les objets du culte & de la croyance, pour exiler, persécuter, mettre à mort les Pasteurs, les Clercs & les Moines; des troupes de Citoyens animés les uns contre les autres par leurs Souverains, ne songeant qu'à s'entre-détruire, pour abolir ou conserver les peintures & les statues dans les Temples consacrés au Dieu de paix : tel étoit le spectacle affligeant qu'offroient de

toute part la Capitale & les autres Villes de l'Empire. Au milieu de ces affreuſes ſcènes, il étoit impoſſible que les Arts & les Lettres fiſſent d'heureux efforts, pour marcher ſur les traces de la ſaine antiquité. Le génie éteint depuis long-tems avec l'amour de la gloire, ne jettoit pas même de ces foibles lueurs qu'il laiſſe échapper quelquefois dans les tems les plus ſtériles pour les Sciences. Le goût du bon dans les Ouvrages d'eſprit avoit diſparu, avec celui de l'honnête dans la conduite & dans les mœurs. Ils ſont ordinairement en proportion l'un de l'autre, ſoit qu'ils règnent chez une Nation, ſoit qu'ils aient ceſſé d'y être connus.

VIII. SIÈCLE.

Dans le ſein des fureurs civiles & religieuſes, au milieu d'une Cour & d'un peuple qui ſembloient n'avoir plus d'autre mobile que le fanatiſme, il étoit impoſſible qu'on pût s'occuper d'autre choſe, que des objets dont on avoit l'imagination remplie, & qu'on connût le prix des Arts aimables. De quelle utilité la Philoſophie, la Poéſie, l'Eloquence & les autres genres de Littérature pouvoient-ils être pour des hommes dont toutes les penſées, toutes les forces

VIII. SIÈCLE.

se tournoient sa ; cesse vers les disputes subtiles & pleines d'aigreur dont ils étoient nourris depuis l'enfance ? Quel intérêt pouvoient-ils prendre aux Sciences exactes qui développent l'intelligence, & aux connoissances agréables qui sont la volupté des esprits, eux qui ne connoissoient rien de plus beau que de forcer les hommes, par le raisonnement ou par la violence, à professer le Monothélisme ; rien de plus important, de plus glorieux, que de briser les statues de J. C. & des Saints ? Quand un peuple a reçu depuis longtems de pareilles impressions, il est insensible à tout ce qui n'a de mérite qu'aux yeux de l'esprit & de la raison. Mais quel progrès ne fait-il pas dans la barbarie, s'il est porté au mépris des Lettres & du savoir, par l'exemple des Princes & des Grands !

Léon l'Isaurien, qui ne cessa de règner qu'en 741, cet ennemi forcené des saintes Images, ne fut pas moins celui des Sciences, des Savans qui les cultivoient, & des Livres où ces hommes studieux alloient puiser leurs connoissances. Ce Prince cruel, qui ne se souvenoit d'être Empereur que pour faire

égorger les Catholiques, avoit essayé d'entraîner les gens de Lettres dans son parti. Il savoit combien cette conquête seroit favorable au dessein qu'il avoit formé d'abolir entièrement le culte des Images dans les Eglises de l'Empire; car malgré les ténèbres de l'ignorance, & peut-être même à cause d'elles, ceux qu'on regardoit alors comme Savans avoient un grand crédit sur l'esprit de la multitude. On sait que dans le cours ordinaire, plus le peuple est ignorant, & plus il a d'admiration pour les hommes éclairés, sur-tout lorsque ces hommes adonnés aux Sciences se montrent attachés au culte populaire; & comme le peuple est toujours de bonne-foi dans ses préjugés & ses sentimens, on sait aussi que son admiration produit toujours le respect & la confiance. Les tentatives de Léon avoient été sans effet. Les Savans trouvoient dans leurs Livres les preuves de l'antiquité respectable, & de l'utilité sensible du culte rendu aux saintes Images, dans tous les tems & tous les lieux, depuis l'origine du Christianisme. Ils y avoient appris qu'il faut aux hommes des objets extérieurs, qui rappellent à leur esprit, & lui ren-

VIII. SIÈCLE.

VIII. SIÈCLE.

dent en quelque sorte présent, ce qu'on doit croire, adorer, imiter. Ils y avoient rencontré presqu'à chaque pas, des témoignages authentiques de la doctrine des Pères & de sa conformité avec ce que l'Eglise enseignoit de leurs jours. Ils déclarèrent donc avec courage à l'Empereur qu'ils ne pouvoient se prêter à ce qu'il exigeoit d'eux. C'en fut assez pour allumer sa colère. La plupart de ces hommes plus illustres par leur généreuse fermeté, que par tout leur savoir, étoient logés dans les bâtimens de la Bibliothèque publique de Constantinople dont la garde leur étoit confiée.

Léon transporté de fureur, & voulant détruire tout à la fois, les gens de Lettres qu'il accusoit d'orgueil & d'entêtement superstitieux, avec les sources antiques de leur érudition, fit environner la Bibliothèque d'une quantité de bois sec, suffisante pour la réduire en cendres. Il ordonna d'y mettre le feu; & ensévelit ainsi dans les mêmes flammes, les gens de Lettres qui n'avoient pas eu la complaisance de penser comme lui, & les Livres sur lesquelles ils appuyoient leur attachement à l'ancien culte. Action

mille fois plus atroce & plus digne d'un barbare, que celle d'Amrou, destructeur de la Bibliothèque d'Alexandrie. Le Général Musulman étoit un fanatique ignorant & de bonne-foi, qui suivoit l'impression d'une conscience trompée, mais droite & sincère, d'autant plus excusable, qu'il connoissoit moins la valeur du trésor dont il ordonnoit la destruction, & que d'ailleurs il ne faisoit qu'exécuter la volonté du Chef de la Religion, qui, dans les préjugés de sa secte, étoit l'organe & l'interprète du Ciel; au contraire Léon n'ignoroit pas tout le mal qu'il faisoit, ni le prix infini du monument qu'il réduisoit en cendres. Il agissoit par une vengeance réfléchie, & son fanatisme ne l'aveugloit pas sur le tort irréparable qu'il causoit aux Sciences, à sa Nation, à l'univers; c'étoit même un des motifs qui lui mettoit le flambeau à la main. Après la première perte, celle-ci devenoit sans remède, & l'on peut dire que tous les travaux des Savans qui sont venus depuis, n'ont pu dédommager les Lettres de ce qui leur fut enlevé par la fureur tranquille & sacrilège d'un Empereur Chrétien. Depuis cet événement,

VIII. SIÈCLE.

VIII. SIÈCLE. le peu de Littérature qui se conservoit encore dans la Capitale de l'Empire Grec, disparut avec les flammes qui avoient consumé les restes précieux de l'Antiquité sacrée & profane. S'il y eut encore quelques hommes de Lettres, quelques sages qui cultivèrent leur raison dans le secret, contens de travailler pour eux-mêmes, ils cachoient leurs études & leurs travaux. Ils s'enveloppoient dans l'obscurité de quelque retraite inaccessible aux regards de la multitude & des tyrans; de sorte que leurs lumières inutiles à leurs concitoyens, se dissipèrent sans répandre le moindre éclat, & que les fruits de leurs veilles, s'ils en produisirent quelques-uns, furent perdus pour leur siècle & pour la postérité.

Tel étoit l'état des Sciences & des Lettres dans toute l'étendue de l'Empire Grec, tandis que le feu de l'hérésie & de la persécution le dévoroit au-dedans, & que les Sarrasins resserroient de plus en plus ses limites au-dehors, par de nouvelles conquêtes. La domination de ce peuple nouveau, dont l'ignorance étoit consacrée par la Religion, ne devoit pas être favorable aux Arts, & moins

encore à la Philoſophie. Le fanatiſme des premiers diſciples de Mahomet & de ſes ſucceſſeurs immédiats, tendoit à ranger toutes les Nations ſous la Loi du Prophète, & à détruire tous les Livres pour ne laiſſer ſubſiſter que l'Alcoran. Ce fut d'après cela qu'Omar, le ſecond des Califes, prononça l'oracle barbare qui fit livrer aux flammes les chefs-d'œuvre de tout genre, que les Ptolomées, Souverains de l'Egypte depuis Alexandre, avoient raſſemblés à ſi grands frais dans leur Bibliothèque. Cette groſſiéreté des Muſulmans, cette haine qu'ils avoient jurée à toutes les Sciences, & qu'ils érigeoient en vertu, caractériſa particuliérement le gouvernement des Ommiades, & dura tant qu'ils furent ſur le Trône. VIII. SIÈCLE.

Mais après la révolution qui tranſporta l'autorité ſuprême dans la maiſon des Abaſſides, les Arts & la Littérature changèrent de face dans la partie de l'Orient ſoumiſe à leur domination. Le ſecond de ces Princes, Almanzor, qui parvint au Trône en 754, tira les Sciences & les Lettres du mépris où les avoient tenus ceux qui étoient parvenus au Califat avant lui. Il appella à

VIII. SIÈCLE.

sa Cour, comme nous l'avons déjà dit, des Savans de tout genre; il leur en rendit le séjour agréable par son estime, & les y fixa par ses bienfaits. Son règne, quoique renfermé dans l'espace de vingt-un ans, fut assez long pour inspirer le même goût à un grand nombre d'Arabes qui cultivèrent à l'envi les hautes Sciences, telles que la Géométrie, l'Astronomie, le Calcul; les connoissances pratiques, telles que la Médecine, la Chymie, la Pharmacie; & même les genres de pur agrément, comme la Poésie, l'Eloquence, les Romans. Ses successeurs, Mahadi, Hadi, Al-Raschid, Al-Mamon, marchèrent sur ses pas, & malgré le préjugé de la Religion, qui s'étoit affoibli peu à peu, les Arabes devinrent un peuple poli, savant, inventif, & en état d'éclairer les autres Nations.

Avant Mahomet, & dans le tems de leur plus profonde ignorance, ils avoient déjà leurs Arts & une sorte de Littérature analogue à leur génie & à leurs mœurs. C'étoient, comme chez tous les peuples qui se sont peu éloignés de l'état primitif, des chansons, des poëmes, des narrations, les unes

urement hiſtoriques, ou du moins ondées en grande partie ſur les faits; s autres allégoriques & morales. Mais rſqu'ils eurent étudié la manière des nciens, ils entreprirent des Ouvrages uivis & réguliers. On eut d'eux en eu de tems, des Poéſies pleines de u, où la verve du Poëte avoit ſu meſurer ſa marche & ſe ſoumettre aux gles; des Traités méthodiques ſur les iences & la Morale; des Hiſtoires téreſſantes; & un grand nombre d'Ouages d'imagination, qui ont ſervi de odèles à nos anciens conteurs & roanciers.

Il s'en falloit beaucoup que dans les ms dont nous parlons, le champ de la ittérature fût auſſi cultivé, auſſi fécond Occident, & ſur-tout en France. Il oit couvert d'épines dans toute ſon endue, & à peine y appercevoit-on elques traces des travaux ſi pénibles ſi ingrats de ceux qui avoient entrepris de le défricher dans les deux ſiècles antérieurs. La plupart des Ecoles qu'on oit ouvertes dans les Cathédrales & Monaſtères, ceſsèrent leurs exercices commencement de ce ſiècle, ou vers fin du précédent, faute de Maîtres

VIII. SIÈCLE.

capables d'enſeigner, & d'Etudians qui vinſſent recevoir leurs leçons. Celles qui ſubſiſtoient encore, en petit nombre, devenoient chaque jour plus languiſſantes, & annonçoient une déſertion prochaine. C'étoit l'effet des troubles civils, que la foibleſſe des Souverains, & l'ambition de leurs Miniſtres fomentoient depuis ſi long-tems. Toute la Nation étoit armée. Les poſtes les plus importans s'uſurpoient par la force, ou s'obtenoient de ceux qui s'étoient emparés du pouvoir, comme une récompenſe du zèle qu'on témoignoit pour leurs intérêts. Les places eccléſiaſtiques étoient données à des militaires, à leurs enfans, à des femmes même, & ce n'étoit pas toujours à celles dont la vie étoit plus exemplaire. Les Monaſtères étoient remplis de gens de guerre que les différens partis tenoient à leur ſolde, de manière que ces aſyles des Lettres & de la piété, loin d'être propres à l'étude, à la méditation & au recueillement, étoient devenus des lieux de tumulte, d'aſſemblées bruyantes & d'exercices militaires. Les nobles & tous ceux qui ſuivoient la profeſſion des armes, faiſoient gloire de leur ignorance, &

renvoyoient, je ne dis pas les Sciences qui demandent une longue application, mais les connoiſſances les plus communes, à ceux qui n'étoient pas de condition à ceindre l'épée. Les Clercs & les Moines, qui ſe voyoient mépriſés, moins à raiſon de leur état, qu'à cauſe des occupations paiſibles auxquelles ils étoient conſacrés, ſecouèrent bientôt le joug des règles. Ils quittèrent la prière & l'étude, adoptèrent un genre de vie auquel le préjugé attachoit la conſidération, & devenus ignorans par vanité, ils devinrent encore vicieux par ignorance & par déſœuvrement.

VIII. SIÈCLE.

Après ce que nous venons de dire, on ſent parfaitement qu'il ne faut pas chercher dans les productions de ce ſiècle, le choix des penſées, la régularité du plan, la liaiſon des parties, l'intérêt, la méthode, & moins encore la pureté du ſtyle. Ce que nos Savans en ont raſſemblé dans différens recueils, eſt ſi fort au-deſſous du médiocre, qu'on ne doit pas craindre d'exagérer, en aſſurant que tout ce qui nous reſte de ces tems malheureux, porte un caractère de baſſeſſe & de groſſièreté, qui rebute. Hiſtoires, Légendes, Chroniques, Ho-

mélies, Pièces de vers, c'eſt par-tout le même ton de barbarie, de mauvais goût, de crédulité pitoyable. On n'y trouve pas un trait, pas un tour d'expreſſion, qui dédommage du travail dégoûtant qu'exige une lecture, où il faut deviner juſqu'aux mots, & aux élémens dont ils ſont formés. Tout le profit qu'on tire de ſa peine & de ſon ennui, c'eſt de ſe conſoler, de ſe féliciter même, d'avoir perdu le plus grand nombre des écrits qui virent le jour alors, par l'idée ſi déſavantageuſe qu'on a priſe de ce qui nous en reſte. Auſſi verra-t-on dans l'article deſtiné aux Ecrivains eccléſiaſtiques, qu'excepté le vénérable Bède & les Livres Carolins, ce ſiècle plus ténébreux que tous les précédens, ne nous fournira pas dans tout l'Occident un ſeul Auteur, ni un ſeul Ouvrage qui mérite que nous en donnions la notice la plus abrégée.

VIII. SIÈCLE.

Les choſes reſtèrent dans cet état déplorable juſques vers l'an 770. Alors le génie de Charlemagne fit éclore une lumière qui ranima les eſprits trop longtems engourdis dans le ſommeil de l'ignorance, & qui promit aux Lettres le jour le plus brillant. Nous avons réſervé

pour l'hiſtoire du neuvième ſiècle, le tableau du beau règne & des exploits glorieux de ce grand Prince. Nous renvoyons à la même époque le détail de ce qu'il fit pour renouveller le goût des Sciences & des Arts dans ſes vaſtes Etats. Ce que nous avons dit juſqu'ici dans cet article, ſuffit pour qu'on ſe faſſe une juſte idée de l'état de dépériſſement & d'abandon où toutes les branches de la Littérature étoient tombées en France & dans tout l'Occident.

VIII. SIÈCLE.

ARTICLE IV.

État de l'Égliſe dans les diverſes parties du Monde Chrétien.

PENDANT tout le huitième ſiècle, l'Egliſe d'Orient ſe vit expoſée au feu de deux violentes perſécutions. La première, qui ne fut pas la moins cruelle, allumée par les Empereurs eux-mêmes, les uns Monothélites, les autres Iconoclaſtes, cauſa des maux d'une eſpèce nouvelle à Conſtantinople, où la foi des Patriarches fut ſouvent incertaine & leur dignité avilie, & dans le reſte de l'Em-

VIII. SIÈCLE.

pire, où l'Ordre Monaſtique fut en butte aux plus indignes traitemens. L'autre perſécution eut pour auteurs les Princes Muſulmans & les Miniſtres de leurs volontés, qui ſe faiſoient ordinairement un mérite d'enchérir ſur les ordres cruels de leurs Maîtres, au moins par la manière de les exécuter. Traçons un tableau fidèle du triſte état où la Société chrétienne ſe trouvoit réduite par la réunion de tant de circonſtances fâcheuſes, dans ces mêmes contrées, où elle avoit été ſi floriſſante autrefois. Nous diſtinguerons, afin de mettre plus de netteté dans notre narration, ce qu'elle eut à ſouffrir de la part des Princes Chrétiens, d'avec les vexations dont le fanatiſme des Souverains infidèles fut la cauſe.

A peine l'Egliſe commençoit à goûter quelque repos, après la violente tempête du Monothéliſme, lorſque la plaie encore mal fermée que cette héréſie lui avoit faite, fut rouverte par Philippique, ſucceſſeur de Juſtinien II au Trône de Conſtantinople. Un Moine du nombre de ceux qui s'étoient déclarés contre le dogme antique des deux volontés, lui avoit prédit qu'il parviendroit à l'Em-

pire, & lui avoit fait jurer qu'après ſon élévation, il mettroit tout en uſage pour abolir le ſixième Concile. La prédiction du Moine ayant eu ſon effet quelques années après, Philippique ne fut que trop fidèle à garder ſon affreux ſerment. Non content de perſécuter le Clergé de la Ville impériale, & d'avoir mis ſur le Siège de Conſtantinople un Patriarche imbu des mêmes erreurs que lui, il envoya des Officiers chargés de ſes ordres à Rome, pour obliger le Pape à ſouſcrire les actes d'un Conciliabule, dans lequel il avoit fait prononcer la condamnation de la vérité, & du Synode univerſel où elle avoit été conſacrée par une définition canonique. La fermeté du Pape Conſtantin & du Clergé Romain rendit cette tentative infructueuſe, & l'Occident fut préſervé de la contagion d'une erreur dont l'Orient éprouvoit depuis ſi longtems les funeſtes influences.

VIII. SIÈCLE.

L'orage ne fut que paſſager; une conſpiration ayant enlevé à Philippique le Sceptre & la vie, après deux ans de règne. Mais il s'en éleva bientôt une autre dont la durée fut ſi longue & la violence ſi terrible, qu'il acheva de met-

VIII. SIÈCLE.

tre le comble à la désolation dans toute l'Eglise Grecque. L'Empereur Léon IV, surnommé l'Isaurien, fut l'instrument dont Dieu se servit pour éprouver les fidèles, & punir ceux qui par leur peu d'attachement à la foi, par une vie ou lâche ou scandaleuse, étoient presque réduits au seul nom de Chrétiens. Ce Prince, impétueux dans ses desirs, opiniâtre dans ses volontés, implacable & cruel dans ses vengeances, déclara une guerre ouverte aux saintes Images, & à ceux qui refusoient de concourir avec lui, pour en abolir par-tout le culte. Dès qu'il eut manifesté sa haine contre elles, & donné ses premiers ordres pour briser les Croix & les Statues, mettre en pièces les Calices & les autres Vases sacrés, où l'on voyoit quelques images de J. C., de la sainte Vierge, & des Apôtres, en gravure ou en relief, effacer les peintures dans toutes les Eglises, ce Prince ne garda plus de mesures, & il n'y eut point d'excès auxquels sa fureur ne le porta. Les exils, les châtimens, les affronts, les supplices & la mort même, ne lui parurent pas des peines trop sévères pour punir le crime de ceux qu'il appelloit Iconolâ-

tres, adorateurs des Images, & qu'il confondoit avec les payens. Nous verrons dans l'article ſuivant, de combien de maux ce Prince fut l'auteur par ſon entêtement & les tranſports de ſon faux zèle. Il ſuffit de dire ici, que pendant un règne de vingt-quatre ans, il ne ceſſa pas de tourmenter les Paſteurs & les Moines, de répandre le ſang des Catholiques, & d'exercer contre l'Égliſe une perſécution comparable à celles que les protecteurs de l'Idolâtrie allumèrent dans les premiers ſiècles, lorſqu'ils voulurent anéantir le Chriſtianiſme au berceau. Cet état violent de la Religion dans l'Empire, continua ſous les règnes ſanguinaires de Conſtantin Copronyme & de Léon Chazare, juſqu'à ce que Irène, cette femme ſi célèbre par ſes grandes qualités & par ſes crimes, eût pris en main les rênes du gouvernement, comme tutrice de Conſtantin Porphyrogénète, ſon fils; c'eſt-à-dire, que la Société chrétienne, troublée, déchirée par ceux qui auroient dû être ſes protecteurs, ne vit quelque diminution à ſes calamités que vers l'an 780.

VIII. SIÈCLE.

Les Sarraſins de leur côté, ennemis de toute Religion qui n'étoit pas la

leur, ne ménageoient point les Chré-
VIII. tiens, qu'ils voyoient perſécutés par leurs
SIÈCLE. propres Souverains. Sans compter le nombre infini de victimes qu'ils immolèrent à leur fanatiſme & à leur ambition, dans la guerre preſque continuelle qu'ils firent aux Empereurs, combien le zèle enthouſiaſte & cruel qui les animoit, n'en ſacrifia-t-il pas dans toutes les parties de l'Orient qu'ils parcoururent en vainqueurs? Sous les premiers Califes, il n'y avoit point de milieu entre l'Alcoran & la mort. Si les Princes qui vinrent enſuite, ſe montrèrent plus humains, & ſi l'on pût ſe diſpenſer de ſe faire ſectateur de Mahomet, en payant un tribut, le zèle du Proſélytiſme qui ne ſe ralentît pas, inventa mille moyens d'attirer les Chrétiens à la Loi Muſulmane. On récompenſoit magnifiquement ceux qui abandonnoient le culte de J. C. On vexoit de toutes manières ceux qui lui demeuroient fidèles; on augmentoit le tribut; on impoſoit de nouvelles taxes dont on exigeoit le paiement ſans délai; on pilloit les Egliſes; on s'en emparoit pour en faire des moſquées; on privoit les Chrétiens de tous les droits de la ſociété; on exi-

loit les Paſteurs, & on chaſſoit les Moines des ſaints aſyles où ils s'étoient renfermés pour ſervir Dieu ſans partage. Souvent même, ces voies paroiſſant trop douces, & ne produiſant pas l'effet qu'on s'en promettoit, on avoit recours aux mauvais traitemens & aux ſupplices. Il ſeroit difficile d'apprécier au juſte le nombre des fidèles que le fer des Muſulmans mit au nombre des Martyrs. Il n'étoit pas rare que ces barbares conquérans maſſacraſſent tous les priſonniers chrétiens, qu'ils faiſoient dans les Villes priſes & dans les combats, ni qu'ils égorgeaſſent des Communautés entières, compoſées de pluſieurs centaines de Moines ou de Vierges. Quelquefois ils confioient l'exécution de leurs ordres cruels aux Juifs, qu'ils ſavoient être les plus implacables ennemis des Chrétiens. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que de tous les ſucceſſeurs de Mahomet, ſi l'on excepte Omar I, il n'y en eut pas un ſeul qui ne ſe fît un devoir de Religion, & un mérite aux yeux des bons Muſulmans, d'employer la force & les rigueurs pour étendre l'Iſlamiſme aux dépens de la Religion chrétienne. Tous les Califes eurent à

VIII. SIÈCLE.

VIII. SIÈCLE.

cet égard les mêmes principes & tinrent la même conduite. Outre le préjugé de la Religion, si puissant sur l'esprit des enthousiastes, leur aversion contre le Christianisme étoit fortifiée par la haine qu'ils avoient jurée aux Empereurs, dont les armées n'étoient composées que de Chrétiens. Almanzor & Al-Raschid, quoique Philosophes & protecteurs des Lettres, ne firent pas aux Chrétiens de leur domination une guerre moins vive & moins cruelle que les autres Princes Musulmans. C'est qu'ils étoient animés du même esprit qu'eux, & que la Philosophie, ni l'amour des Lettres, n'avoient pas éteint dans leur ame ce zèle destructeur que Mahomet sembloit avoir inspiré à tous ceux qui embrassèrent sa Religion. Ainsi la Société chrétienne, au tems dont nous parlons ici, étoit agitée de toutes les manières capables d'en altérer le bonheur & la tranquillité dans les diverses parties de l'Orient, de sorte qu'il n'y avoit pas de jour où elle ne fit quelque nouvelle perte.

Tandis que les Rois Lombards & les Exarques de Ravenne se faisoient la guerre, les uns pour étendre leur domination, les autres pour conserver aux Empereurs

Empereurs une ombre de puiſſance qui leur reſtoit encore ſur quelques portions de l'Italie, les Papes n'avoient pas d'autre ſoin que de préſerver Rome & les Campagnes voiſines qui formoient le patrimoine de l'Egliſe. Depuis long-tems les Princes Lombards ſongeoient à ſe rendre maîtres de la Capitale du Monde Chrétien : c'étoit le principal objet de leur ambition, & le but où tendoient toutes leurs entrepriſes militaires. Luitprand, Aſtolphe, & Didier adoptèrent ce projet, comme les autres Chefs de la Nation qui les avoient précédés ; mais ils le ſuivirent avec une ardeur toute nouvelle, & n'oublièrent rien pour le faire réuſſir. L'exécution ceſſa d'en paroître douteuſe, lorſque le ſecond de ces Princes eut détruit l'Exarquat & la puiſſance des Empereurs Grecs en Italie, par la priſe de Ravenne qui en étoit l'unique boulevard. Mais les Papes unis d'intérêt avec le Sénat & le peuple, firent de concert tout ce que les circonſtances exigeoient d'eux, pour mettre la Ville en état de défenſe. Ils en réparèrent les murs ; ils y ajoutèrent des tours, en fortifièrent les endroits les plus foibles & les plus expoſés ; & ils ne crurent

VIII. SIÈCLE.

VIII. SIÈCLE.

pas que les tréſors de l'Egliſe puſſent être employés à un meilleur uſage. Heureuſement pour les Romains, le Saint-Siège ſe trouva occupé dans ces tems orageux, par des Pontifes qui réuniſſoient l'eſprit du gouvernement & les talens politiques aux vertus que demandoit le rang qu'ils tenoient dans l'ordre de la Religion. Tels furent Grégoire II, Grégoire III, Zacharie, Etienne II, & plus que tous les autres, Adrien I, dont l'éloge eſt achevé, quand on a dit qu'il fut l'ami de Charlemagne pendant ſa vie, & l'objet de ſes larmes après ſa mort. Mais ils ne ſe repoſoient pas tellement ſur les précautions que la prudence humaine preſcrit, qu'ils n'employaſſent auſſi les moyens que ſuggère la piété. Ils ordonnèrent ſouvent des prières publiques, des jeûnes, des proceſſions accompagnées de chants lugubres & pénitens. Ils paroiſſoient à la tête du peuple dans ces pieux exercices, avec les marques les plus touchantes de la componction, & l'animoient à fléchir le Ciel par la pratique des bonnes œuvres. Plus d'une fois on les vit dans l'appareil le plus humble, s'avancer vers le camp des ennemis, ſuivis de

tout leur Clergé, en posture de supplians, & conjurer les Astolphe & les Didier, d'épargner une Ville qu'ils devoient honorer comme Chrétiens. Mais quel que soit l'empire de la Religion sur les hommes, celui de l'ambition est ordinairement plus fort, & il n'est rien que les Princes ne lui sacrifient, quand ils s'en laissent dominer. Les Rois Lombards ne cédèrent ni aux supplications des Chefs de l'Eglise qui s'abaissoient devant eux, ni aux menaces qu'ils leur faisoient de la part de Dieu, qui punit les oppresseurs, après les avoir fait servir aux desseins de sa justice.

VIII. SIÈCLE.

Les Papes qui se regardoient comme chargés personnellement des intérêts de la patrie, tournerent donc leurs regards vers la France, où la Providence leur avoit ménagé une Puissance capable de les protéger dans les conjonctures embarrassantes où ils se trouvoient. A leur voix, Charles-Martel, Pepin, & Charlemagne volerent au secours de Rome & de l'Italie. Luitprand, Astolphe, & Didier, pressés par les armes de ces Princes, qui réglerent tour-à-tour les destins de l'Europe, leur accorderent,

VIII. SIÈCLE

pour détourner l'orage qui les menaçoit; ce qu'ils avoient refusé aux sollicitations des Pontifes. Mais les traités & les promesses ne lient les ambitieux, que suivant le danger qu'ils voient à les violer. C'étoit la maxime des Princes Lombards; ils la suivirent, soit en recommençant les hostilités, lorsqu'ils crurent n'avoir plus rien à craindre, soit en différant l'exécution de leurs engagemens. Les Pontifes implorerent de nouveau la protection des Princes François; ils leur écrivirent les Lettres les plus touchantes, & l'un d'entr'eux, c'étoit Etienne II, vint lui-même solliciter Pepin de repasser les Alpes, & d'aller punir les infidélités d'Astolphe, qui éludoit toujours, sous de nouveaux prétextes, de remplir les conditions que le vainqueur lui avoit imposées. Enfin, sous Adrien I, Charlemagne irrité par de nouvelles infractions, vint lui-même assiéger Didier, dernier Roi des Lombards, dans Pavie, sa Capitale, & porter le dernier coup à cette Monarchie, qui avoit subsisté plus de deux cens ans en Italie. Ainsi l'Eglise de Rome, quoique troublée dans l'usage des ses biens temporels, par la politique & l'ambition des Souverains

qui régnoient au-delà des Alpes, conſervoit toujours ſon ancien éclat, & acquéroit même une nouvelle ſplendeur, par les poſſeſſions qu'elle recevoit de la main libérale de nos Rois. VIII. SIÈCLE.

Sous des Princes que la piété rendoit ſi magnifiques envers le premier Siège de la Chrétienté, la Religion ne devoit pas manquer d'être floriſſante dans leurs propres Etats. Cependant l'Egliſe de France eut beaucoup à ſouffrir des troubles civils dont l'Etat ſe voyoit continuellement agité, & des déſordres qui en étoient la ſuite, principalement ſous l'adminiſtration de Charles-Martel. Ce Maire du Palais, avec la puiſſance & l'ambition de ſon père Pepin d'Hériſtal, n'avoit pas ſa douceur & ſa modération. Livré tout entier à la guerre où il étoit auſſi habile qu'infatigable, il n'eſtimoit que la profeſſion des armes, & ne répandoit ſes bienfaits que ſur la claſſe des Militaires, qui fut toujours la première à ſes yeux. Si ces diſpoſitions, qui tenoient à des qualités eſtimables & même néceſſaires dans les circonſtances où Charles-Martel ſe trouvoit, n'euſſent fait que le rendre indifférent pour le Clergé, l'ordre extérieur & la diſcipline

VIII. SIÈCLE.

n'en auroient pas ſouffert. Mais non content de ménager peu les gens d'Egliſe, parce qu'ils étoient inutiles à ſes vues, il témoigna hautement ſon mépris pour leurs occupations paiſibles. Il viola leurs priviléges, il les dépouilla de leurs biens, pour enrichir les compagnons de ſes exploits guerriers, & en leur enlevant la conſidération perſonnelle dont ils avoient joui dans l'opinion du peuple, il leur ôta celle qui étoit néceſſaire aux ſuccès de leurs travaux, dans l'ordre des mœurs & de la foi. Mais quand l'Egliſe & l'Etat furent également en danger par l'invaſion des Sarraſins, qui de l'Eſpagne nouvellement conquiſe, s'étant répandus au-delà des Pyrénées, avoient déja ſoumis ou ravagé toutes les Villes, d'un côté juſqu'à la Loire, & de l'autre juſqu'à Sens, la politique & la valeur firent entreprendre à Charles-Martel ce qu'il n'auroit ſans doute pas fait, par le ſeul motif de la piété. Les querelles particulières furent ſuſpendues; l'intérêt de la patrie parla ſeul; & les Sarraſins, attaqués, vaincus, pourſuivis, ſe virent obligés de ſe tenir cachés derrière les montagnes que la nature ſembloit avoir

donné pour bornes à leurs conquêtes en Europe. Néanmoins leurs incurſions, jusqu'au moment où Martel s'arma pour les réprimer, cauſerent de grands maux aux Égliſes qui ſe trouverent ſur leur paſſage. Ils enleverent ſans réſerve ce qu'ils trouverent de précieux dans les Temples & les Monaſtères, & en profanant ou détruiſant tout ce que la Religion avoit de plus ſacré, comme les Baptiſtères, les Reliques, les Peintures ſaintes, ils firent un nombre preſqu'infini de Martyrs. Mais ce que les fidéles ont occaſion de ſouffrir pour la vérité, tourne à la gloire de l'Egliſe, & le ſang chrétien qui fut verſé par les Muſulmans, mérita ſans doute les tems heureux que le beau règne de Charlemagne fit éclore pour la Religion.

VIII. SIÈCLE.

Les ſectateurs de Mahomet s'étant emparés de l'Eſpagne, on conçoit que l'état de l'Egliſe dans cette partie de l'Occident, fut encore plus déplorable qu'en France, où ils ne firent que paſſer. La plupart des Villes qui avoient reconnu la puiſſance des Goths, furent bientôt contraintes de recevoir la loi de ces farouches vainqueurs. Ils y cauſerent tous les ravages dont le fanatiſme

& l'ivreſſe de la victoire peuvent rendre capables, des barbares qui ne connoiſſent d'autre droit que celui de la force. Les hommes conſacrés au ſervice des Autels, furent les premiers objets de leur fureur. Ils ſavoient que le plus sûr moyen d'abolir, dans leur nouvelle conquête, une Religion qui leur étoit odieuſe, étoit d'en faire périr les Miniſtres. Cependant l'argent obtenoit quelquefois des Généraux & des Princes même, comme par une eſpèce de ſauvegarde, le libre exercice du Chriſtianiſme. Il y eut pluſieurs Cathedrales & pluſieurs Monaſtères qui furent conſervés à ce prix. Au moyen d'une augmentation de tribut, qui n'étoit pas la même par-tout, parce qu'elle dépendoit du caprice & de l'avidité des Gouverneurs, la Société Chrétienne & la ſucceſſion des Evêques ſe maintinrent dans un grand nombre de Villes. Ce tribut, ſuivant les Hiſtoriens, étoit de vingt-cinq livres peſant d'argent pour les ſimples Egliſes, de cinquante pour les Monaſtères, & de cent pour les Cathédrales. Mais cet adouciſſement, ſujet à des variations continuelles, ſous des maîtres inconſtans, avares & cruels,

VIII. SIÈCLE.

n'empêcha pas que l'Egliſe d'Eſpagne ne gémît pendant tout ce ſiècle dans une dure oppreſſion. Les avantages que Pélage, Roi des Aſturies, & ſes ſucceſſeurs remportoient ſouvent ſur les Arabes, étoient pour ceux-ci de nouveaux motifs de perſécuter les Chrétiens, & de venger ſur eux le ſang de leurs frères. Ainſi la Religion ne pouvoit être conſolée d'un côté, qu'elle ne fût affligée de l'autre, & tous les lauriers des Princes armés pour ſa défenſe, étoient arroſés de ſes larmes.

VIII. SIÈCLE.

L'Angleterre avoit contribué à éteindre le ſchiſme des Egliſes d'Irlande & d'Ecoſſe au ſujet de la Pâque, par les exhortations des ſaints Perſonnages qu'elle avoit formés dans le ſiècle précédent, & qui firent ſa gloire dans celui-ci. Elle continua de fournir à l'Egliſe de grands exemples de vertu, & aux Nations voiſines des Apôtres qui s'appliquerent avec un zèle infatigable à détruire les reſtes de l'idolâtrie. La vie monaſtique y étoit floriſſante, & la plupart des Egliſes épiſcopales n'avoient pas d'autre Clergé que des Moines. Il étoit ſorti de grandes lumières de ces pieuſes retraites depuis les tems de S. Auguſtin.

de Cantorbéry; il en ſortit encore de
VIII. nouvelles, & le huitième ſiècle en vit
SIÈCLE. auſſi briller, malgré les ténèbres qui le couvrirent de toute part. La plus éclatante fut ſaint Boniface, Apôtre d'Allemagne, que nous ferons connoître dans la ſuite. L'Egliſe d'Angleterre dut la conſervation de ſon luſtre & de ſa ferveur à la communication qu'elle ne ceſſa d'entretenir avec Rome. Depuis S. Grégoire le Grand, tous ceux qui vouloient ſe perfectionner dans la ſcience eccléſiaſtique & dans la piété, ſe rendoient à la Capitale du Monde Chrétien, & revenoient éclairer leur patrie, après s'être inſtruits dans le centre même de la foi. Ce goût devint ſi général, qu'il ſe changea peu à peu en pratique de dévotion. Les Abbés quittoient leurs Monaſtères, les Evêques leurs Egliſes, & les Rois eux-mêmes leurs Etats, pour aller viſiter le tombeau des SS. Apôtres. Parmi les petits Souverains qui formoient l'Heptarchie, on en compte juſqu'à trois dans ce ſiècle, qui, ayant entrepris le pélerinage de Rome par motif de piété, abdiquerent le Trône, & embraſſerent l'état monaſtique; ce ſont Coërend, Roi de Mercie; Offa, Roi des Saxons

orientaux ; & Ina, Roi des Saxons occidentaux, qui fonda un Collége des Anglois à Rome, & créa pour l'entretien de cet établiſſement, l'impôt qui fut appellé depuis, le denier de Saint Pierre. Un autre Offa, Roi des Merciens, fit auſſi le voyage de Rome ſous le pontificat d'Adrien, pour calmer les remords de ſa conſcience, & obtenir du Pape la rémiſſion du crime qu'il avoit commis en faiſant périr Ethelbert, Roi d'Eſtanglie, par une horrible trahiſon.

VIII. SIÈCLE.

Les premiers Miſſionnaires, qui porterent le flambeau de la foi dans la Friſe, pays qui répondoit à ce que nous appellons aujourd'hui la Hollande, étoient ſortis d'Angleterre. La converſion des peuples qui habitoient cette contrée en-deçà & au-delà du Rhin, avoit été commencée dans le ſixième ſiècle par S. Vilfrid. Un autre Anglois nommé Vicberd, s'étoit auſſi dévoué à cette bonne œuvre. Mais leurs travaux avoient eu peu de ſuccès, de ſorte que c'eſt au zèle de S. Villebrod, & aux premières années du huitième ſiècle, qu'il faut rapporter l'établiſſement du Chriſtianiſme dans cette partie de l'Europe.

VIII. SIÈCLE.

Pepin l'ancien venoit de conquérir la Friſe citérieure, compriſe entre la Meuſe & le Rhin. Il ſeconda de tout ſon pouvoir l'entrepriſe de S. Villebrod & de ſes compagnons, afin de bannir l'idolâtrie d'une Province qu'il avoit ajoutée à l'Empire François. Sous une protection ſi puiſſante, le ſaint Miſſionnaire fit de grands progrès, bâtit des Egliſes, fonda des Monaſtères, & pouſſa vers le Nord ſes courſes apoſtoliques juſques chez les Danois, peuple féroce, qu'il ne put gagner à J. C. Deux autres ſaints Miſſionnaires, venus au ſecours des premiers qui avoient porté l'Evangile en Friſe, perfectionnerent ce que leur zèle avoit ſi heureuſement commencé. Ils étoient François l'un & l'autre; c'étoit S. Vulfrand né en Gâtinois, & enſuite élevé ſur le Siège de Sens qu'il abandonna pour ſe conſacrer à la converſion des infidéles; & S. Grégoire, homme de la plus haute naiſſance, & allié à la Famille Royale. Ils continuerent l'œuvre de S. Villebrod, mort en 739, après avoir établi ſon Siège & le centre de cette nouvelle Egliſe à Utrecht, dont il fut le premier Evêque. Leurs travaux, leurs miracles & l'exemple de

leurs vertus, rendirent cette Miſſion ſi floriſſante, que l'une & l'autre Friſe étoient preſque toutes Chrétiennes, lorſque Charlemagne monta ſur le Trône des François. VIII. SIÈCLE.

L'Allemagne où le Chriſtianiſme avoit pénétré dans les ſiècles précédens, étoit retombée dans les ténèbres de l'idolâtrie, ſoit par le penchant naturel des peuples, ſoit par le défaut d'inſtruction; il falloit donc regarder cette vaſte contrée comme une terre abſolument inculte, & qui avoit beſoin d'ouvriers évangéliques pour la défricher. Ce fut encore d'Angleterre que Dieu tira l'Apôtre qu'il lui deſtinoit. On le connoît ſous le nom de Boniface qu'il reçut du Pape Grégoire II, lorſque ce Pontife lui donna l'Ordination épiſcopale; mais ſon nom propre & national étoit Oüiinfrid. Il naquit en 680, & ayant été conſacré dès l'enfance à la vie monaſtique, il fut élevé au Sacerdoce à l'âge de trente ans, après avoir donné toutes les années précédentes à l'étude des ſciences eccléſiaſtiques, ſous les meilleurs maîtres de ſon tems. Ce fut alors que ſe ſentant animé du deſir de travailler à la converſion des idolâtres, il

VIII. SIÈCLE.

alla à Rome afin de recevoir du Chef de la Religion, l'autorité qui lui étoit néceſſaire pour ſe livrer à cette grande entrepriſe. La Thuringe, la Saxe, la Bavière & les autres parties de l'ancienne Germanie, furent le théâtre de ſes prédications. Son zèle y trouva des obſtacles de tout genre, l'âpreté du climat, la difficulté des chemins, la rigueur des ſaiſons, la groſſiéreté des peuples, & leur attachement au culte des idoles, attachement d'autant plus difficile à vaincre, qu'il avoit toute la force que l'ignorance & le préjugé donnent aux anciennes erreurs. Son infatigable ardeur, ſa patience & ſon courage à toute épreuve le rendoient ſupérieur à tant de difficultés; & ce qui en auroit rebuté une infinité d'autres, ſembloit lui donner de nouvelles forces. La contradiction qui lui fut la plus ſenſible, & qui traverſa davantage le ſuccès de ſa miſſion, fut celle qu'il éprouva de la part de certains Docteurs ignorans & corrompus, qui entretenoient les anciens Chrétiens de ces cantons dans des opinions très-dangereuſes, ſur-tout en fait de morale. Ces hommes pernicieux lui donnerent plus de peine à déſabuſer ou à confon-

dre, que les idolâtres à inſtruire, & les pécheurs à convertir. Il fit pluſieurs voyages à Rome, pour conférer avec les Souverains Pontifes ſur l'état des nouvelles Egliſes qu'il avoit fondées. De retour dans les lieux de ſa miſſion, il y travailloit au ſalut des ames, comme s'il n'eût fait que de commencer. Quoiqu'il fut fixé dans le Siège de Mayence dont il avoit été fait Archevêque, il étendit ſa vigilance ſur toutes les Egliſes d'Allemagne, dont la plupart devoient leur fondation à ſes ſoins. Après tant de peines & des ſuccès ſi merveilleux, il ne manquoit qu'une choſe à ce grand homme, pour être en tout comparable aux premiers prédicateurs de l'Evangile, c'étoit de couronner ſon Apoſtolat par le martyre. Dieu lui accorda cette gloire l'an 755, qui étoit la trente-ſixième de ſon épiſcopat. Il étoit campé ſous des tentes avec ſes compagnons & ſon Clergé, dans une campagne où il attendoit les Néophytes, qui devoient s'aſſembler en ce lieu pour recevoir la Confirmation. Tout-à-coup une troupe de payens fondit ſur lui & ſur les ſiens à main armée, & les maſſacra, dans l'eſpérance de trouver beaucoup d'or

VIII. SIÈCLE.

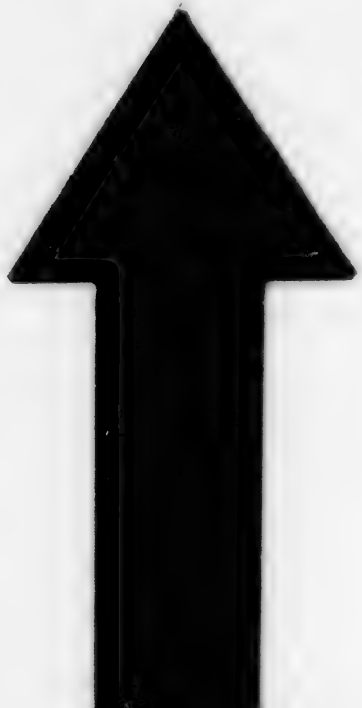

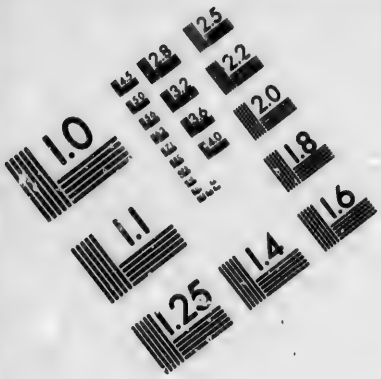

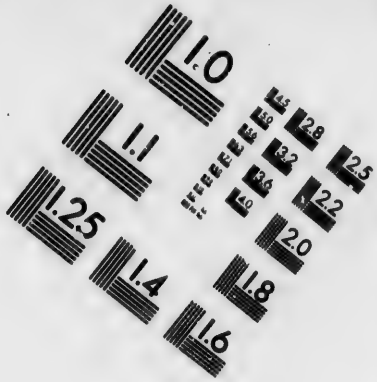

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)

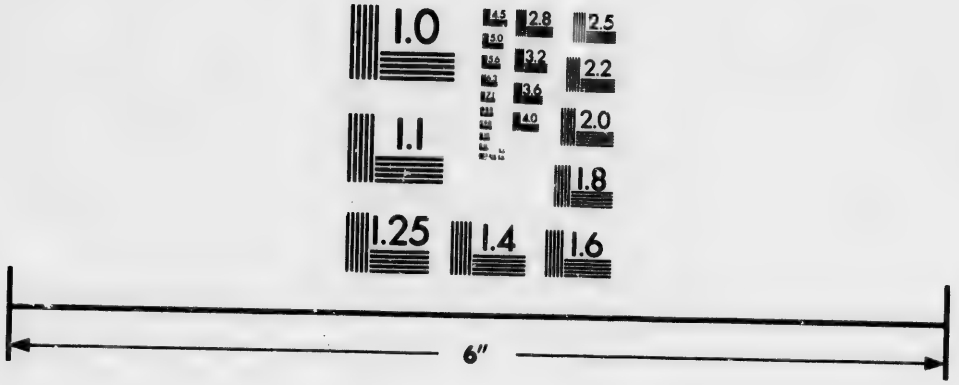

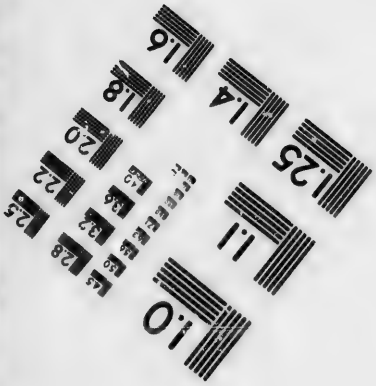

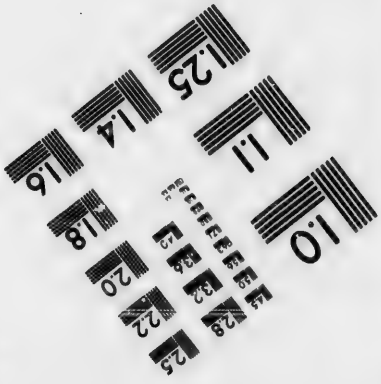

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

VIII. SIÈCLE.

& d'argent dans les coffres où étoient renfermés les Livres & les Reliques que le saint Evêque portoit ordinairement avec lui, suivant l'usage de ce tems-là. Son corps déposé d'abord à Utrecht, transféré ensuite à Mayence, fut enfin enterré, conformément à sa dernière volonté, dans l'Abbaye de Fulde, si célèbre depuis, qu'il avoit fondée sur la rivière de ce nom. On y voit encore trois Livres du nombre de ceux qui étoient renfermés dans les coffres dont on vient de parler; le premier contient l'ancienne concordance des Evangiles; le second renferme plusieurs Ouvrages des Pères, entre autres de S. Ambroise & de S. Léon Pape; le troisième est un Livre des Evangiles, qu'on dit écrit de la main du saint Martyr.

C'est ainsi que par de nouvelles conquêtes faites sur l'idolâtrie au fond de l'Europe, Dieu réparoit les pertes que l'Eglise faisoit tous les jours en Orient, & qu'en appellant de nouvelles Nations à la foi par des hommes animés de l'esprit des Apôtres, il remplaçoit dans la Société Chrétienne les peuples que l'hérésie & le Mahométisme lui avoient enlevés.

ARTICLE V.

Hérésies de Iconoclastes. Sa naissance ; ses progrès ; ses ravages ; sa condamnation.

L'HÉRÉSIE des Iconoclastes dont nous allons tracer l'histoire, est une des plus funestes qui aient agité l'Eglise depuis son origine. Elle mérite une attention d'autant plus grande, qu'elle a reparu dans ces derniers temps avec les mêmes caractères qui la rendirent si redoutable autrefois, & que les Docteurs Catholiques ont employé pour réfuter ceux qui l'ont renouvellée dans le quinzième siècle, les mêmes raisons dont les saints défenseurs de la foi se servirent au huitième, contre les ennemis du culte que l'Eglise a toujours rendu aux saintes Images. Remontons à la source de cette erreur, & tâchons d'en découvrir les vraies causes.

On se rappelle que l'unité de Dieu étoit le dogme fondamental de la Religion Mahométane, & qu'en conséquence de ce principe dont le faux Prophète

VIII. SIÈCLE.

avoit fait la base de sa doctrine, l'horreur du Polythéisme devint la vertu principale de tous ses sectateurs. Les Juifs avoient pensé de même dans tous les tems, mais sur-tout depuis le retour de la captivité de Babylone. Ils avoient donné des preuves éclatantes de leur aversion pour les idoles sous les successeurs d'Alexandre, au tems des Machabées, & cette disposition s'étoit encore fortifiée sous le gouvernement des Princes Asmonéens. Elle étoit dans toute sa force à la naissance du Christianisme. Lorsque l'usage des Peintures sacrées fut devenu plus commun dans l'Eglise après le règne de Constantin, qu'il ne l'avoit été dabord, ce fut une chose horrible peur eux de voir placée avec honneur dans nos Temples, la figure d'un homme qu'ils avoient fait mourir dans les tourmens. Cette conformité de sentimens entre les Juifs & les disciples de Mahomet, fut la première cause de l'effroyable tempête qui s'éleva dans l'Eglise, au sujet des saintes Images & du culte qui leur étoit rendu. Un Juif qui avoit acquis quelque crédit sur l'esprit du Calife Yésid II, sut persuader à ce Prince crédule & zélé pour sa Reli-

gion, que le moyen infaillible de prolonger son règne, étoit de proscrire les figures peintes, gravées, ou en relief, qui se trouvoient dans les Eglises des Chrétiens & dans les places publiques. Le Prince Musulman se prêta facilement à ce conseil; & sans différer, il envoya des ordres à cet effet dans toute l'étendue de son Empire, vers l'an 724. Ils furent exécutés avec rigueur. C'étoit pour les Juifs une occasion précieuse de satisfaire leur haine contre les Chrétiens; ils ne la négligerent pas, & les Mahométans ne montrerent pas moins d'ardeur qu'eux à détruire des objets que le préjugé de la Religion leur rendoit odieux. Ainsi l'héréſie des Iconoclastes, & la guerre qu'elle alluma contre les saintes Images dans le siècle dont nous analysons l'histoire, dut son origine au Judaïsme & au Mahométisme réunis.

Léon III, dit l'Isaurien, qui monta sur le Trône de Constantinople en 716, Prince né dans une condition obscure, sans éducation & sans lumières, devint tout-à-coup l'ennemi du culte catholique touchant les Images. Ç'avoit été le défaut de presque tous ses prédécesseurs depuis Constantin, comme nous

VIII. SIÈCLE.

l'avons déja remarqué plus d'une fois, de prendre parti dans les disputes théologiques, & de vouloir prononcer en arbitres souverains dans les choses de la foi. Léon alla plus loin encore, & il entreprit de changer les idées reçues de tout tems sur la nature & l'usage des objets sensibles que la Religion avoit consacrés. Ce Prince étoit ignorant & sans Lettres; il avoit commencé par l'état de simple soldat, & ayant passé toute sa vie dans le métier des armes, il n'avoit jamais appris que les choses nécessaires à sa profession. Mais les guerres où il avoit servi, lui avoient procuré différentes occasions de s'entretenir avec des Juifs & des Musulmans, sur la Religion, & le reproche d'Idolâtrie que les uns & les autres faisoient aux Chrétiens, à cause de leur respect pour les Images de J. C. & des Saints, lui paroissoit un opprobre pour le Christianisme : c'étoit de toutes leurs objections celle qui l'avoit frappé le plus. Il n'en savoit pas assez pour résoudre cette difficulté, & l'impression qu'elle lui avoit laissée dans l'esprit, étoit d'autant plus forte, qu'il étoit moins instruit de la vraie doctrine de l'Eglise sur le culte des Images.

Parvenu au Trône impérial avec ces idées, Léon ne tarda pas à les faire éclater. Il étoit arrivé, dans l'ordre physique, vers l'an 727, certains phénomènes effrayans, auxquels la crédulité de l'Empereur donnoit une interprétation sinistre. Il s'imagina que la vénération des Catholiques pour les saintes Images, & le culte religieux qu'ils leur rendoient, étoient la cause de ces événemens fâcheux & des autres calamités publiques. Plein de cette pensée, il assembla le peuple, & déclara que toutes les représentations d'objets sensibles, placées dans les Eglises & ailleurs, étoient une idolâtrie, & que le Ciel irrité envoyoit des fléaux sur la terre pour la punir. Il ne fit rien de plus alors; mais en 730, sans avoir consulté les Evêques, ni fait précéder sa démarche d'aucune mesure de prudence, il rendit un Edit par lequel il ordonna d'abattre les Images, & d'effacer les Peintures sacrées dans tous les lieux de son obéissance. Il ne s'étoit pas déterminé à ce coup d'éclat, sans avoir pris la ferme résolution de le soutenir, par toutes les voies que l'autorité suprême lui rendoit possibles.

VIII. SIÈCLE.

Mais quelque grand que soit le pou-

VIII. SIÈCLE.

voir des Souverains, ils n'ont pas celui de commander aux esprits & de dominer sur les volontés. L'Edit de Léon révolta tout le monde. Le peuple de Constantinople se souleva. Il fallut envoyer contre lui des gens armés qui le chargèrent; & ce fut au milieu de ce tumulte que les Images du Sauveur, de la sainte Vierge & des Saints furent abattues par les satellites de l'Empereur. Si la violence des moyens qu'il employoit pour se faire obéir, ne lui montroit pas l'injustice & l'impiété de sa Loi, elle devoit au moins lui en faire sentir l'imprudence. Mais ce Prince n'étoit pas de caractère à s'arrêter par la vue des maux qu'il alloit causer; nourri dans les camps & accoutumé au despotisme militaire, il prétendoit gouverner les sujets d'un grand Empire, comme un Capitaine conduit une troupe de soldats. Il étoit d'ailleurs opiniâtre, emporté & cruel, la résistance l'irritoit, & sa fierté blessée des obstacles qu'elle rencontroit, se tournoit en fureur. Il ne le fit que trop paroître par les excès de vexation & de cruauté auxquels il se porta pendant tout le reste de son règne, pour extirper le culte des Images, qu'il confon-

doit avec l'idolâtrie la plus groſſière & la plus injurieuſe à Dieu.

VIII. SIÈCLE.

La vérité obſcurcie par les fauſſes imputations du Juif & du Mahométan, & l'Egliſe calomniée dans ſon culte par un Prince Chrétien, trouvèrent un généreux défenſeur dans S. Germain, Patriarche de Conſtantinople. Avant de parvenir à cette dignité, il avoit été Métropolitain de Cyzique. Le mérite & la naiſſance le firent transférer ſur le premier Siège de l'Orient. Il ſe montra digne de ce haut rang par ſes lumières & ſon courage. Non content de préſerver ſon peuple du venin de la nouvelle erreur, il ſe crut obligé par ſa place de travailler à détruire les préventions de quelques Evêques, à qui l'Empereur avoit trouvé moyen de faire partager ſes ſentimens. Pour les inſtruire & les ramener à la vérité, S. Germain écrivit pluſieurs Lettres également touchantes & lumineuſes. Il nous en reſte trois; la première adreſſée à Jean, Evêque de Synnade & Métropolitain de Phrygie; la ſeconde à Conſtantin, Evêque de Nacolie dans la même Province; & la troiſième à Thomas, Evêque de Claudiopolis. Il y développe avec une admi-

VIII. SIÈCLE.

rable netteté la doctrine de l'Eglise sur le culte des Images, & la destination de ces objets consacrés par la piété, & si propres à la nourrir. Il réfute tour-à-tour les objections que Léon & ses partisans empruntoient des Juifs & des Musulmans : il expose d'une manière claire & précise la différence du culte souverain, absolu & direct, qui n'est dû qu'à Dieu, & du culte inférieur, subordonné & relatif, dont la sainte Vierge, les Martyrs & les autres Saints peuvent être l'objet. Il montre l'utilité des Peintures sacrées, des Statues & des autres représentations dont l'Eglise approuve l'usage, parce que ce sont les Livres des ignorans, une prédication qui parle aux yeux, & de puissans aiguillons pour exciter à la pratique des vertus, dont les Saints qu'elles nous rappellent, ont été des modèles excellens. Il fait voir l'antiquité des Images peintes ou en relief, par des témoignages tirés des SS. Pères les plus attentifs à s'élever contre les abus; il administre les preuves de la vénération qu'on avoit toujours eu pour elles, dans les plus beaux siècles du Christianisme, & dès son origine; il rapporte les miracles authentiques par

par lesquels Dieu avoit autorisé le culte qu'on leur rend, & il insiste sur le danger qu'il y a de toucher aux objets consacrés par le respect des peuples, & de changer les coutumes établies depuis long-tems dans l'Eglise. C'est ainsi que le saint Patriarche éclairoit ses Collègues dans l'épiscopat, & qu'il écartoit les nuages que l'esprit d'erreur accumuloit, pour obscurcir la vérité aux yeux des hommes mal instruits, & pour autoriser les excès qu'on se permettoit. S. Germain écrivit aussi au Pape Grégoire II, pour l'informer de ce qui se passoit en Orient, & lui demander le secours dont il avoit besoin dans une conjoncture si critique. Grégoire répondit au Patriarche en louant son zèle, animant son courage, & rendant témoignage à la doctrine pour laquelle il combattoit. Ainsi les deux premiers Sièges du Monde Chrétien étoient unis de sentimens sur l'objet de la contestation qui troubloit l'Eglise, & l'Orient se voyoit appuyé par l'Occident, dans la défense du culte catholique.

VIII. SIÈCLE.

Le courage de S. Germain & son union avec le Souverain-Pontife, annonçoient à l'Empereur tout ce que la

VIII. SIÈCLE.

nouvelle doctrine éprouveroit d'opposition, s'il s'obstinoit dans son entreprise. Mais rien ne put l'arrêter, ni les remontrances des Papes Grégoire II & Grégoire III, qui lui écrivirent avec autant de force que de liberté, ni l'horreur que le peuple témoignoit de son impiété, ni les malédictions dont on le chargeoit, ni même les révoltes qui éclatoient en différentes parties de l'Empire. Plus les Pasteurs & les simples fidèles témoignoient d'ardeur & de piété pour la conservation des saintes Images, plus Léon mettoit d'acharnement à les détruire. Il avoit chassé le Patriarche Germain de son Siège, pour y placer un homme qu'il savoit propre à seconder ses vues; & le saint vieillard avoit fini ses jours dans la maison paternelle où il s'étoit retiré. On auroit dit que la fermeté de Germain étoit la seule digue capable de contenir les fureurs de Léon. Dès qu'il en fut débarrassé, il ne connut plus de ménagemens. Non content d'effacer les Peintures sacrées, & de briser les Statues, sans épargner les Images de J. C. mourant pour nous sur la Croix, il fit tomber ses coups sur tous ceux qui résistoient à ses

ordres. La perſécution devint générale; & ce qui la rendit peut-être plus cruelle que toutes les autres, c'eſt que Léon évitoit de procurer la gloire du martyre à ſes victimes, & que ménageant leur vie, il ſe contentoit d'ébranler leur conſtance par la rigueur & la durée des tourmens. Cependant il en périt un grand nombre au milieu des tortures, que l'induſtrieuſe cruauté de ce Prince ne ſavoit pas toujours meſurer ſur les forces de ceux qui les ſouffroient. Les ſatellites qu'il employoit à détruire les ſaintes Images dans les Egliſes, dans les places, & juſques dans les maiſons des particuliers, ne faiſoient jamais ces exécutions ſacrilèges ſans répandre du ſang, à cauſe des émeutes dont elles étoient preſque toujours accompagnées. Tandis que le Souverain n'étoit occupé qu'à détruire ſes ſujets, les élémens ſembloient s'unir à lui pour augmenter les malheurs publics. Conſtantinople fut affligée pendant toute la dernière année de ſon règne, d'affreux tremblemens de terre qui firent périr une quantité prodigieuſe d'habitans, & pluſieurs Villes de l'Empire éprouvèrent le même fléau. Telle étoit la déſolation de la Capitale

VIII. SIÈCLE.

VIII. Siècle. & des Provinces, lorsque Léon mourut. Depuis que la Religion chrétienne étoit montée sur le Trône impérial par la conversion de Constantin, plusieurs Princes avoient combattu la foi, persécuté l'Eglise, & fait le malheur des peuples; Léon III fut le premier qui joignit le nom d'héréſiarque à ceux de persécuteur & de tyran. Son règne dura vingt-cinq ans, dont il en employa quinze à faire la guerre aux saintes Images, & à ceux qui les honoroient.

Constantin Copronyme, qui parvint au Trône en 741, suivit les traces de Léon son père, & enchérit encore sur les moyens violens qu'il avoit pris, pour changer la discipline de l'Eglise au sujet des Images. Son impiété, sa haine contre les Catholiques, & sa cruauté dans l'exécution du projet qu'il avoit adopté, ne connurent point de bornes. Lorsqu'il se vit affermi sur le Trône, où il avoit chancelé pendant quelque tems, il n'eut point d'autre affaire que d'anéantir le culte dont il s'étoit déclaré l'irréconciliable ennemi, & d'exterminer tous ceux qui voudroient le maintenir. Mais la force ne suffisant pas à l'accomplissement de ce dessein, comme l'expé-

tience de Léon l'avoit fait voir, Copronyme voulut y joindre les voies de séduction, & mettre une apparence de régularité dans les procédés violens qu'il se proposoit d'employer. D'après ce plan, dont il se promettoit les plus heureux succès, ce Prince assembla, l'an 754, un Concile à Constantinople. Il s'y trouva trois cent trente-huit Evêques, mais il n'y eut aucun Patriarche, aucun Député des grands Siéges. Celui de Rome étoit rempli par le Pape Etienne II, qu'on se garda bien d'inviter; & celui de Constantinople étoit vacant par la mort d'Anastase, usurpateur de la dignité patriarchale, après l'expulsion de S. Germain. Il paroît par ce grand nombre d'Evêques, que malgré les progrès du Mahométisme, & les brêches que l'hérésie avoit faites à la Religion, depuis les Ariens jusqu'aux Monothélites, le Christianisme étoit encore très-étendu en Orient. Mais il paroît aussi par la manière dont cette quantité de Prélats se conduisit dans le Concile de Constantinople, qu'il y avoit peu d'amour de la vérité, peu de courage pour sa défense, & peu de connoissance du véritable esprit de l'Eglise, parmi tous ces Prélats, la plupart

VIII. SIÈCLE.

dominés par les vues humaines & asservis aux volontés du Prince.

VIII. SIÈCLE.

Le Concile assemblé par Constantin, non pour examiner selon les règles ecclésiastiques, la question du culte des Images, mais pour le proscrire, conformément aux intentions du Souverain, employa six mois à ses opérations, c'est-à-dire, depuis le 10 Février jusqu'au 8 Août. De tout ce long travail, il ne nous reste que la définition de foi, pièce étrange par la manière dont elle est rédigée, & par le fonds des choses qu'elle contient. On y voit d'un bout à l'autre, que l'esprit d'hérésie animoit cette Assemblée, & qu'elle n'avoit eu d'autre but que de consacrer la doctrine impie des Iconoclastes. Le second Concile de Nicée, VIIe. général, dont nous parlerons bientôt, rapporte tout au long ce décret scandaleux dans les actes de la sixième session, & le réfute victorieusement, en commençant par le titre, & en suivant pied à pied tous les raisonnemens sur lesquels il s'appuie. Le titre portoit : *Définition du grand & saint Concile œcuménique.* Comment, disent les Peres de Nicée, comment donner le nom de Concile œcuménique à une

Assemblée à laquelle le Pape, Evêque de Rome & Chef de l'Eglise, n'a point concouru par lui-même ou par ses Légats, ou du moins par ses Lettres; auquel les Patriarches d'Antioche, d'Alexandrie & de Jérusalem n'ont point participé; auquel enfin l'Eglise entière n'a point donné son consentement? Les raisons alléguées par les Evêques Iconoclastes & réfutées par les Peres de Nicée, se peuvent réduire à quatre; 1°. la nouveauté du culte des Images, que les Iconoclastes prétendoient introduit dans l'Eglise depuis le sixième Concile général, qui est le second de Constantinople..... A quoi l'on répond, qu'il ne s'est écoulé que soixante-&-dix ans entre le sixième Concile & celui dont il s'agit, & que par conséquent le culte des Images, en faveur duquel on cite des témoignages de la plus haute antiquité, n'a pu commencer & s'établir dans ce court intervalle. 2°. L'accusation d'idolâtrie, intentée contre l'Eglise à l'occasion des Images & de leur culte. On réfute cette imputation, en observant que la victoire de J.C. sur les idoles est éternelle, & que l'Eglise ne peut être accusée de renouveller le crime des Idolâtres, sans

VIII. SIÈCLE.

VIII. SIÈCLE.

que cette accusation ne retombe sur J. C. même ; ensuite on montre en quoi consiste l'honneur qu'on rend aux Images, & on fait voir que ce n'est ni une adoration proprement dite, ni un culte direct & absolu, mais un hommage relatif de sa nature à l'objet représenté, qui le mérite par son excellence, si c'est l'humanité de J. C., & par sa sainteté, si ce sont la sainte Vierge & les Saints. 3°. L'exemple tiré de la sainte Eucharistie, qui est la seule image de J. C. qui soit permise ; sur quoi le Concile de Nicée remarque que l'Eucharistie ne peut être appellée l'image de J. C. dans un sens propre & littéral, puisque le Sauveur n'a point dit à ses Apôtres : *Prenez & mangez : ceci est l'image de mon corps* ; mais *prenez & mangez : ceci est mon corps :* paroles positives qui excluent toute idée d'image, de type & de figure dans le Sacrifice non sanglant. 4°. Enfin, les autorités tant de l'Ecriture que des Peres contre le culte des Images. Le Concile de Nicée y répond en montrant, ou que ces passages ne parlent que du culte des idoles, ou qu'ils sont tirés d'Ouvrages supposés, ou enfin qu'ils sont falsifiés, tronqués & détournés de leur signification naturelle.

Malgré la foibleſſe des raiſonnemens dont les Iconoclaſtes faiſoient uſage pour combattre le culte des Images, & la ſolidité des réponſes que les Catholiques leur oppoſoient, réponſes auxquelles ils n'avoient rien de plauſible à répliquer, l'Aſſemblée de Conſtantinople condamna ce culte & toutes les pratiques de piété que l'Egliſe employoit pour honorer les Saints. Toute peinture, toute repréſentation des objets conſacrés par la Religion, fut proſcrite. On frappa d'excommunication les réfractaires à ce décret, & on les ſoumit aux peines prononcées par les Loix impériales, comme ennemis de Dieu, & coupables du crime de tranſporter à la créature l'honneur qui n'eſt dû qu'à l'Etre ſuprême. L'Egliſe Romaine & tout l'Occident rejetta ce decret avec horreur; mais l'autorité de l'Empereur le fit recevoir dans preſque toutes les Egliſes d'Orient. On proſcrivit, on exila, on mit à mort tous ceux qui s'oppoſoient à la déciſion du prétendu Concile & à l'Edit du Prince. Les Villes étoient remplies des Emiſſaires de la Cour, qui effaçoient les peintures dans les Baſiliques, briſoient les ſtatues, faiſoient des perquiſitions odieuſes chez

VIII. SIÈCLE.

VIII. SIÈCLE.

les citoyens, & y commettoient toutes sortes de violences, sous prétexte de faire exécuter les ordres du Souverain. Ce n'étoit de toute part que tumulte, vexations & carnage. Les délateurs étoient bien reçus, quoiqu'ils fussent notés d'infamie, s'ils dénonçoient quelqu'un, comme ayant chez lui des Images, & leur rendant honneur. Le simple soupçon étoit suffisant pour être traité en criminel de leze-majesté divine & humaine. C'étoit plaire à Copronyme que de partager ses fureurs, & l'on méritoit plus sûrement sa faveur en persécutant les Catholiques, que si l'on avoit rendu les services les plus signalés à l'Etat.

Les Moines étoient les plus zélés défenseurs des saintes Images, dont leur expérience leur avoit mieux fait sentir l'utilité, pour s'élever à Dieu & s'exciter à l'imitation des Saints. La haine de Copronyme se tourna toute entière contre eux. Il proscrivit la vie monastique, & fit un Edit portant défense à qui que ce fût de l'embrasser. Il confisqua la plupart des Maisons religieuses de l'un & de l'autre sexe dans la Capitale, & les changea en Cazernes pour loger les soldats Iconoclastes qu'il chargeoit de

ſes ordres. Il força les Moines à ſe marier, & les expoſant à la riſée du peuple, il les contraignit à ſe promener dans l'Hyppodrome & dans les rues de Conſtantinople, en tenant chacun une femme ſous le bras. C'étoient-là les jeux & les fêtes qu'il donnoit à la populace. Ce qu'il fit ſouffrir à S. Etienne, Abbé du Mont-Saint-Auxence, eſt à peine croyable. C'étoit le plus ſaint perſonnage qu'il y eût dans l'Empire. Né dans l'opulence & les grandeurs du ſiècle, il avoit tout ſacrifié au deſir de la perfection, & il étoit arrivé à un ſi haut degré de vertu, que les ſoldats les plus brutaux, & les impies même, le reſpectoient. Pour tourmenter ce ſaint homme, diſons mieux, pour le punir de ſon attachement à la doctrine de l'Egliſe, Copronyme raffina ſur les inventions cruelles des anciens perſécuteurs. Nous nous abſtenons de rapporter tous les tourmens par leſquels on le fit paſſer, juſqu'au moment où Dieu couronna ſa généreuſe confeſſion par le martyre en 766 ou 67. Ces détails révolteroient l'humanité. Les Courtiſans & les Gouverneurs de Provinces vouloient-ils ſe rendre agréables à l'Empereur ? ils

VIII. SIÈCLE.

VIII. SIÈCLE.

en avoient un moyen sûr & facile, c'étoit d'exercer les plus grandes rigueurs contre les Catholiques soupçonnés d'honorer les Images, & les Moines dont la profession seule étoit un crime. Le Gouverneur de Natolie mérita les remercîmens & la faveur de son Maître, parce qu'il avoit fait vendre tous les Monastères d'hommes & de femmes qui étoient dans son Gouvernement, & qu'il avoit fait mourir par divers genres de supplices une infinité de personnes consacrées à Dieu dans ces pieuses retraites.

La vie de Copronyme ne répondoit point au zèle qu'il affectoit contre l'idolâtrie; il la passoit dans les festins, les spectacles & les plaisirs les plus infames. Il suffisoit d'avoir des mœurs pures & une conduite régulière, pour encourir sa disgrace. Des personnes du plus haut rang, qui avoient partagé ses débauches, s'étoient retirées de la Cour pour travailler à leur salut dans la solitude; il les persécuta plus cruellement que les autres, & les fit mourir, dans la crainte qu'ils ne révélassent sa turpitude. Enfin ce Prince mourut en 775, à l'âge de cinquante-six ans, aussi détesté que son

père, laissant l'Eglise & l'Etat dans la plus affreuse confusion, & ne pouvant guère espérer que la barbarie de son règne fût jamais effacée par un Prince plus méchant que lui. VIII. SIÈCLE.

Léon IV, âgé de vingt-six ans, nourri dans la mollesse, occupé de ses plaisirs, & d'ailleurs traversé par les guerres des Sarrasins & par des conspirations, devoit prendre peu d'intérêt à la querelle des Images. Cependant il se déclara contre elles; & peut-être la persécution qu'il alloit renouveller, n'auroit-elle pas cédé en cruauté à celles que son ayeul & son père avoient allumées, s'il eût conservé plus long-tems le pouvoir souverain; mais son règne ne dura que cinq ans. On attribue sa mort à une action qui caractérise son impiété, & qui fait juger des maux qu'il auroit causés à l'Eglise, s'il eût vécu. L'Empereur Maurice avoit donné à l'Eglise de Constantinople une couronne d'or, ornée de diamans & de pierres précieuses. Léon la fit enlever, & la mit sur sa tête, en disant par une raillerie sacrilège : *que l'or & les pierreries ne pouvoient plaire à celui qui avoit trouvé la pauvreté belle.* Mais à peine l'eut-il ôtée, qu'il sentit des charbons

VIII. SIÈCLE.

brûlans aux endroits qu'elle avoit touchés. Il s'y forma des ulcéres qui lui causerent une fièvre ardente, dont il mourut en 780.

Les fureurs de l'héréſie & les maux de l'Egliſe étoient parvenus à leur comble, lorſque Conſtantin IV monta ſur le Trône, par la mort de Léon IV, ſon père. Ce Prince, âgé de dix ans, fut confié à la tutèle de l'Impératrice Iréne ſa mère, qui eut toute la gloire de ſon règne. Elle étoit attachée au culte des Images, & ſon premier ſoin fut de le rétablir, & de rendre la paix à l'Egliſe. Mais cette femme d'un génie vaſte & pénétrant, voyant toute la grandeur de la plaie que les derniers Empereurs avoient faite à la Religion, & ſentant tout l'avantage que les Iconoclaſtes tiroient du faux Concile aſſemblé par Conſtantin Copronyme, jugea qu'elle ne pouvoit remédier aux maux de l'Egliſe & de l'Etat, qu'en oppoſant au décret de ce Conciliabule, la déciſion canonique d'un Synode œcuménique & légitime. Pour préparer ce grand ouvrage, elle plaça ſur le Siège de Conſtantinople un homme éclairé, vertueux & plein de zèle. C'étoit Taraiſe, Sécrétaire de

l'Empereur, désigné par l'estime publique, & qui n'accepta cette dignité, qu'après avoir exigé la parole positive de l'Empereur & d'Iréne, d'assembler au plutôt un Concile pour terminer la contestation des Images, source de tant de troubles. VIII. SIÈCLE.

Taraise succédoit au Patriarche Paul, homme recommandable par la pureté de ses mœurs & la profusion de ses aumônes. Il avoit eu la foiblesse de souscrire au Concile des Iconoclastes, par la crainte de la persécution. Revenu à lui-même, & touché du plus vif repentir, lorsque la paix avoit été rendue aux Catholiques sous le nouveau règne, il voulut réparer le scandale qu'il avoit donné à l'Eglise, en se dépouillant de sa dignité pour faire pénitence. Cette démarche qui décéloit en lui de grands sentimens & un amour sincère pour la vérité, fit juger Paul digne du rang qu'il quittoit par des vues si louables, & lui mérita l'estime de tous les gens de bien. Taraise, aussi-tôt après son ordination, écrivit au Pape Adrien, l'invitant à venir en Orient présider au Concile universel que l'Empereur & sa mère projettoient d'assembler, pour constater par un juge-

VIII. SIÈCLE.

ment authentique l'ancienne tradition de l'Eglise touchant l'usage & le culte des Images. Si le Pape ne pouvoit pas se rendre lui-même au lieu de la convocation, Taraise le prioit de concourir du moins à ce grand ouvrage par ses Légats & par ses Lettres. Le Patriarche de Constantinople écrivit de même à ceux d'Antioche, d'Alexandrie & de Jérusalem; il leur représentoit la grandeur du péril où l'Eglise étoit exposée après une si longue tempête, & il les conjuroit de s'unir avec leurs Collégues pour y remédier d'une manière efficace. Ces Lettres du Patriarche étoient accompagnées de celles que Constantin & Iréne écrivoient sur le même objet. Le Pape Adrien répondit aux unes & aux autres. Dans le corps de sa Lettre, Adrien traitoit à fond la question des Images, & distinguoit avec soin les différentes espèces de culte, que les Iconoclastes ne cessoient de confondre; il finissoit par exhorter Iréne & son fils à rétablir les Images dans les honneurs qui leur sont dûs, & à prendre pour règle en cette matière, la pratique de l'Eglise Romaine, si attentive à se conformer en tout à l'ancienne tradition.

Ces préparatifs étant faits, & les Lettres impériales pour la convocation du Concile ayant été expédiées, dans tous les lieux où l'autorité de Conſtantin & d'Iréne étoit reconnue, on attendit l'arrivée des Evêques, & l'on prit toutes les précautions convenables pour diſpoſer les eſprits à la paix. Il étoit ſur-tout néceſſaire d'écarter les troupes dont Copronyme s'étoit ſervi pour l'exécution de ſes ordres, & auxquelles il avoit abandonné les Monaſtères de Conſtantinople. Irène les caſſa toutes, & en fit venir d'autres. A ce moyen, le calme fut rétabli dans la Capitale, & l'ordre y règnoit, lorſque les Evêques s'y rendirent de toutes les Provinces de l'Empire. Le tumulte que la ſoldateſque exercée aux voies de fait ſous les derniers Empereurs, excita dans la Ville impériale, lorſque les Prélats s'y raſſemblèrent pour l'ouverture du Concile qu'on avoit d'abord indiqué à Conſtantinople, montroit bien la ſageſſe des meſures priſes par l'Impératrice. Ce fut même la raiſon qui fit transférer l'aſſemblée à Nicée en Bithynie, Ville où s'étoit tenu ſous le grand Conſtantin, le premier Concile général contre les erreurs d'Arius.

VIII. SIÈCLE.

VIII. SIÈCLE. Cette translation ayant demandé de nouveaux ordres, & du tems pour les exécuter, l'assemblée ne se forma qu'au mois de Septembre de l'an 787. On en fit l'ouverture le 24 de ce mois dans l'Eglise de sainte Sophie. Nous allons suivre l'ordre des sessions, & rapporter d'après les actes même de ce Concile, ce qui s'y passa de plus important, afin d'en donner une idée juste à nos Lecteurs.

Première session. On commença par vérifier les pouvoirs des Légats du Pape Adrien, & ceux des députés envoyés par les Evêques dont les Sièges étoient sous la domination des Sarrasins. Ensuite, les Pères ayant demandé que la présidence du Concile fût déférée au Patriarche de Constantinople, Taraise prit le parole, & rendit graces à Dieu de la liberté accordée à l'Eglise. Il exhorta les Evêques à rejetter toute nouveauté dans la doctrine & dans les paroles, à ne consulter que les intérêts de la foi, à bannir toutes vues humaines, & à s'en tenir aux traditions de l'Eglise qui ne peut errer, ni enseigner des choses contradictoires. Après cela, les Commissaires de l'Empereur firent lire la Lettre que Constantin écrivoit au Con-

cile. Elle étoit au nom de ce Prince & de l'Impératrice Irène, ſa mère. Ils y déclaroient aux Evêques, qu'ils ne les avoient aſſemblés que par des vues de paix, qu'ils leur laiſſoient une entière liberté de dire leurs ſentimens, & qu'ils ſe tenoient aſſurés que tant de Paſteurs, réunis dans les mêmes intentions, & conduits par l'eſprit de Dieu, procureroient le triomphe de la vérité, par le jugement qu'ils alloient prononcer. On fit enſuite avancer Baſile d'Ancyre, Théodore de Myre, & Théodoſe d'Armorion, du nombre des Evêques qui s'étoient déclarés en faveur des Iconoclaſtes. Ils reconnurent qu'ils avoient été dans des ſentimens erronés au ſujet des ſaintes Images, ils en témoignèrent un ſincère repentir, ils dirent anathême au faux Concile des hérétiques, & firent une profeſſion de foi très-catholique ſur la Trinité, l'Incarnation, & la vénération due aux Images de J. C., de la ſainte Vierge & des autres Saints. Après cette déclaration, ils furent reçus à prendre place au rang des Evêques, & à donner leur ſuffrage avec eux. VIII. SIÈCLE.

Seconde ſeſſion. Elle fut tenue le

VIII. SIÈCLE.

vingt-sixième jour de Septembre. On y lut les Lettres du Pape Adrien à l'Empereur & au Patriarche, dans lesquelles il établissoit le culte des Images sur l'autorité des Pères, & sur la tradition de l'Eglise Romaine, qu'il faisoit remonter jusqu'à l'Apôtre S. Pierre. Les Légats d'Adrien ayant demandé à Tarasse s'il approuvoit cette doctrine, le Patriarche répondit que, dans l'une & l'autre Lettre du Pontife, il reconnoissoit le langage de la tradition; qu'il avoit lui-même examiné ce que l'Ecriture & les Pères enseignoient sur cet article, & qu'il étoit pleinement convaincu que l'on doit aux Images un culte relatif & secondaire, réservant à Dieu seul le culte de Latrie, qui n'appartient qu'à la nature divine, & ne peut être communiqué aux créatures.

Troisième session. Elle fut tenue deux jours après la seconde, c'est-à-dire le 28 Septembre. Grégoire de Néocésarée, qui s'étoit trouvé à la tête du faux Concile de Constantinople, y lut sa profession de foi, laquelle ayant paru satisfaisante, on lui permit de reprendre sa place. Le Concile accorda la même grace à six autres Evêques qui s'étoient déjà

préſentés à la première ſeſſion. Après quoi on lut les Lettres ſynodales des Evêques Orientaux, qui n'avoient pu ſe rendre au Concile à cauſe des Arabes qui les tenoient ſous leur obéiſſance. Ils y déclaroient au nom des trois Sièges apoſtoliques de l'Orient, qu'ils recevoient les ſix Conciles œcuméniques; qu'ils rejettoient celui que l'on nommoit à tort le ſeptième; c'étoit l'aſſemblée de Conſtantinople tenue en 754; & qu'ils admettoient les traditions de l'Egliſe touchant la vénération des Saints, leurs Reliques & leurs Images. Ils ajoutoient que leur abſence ne pouvoit nuire en aucune manière à l'autorité du Concile, *vu principalement que le très-ſaint Pape de Rome s'y trouvoit par ſes Légats*; paroles remarquables dans la bouche des Orientaux, qui n'avoient aucun intérêt de flatter l'Egliſe de Rome. VIII. SIÈCLE.

Quatrième ſeſſion. Elle ſe tint le premier jour d'Octobre, & fut employée toute entière à lire les témoignages des Ecritures & des Pères, qui prouvoient l'antiquité, la légitimité & l'utilité des honneurs rendus aux Images de J. C., de la Croix, des Anges, de la Mère de Dieu, & des Saints. Parmi les

anciens Pères cités au nombre des témoins de la tradition sur cet objet, on
VIII. SIÈCLE. distingue S. Grégoire de Nysse, S. Basile, S. Grégoire de Nazianze, S. Jean Chrysostôme, S. Athanase, Théodoret. On rapporta aussi les paroles de plusieurs autres saints Docteurs plus récens, tels que S. Nil, S. Sophrône, Jean Mosch, & enfin les trois Lettres de S. Germain de Constantinople, avec la réponse du Pape Grégoire II. Sur quoi le Concile s'écria : La doctrine des Pères nous a éclairés, nous y avons puisé la vérité ; en les suivant, nous avons proscrit le mensonge ; instruits par eux, nous honorons les saintes Images ; anathême à qui ne les honore pas. Euthymius, Evêque de Sardes, lut ensuite au nom du Concile une confession de foi, qui fut souscrite par tous les Evêques, & par les Légats du Pape les premiers. L'article qui regarde les Images est exprimé de cette manière : Nous recevons la figure de la Croix précieuse & vivifiante ; les Reliques des Saints & leurs Images ; nous les honorons suivant l'ancienne tradition de l'Eglise de Dieu ; nous honorons celles de J. C., de sa sainte Mère, des

Anges qui, quoiqu'incorporels, ont néanmoins apparu ſous une forme ſenſible aux hommes juſtes; celles des Apôtres, des Prophêtes, des Martyrs & des autres Saints, parce qu'elles nous rappellent leur ſouvenir, & nous excitent à imiter leur ſainteté.

Cinquième ſeſſion. On la tint le 4 d'Octobre. On y continua l'examen des témoins de la tradition ſur le culte extérieur des ſaintes Images. Les paſſages qu'on lut & les faits qu'on cita, tendoient à prouver que la pratique d'honorer les Saints & leurs Images, établie dans l'Egliſe de toute antiquité, n'avoit jamais été interrompue juſqu'au tems des Iconoclaſtes; que ces hérétiques n'avoient fait qu'imiter les Juifs, les Manichéens & les Mahométans, & que le Calife Yéſid étoit le premier, qui, à la perſuaſion d'un Juif, avoit déclaré la guerre aux peintures ſacrées & aux autres repréſentations pieuſes. La concluſion de cette ſeſſion fut que les ſaintes Images ſeroient rétablies, qu'on en placeroit une au milieu de l'aſſemblée, qu'on lui rendroit les honneurs accoutumés, & que tous les Livres des Iconoclaſtes ſeroient condamnés au feu.

VIII. SIÈCLE.

Sixième seſſion. Elle fut tenue le ſixième jour d'Octobre. Le Concile l'employa à lire le décret doctrinal du faux Concile de Conſtantinople de 754, & la réfutation qui en avoit été dreſſée par ordre de l'aſſemblée, & rédigée ſans doute par une commiſſion nommée à cet effet. Nous en avons rapporté la ſubſtance plus haut, en la réduiſant aux principaux chefs qu'elle embraſſe.

Septième ſeſſion. Elle fut tenue le 13 d'Octobre, & après une profeſſion de foi, qui contenoit la condamnation de tous les hérétiques depuis les Ariens juſqu'aux Monothélites, on lut le décret du Concile touchant les ſaintes Images. Il eſt conçu en ces termes : Nous décidons que les Images de J. C., de ſa ſainte Mère, des Anges & des ſaints Perſonnages, ſeront expoſées dans les Egliſes, dans les maiſons & ſur les grands chemins, gravées ſur les Vaſes ſacrés, brodées ſur les habits qui ſervent au culte divin ; qu'on leur rendra le ſalut & l'adoration d'honneur ; qu'on approchera d'elles l'encens & le luminaire, comme on en uſe à l'égard de la Croix, des Evangiles & des autres choſes ſacrées ; le tout ſuivant la pieuſe coutume

tume des anciens ; car l'honneur de l'Image se rapporte à l'original, & celui qui lui rend hommage, l'adresse à l'objet qu'elle représente. Telle est la doctrine des saints Pères & de l'Eglise catholique. Quant à ceux qui oseroient penser ou enseigner autrement, ils seront déposés, s'ils sont Evêques ou Clercs ; & excommuniés, s'ils sont Moines ou laïcs. Les Légats & les Evêques au nombre de trois cent cinq, souscrivirent ce décret, & la session fut terminée par l'anathême qu'on prononça contre le faux Concile des Iconoclastes, de 754.

VIII. SIÈCLE.

Huitième & dernière session. Après la signature du décret, le Patriarche Taraise écrivit deux Lettres au nom du Concile, l'une aux Empereurs, & l'autre au Clergé de Constantinople, pour les instruire de tout ce qui s'étoit fait, & du jugement que le Concile avoit prononcé. L'Empereur & Irène ayant appris comment cette grande affaire s'étoit terminée, ne voulurent pas que le Concile se séparât sans y avoir paru. Ils écrivirent donc au Patriarche d'amener tous les Evêques à Constantinople. Le vingt-troisième jour d'Octobre, ils s'y rendi-

VIII. SIÈCLE.

rent, & l'assemblée se tint dans le Palais de Magnaure. Les saints Evangiles ouverts étoient au milieu de la salle; Irène & son fils s'assirent à la première place; les Légats, le Patriarche Taraise & les Evêques étoient sur des sièges à droite & à gauche, selon leur rang. Les Princes invitèrent Taraise à parler; ils parlèrent eux-mêmes avec beaucoup d'éloquence & de dignité. Les Evêques leur répondirent par des acclamations, en leur souhaitant de longs jours & un règne glorieux. Ensuite on lut le décret doctrinal & les passages des Pères sur lesquels il étoit appuyé. A cette lecture, le peuple qui assistoit en foule, témoigna une grande joie de voir la foi triomphante & les saintes Images vengées. Les acclamations redoublèrent, & l'on combla de bénédictions les Empereurs & les Evêques. Ainsi finit le second Concile de Nicée, septième œcuménique.

Après la séparation des Evêques, Taraise rendit compte au Pape Adrien de tout ce qui s'étoit fait à Nicée. Adrien confirma le décret du Concile; & afin que les actes de cette célèbre assemblée fussent connus dans l'Occident, il en

envoya des copies à Charlemagne & aux autres Princes de l'Egliſe Latine. Mais comme les peuples d'Occident n'attachoient pas au mot d'*adoration* le même ſens qu'il avoit dans l'uſage des Orientaux, on craignit, en France ſur-tout, que le Concile n'eût pouſſé trop loin le culte qu'il décernoit aux ſaintes Images, & les Evêques des Etats de Charlemagne aſſemblés à Francfort en 794, pour la condamnation d'Elipand de Tolède, & de Félix d'Urgel, défendirent de les adorer. Cette différence entre les Prélats de l'Egliſe Gallicane & ceux d'Orient, ne portoit que ſur une équivoque. Ceux-ci entendoient par adoration, un ſalut extérieur, un témoignage d'honneur & de vénération; ceux-là n'appelloient de ce nom que le culte de ſervitude ou de Latrie, l'honneur ſuprême, l'adoration proprement dite, qui n'eſt due qu'à la Divinité. De-là vint que les uns employoient le mot d'*adorer*, en parlant du culte des Images, & que les autres le rejettoient. Mais comme on étoit d'accord pour le fonds, & qu'on avoit la même doctrine ſur le point dont il s'agiſſoit; quand on ſe fut expliqué de part & d'autre; quand on fut convenu

VIII. SIÈCLE.

VIII. SIÈCLE. du sens des expressions, on adopta le même langage, & l'Eglise Gallicane avec le reste de l'Occident, s'exprima comme l'Eglise d'Orient sur le culte & la vénération des saintes Images.

Le point de doctrine étant clairement décidé par le décret de Nicée, la dispute auroit dû cesser : mais il s'en fallut beaucoup que les esprits, tout fixés qu'ils s'evoient être par ce Jugement, se réunissent dans une même façon de penser. Si des erreurs subtiles & purement spirituelles, comme celles d'Arius, de Nestorius, d'Eutychès, avoient formé des sectes opiniâtres & en quelque sorte éternelles, quelles suites ne devoit pas avoir une hérésie qui s'attachoit à des objets sensibles, populaires, & qui portoit la réforme dans le culte extérieur? Quand une fois le peuple a perdu le respect des choses saintes, il est bien difficile de l'y ramener. Des furieux, accoutumés à briser, à détruire, ne pouvoient revenir si-tôt de leurs excès. Il y avoit trop loin du sentiment qui faisoit abattre les statues & blanchir les murs des Eglises pour en effacer les peintures, à celui qui les fait traiter avec honneur, pour espérer que cet heureux

changement ſeroit tout-à-coup le fruit d'un Jugement eccléſiaſtique. La querelle des Images fut donc encore long-tems un ſujet de troubles & de diviſions dans l'Egliſe Grecque ; & nous verrons dans le ſiècle ſuivant, les ſcènes affreuſes qui nous ont fait gémir, ſe renouveller ſous Léon l'Arménien, Michel le Bégue & Théophile, juſqu'aux tems heureux de Théodora, qui gouverna l'Empire après le dernier de ces Princes, & qui porta le dernier coup à l'héréſie ſanguinaire des Iconoclaſtes.

VIII. SIÈCLE.

ARTICLE VI.

Héréſies qui s'élevèrent en Occident pendant le huitième ſiècle.

LES erreurs de ce ſiècle en Occident furent celles que l'ignorance & la ſuperſtition peuvent enfanter ; les impoſtures d'une hypocriſie groſſière, les délires d'une imagination qui ne met pas même de la vraiſemblance dans ce qu'elle produit, & qui ne trompe les autres qu'après s'être ſéduite elle-même. Telles furent les erreurs d'Adalbert, de Clé-

VIII. SIÈCLE.

ment & de Samſon. S'il y eut plus d'art & plus de ſuite dans celles d'Elipand de Tolède & de Félix d'Urgel; s'ils lièrent davantage leurs idées, & s'ils firent dériver leurs aſſertions de quelques principes mieux combinés, on découvre toujours dans ces nouveaux ſyſtêmes un défaut d'analogie, qui prouve combien les eſprits les plus exercés étoient encore loin de connoître les vraies règles du raiſonnement. Examinons ces différentes erreurs avec quelque attention; elles ſerviront à nous faire mieux connoître le génie de ces tems de ténèbres & de barbarie.

Adalbert, que quelques-uns nomment Adelbert, & d'autres Aldebert, étoit Gaulois de nation. Il naquit au commencement du huitième ſiècle, de parens pauvres & ſimples, comme il le dit lui-même dans ſa Vie, l'une des ridicules productions de ſa plume, dont nous avons quelques fragmens. Les tems d'ignorance ſont favorables aux hypocrites & aux impoſteurs, par la diſpoſition qu'on a preſque généralement à les croire, & par les avantages qui ſont le fruit de leurs inventions. Les ſuccès étonnans d'Adalbert, & le crédit à peine

croyable qu'il s'acquit en peu de tems sur l'esprit du peuple, en sont la preuve. VIII. SIÈCLE.
Il prétendit qu'il avoit été sanctifié & couronné de Dieu dès le ventre de sa mère, comme un autre Jean-Baptiste. Il se vanta qu'un Ange, sous une forme humaine, lui avoit apporté, des extrémités du monde, des reliques d'une sainteté merveilleuse, par le moyen desquelles il pouvoit opérer les plus grands prodiges, & obtenir de Dieu tout ce qu'il lui demandoit. Il trouva par-là un accès facile dans tous les lieux où il se présenta. Le peuple naturellement crédule & toujours épris du merveilleux, les femmes plus faciles à séduire encore quand on flatte leur amour propre & leur curiosité, les gens de la campagne que leur franchise & leur simplicité mettent peu en garde contre les fourbes déguisés en hommes de bien, formoient un cortège nombreux autour de lui, & leur admiration portoit son nom en tous lieux. Pour autoriser le rôle qu'il jouoit avec tant de succès, il voulut relever sa personne par un titre qui ajoutât au respect de la multitude. Il engagea quelques Evêques ignorans à lui donner l'onction épiscopale. Re-

VIII. SIÈCLE.

vêtu de ce caractère qu'il avoit extorqué contre toutes les règles, il pouſſa l'orgueil juſqu'à ſe préférer à tout ce qu'il y avoit jamais eu de plus ſaints perſonnages dans la Religion. Il diſtribuoit ſes ongles & ſes cheveux à ceux qui le ſuivoient, comme des reliques précieuſes & de la plus grande vertu. Des oratoires & des autels, il n'en vouloit conſacrer qu'à lui-même. On déſertoit les Temples pour s'aſſembler autour des croix qu'il plantoit dans les campagnes, ſur les grands chemins, auprès des fontaines; & les Paſteurs ordinaires étoient abandonnés par le peuple ſéduit, qui couroit en foule après lui. Lorſque les pécheurs venoient à ſes pieds demander la pénitence, il les empêchoit de confeſſer leurs péchés, en leur diſant qu'il ſavoit tout, & qu'il pénétroit juſqu'à leurs plus ſecrettes penſées. Cet éloignement qu'il inſpiroit pour la ſoumiſſion aux Paſteurs établis de Dieu, & pour la confeſſion auriculaire, étoit proprement ſon erreur & le caractère diſtinctif de ſon impoſture.

Adalbert déployoit ſon fanatiſme dans cette partie de l'Empire François, qu'on appelloit alors la France orientale; c'é-

toit le théâtre des travaux apoſtoliques de S. Boniface. Ce grand homme, en qualité d'Evêque & de Légat du Saint-Siège, ſe crut obligé d'arrêter les progrès d'un impoſteur qui troubloit l'ordre, & qui entraînoit les ſimples dans une voie d'égarement. Ses avis charitables n'ayant rien produit ſur cet eſprit ſuperbe, il le déféra aux Prélats aſſemblés à Soiſſons en 744. Vingt-trois Evêques qui compoſoient ce Concile, condamnèrent Adalbert, & lui interdirent les fonctions de l'épiſcopat qu'il avoit uſurpées. Mais ce premier moyen n'ayant fait qu'irriter ſon orgueil & rendre ſon fanatiſme plus audacieux, S. Boniface porta la cauſe de ce rébelle au Saint-Siège. Le Pape Zacharie tint à ce ſujet un Concile à Rome en 748. Adalbert y fut condamné de nouveau comme un fourbe & un ſacrilège. Pepin & Carloman qui règnoient alors en France, ayant interpoſé leur autorité, le faux Evêque fut arrêté & conduit dans un lieu sûr où il finit ſes jours, mais ſans reconnoître & déteſter ſes égaremens. Les écrits qui ſervirent à ſa condamnation, & dont il nous reſte des extraits dans les procédures faites contre lui, ſont ſa propre Vie qu'il

VIII. SIÈCLE.

avoit écrite lui-même, ou dictée à quelqu'un de ses disciples; une Lettre qu'il prétendoit écrite par J. C. & tombée du Ciel; & enfin une prière qu'il avoit composée pour l'usage de ses sectateurs. Tout cela est marqué au coin de l'extravagance, & digne de la plume qui l'a produit.

Clément, Ecossois d'origine, qui avoit choisi la France pour y exercer ses talens, fut un autre imposteur de ce siècle. Soit que son genre d'esprit fût moins propre que celui d'Adalbert à faire fortune auprès du peuple, soit qu'étant venu le dernier, il ne pût jouer qu'un rôle subalterne; sa réputation fut bien inférieure à celle du fourbe qui lui servit de modèle. Cependant Clément ne devoit pas manquer de savoir, s'il est vrai, comme on le prétend, qu'il ait été modérateur des études dans la célèbre Ecole du Palais, & que Charlemagne l'eût aggrégé aux hommes de Lettres qu'il employa au rétablissement des Sciences dans son vaste Empire. Quoi qu'il en soit, Clément par une fausse ostentation d'habileté, affecta de rejetter tout ce que l'antiquité ecclésiastique avoit consacré; les Canons des Conciles,

les écrits des Pères sur les dogmes de la Religion, leurs Traités de morale, & leurs Explications des diverses parties de l'Ecriture. Si ce faux Savant se fût borné à traiter de supposés tant de monumens respectables que l'Eglise conserve comme les sources de sa doctrine, sa témérité auroit été digne d'être réprimée; mais on auroit pu la mettre au rang de ces paradoxes qui sont trop révoltans pour devenir contagieux. Il paroît que Clément ajoutoit des assertions vraiment dangereuses à cette idée extravagante, & qu'il ne rejettoit, comme tant d'autres hérétiques, les anciens monumens, qu'afin de priver ses adversaires d'une autorité accablante pour ses erreurs. On ignore s'il avoit quelque rapport avec Adalbert, & si les erreurs de l'un & de l'autre étoient communes entr'eux; tout ce qu'on sait, c'est qu'ils furent condamnés ensemble dans les deux Conciles de Soissons & de Rome, que nous venons de citer. Une remarque qu'il n'est point inutile de faire ici, c'est que l'opinion de Clément touchant la supposition des écrits des Pères, ou leur défaut d'autorité, devoit réveiller l'attention des hommes,

VIII. SIÈCLE.

VIII. SIÈCLE.

relativement à ces écrits qui ſont la richeſſe de l'Egliſe, & porter les eſprits à l'étude de la critique, pour ſe mettre en état de les défendre. Cependant on ne voit pas que cette opinion, d'elle-même ſi alarmante, ait eu d'autre ſuite que d'opérer la condamnation de ſon auteur. C'eſt que dans les tems d'ignorance rien ne touche, rien ne fait d'impreſſion profonde, & qu'alors les erreurs n'ont pas même l'avantage d'exciter les hommes à la recherche de la vérité, comme dans les tems de lumière.

Samſon, Prêtre Hibernois, étoit un de ces mauvais Miniſtres, qui traverſoient les travaux apoſtoliques de ſaint Boniface, & des autres Miſſionnaires d'Allemagne. Ce Prêtre envieux des ſuccès du ſaint Evêque de Mayence, joignoit l'erreur au faux zèle. Il enſeignoit que pour devenir Chrétien, il étoit inutile de recevoir le baptême, & qu'il ſuffiſoit d'être initié à la Religion par l'impoſition des mains de quelque Evêque. Cette erreur fut combattue par S. Boniface, dans un Traité de l'unité de la foi catholique, qu'il avoit compoſé tant en ſon nom, qu'en celui des

autres Evêques de France, & que nous n'avons plus. Le Pape Zacharie, à qui Boniface avoit envoyé cet écrit, en approuva la doctrine, & réfuta dans sa réponse les sentimens erronés de Samson. Le Pontife, pour arrêter la témérité de ces ouvriers de ténèbres, qui semoient l'yvraie dans le champ que Boniface & ses compagnons défrichoient avec tant de peine, lui ordonna d'assembler contre eux un Concile provincial, de les y faire priver du Sacerdoce, & de les reléguer en divers Monastères, pour y finir leur vie dans les larmes & la pénitence. C'est-là tout ce qu'on sait de Samson & de ses erreurs. VIII. SIÈCLE.

Que les Grecs s'étant portés à l'examen des Mystères, avec ce goût de métaphysique & cette finesse de raisonnement qui les distinguoit, aient enfanté les héréſies subtiles de l'Arianisme & du Nestorianisme, dans des siécles où l'esprit humain avoit encore une partie de sa vigueur & de son énergie, cela n'est pas fort étonnant; mais que ces mêmes erreurs se soient renouvellées en Espagne, & qu'elles aient intéressé la France, au milieu des ténèbres dont l'Occident étoit couvert dans le huit

tième siècle, c'est une chose à quoi
VIII. l'on n'auroit pas dû s'attendre. Ce fait
SIÈCLE. attesté par tous les monumens qui nous restent de ces tems-là, tient à quelques circonstances qu'il est bon de remarquer. On sera moins surpris de voir ces anciennes subtilités renaître, quand on connoîtra les germes [illegible] es ont reproduites.

L'Espagne étoit déjà en partie Chrétienne, lorsqu'elle fut conquise par les Goths. Ces peuples convertis à l'Evangile par des Missionnaires imbus des opinions d'Arius, avoient embrassé l'hérésie, en abjurant le Polythéisme. Récarède, le plus grand & le plus éclairé de leurs Princes, les avoit retirés de l'erreur, en secondant le zèle des Pasteurs qui travailloient depuis long-tems à les instruire des vrais principes de la foi sur le Mystère de la Trinité & sur les effets de l'Incarnation. Mais il est facile de se persuader qu'il étoit resté dans les esprits quelque levain des anciens préjugés. D'un autre côté, les Maures ou Sarrasins, sectateurs de Mahomet, qui s'étoient emparés de l'Espagne dans ce siècle, avoient une telle horreur de l'idolâtrie, un tel attachement au dogme

de l'unité de Dieu, que tout ce qui excitoit les idées de nombre & de pluralité en parlant de l'Etre ſuprême, leur ſembloit ramener le Polythéiſme. Il étoit impoſſible que les Chrétiens, mêlés avec les Mahométans dans la plupart des Villes conquiſes par ces derniers, n'euſſent pas de fréquentes diſputes avec eux ſur les points fondamentaux & diſtinctifs des deux Religions. Les Mahométans reprochoient aux Chrétiens qu'ils admettoient pluſieurs Dieux, puiſqu'outre celui qu'ils appelloient Père, & qu'ils regardoient comme premier principe, créateur, moteur & conſervateur de l'univers, ils adoroient avec lui un fils, ſorti de ſa ſubſtance & revêtu de la nature humaine, qu'ils appelloient J. C. Les Chrétiens détruiſoient ce reproche, en répondant qu'ils ne rendoient les honneurs ſuprêmes à J. C., que parce qu'il eſt un même Dieu avec ſon Père, ayant la même nature, la même ſubſtance & les mêmes perfections; qu'en ſe faiſant homme, le Verbe éternel n'avoit éprouvé aucune dégradation, aucun changement dans ſon être; que la nature divine & la nature humaine ſont unies dans ſa perſonne, ſans qu'il

ait cessé d'être une même chose avec son Père; que l'on n'adore son humanité dans l'Eglise Chrétienne, qu'à cause de cette union surnaturelle qui la rend inséparable de la divinité; & qu'il n'y a rien en cela qui puisse faire naître le moindre soupçon d'idolâtrie, puisque l'idolâtrie consiste à transporter aux objets créés, le culte & les honneurs suprêmes, qui ne sont dûs qu'au Créateur. Voilà ce que répondoient aux objections des Musulmans, les Chrétiens instruits des vrais principes de la foi catholique. Mais ces réponses tirées du langage reçu dans l'Eglise, laissoient subsister le Mystère avec tout ce qu'il a d'impénétrable à l'esprit humain. Il y en eut donc parmi ceux qui se trouvoient plus souvent exposés à ces disputes, quelques-uns qui crurent prendre une voie plus courte d'applanir la difficulté, en imaginant un système théologique propre à concilier les effets du Mystère de l'Incarnation, avec les idées de simplicité & d'unité que la raison ne sépare jamais, dans les notions qu'elle nous donne touchant la nature de Dieu.

VIII. SIÈCLE.

De ce nombre furent Elipand, Archevêque de Tolède, & Félix, Evêque

d'Urgel. Ces Prélat qui paſſoient pour deux hommes ſavans parmi leurs Collègues, firent en Occident ce qu'Arius & Neſtorius avoient fait en Orient. Ils tentèrent d'accorder la foi avec la raiſon, & de mettre les Myſtères les plus incompréhenſibles à portée de tous les eſprits. Pour cela il falloit en ſéparer tout ce qui n'eſt pas dans l'ordre des lumières naturelles, & les ramener aux idées communes. Or, il eſt au-deſſus de ces lumières & de ces idées, de concevoir trois perſonnes égales, participant à la même nature, co-éternelles & co-divines, tellement diſtinctes qu'on ne puiſſe pas dire que l'une ſoit l'autre, & tellement unies qu'on ne puiſſe pas dire non plus que ce ſont trois Dieux. Il eſt pareillement au-deſſus de la lumière & des idées naturelles, de concevoir une Perſonne divine qui ſoit formée de deux natures auſſi oppoſées, que celle de Dieu & celle de l'homme, en qui ces natures, unies ſans confuſion, conſervent tous leurs attributs diſtinctifs, & qui par l'effet même de cette union, ennoblit, élève l'humanité, ſans la détruire, abaiſſe, humilie la divinité, ſans l'avilir & la faire déchoir. Il eſt

VIII. SIÈCLE.

VIII. SIÈCLE.

encore au-dessus de ces lumières & de ces idées de concevoir un Fils de Dieu, qui soit en même tems fils de l'homme, tellement qu'on puisse dire de sa mère charnelle, qu'elle est Mère de Dieu, & de son Père divin, que l'homme est son vrai fils. La raison ne pouvant atteindre à ces vérités inaccessibles pour elle, & le but qu'on se proposoit en les approfondissant, étant de les faire rentrer dans sa sphère, on ne pouvoit y parvenir qu'en se formant un système où il n'entrât que des principes & des élémens tirés des notions que la raison elle-même nous donne.

Félix d'Urgel, car il fut en tout le maître & le guide d'Elipand, Félix s'imagina donc que la Divinité étant une essentiellement, elle étoit nécessairement incommunicable; que J. C. n'étoit point Dieu par nature, & qu'il ne pouvoit l'être; qu'il n'étoit pas non plus Fils de Dieu par une génération réelle & proprement dite, mais par adoption & par choix; que la grace par laquelle Dieu l'avoit élevé à la dignité de son fils, étoit le seul titre qu'il eut pour en porter le nom, & qu'ainsi la qualité de Fils de Dieu qu'il

s'eſt donnée lui-même, n'a point d'autre fondement que cette grace d'adoption. Par ce ſyſtême qui rendoit les choſes ſimples, intelligibles & faciles à ſaiſir, Félix prétendoit faire diſparoître les nuages qui offenſoient le Mahométan, le Juif, le Philoſophe, & purger le Chriſtianiſme du reproche d'idolâtrie. VIII. SIÈCLE.

Mais ce ſyſtême, tout clair & tout raiſonné qu'il paroiſſoit, avoit auſſi ſes difficultés, & la plus grande étoit de faire diſparoître le myſtère. Les Prophêtes, les Apôtres, les SS. Pères, les Docteurs, le langage ordinaire de la foi, tout s'accordoit à rejetter une doctrine dont le mérite conſiſtoit à réduire à l'ordre naturel des vérités que la révélation & l'enſeignement de l'Egliſe nous propoſent à croire, & non pas à comprendre; une doctrine qu'on ne pouvoit pas appeller un don du Ciel, un objet de foi, un myſtère caché, ſublime, impénétrable, plus élevé que les Cieux, plus profond que les abîmes; une doctrine enfin qui changeoit le Chriſtianiſme en ſyſtême philoſophique. Félix étoit donc venu au huitième ſiècle réformer les idées reçues dans la Reli-

VIII. SIÈCLE.

gion depuis son origine, changer le langage de l'antiquité, démentir tous les Pères, tous les témoins de la tradition, & apprendre à l'Eglise ce qu'elle avoit ignoré jusqu'à lui ? Où cet Evêque avoit-il fait la découverte d'une science si nouvelle ? dans quelles sources inconnues avoit-il puisé ? & comment une lumière qui s'étoit dérobée à tous les anciens Docteurs, avoit-elle tout-à-coup frappé ses yeux, pour lui donner l'intelligence de ce que J. C., les Apôtres, les Conciles & toute l'Eglise avoient toujours enseigné comme incompréhensible à la raison de l'homme ?

Pour répondre à ces difficultés pressantes, Félix d'Urgel avoit rassemblé dans l'Ecriture tous les textes qui lui paroissoient favorables à son opinion ; celui où J. C. lui-même dit que son Père est plus grand que lui ; celui où le même Sauveur explique de quelle manière & dans quel sens l'Ecriture appelle Dieux, ceux à qui la parole de Dieu est adressée, à cause de la grace qu'ils ont reçue ; ceux où les Apôtres attribuent les miracles de leur Maître, & sa Résurrection, non à sa propre puissance, mais à la vertu de Dieu qui

étoit en lui ; celui où S. Paul dit qu'à la mort de J. C., Dieu étoit en lui, se réconciliant le monde ; & une quantité d'autres qu'il interprétoit conformément à sa doctrine. Il se fortifioit encore du témoignage de quelques Pères qui sembloient n'avoir parlé comme lui, que d'une filiation adoptive & nuncupative. C'étoient-là ses armes, & avec tout cet appareil de raisonnemens, de passages & de commentaires, il s'avançoit au combat, plein de confiance, sans craindre qu'on pût le convaincre d'erreur.

VIII. SIÈCLE.

On fut également révolté en Espagne & en France, lorsqu'on y entendit parler de cette doctrine impie. Tout ce qu'il y avoit de plus savans hommes en Occident, de plus versés dans l'etude de l'Ecriture & de la tradition, s'éleva contre Félix & contre Elipand, son disciple. Il est nécessaire de remarquer qu'Elipand ne fut porté sur le Siége de Tolède que vers l'an 780; ainsi l'erreur dont nous parlons ne se répandit que dans les dernieres années du VIIIe siècle, tems où, par les soins de Charlemagne, la lumière des Sciences commençoit à jetter un nouvel éclat en Europe. Parmi ceux qui prirent la plume pour combattre la nouvelle bran-

che d'Arianiſme & de Neſtorianiſme qui
VIII. ſembloit vouloir renaître, on compte
SIÈCLE. Béatus, Prêtre, qui menoit la vie monaſtique dans les montagnes des Aſturies; Paulin, Archevêque d'Aquilée; Richebode, Evêque de Trêves; Théodulphe, Evêque d'Orléans; Agobard, Archevêque de Lyon; & le célèbre Alcuin, Abbé de S. Martin de Tours. Celui-ci, qui fut le premier des Théologiens & des Littérateurs de l'Europe dans ce ſiècle & le ſuivant, écrivit avec autant de force que d'érudition contre les deux Evêques Eſpagnols. Mais voulant d'abord ſatisfaire aux égards qui étoient dûs à leur rang & à leurs perſonnes, il leur écrivit des Lettres, où il parcourut toutes les raiſons qu'il croyoit les plus propres à leur faire voir l'erreur & le danger du ſentiment qu'ils avoient embraſſé. Peu content des réponſes que lui firent les deux Prélats, parce qu'ils le traitoient avec ce ton de hauteur & de dureté qu'on emprunte aſſez communément pour cacher ſon embarras & ſa foibleſſe, quand on ſe voit preſſé par des argumens auxquels on ne peut répliquer, Alcuin prit le parti de les attaquer ouvertement. C'é-

toit entrer dans les vues de Charlemagne, qui lui avoit renvoyé l'examen de cette affaire. La cause de la vérité ne pouvoit tomber en de meilleures mains. Le savant Abbé composa pour sa défense deux Traités, où il attaquoit tour-à-tour Elipand & Félix. Il analysa les principes sur lesquels ces nouveaux adversaires de la divinité de J. C. établissoient leur système, il les suivit pied à pied dans leur marche, & il discuta les autorités de l'Ecriture & des Pères qu'ils alléguoient. Aux passages tirés de l'Ecriture, Alcuin y répondoit en détruisant les fausses interprétations des deux Evêques, & en rapportant la véritable, d'après les Pères & l'enseignement de l'Eglise; les témoignages des SS. Docteurs, presque tous altérés, tronqués, détournés de leur objet par des applications forcées, il les rétablissoit dans leur intégrité, il en fixoit le vrai sens, & il les expliquoit, en les comparant avec d'autres endroits des mêmes Ecrivains, où ils avoient clairement énoncé la doctrine de l'Eglise sur les points contestés. Après avoir enlevé à Félix & à Elipand les autorités qui faisoient toute leur force, Alcuin

VIII. SIÈCLE.

VIII. SIÉCLE.

les pourſuivit avec les armes du raiſonnement, & il démontra l'analogie de leurs opinions avec les erreurs qu'Arius & Neſtorius avoient introduites dans le Monde Chrétien.

Il eſt rare que les réfutations de l'erreur, les plus complettes & les plus lumineuſes, ramènent à la vérité ceux qui s'en ſont écartés par ſyſtême, ſur-tout s'ils occupent des places éminentes, & s'ils ont quelque réputation de ſcience & de vertu. Elipand & Félix en ſont un exemple. Les écrits d'Alcuin & des autres Théologiens qui les avoient combattus avec tant d'avantages, ne ſervirent qu'à les rendre plus opiniâtres dans leurs ſentimens. Il fallut donc invoquer contre eux l'autorité de l'Egliſe, & les citer à ſon tribunal. On crut qu'il n'y avoit point de tems à perdre, parce que la nouvelle héréſie commençoit à ſe faire des partiſans en Eſpagne, en France & en Allemagne. Le premier Concile qu'on aſſembla pour en arrêter les progrès, fut celui de Ratisbonne en 792. Félix y comparut; ſon erreur ne put ſe ſouſtraire à la cenſure qu'elle méritoit, & le Pape Adrien I confirma le Jugement des Evêques de la

la Gaule dans un Synode tenu à Rome la même année. Félix envoyé par Charlemagne au Saint-Siège qui avoit pris connoissance de son affaire, parut céder aux lumières & à l'autorité des Prélats unis à leur chef qui l'avoient condamné. Mais ayant recommencé à dogmatiser avec moins de retenue qu'auparavant, il se vit de nouveau déféré au Concile de Francfort en 794, composé d'environ trois cens Evêques, & auquel les Légats du Pape assistèrent. Félix & son Collègue y furent encore flétris par la censure de leurs Ouvrages & la condamnation de leur hérésie. Malgré ces coups réitérés, Félix ne se rendit pas, & l'on tint encore contre lui d'autres Conciles; l'un de cinquante-sept Evêques à Rome, sous le Pape Léon III, en 799; un second à Urgel même; & un troisième à Aix-la-Chapelle, où Félix comparut & abjura ses erreurs. Il y fut néanmoins déposé de l'épiscopat, à cause de ses fréquentes rechûtes, & relégué à Lyon. Il mourut dans cette Ville en 818, peu convaincu de la vérité, qu'il ne cessa de combattre en secret jusqu'à son dernier moment. Nous avons la profession de foi qu'il présenta au Concile d'Aix-la-Cha-

VIII. SIÈCLE.

VIII. SIÈCLE.

pelle. Des autres écrits qu'il avoit faits pour la défense de ses erreurs ou de sa personne, il ne nous en reste que quelques fragmens dans les Ouvrages de ceux qui l'ont réfuté. Son style étoit animé, vif & rapide, mais peu correct. Celui d'Elipand, avec plus de gravité, avoit encore moins d'exactitude. Ce Prélat joua un rôle moins considérable que Félix dans toute cette affaire, soit qu'il fût plus modéré, plus docile, soit qu'il eût abandonné sincérement ses opinions, lorsqu'il les vit proscrites par tant de Conciles.

Nous ne mettrons pas au nombre des erreurs de ce siècle, l'opinion des Antipodes, soutenue par Virgile, Evêque de Saltzbourg, & Apôtre de la Carinthie, quoiqu'elle lui ait attiré la censure des Conciles & de Rome. On étoit alors trop ignorant pour n'être pas scandalisé d'un sentiment philosophique qui plaçoit d'autres hommes dans la partie du globe opposée à celle que nous habitons. Si Galilée n'a pu éviter la persécution pour avoir enseigné, au dix-septième siècle, que le soleil est immobile au milieu du monde planétaire, & que la terre tourne autour de cet astre; si,

malgré les progrès qu'avoit déjà fait l'Astronomie, & la protection des Médicis, il a été traité d'hérétique, & forcé d'abjurer son système comme une doctrine dangereuse pour la foi, doit-on s'étonner que l'existence des Antipodes ait été regardée comme une hérésie formelle, dans les tems barbares & ténébreux où Virgile osa la soutenir ?

ARTICLE VII.

Ecrivains Ecclésiastiques.

SAINT JEAN surnommé Damascène, parce qu'il naquit à Damas, Ville de Syrie, a été la plus brillante, & pour ainsi dire, la seule lumière de l'Orient pendant ce siècle. Quoiqu'on ne sache pas d'une manière précise le tems de sa naissance, on la place communément vers l'an 676. Son père qui étoit d'un rang distingué, occupoit, quoique Chrétien, un poste de confiance auprès du Calife des Musulmans. Sa piété le rendoit recommandable, & l'emploi qu'il faisoit de ses richesses à racheter des Captifs, est une preuve de son désintéres-

VIII. SIÈCLE.

sement & de sa charité. Parmi les infortunés dont cet homme généreux brisoit les fers, il se trouva un Moine d'Italie, nommé Cosme, très-versé dans l'étude des Lettres sacrées & profanes; le père de Jean Damascène ne crut pas pouvoir donner à son fils un Précepteur plus habile. Cosme, qui joignoit à ses connoissances un grand amour de la vertu, regarda comme son principal devoir d'en inspirer le goût à son élève, en même temps qu'il lui applaniſſoit la route des Sciences. Parmi les choses utiles & curieuses dont il l'occupoit, il s'appliqua sur-tout à lui faire connoître les opinions & la méthode des anciens Philosophes, qu'il avoit beaucoup étudiés. Un genre d'occupation si propre à étendre l'esprit, & à lui donner de la vigueur, étoit analogue au génie fort & profond de Jean Damascène. Il en fit ses délices, & en peu de tems il se rendit habile dans toutes les parties de la Philosophie, que son Maître étoit en état de lui montrer. Après la mort de son père, il hérita de sa place dans les Conseils du Souverain des Musulmans. Dès-lors il se déclara hautement contre la nouvelle héréſie des Iconoclastes, &

il écrivit pour la combattre. L'Auteur de sa Vie prétend que Léon l'Isaurien, irrité de ce qu'il osoit attaquer la secte dont ce despote étoit le Chef, employa les moyens les plus bas pour le perdre auprès du Prince Mahométan qui le protégeoit. Mais quoique l'esprit de parti rende capable de tout, nous ne pouvons croire qu'un Empereur se soit oublié jusqu'à faire le rôle d'un vil faussaire; c'est néanmoins le crime odieux dont on assure qu'il se rendit coupable pour satisfaire sa vengeance.

VIII. SIÈCLE.

Quoi qu'il en soit, Jean de Damas quitta la Cour du Calife, & se retira au Monastère de S. Sabas en Palestine. Là, son esprit étant dégagé des soins temporels & des affaires du monde, il se livra tout entier à la pratique des vertus les plus sublimes, & à l'étude de la Religion, plus satisfaisante & plus digne d'un esprit sage que celle de la Philosophie humaine. Après avoir fait les plus rapides progrès dans cette double carrière, il entreprit de réunir dans un même corps, & de soumettre à un ordre méthodique les vérités spéculatives de la Religion qu'il avoit approfondies, & les maximes de la morale

VIII. SIÈCLE.

dont perſonne ne connoiſſoit mieux que lui tous les rapports. Ce projet qui ne pouvoit éclore que dans un eſprit exercé à généraliſer ſes idées, & à remonter aux premiers principes, produiſit deux genres d'Ouvrages abſolument nouveaux, par rapport au plan d'après lequel ils ſont exécutés. L'un eſt le Traité de la foi orthodoxe, diviſé en quatre Livres. C'eſt un corps de doctrine ſur tous les points qu'embraſſe la Théologie chrétienne. Les différentes vérités qu'elle renferme, y ſont diſcutées ſuivant la méthode des Philoſophes, que les Scholaſtiques ont adoptée depuis, & dont S. Jean Damaſcène a donné le premier modéle dans cet Ouvrage. Les deux Traités qu'il a écrit ſur les vertus & les vices, & ſur les péchés capitaux, auſſi-bien que celui qu'il a intitulé, *les Paralléles*, ſont faits ſur un plan entiérement ſemblable. Le ſaint Docteur y traite les objets de la morale, dans le même ordre & ſuivant la même méthode qu'il s'étoit preſcrite en écrivant ſur le dogme. La Dialectique y eſt ſa bouſſole, & les régles de raiſonnement qu'Ariſtote a établies, le conduiſent toujours dans l'analyſe des queſtions qu'il exa-

mine ; c'eſt pour cela qu'on met ſon nom à la tête des Théologiens méthodiques, quoiqu'il n'ait point eu d'imitateurs en Orient, & que ce n'ait été que long-tems après lui qu'on a vu cette manière de traiter la Religion, preſque généralement admiſe dans les Ecoles en Occident. VIII. SIÈCLE.

Outre les Ouvrages dont nous venons de parler, les plus remarquables de ceux qui ſe trouvent dans les Editions modernes du ſaint Docteur, ſont ſes Diſcours ſur les ſaintes Images ; ſon Hiſtoire des héréſies, & quelques Ecrits dogmatiques ſur les queſtions qu'on agitoit de ſon tems. Son ſtyle eſt clair, & plus remarquable par ſa préciſion que par ſon éclat. Ses idées ſont nettes, bien rendues, & rangées dans un ordre inconnu avant lui. Ses raiſonnemens ſont nerveux, ſerrés & concluans, par une ſuite de la méthode qu'il obſerve conſtamment. On eſtime davantage ſes Traités théologiques, que ſes Pièces d'éloquence, parce qu'il étoit plus Logicien qu'Orateur. Il écrivit avec d'autant plus de force & de liberté pour la défenſe des ſaintes Images, qu'il n'étoit pas ſoumis à la domination des Empe-

VIII. SIÈCLE.

reurs Iconoclaſtes, & qu'il n'avoit rien à craindre de leur courroux. On ne ſait pas au juſte le tems de ſa mort; mais comme il eſt certain qu'il ſurvécut au faux Concile des Iconoclaſtes en 754, puiſqu'il en cenſure la conduite dans ſes Ouvrages, & comme d'ailleurs on voit ſon éloge dans les actes du ſeptième Concile général, il paroît qu'on doit placer ſa fin entre les années 754 & 787. On croit que malgré ſes auſtérités & ſes travaux, il prolongea ſa carrière juſqu'à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

Le vénérable Béde fut un des plus ſavans hommes & des plus profonds Ecrivains que ce ſiècle ait produit. Il naquit en Angleterre dans les environs du célébre Monaſtère de Viremouth, l'an 672. A l'âge de ſept ans, il fut offert par ſes parens, ſuivant l'uſage de ce tems-là, à S. Benoît Biſcop, Abbé de ce Monaſtère, & fondateur de celui de Jarou qui n'en étoit ſéparé que par une diſtance médiocre. Ce fut dans ce dernier aſyle que Béde, après ſon éducation finie & ſon entrée dans les ſaints Ordres, paſſa toute ſa vie, & compoſa tous ſes Ouvrages. Le titre de *vénérable*

que la postérité lui a consacré, se donnoit aux Personnages d'une vertu éminente & d'un mérite distingué. Il est un témoignage de la haute considération & de l'estime générale dont Béde jouissoit dans sa patrie & dans toute l'Eglise d'Occident. Il ne cessa d'étudier & d'écrire pendant tout le tems de sa vie : mais son goût pour l'étude ne le détourna point des observances monastiques, ni même du travail des mains. Il étoit le premier à tout ; & son exactitude aux moindres pratiques, le rendoit en tout l'exemple de ses frères. Il faut croire que s'il n'a été revêtu d'aucune dignité dans l'Eglise, c'est que son humilité & son amour pour la retraite, les lui ont fait éviter. Dans son siècle, il ne falloit pas être aussi vertueux & aussi savant que lui, pour être élevé aux Prélatures, sur-tout en Angleterre, où l'on tiroit presque tous les Evêques de l'ordre monastique. Bède content de son état, & bornant ses vues à servir l'Eglise par ses écrits, avoit appris tout ce qu'il étoit possible de savoir en tout genre dans le tems où il vivoit. Il avoit embrassé dans ses études, la Grammaire, l'Arithmétique, l'Astronomie, la

VIII. SIÈCLE.

VIII. SIÈCLE.

Chronologie, les Langues Grecque & Latine, la Poéſie, l'Hiſtoire, la ſcience de l'Ecriture ſainte & des Pères, & les autres connoiſſances dont la réunion formoit alors les Savans. Il rapporta ſes études & les lumières qu'il avoit recueillies par une application continuelle, à la Religion, & ſon principal objet dans ſes travaux littéraires, fut l'explication des Livres ſacrés. Il en fit des Commentaires fort étendus, où il s'appliqua davantage à la recherche du ſens ſpirituel & allégorique, qu'au ſens littéral : c'étoit le goût du ſiècle, & le moyen d'avoir beaucoup de Lecteurs. Ses Commentaires ne ſont que des extraits, des compilations des Pères Grecs & Latins, qu'il raſſemble & qu'il coud les uns aux autres, ſouvent ſans beaucoup d'ordre & de choix. C'eſt pourtant un mérite à lui, d'avoir ſu puiſer dans les meilleures ſources, quoiqu'il n'ait pas toujours eu l'art de bien employer les riches matériaux qu'il en avoit tirés. Bède a auſſi compoſé une Hiſtoire eccléſiaſtique d'Angleterre, diviſée en cinq Livres, qui comprennent tous les événemens arrivés depuis la conquête de Céſar, juſqu'à l'an 731. Cette Hiſtoire

est assez exacte pour les tems voisins de celui où l'Auteur écrivoit; mais pour les tems plus anciens, les Mémoires peu fidéles qu'il a suivis, l'ont souvent égaré. Il a encore laissé un grand nombre d'Homélies; il y en a pour les Mystères, pour tous les Dimanches de l'année, & pour les Fêtes des Saints. Elles sont simples & assez dans le goût des sermons de S. Augustin sur les Pseaumes; les sujets y sont peu approfondis, & l'on y trouve plus de réflexions pieuses, que de pensées nobles & de traits éloquens. En général, la manière d'écrire de Bède est claire & facile, mais sans élévation, sans chaleur & sans pureté. Il avoit plus de lecture & d'érudition, que de discernement & de goût. Avec son application & sa facilité, s'il fût né dans un siècle éclairé par la critique & le bon goût, il seroit devenu un des plus grands hommes que les Sciences eussent vu naître. Il est même étonnant qu'il y ait fait tant de progrès, au milieu des ténèbres dont il étoit environné. Il termina saintement sa vie en 735, à l'âge de soixante-trois ans. VIII. SIÈCLE

Nous avons fait connoître S. Boniface, Evêque de Mayence, comme

VIII. SIÈCLE.

Apôtre de l'Allemagne & des contrées voisines ; il nous reste à le considérer ici comme Ecrivain. Ce n'est pas sous cet aspect que cet illustre Personnage mérite la vénération de la postérité. Quoiqu'il eût parcouru avec succès la carrière des études selon la méthode reçue de son tems, & qu'il eût acquis la réputation de Savant, au point d'être admis dans plusieurs Conciles d'Angleterre, sa patrie, à raison des connoissances qu'on admiroit en lui, ce n'est pas par le talent d'écrire qu'il s'est rendu digne de vivre dans le souvenir des hommes. Les Ouvrages qu'on a conservé de lui sont : 1°. Des Lettres au nombre de trente-neuf, quoique le recueil entier en contienne cent cinquante-deux, parce qu'on y a inséré celles qui lui ont été adressées par diverses personnes, & d'autres qui ont été écrites par quelques-uns de ses disciples ; 2°. Quinze Homélies, la plupart très-courtes, qui paroissent avoir eu pour objet l'instruction des Néophytes ou nouveaux Chrétiens, convertis de l'idolâtrie à la foi. 3°. Un recueil de canons sous le titre d'Institutions ecclésiastiques, dont le but est de prescrire des règles de conduite aux Evêques &

aux Prêtres dans les diverſes fonctions du Miniſtère évangélique. Dans tous ces Ouvrages, S. Boniface fait paroître le zèle qui l'animoit pour le ſalut des ames, & le maintien de la diſcipline eccléſiaſtique. On y ſent combien la plupart de ces nouveaux Chrétiens des contrées ſeptentrionales étoient groſſiers, imparfaits, peu attachés aux vérités dont on avoit tâché de les inſtruire, & combien le plus grand nombre des Miniſtres chargés de les conduire, étoient eux-mêmes ignorans, incertains dans les principes de la morale, & peu verſés dans les matières qui devoient être l'objet le plus ordinaire de leurs déciſions. La manière de S. Boniface dans ſes Lettres & dans ſes Sermons, eſt grave, ſimple, touchante, digne d'un homme apoſtolique, plus occupé des choſes que des expreſſions. Quant à ſon ſtyle, il eſt dur, incorrect & barbare, tel en un mot qu'il devoit être eu égard au ſiècle où il vivoit, & aux Ecoles où il s'étoit formé. Il ſuffit de connoître ce qui nous reſte de ſes Ouvrages, pour ſe conſoler d'avoir perdu ceux à qui le tems n'a pas permis de venir juſqu'à nous.

VIII. SIÈCLE.

VIII. SIÈCLE.

S. Chrodegand étoit d'une famille illustre du pays de Liège, & son père Sigramme tenoit un rang distingué parmi les Seigneurs François qui formoient la Cour de Charles-Martel, dont on croit qu'il étoit parent, ou allié. Chrodegand naquit l'an 712, & reçut sa première éducation dans le Monastère de S. Trond. Sa naissance l'appellant aux plus grands emplois, il fut conduit à la Cour pour s'y former dans les exercices convenables aux vues qu'on avoit sur lui. Il s'y fit bientôt connoître par ses belles qualités & par ses talens, & le Prince lui donna la place de Référendaire, qui répondoit alors à celle de Chancelier. Il l'exerçoit avec autant d'intelligence que de probité, lorsqu'il fut élu pour remplir le Siège épiscopal de Merz. C'étoit en 742; & il étoit âgé de trente ans. Il se montra digne de son élévation, par toutes les vertus que la dignité pastorale exige de ceux qui en sont revêtus. Pepin, qui connoissoit son mérite, le choisit en 753, pour aller à Rome & amener en France le Pape Etienne II. Ce Pontife satisfait de la conduite sage & mesurée que Chrodegand avoit tenue, dans une com-

mission aussi délicate, & dont il desiroit si ardemment le succès, le récompensa par l'honneur du Pallium & le titre d'Archevêque qu'il lui accorda. S. Chrodegand, après un épiscopat de vingt-quatre ans, pendant lequel il eut part à toutes les grandes affaires de l'Eglise de France, finit ses jours en 766, au milieu de son Clergé, dont la conduite avoit été le continuel objet de ses travaux. La règle qu'il lui donna est ce qui a le plus contribué à le rendre célèbre. Comme elle fut dans la suite adoptée par la plupart des Eglises, ou que du moins elle servit de modèle à celles que se donnèrent les Clercs qui embrassèrent la vie canoniale, nous ne pouvons nous dispenser de la faire connoître ici, en présentant un précis des objets qu'elle embrasse. Elle est en partie tirée de celle que S. Benoît avoit laissée à ses disciples, autant que les exercices de la vie monastique peuvent être conciliés avec les devoirs des Clercs, destinés au service de l'Eglise, & à la conduite des fidèles dans les diverses fonctions du saint Ministère. Pour donner une idée plus nette & plus méthodique de cette Règle de

VIII. SIÈCLE.

VIII. SIÈCLE.

S. Chrodegand, nous ne ſuivrons pas le détail des articles qu'elle contient, au nombre de trente-quatre; mais nous la réduirons, comme nous avons fait par rapport à celle de S. Benoît, à certains chefs principaux qui embraſſent tous les points eſſentiels; ſavoir, le logement & la clôture; l'Office divin, les repas & la nourriture; le veſtiaire & l'entretien; les exercices particuliers; le gouvernement ſpirituel. Reprenons ces différens articles, après avoir dit un mot de l'introduction ou préface, que S. Chrodegand a miſe au-devant de cette Règle.

Préface. Le ſaint Evêque y témoigne que le mépris où ſont tombés les Canons du premier Concile de Nicée, & les autres réglemens eccléſiaſtiques, eſt la cauſe des abus & des vices qui règnent dans le Clergé. Il en accuſe ſur-tout la négligence des Evêques, qui par défaut de zèle, ne prenoient pas les moyens néceſſaires pour remédier aux maux de l'Egliſe. Par ces conſidérations, il s'eſt déterminé à dreſſer des Statuts ſuivant l'eſprit des Conciles, pour ſervir de règle à ſon Clergé, & le rappeller à un genre de vie conforme aux maximes

de la discipline ecclésiastique. Venant ensuite à son objet, il recommande à ses Clercs d'être assidus aux Offices divins, à la lecture des Livres saints, obéissans à leur Evêque & à leur Prévôt, unis entre eux par les liens de la charité, pleins de zèle pour le service de Dieu, éloignés des procès & de tout ce qui peut causer quelque scandale. Après ces avis généraux, il passe aux détails de la Règle. VIII. SIÈCLE.

Le logement & la clôture. Tous les Clercs habitoient une maison commune, renfermée dans un enclos, appellé Cloître. Ils couchoient dans des dortoirs où chacun d'eux avoit une cellule particulière. Il n'étoit jamais permis aux femmes d'entrer dans le Cloître, & rarement aux Laïcs. Aucun étranger n'y demeuroit la nuit, pas même les domestiques & les ouvriers qu'on y avoit reçu le jour, comme les cuisiniers, les jardiniers & autres. La porte du Cloître étoit gardée par un ancien Chanoine, accompagné d'un jeune Clerc, pour l'aider dans ses fonctions. Il ne pouvoit ouvrir la porte à ceux qui n'étoient pas rentrés à l'heure de Complies. Ils étoient obligés de rester dehors jusqu'à

VIII. SIÈCLE.

celle des Nocturnes ; alors ils entroient par l'Egliſe, avec le peuple, qui aſſiſtoit encore aux Offices de la nuit. Ceux qui couchoient hors du Cloître ſans permiſſion ou ſans néceſſité, étoient punis ; & s'ils récidivoient, on les excommunioit. Il y avoit au milieu du Cloître une grande Croix, devant laquelle on obligeoit ceux qui avoient fait quelque faute, de ſe tenir debout ou à genoux, les bras étendus, pendant un certain tems que l'Evêque ou le Supérieur déterminoit. Il y avoit un logement particulier pour les malades, les infirmes & les vieillards. On en avoit un grand ſoin, & il y avoit un Infirmier ſpécialement chargé de veiller à leurs beſoins.

L'Office divin. Les différentes heures de l'Office divin étoient diſtribuées ſuivant l'uſage de l'Egliſe Romaine, que S. Chrodegand avoit priſe pour modèle. C'étoit à l'Archidiacre, au Primicier ou au Cuſtode à faire donner le ſignal des Offices par le ſon des cloches. On chantoit les Nocturnes à deux heures du matin, & on mettoit un intervalle entre cet Office & celui de Matines, que nous appellons Laudes. On employoit ce tems

à lire, à apprendre les Pſeaumes, ou le Chant. On ſe raſſembloit au Chœur à l'heure de Prime, & après les avoir chantées, on ſe rendoit au Chapitre, pour entendre la lecture d'un article de la Règle, de quelque Homélie, ou d'un autre livre de piété. L'Evêque, ou celui qui préſidoit en ſon abſence, donnoit ſes ordres & faiſoit les corrections dans cette aſſemblée. Il n'eſt parlé de la Meſſe que pour les Dimanches & Fêtes. C'étoit ordinairement l'Evêque qui la célébroit, & tous les Clercs de la Ville s'y trouvoient. Il eſt probable que l'Evêque ſe faiſoit remplacer par un Prêtre, lorſqu'il le vouloit. Les Chanoines gardoient entre eux au Chœur & ailleurs, le rang de leur ordination. On ne pouvoit avoir de bâton à la main pour s'appuyer pendant les Offices, excepté ceux à qui l'Evêque ou le Supérieur le permettoient, à raiſon de vieilleſſe ou d'infirmités. Tous devoient ſe trouver à Complies, & cet Office fini, il n'étoit plus permis de ſortir, de manger, ni même de parler, juſqu'après Prime du lendemain. On ſuivoit l'ordre & le Chant romain. Ceux qui étoient en voyage, devoient,

VIII. SIÈCLE.

autant qu'ils le pouvoient, se conformer
VIII. à la Règle pour la récitation de l'Office
SIÈCLE. divin, & les autres observances de la Communauté.

Le repas & la nourriture. On mangeoit dans un réfectoire commun, où il y avoit sept tables différentes; la première pour l'Evêque, les hôtes, l'Archidiacre, & ceux que l'Evêque invitoit; la seconde pour les Prêtres; la troisième pour les Diacres; la quatrième pour les Soudiacres; la cinquiéme pour les Clercs inférieurs; la sixième pour les Abbés & ceux que le Supérieur vouloit y admettre; la septième pour les Clercs de la Ville, qui mangeoient dans la Communauté les jours de Dimanches & de Fêtes. L'Evêque ou le Supérieur bénissoit le repas; on gardoit un silence exact dans le réfectoire, afin que l'on pût entendre la lecture. Depuis Pâques jusqu'à la Pentecôte, on faisoit deux repas & on mangeoit de la viande, excepté le Vendredi. On en faisoit aussi deux de la Pentecôte à S. Jean, mais sans manger de viande. De la S. Jean à la S. Martin, il y avoit de même deux repas, avec abstinence de viande le Mercredi & le Vendredi. Depuis la S. Martin

jusqu'à Noël, tous s'abstenoient de chair & jeûnoient jusqu'à None. De Noël au Carême, on jeûnoit jusqu'à None, le Lundi, le Mercredi & le Vendredi; on s'abstenoit de chair ces deux derniers jours, & le reste de la semaine on faisoit deux repas. En Carême on jeûnoit jusqu'à Vêpres, excepté les Dimanches. Il y avoit dans le cours de l'année des jours marqués où l'Evêque donnoit à manger aux Chanoines dans sa maison, & d'autres jours où ils étoient régalés dans le réfectoire. A dîner ils avoient un potage & une portion de viande entre deux; à souper une seule; les jours de jeûne où l'on ne faisoit qu'un repas, le Supérieur pouvoit faire servir une troisième portion de légumes. La quantité de pain n'étoit pas bornée, chacun en prenoit suivant son besoin. A l'égard de la boisson, ils avoient trois coups de vin à dîner, deux à souper, & trois lorsqu'il n'y avoit qu'un repas. On servoit de la biere à ceux qui ne buvoient pas de vin; tous faisoient la cuisine à leur tour, excepté les Officiers de la Communauté. VIII. SIÈCLE.

Le vestiaire & l'entretien. Les Chanoines étoient entretenus aux frais de

la Communauté ; cette dépense se prenoit sur les revenus que S. Chrodegand avoit affectés à la Maison, & qui formoient la masse commune. On donnoit tous les ans aux anciens une chappe neuve, deux tuniques, deux chemises, quatre paires de pantoufles, un cuir de vache pour les souliers, & de l'argent pour le bois. Les vieilles chappes passoient aux jeunes gens ; ils avoient le reste de l'entretien, comme les autres. La Règle ne détermine rien sur la couleur & la forme des habits. Il y a apparence qu'ils étoient longs, suivant l'usage de l'Eglise Romaine, à laquelle on voit que S. Chrodegand aimoit à se conformer ; & blancs, couleur que le Clergé conserva jusques vers le douzième siècle, comme il paroît par divers monumens. En entrant dans la Communauté, les Chanoines faisoient une donation de leurs biens, en s'en réservant l'usufruit, ainsi que leur mobilier, dont ils disposoient à leur gré, même par testament. Ils pouvoient disposer aussi des aumônes qu'ils recevoient pour la célébration des Messes, la Confession & les Prières. C'est la première fois qu'il est fait mention dans les monumens

VIII. SIÈCLE.

ecclésiastiques, de rétributions données par les fidèles à raison des fonctions du Ministère. Ceux qui possédoient des bénéfices, c'est-à-dire quelque portion des biens de l'Eglise en usufruit, s'entretenoient à leurs dépens. VIII. SIÈCLE.

Les exercices particuliers. Dans les tems qui n'étoient point remplis par les exercices de la vie commune, il y avoit des heures réglées pour le travail des mains & la lecture. Les Officiers de la Communauté avoient à remplir les devoirs attachés à leurs places. Les autres s'occupoient des fonctions auxquelles ils étoient appliqués par l'Evêque ou par le Supérieur. Tous les Clercs étoient obligés de se confesser à l'Evêque deux fois l'année; savoir dans le Carême, & depuis la mi-Août jusqu'au 1 de Novembre. Dans les autres tems, il leur étoit libre de se choisir des Confesseurs : ils communioient tous les Dimanches & les grandes Fêtes, à moins qu'ils n'en fussent empêchés par quelque faute.

Gouvernement spirituel. La Communauté étoit gouvernée en chef par l'Evêque à qui tout étoit référé, & sous lui, par l'Archidiacre & le Primicier, que l'Evêque pouvoit déposer. Le Cé-

VIII. SIÈCLE.

lérier, le Custode ou Sacristain, le Portier & l'Infirmier, étoient les autres Officiers de la Maison. Ils rendoient compte à l'Evêque, & ne faisoient rien que par son ordre. Les punitions étoient prononcées par la Règle, & infligées par le Supérieur. Il y avoit la prison & les peines corporelles pour les grands crimes, tels que l'homicide, l'adultère, le vol & autres semblables. Les coupables étoient ensuite soumis à la pénitence publique, qui duroit jusqu'à leur entière réconciliation. A l'égard des autres fautes moins graves, telles que la désobéissance, les murmures, la transgression du jeûne, & autres manquemens aux pratiques ordonnées, la Règle prescrivoit deux monitions secrètes, ensuite une publique, après cela l'excommunication, & enfin la punition corporelle & la prison, si le coupable étoit incorrigible.

Telle est la Règle de S. Chrodegand. C'est l'époque la plus certaine de l'institution des Chanoines réguliers, quoiqu'il soit vrai que S. Augustin dans le cinquième siècle, & avant lui S. Eusébe de Verceil dans le quatrième, aient établi la vie commune parmi leurs Clercs.

Le

Le Concile d'Aix-la-Chapelle, tenu en 817, ayant entrepris de rétablir la discipline ecclésiastique, dressa une nouvelle Règle pour les Chanoines, qui paroît avoir eu pour base celle de S. Chrodegand, quoiqu'elle n'y soit point citée. C'est depuis cette époque, que l'institution des Chanoines réguliers s'est étendue en Occident, de manière que la plupart des Eglises Cathédrales & Collégiales n'ont point eu d'autre Clergé pendant long-tems. VIII. SIÈCLE

Nous ne pouvons finir cet article, sans faire connoître ce qu'on appelle les Livres Carolins, & la réponse que le Pape Adrien I y fit : ces monumens appartiennent à l'histoire du huitième siècle. Nous avons vu qu'après l'heureuse conclusion du second Concile de Nicée, où l'hérésie des Iconoclastes avoit été condamnée, le Pape Adrien I s'étoit empressé d'en faire traduire les Actes, & de les envoyer en France, pour obtenir le suffrage de l'Eglise Gallicane. Les Prélats qui la composoient, peu instruits des usages d'Orient, & trompés par les inexactitudes de la traduction, avoient cru voir dans la manière dont ce Concile s'exprime sur le culte des Images

& les honneurs qu'il leur décerne, quelque choſe d'exceſſif, qui ſembloit approcher de l'adoration proprement dite, uniquement dûe à l'Etre ſuprême. Cette fauſſe idée qu'on ſe forma dans les Gaules, du ſentiment des Grecs touchant les Images, ne rouloit que ſur une équivoque, ainſi que nous l'avons remarqué, & cette équivoque tenoit à la différence des mœurs & des uſages chez les deux Nations.

VIII. SIÈCLE.

Les Deſpotes de Conſtantinople exigeoient des hommages ſerviles des eſclaves auxquels ils commandoient, & en cela les Grands de la Cour ne le cédoient pas au peuple, qui ne met point de bornes aux témoignages de ſa ſervitude, quand il eſt une fois avili. Au contraire, les Nations du Nord qui s'étoient fait des établiſſemens dans les Gaules, toutes compoſées d'hommes libres & égaux, ne voyoient dans leurs Princes que les ſucceſſeurs des Chefs qu'ils s'étoient donnés; & l'accroiſſement de puiſſance qui avoit mis ces Princes au rang des Monarques les plus redoutables, en augmentant leur autorité, n'avoit point aſſervi leurs ſujets à des actes de ſoumiſſion & de reſpect, ſi

voisins du culte suprême, qu'on eût été réduit à les désigner par le mot d'adoration. Avec des coutumes si différentes, il n'est pas étonnant que les deux Nations n'attachassent pas le même sens à la même expression, & que l'une refusât d'appliquer aux Images un terme, qu'elle ne croyoit fait que pour signifier le culte de Latrie, qui n'appartient qu'à Dieu, & que l'autre employoit, pour marquer les honneurs qu'elle rendoit à ses Souverains. Les Evêques des Gaules, aussi prévenus contre les Grecs, faute de les bien entendre, obtinrent de Charlemagne la permission de consigner leurs sentimens dans un écrit, auquel on donna le nom de Livres Carolins, parce qu'il fut envoyé au Pape sous le nom de ce Prince. On y voit que l'Eglise Gallicane pensoit au fonds sur la vénération & la sainteté des Images, comme celles d'Orient & de Rome, & que l'unique point qui paroissoit les diviser, se réduisoit aux divers sens que les uns & les autres attachoient au mot d'adoration. Les Orientaux orthodoxes & les Romains n'entendoient par-là qu'un culte d'honneur & de respect, que les Evêques de

VIII. SIÈCLE.

VIII. SIÈCLE.

France ne refuſoient pas à la Croix & aux Images de J. C., de la ſainte Vierge & des Saints; & ceux-ci raiſonnant d'après les idées reçues parmi eux, craignoient que par cette expreſſion, on n'égalât le culte des Images à celui qui n'eſt réſervé qu'à Dieu.

Le Pape Adrien n'eut pas de peine à réſoudre la difficulté. Il ne falloit pour cela que fixer le ſens des termes, & corriger les mépriſes qui naiſſoient de la diverſité des mœurs & du langage, en faiſant connoître aux Evêques des Gaules comment l'adoration convient au culte des Images, ſans préjudicier à l'hommage ſuprême que Dieu ſeul eſt en droit d'exiger. Pour rendre encore ſon explication plus claire & plus ſatisfaiſante, le Pape renvoie aux Actes de deux Conciles tenus à Rome contre les Iconoclaſtes, auxquels douze Evêques de France avoient aſſiſté, & où il avoit été réglé que les ſaintes Images ſeroient honorées conformément à ce qui s'étoit toujours pratiqué dans l'Egliſe Romaine. Quoique les livres Carolins fuſſent remplis d'expreſſions dures & de raiſonnemens étrangers au ſujet, il règne dans toute le réponſe d'Adrien

un ton de modération & de ſageſſe qu'on ne peut trop admirer, d'autant plus que le peu de reſpect que les Evêques de France témoignoient pour la déciſion du ſeptième Concile, retomboit ſur ce Pape qui avoit préſidé à cette aſſemblée par ſes Légats. La politique ſans doute avoit beaucoup de part à cette modération du Pontife, qui avoit tant de raiſons de ménager Charlemagne, dont la protection lui étoit ſi néceſſaire, dans les circonſtances où ſe trouvoit le Saint-Siège.

ARTICLE VIII.

Mœurs générales. Uſages. Diſcipline.

CE que nous avons dit dans les articles précédens, ſur les révolutions de l'Empire d'Orient, le caractère des Princes, qui le gouvernèrent, & les orages dont il fut agité pendant toute la durée de ce ſiècle, ſuffit pour nous donner une idée aſſez juſte des mœurs qui dominoient alors dans cette portion de l'Egliſe. Elle ſe trouve confirmée par les Canons de diſcipline qui furent dreſſés dans le ſep-

VIII. SIÈCLE.

tième Concile général. On y voit que le luxe des tables, & des habits, la négligence des devoirs les plus sacrés, la simonie, & l'ignorance des matières les plus communes de la doctrine & de la morale, règnoient presque universellement dans le Clergé. Faut-il s'étonner après cela du peu de zèle que témoignèrent les Pasteurs contre l'impiété des sectateurs de Mahomet, & les sacrilèges attentats des Iconoclastes? Des Evêques sans lumières & sans régularité; un Clergé sans discipline & sans mœurs, qui n'imitoit que trop servilement l'exemple de ses chefs, n'étoient pas bien propres à s'opposer aux progrès de la séduction avec cette fermeté sage & courageuse qui en arrête le cours. Aussi voyons-nous avec quelle facilité la plupart cédèrent à la tempête. Ceux qui étoient sincèrement attachés à la vérité, se dérobèrent par la fuite au danger qui les menaçoit, & cherchèrent des asyles éloignés contre la puissance des Princes, auteurs, ou protecteurs de l'hérésie qui faisoit tout plier. Dans ces retraites, destituées de tout secours pour l'étude & l'instruction, c'étoit beaucoup qu'ils conservassent la pureté de la foi, & les

principes généraux de la doctrine évangélique. Ainſi, quand la paix eut été rendue à l'Egliſe par la déciſion du Concile de Nicée, il fallut ſe ſervir de ces Miniſtres plus ſaints qu'éclairés, & plus propres à édifier les peuples qu'à les inſtruire. VIII. SIÈCLE.

Les mœurs de l'Occident nous préſentent un mêlange ſingulier de ferveur & de relâchement, de vertus éminentes & de ſcandales énormes, de vraie piété & de ſuperſtitions à peine croyables. En Eſpagne, les déſordres publics du Roi Vitiza, & le plaiſir affreux qu'il avoit de ſe voir imité par ceux qui devoient ſervir de rempart à l'honnêteté publique, entraînèrent bientôt le Clergé dans les vices les plus honteux. On ne peut ſe figurer que les Evêques de ce tems-là, ſoient les ſucceſſeurs immédiats de ces Paſteurs ſi zélés pour l'honneur du Sacerdoce, & ſi reſpectés des peuples, de qui étoient émanés dans les nombreux Conciles de Tolède, tant de beaux Réglemens & de ſages déciſions. On les voit diſſolus, inappliqués, & donnant aux laïcs l'exemple de tous les excès qu'ils auroient dû combattre. Auſſi la doctrine de Mahomet & ſa morale commode,

VIII. SIÈCLE.

trouverent-elles peu de difficultés à s'établir, au milieu d'une nation, dont le Clergé avoit été si recommandable dans le siécle qui venoit de s'écouler, que ses décrets en fait de mœurs & de discipline, étoient devenus la règle universelle de l'Eglise.

L'ordre monastique, avili dans l'Orient par les moyens que la haine des Empereurs Iconoclastes avoit employés, pour le dégrader & le rendre ridicule, prenoit de nouveaux accroissemens dans l'Occident, sur-tout en Angleterre, en Irlande, en Allemagne, & dans les autres pays où les travaux des hommes apostoliques portoient le flambeau de la foi. Comme ils avoient presque tous été formés dans des Monasteres, ils ne croyoient pas qu'il y eût rien de plus utile à l'Eglise, que d'en fonder, par-tout où leurs prédications produisoient une Chrétienté naissante, & ils ne voyoient la Religion, la vertu, que sous les dehors qu'elles avoient pris à leurs yeux, depuis leur plus tendre enfance. On vit donc alors ce qu'on a toujours vu depuis, la piété, la régularité, la ferveur habiter ces retraites dans leur origine & dans les tems voisins de leur fondation, tandis

que la diſſipation & le ſcandale ſe gliſſoient avec l'eſprit du ſiécle dans les établiſſemens du même genre, dont l'époque étoit plus ancienne. Ce relâchement de la diſcipline monaſtique fut l'objet de la plupart des Réglemens dont on s'occupa, dans les Conciles, & dans les Aſſemblées nationales, ſous les règnes de Pepin le Bref & de ſes enfans.

VIII. SIÈCLE.

Il faut avouer que les déſordres qui ternirent la gloire du Clergé, ſur-tout en France, au commencement de ce ſiécle, tenoient à ceux qui régnoient dans l'ordre civil, & aux vices même du Gouvernement. Les mœurs ſe corrompirent dans le Clergé, parce qu'il ceſſa d'être protégé par les Souverains, & que le nerf de la diſcipline perdit ſon reſſort, faute d'être continuellement tendu par une autorité vigilante & reſpectée. C'étoit ſur-tout en France que le relâchement de la diſcipline s'étoit rendu plus ſenſible, au commencement de ce ſiécle. Vers le déclin de la première Race de nos Rois, les vues ambitieuſes des Maires du Palais mettoient un obſtacle à la tenue des Conciles, qui, en devenant plus rares, donnoient aux abus le tems de croître & de s'étendre, avant qu'on

VIII. SIÈCLE.

pût les réprimer. Ces Ministres si redoutables à leurs Maîtres, qu'ils vinrent enfin à bout d'exclure du Trône, dont toute la puissance étoit dans leurs mains, avoient tout lieu de craindre qu'on n'examinât leurs démarches, & qu'on ne déconcertât leurs projets. Rien n'étoit plus propre à produire cet effet, que les Assemblées ecclésiastiques, composées de Prélats & d'Abbés, qui étoient comptés parmi les Grands de l'Etat, à raison des terres qu'ils possédoient, & qui avoient presque tous à se plaindre des usurpations que ces hommes puissans faisoient tous les jours sur eux.

Si les tems d'anarchie sont favorables aux desseins des ambitieux, ils peuvent aussi leur devenir contraires, & les renverser, au moment qu'ils y pensent le moins, par les effets imprévus de cette fermentation, que la jalousie & le mécontentement excitent dans les esprits. Ne pouvoit-il pas s'élever tout-à-coup au milieu des Prélats, également occupés des intérêts de la société civile & des règles canoniques, un cri du patriotisme en faveur des Souverains opprimés, tout indignes qu'ils étoient d'exciter ce sentiment? L'amour si naturel, & si

actif des François pour leurs Maîtres, secondé par le ressentiment & le desir d'abaisser les familles dont tant d'autres ne voyoient l'élévation qu'avec peine, suffisoit pour causer cette révolution. Alors les Maires du Palais redevenoient ce qu'ils avoient été d'abord, de simples Officiers du Prince, dépendans, amovibles, comme tous les autres, & leur plan d'agrandissement, après tant de travaux, restoit sans exécution. Il étoit donc de leur intérêt d'empêcher les Evêques de s'assembler fréquemment, pour qu'ils fussent moins à portée de conférer entre eux sur les maux publics & sur les moyens d'y remédier. Aussi voit-on que ce fut-là une des maximes de leur politique, tant qu'ils ne se crurent pas assez redoutables, assez absolus, pour étouffer tous les murmures, & pour franchir sans résistance l'intervalle qui les séparoit du Trône. VIII. SIÈCLE.

L'oubli des règles & l'affoiblissement de la discipline qui en est une suite, augmenta de plus en plus, lorsqu'après la mort de Pepin d'Hériſtal, Charles-Martel son fils eut pris la conduite de l'Etat. Ce Prince qui joignoit de grands vices à de grandes qualités, ne respiroit

VIII. SIÈCLE.

que la guerre, & ne considéroit que ceux dont les inclinations étoient conformes aux siennes. Les talens militaires furent les seuls qu'il accueillit & qu'il récompensa. Tout autre mérite disparut à ses yeux. Il fit passer les biens de l'Eglise dans les mains de ceux qui partageoient avec lui les fatigues & les succès de ses expéditions. Les Evêchés, les Abbayes furent donnés aux gens de guerre, à leurs enfans, à leurs femmes, ou comme un salaire des services qu'ils lui avoient rendus, ou comme un moyen de fournir aux dépenses des campagnes qu'ils faisoient à sa suite. Ainsi l'on vit des Diocèses sans Pasteurs, des Monastères sans supérieurs, livrés à tous les déréglemens qui minent & détruisent les sociétés, quand elles vivent sans Chef & sans Loix. Les Prélats qui n'avoient pas l'esprit de leur état, (& le nombre en est toujours trop grand dans les siècles d'ignorance & de corruption,) abandonnoient la conduite de leurs troupeaux, pour mener une vie libre & dissipée dans les camps. Ils quittoient les fonctions simples & paisibles du sanctuaire où ils auroient vécu ignorés, &, sans cesser d'exercer le

Miniſtère ſublime de l'épiſcopat, ils verſoient le ſang humain dans les combats, & partageoient la dépouille des vaincus, avec ces mêmes mains qui devoient impoſer la pénitence aux homicides & aux raviſſeurs. Les Abbés ſuivoient leur exemple, & on les voyoit couverts de l'habit militaire, parcourir les campagnes à la tête des troupes qu'ils traînoient avec eux, tandis que leurs Moines s'abandonnoient de leur côté à tous les déſordres où l'on a coutume de ſe précipiter, dès qu'on a renverſé les barrières que le devoir & la contrainte oppoſent à la fougue des paſſions. VIII. SIÈCLE.

Pepin le Bref étant parvenu à réunir dans ſa perſonne le titre de Roi à la puiſſance ſuprême, que ſes pères lui avoient tranſmiſe par une eſpèce de ſucceſſion, chercha les moyens de remédier à de ſi grands maux. Il n'en trouva point d'autre que de ranimer le zèle des Paſteurs, de rendre aux canons leur ancienne vigueur, & de ſeconder les bons Evêques en qui l'on trouvoit encore des vertus & quelques talens. Charlemagne, mieux affermi & plus éclairé que ſon père, conçut la néceſ-

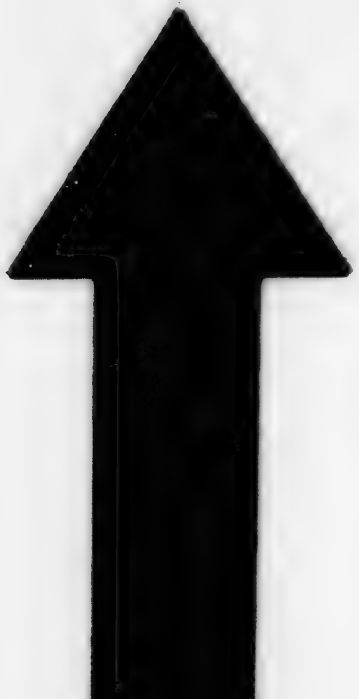

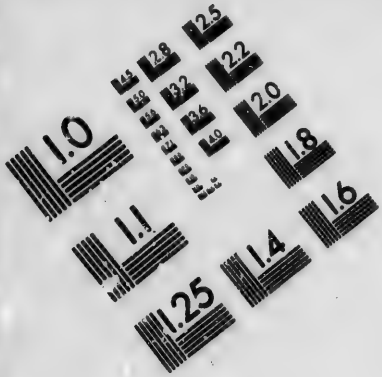

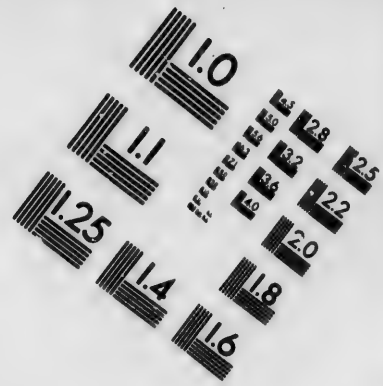

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)

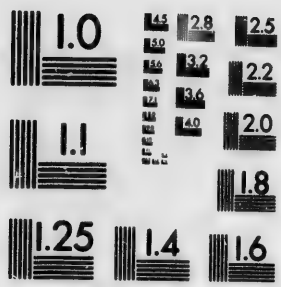

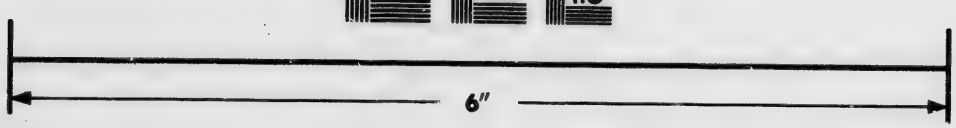

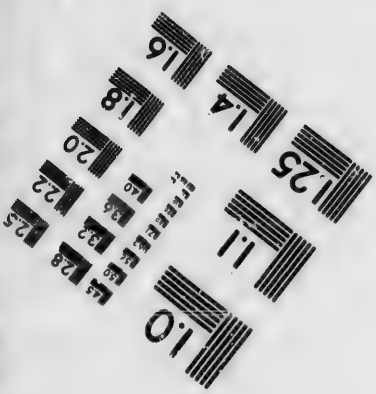

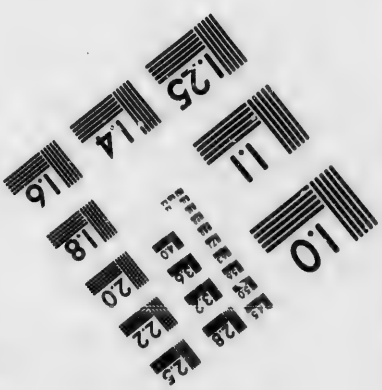

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

VIII. SIECLE.

fité de commencer la réforme de l'Etat par le rétabliſſement de la diſcipline eccléſiaſtique : ce fut le premier objet de ſes ſoins, & le plus conſtamment ſuivi, comme nous le ferons voir, lorſque nous tracerons le tableau de ſon règne, dans l'hiſtoire du neuvième ſiècle. Ce Prince ne ſéparoit point, dans le ſyſtême de gouvernement qu'il s'étoit formé, les intérêts de la ſociété civile de ceux de l'Egliſe. Ainſi tous les Conciles qu'il convoqua, furent en même tems des aſſemblées nationales, où les Grands & les Seigneurs ſiégèrent avec les Evêques, & dont les Réglemens embraſſoient l'adminiſtration politique, auſſi bien que les matières eccléſiaſtiques. Tels avoient déjà été ſous Pepin, les Conciles de Verberie, de Quiercy, de Vernon, de Compiègne, d'Attigny, de Chantilly; & tels furent ſous le règne de ſon fils, ceux de Francfort, de Ratisbonne & d'Aix-la-Chapelle, tenus vers la fin de ce ſiècle, & tous ceux dont nous parlerons ſous le ſiècle ſuivant. De-là vient que leur ſanction réunit les peines corporelles & pécuniaires, aux corrections purement canoniques.

Il falloit que les mœurs du Clergé fussent tombées dans un état bien déplorable, puisque S. Chrodegand & le Concile d'Aix-la-Chapelle de 817, n'imaginèrent pas d'autre moyen de le rappeller à ses devoirs, que de changer en quelque sorte sa destination & ses Loix primitives, pour le réduire à la discipline des Cloîtres, & au régime monastique. Les Evêques qui avoient du zèle, & qui vouloient faire renaître les vertus sacerdotales, adoptèrent cette nouvelle institution. Elle produisit les plus heureux fruits par-tout où elle fut reçue. On y vit reparoître la décence & le bon ordre, dont on avoit presque perdu l'idée; & si les vices déshonorans & scandaleux ne furent pas entiérement déracinés, le cours en fut au moins suspendu pour quelque tems.

VIII. SIÈCLE.

Les exemptions dont nous avons déjà dit quelque chose sous le siécle précédent, se multiplièrent & s'étendirent encore dans celui-ci. On en imagina même de nouvelles, qui, par les différens privilèges qu'elles réunissoient, tant pour le spirituel que pour le temporel, dérogeoient manifestement à toutes les règles, & ne peuvent être

VIII. SIÈCLE.

rangées aujourd'hui qu'au nombre des abus enfantés par l'ignorance. On en vint jusqu'à donner à certains Monastères, des Evêques particuliers, qui n'avoient d'autre destination que d'administrer dans leurs enceintes, les Ordres sacrés, & d'y faire les autres cérémonies réservées au Ministère épiscopal. Il arriva de-là que les maisons religieuses qui jouissoient de cet avantage, étoient comme de petits Diocèses concentrés & moins étendus, où les Ordinaires n'exerçoient aucunes fonctions; renversement sensible de l'ordre légitime, qui ne fut corrigé que vers le milieu du onzième siècle.

Les Pontifes qui occuperent le Saint-Siége dans celui que nous décrivons, étoient pour la plupart des hommes de mérite, animés d'un zèle sincère pour le mantien de la foi & des mœurs, appliqués aux affaires de l'Eglise, & portant des regards vigilans sur toutes les parties de l'héritage de J. C., confié à leur sollicitude. Tels furent entr'autres, Zacharie, Etienne II, Grégoire II, Grégoire III, Adrien I & Léon III. Ils étoient attentifs à tout ce qui se passoit en Orient & en Occident; ils s'oppo-

soient de tout leur pouvoir aux progrès de l'erreur & du vice ; ils soutenoient par leurs conseils & par leurs bienfaits les ouvriers évangéliques qui travailloient à former de nouveaux Chrétiens, dans les pays situés au Nord de la France, & dans l'Allemagne ; ils répondoient aux consultations qu'on leur adressoit de toute part ; ils procuroient la tenue des Conciles ; & ils se concilioient pour le bien de l'Eglise universelle, dont tout le fardeau pesoit sur eux, la protection & l'amitié des Princes, sur-tout des Princes François, les plus puissans de l'Europe, & les plus attachés aux intérêts de la Réligion. Par leurs soins, la grande affaire des Images, qui avoit causé une commotion si violente dans tout l'Orient, fut heureusement terminée ; les impostures d'Adalbert, de Samson & de Clément, reçurent la punition qu'elles méritoient ; les erreurs de Félix & d'Elipand n'échapperent pas à l'anathême ; & les superstitions qui se mêloient au vrai culte furent condamnées. » Ainsi, dit un sage Ecrivain de nos jours, » au » milieu des désordres & des ténèbres » qui règnoient sur la terre, le Corps » religieux chargé du dépôt de la foi, VIII. SIÈCLE.

» conservoit sans altération la doctrine
VIII. » de J. C., sa morale & le culte qu'il
SIÈCLE. » avoit établi ».

Nous allons terminer cet article par un résumé des principaux objets qui se trouvent répandus dans les Actes des Conciles célébrés pendant le cours du huitième siècle. Nous croyons que c'est la manière la plus simple & la plus claire de faire connoître les mœurs, les usages & la discipline des tems dont nous travaillons à rédiger l'histoire.

1°. On n'avoit pas encore des principes bien sûrs touchant l'indissolubilité du mariage, & la nature des engagemens dont il est la source. De-là sont venues plusieurs décisions qui étonnent aujourd'hui, & qui sans doute étoient occasionnées par la difficulté de concilier les mœurs des barbares convertis au Christianisme, avec la sévérité de la morale évangélique.

2°. Les degrés de parenté qui endoient le mariage illicite, n'avoient rien de fixe. Tant que la parenté se pouvoit connoître, on la regardoit comme un obstacle à ce Sacrement. Les Loix les plus indulgentes furent celles qui restreignirent cet empêchement au quatriè-

me degré inclusivement, en faveur des Chrétiens du Nord, nouvellement sortis des ténèbres du paganisme. C'étoit la moindre étendue qu'on lui eût encore donnée. VIII. SIÈCLE

3°. Le Baptême par infusion n'étoit pas encore commun. La parenté spirituelle qui résulte de ce Sacrement étoit connue & scrupuleusement observée. On l'étendoit même à la Confirmation, parce qu'on y donnoit des parains & des maraines à ceux qui la recevoient, comme pour le Baptême.

4°. Il y eut vers la fin de ce siècle, certains Moines ignorans qui enseignerent qu'il suffisoit de se confesser à Dieu. On voit par la manière dont le savant Alcuin s'éleva contre eux dans un de ses Ecrits, que la Confession auriculaire étoit une pratique généralement établie, & qu'on en regardoit la nécessité comme un dogme de tradition apostolique.

5°. Il y avoit dans plusieurs endroits de l'Occident des Prêtres vagabonds, qui alloient de Diocèse en Diocèse, exerçant le ministère sans l'aveu des Evêques. Rien n'étoit plus contraire au bon ordre & plus capable de retirer les fidèles de la soumission qu'ils devoient aux

Pasteurs ordinaires ; d'autant plus que ces Prêtres errans étoient ordinairement très-ignorans & très-vicieux. On réprima cet abus, en assujettissant les Ministres extradiocésains à n'exercer aucune fonction que de l'aveu & du consentement des Evêques.

VIII. SIÈCLE.

6°. Rien ne fait mieux sentir l'extrême ignorance où le malheur des tems avoit plongé le Clergé tant en Orient qu'en Occident, que de voir les Conciles se borner à exiger de ceux qu'on élevoit aux saints Ordres, qu'ils sçûssent au moins expliquer aux peuples le Symbole & l'Oraison Dominicale.

7°. Il n'y avoit encore qu'une seule Messe publique & solemnelle dans chaque Ville, les jours de Dimanches & de Fêtes ; c'étoit celle de la Cathédrale. Tout le Clergé y assistoit ; on y faisoit l'instruction au peuple, & toutes les Messes privées devoient être dites dès le grand matin, pour ne pas détourner les fidèles de celle où tout le monde avoit obligation de se trouver.

8°. Les Clercs étoient distingués des laïcs par les cheveux, qu'ils portoient courts, avec la couronne ou tonsure, & par la chasuble qui étoit leur habit pro-

pre, au lieu que les séculiers portoient la saye & le manteau par-dessus.

VIII. SIÈCLE.

9°. Quand un Evêque avoit célébré la Messe dans quelque Église, aucun Prêtre ne devoit la dire le même jour sur le même Autel. C'étoit une marque de respect envers l'ordre épiscopal, qui possède la plénitude du Sacerdoce.

10°. Nos Rois se faisoit accompagner dans leurs expéditions militaires, par quelques Evêques, & par les Ecclésiastiques spécialement attachés à leurs personnes. On portoit à leur suite des Reliques, dont la principale étoit la chappe de S. Martin. De-là sont venus les noms de Chapelle & de Chapelain. Ce Clergé faisoit l'Office dans le camp de la même manière, & aux mêmes heures, que dans les grandes Eglises. Il y avoit en outre des Prêtres dans chaque troupe, pour entendre les confessions des soldats, & leur administrer les secours spirituels. C'est l'origine des Aumôniers attachés à nos Régimens.

11°. Les barbares que le septième & le huitième siècle virent entrer dans l'Eglise, par la predication des Missionnaires dont nous avons fait connoître le zèle & les travaux, y apporterent une

foule de pratiques superstitieuses, que
VIII. les Conciles ne pouvoient détruire. Ils
SIÈCLE. ajoutoient foi aux divinations & aux augures ; ils employoient des moyens aussi vains que ridicules pour écarter les maux qu'ils craignoient, ou guérir ceux dont ils se croyoient atteints, par la vertu des maléfices. Ils immoloient des victimes sur les tombeaux pour appaiser les mânes, & ils célébroient les fêtes des Saints, en égorgeant des animaux en leur honneur, auprès des Eglises & des Oratoires qui leur étoient consacrés. Quelques soins qu'on prît pour déraciner ces restes du Paganisme, ils se conservoient dans une infinité d'endroits par un effet bien naturel de l'ignorance & des anciens préjugés. Malgré la vigilance des Pasteurs, & la sévérité des peines canoniques, nous en trouverons encore des traces dans les siècles suivans.

12°. Les pélerinages dont la pratique n'étoit pas nouvelle, ainsi que nous l'avons déjà remarqué, devenoient de jour en jour plus communs. Celui de Rome, dont l'objet étoit de visiter le tombeau des Apôtres, étoit le plus en vogue. On y alloit des extrémités de l'Europe. Les Princes quittoient leurs Etats ;

les Evêques abandonnoient le gouvernement de leurs Diocèſes ; les Moines ſortoient de leurs retraites ; les femmes même, & juſqu'aux Religieuſes, s'expoſoient aux fatigues & aux riſques de ce voyage, pour ſatisfaire une dévotion à laquelle on attachoit les effets les plus ſalutaires. Il eſt aiſé de ſentir combien d'inconvéniens naiſſoient de cet uſage, qui, joint à pluſieurs autres cauſes, ne contribua pas peu au relâchement de la diſcipline, lorſqu'on eut imaginé de ſubſtituer les pélerinages, aux peines portées par les Canons contre les grands crimes.

VIII. SIÈCLE.

13°. Les épreuves étoient une ſuite des idées fauſſes & ſuperſtitieuſes qui avoient préſidé à la Légiſlation des barbares. Ce qui étonne le plus, c'eſt de les trouver autoriſées par les Loix eccléſiaſtiques, que le zèle dictoit aux Evêques aſſemblés en Concile, & de voir Charlemagne, ce Prince ſi judicieux, les mettre au nombre des moyens que la Loi fournit à ſes Miniſtres, pour juſtifier l'innocence & manifeſter le crime.

14°. Il y avoit différentes ſortes d'épreuves. Nous nous contenterons de marquer ici les principales. La première

VIII. SIÈCLE. étoit le ſerment. Quand on manquoit de témoins & de preuves, on faiſoit jurer l'accuſateur ou l'accuſé. On alloit ordinairement pour cela dans les endroits célébres par les miracles qui s'y opéroient. La ſeconde épreuve ſe faiſoit par le duel. On ſe perſuadoit que celui qui avoit le bon droit de ſon côté, l'emportoit infailliblement dans le combat. La troiſième étoit celle du fer chaud. Elle ſe faiſoit quelquefois en prenant à la main un ou pluſieurs fers rouges, qu'on portoit à une certaine diſtance, & d'autres fois en marchant pieds nuds ſur des ſocs de charrue rougis au feu. La quatrième étoit celle de l'eau chaude, qui conſiſtoit à plonger la main ou le bras plus ou moins avant dans une chaudière d'eau bouillante, pour prendre un anneau qu'on y ſuſpendoit. La cinquième étoit celle de l'eau froide. On dépouilloit entiérement la perſonne qu'on ſoumettoit à cette épreuve; on lui lioit les pieds & les mains, & on la plongeoit dans une cuve pleine d'eau. Si elle alloit au fond par ſon poids naturel, on la reconnoiſſoit pour innocente; ſi elle ſurnageoit, on la tenoit pour coupable. La ſixième enfin étoit celle de la

la Croix, qui consistoit à se tenir à genoux devant une Croix, les bras étendus, sans les abaisser, pendant la célébration de l'Office divin, ou la récitation du Pseautier. Telles étoient les épreuves qu'on appelloit, jugement de Dieu, dans ces tems d'ignorance & de superstition, parce qu'on étoit persuadé que le Ciel devoit des miracles à la justice & à la vérité.

VIII. SIÈCLE.

CHRONOLOGIE DES CONCILES.

HUITIÈME SIÈCLE.

VIII. SIÈCLE. An de J. C. 701. *Toletanum XVIII*, & le dernier, sous le Roi Vitiza, qui venoit de succéder à son pere Egica. Il ne reste de ce Concile, ni Actes, ni Canons.

703. *Nesterfieldense*, de Nestrefield, en Angleterre, contre S. Wilfrid d'Yorck qui en appella à Rome, où il avoit déja été justifié & rétabli.

704. *Romanum*, ou S. Wilfrid fut absous de nouveau, & renvoyé à son Eglise par Jean VI, qui en écrivit au Roi des Merciens Ethelrède, & à celui de Northumbre Alfrède ou Alfride.

705. *Niddanum*, près la rivière de Nid, en Angleterre, où les Evêques Anglois se réconcilierent avec S. Wilfrid, qui fut enfin rétabli dans son Eglise. Il mourut le 24 Avril 709.

712. * *Constantinopolitanum*, par le Patriarche Jean & les Monothélites, contre le sixième Concile général, sous

l'Empereur Philippique. (*Théophane.*)

Constantinopolitanum, au mois d'Août, en présence du Prêtre Michel, Apocrisiaire du Saint-Siège, où, du consentement du Clergé, du Sénat & du peuple, on transfère Germain, Métropolitain de Cyzique, sur le Siège de Constantinople. (*Mansi, suppl. T. I.*) VIII. SIÈCLE. an de J. C. 715.

Constantinopolitanum, par le Patriarche Germain, contre les Monothélites, en faveur du sixième Concile, sous l'Empereur Anastase. 715.

Romanum, sous Grégoire II, le 5 Avril. On y fit dix-sept canons, dont plusieurs regardent les mariages illégitimes. Ils furent souscrits par vingt-trois Evêques, le Pape compris, par quatorze Prêtres & quatre Diacres. 721.

**Constantinopolitanum*, le 7 Janvier, par l'Empereur Léon, où il fit un décret contre les Images, & voulut engager S. Germain de Constantinople à le souscrire. Ce Prélat l'ayant refusé, fut chassé de son Siège avec outrage. 730.

Romanum I, par le Pape Grégoire III, contre le Prêtre George, qui ayant été chargé de porter une Lettre de ce Pape aux Empereurs Léon & Constantin, pour les engager à cesser de faire la guerre aux 731.

VIII. SIÈCLE. An de J. C.

saintes Images, s'en étoit revenu sans avoir osé la remettre. Grégoire voulut le déposer; mais les Evêques ayant intercédé pour le coupable, il se contenta de lui imposer une pénitence, & le renvoya porter la Lettre à Constantinople, en lui faisant promettre de la rendre aux Empereurs. George fut arrêté par les Officiers impériaux en Sicile, où, après s'être saisis de la Lettre, ils le retinrent en prison près d'un an. (*Muratori.*)

732. *Romanum II*, par le Pape Grégoire III, à la tête de quatre-vingt-treize Evêques. On y ordonna que quiconque mépriseroit l'usage de l'Eglise touchant la vénération des saintes Images, quiconque les ôteroit, les détruiroit, les profaneroit, ou en parleroit avec mépris, seroit privé du corps & du sang de J. C. & séparé de la communion de l'Eglise. Ce Concile, suivant la Lettre de convocation de Grégoire III, publiée par le P. Mansi, (*Suppl. Conc. tom. I.*) se tint le 1 Novembre de l'année qui suivoit la quinzième indiction; ce qui revient à l'an 732, en prenant l'indiction du 1 Septembre, comme faisoient alors les Papes.

742. *Germanicum*, (probablement de Ratisbonne.) Carloman le fit assembler le

21 Avril, & S. Boniface y préſida. C'étoit pour chercher les moyens de rétablir la Loi de Dieu & la diſcipline eccléſiaſtique, tombées ſous les règnes précédens, & empêcher le peuple fidèle d'être trompé par de faux Prêtres, comme par le paſſé. On y fit ſeize canons, que quelques-uns réduiſent à ſept. Ce Concile eſt le premier de France & d'Allemagne qui porte la date de l'année de l'Incarnation. VIII. SIÈCLE. An de J. C.

Romanum I, par le Pape Zacharie, avec quarante Evêques, vingt-deux Prêtres, ſix Diacres & tout le Clergé de Rome. On y dreſſa quinze canons, la plupart ſur la vie cléricale & les mariages illicites. 743.

Liptinenſe, de Liptines, aujourd'hui Leſtines en Cambréſis. Carloman l'y aſſembla le 1 Mars, & S. Boniface y préſida; on y fit quatre canons; on y condamna auſſi Adalbert & Clément, deux Prêtres rébelles envers S. Boniface. (*Conc. Germ. tom. I.*) Le P. Manſi place ce Concile en 744. 743.

Sueſſionenſe, de Soiſſons, le 2 Mars. Vingt-trois Evêques, aſſemblés par ordre du Prince Pepin, y firent dix canons. On ne doute point que S. Boniface n'y ait préſidé comme aux deux précédens. 744.

VIII. SIÈCLE. An de J. C.

Germanicum, sous Carloman, par S. Boniface. On y examina plusieurs Clercs hérétiques, séduits par Adalbert & Clément, & on y déposa Gévilieb de Mayence, qui avoit commis un homicide. 745.

Romanum II, le 25 Octobre. Le Pape Zacharie, sept Evêques, dix-sept Prêtres & le Clergé de Rome y déposèrent Adalbert & Clément du Sacerdoce, avec anathême. 745.

Germanicum, par S. Boniface, assemblé vers le mois de Janvier, par ordre de Carloman avant sa retraite. On y reçut les quatre premiers Conciles généraux. (*Pagi.*) 747.

Cloveshovienſe I, Cliffe ou Cloveſhon, au commencement de Septembre. Il y avoit douze Evêques, plusieurs Prêtres & moindres Clercs, & le Roi des Merciens Ethelbade y assistoit, avec les Grands du Royaume. On y fit trente canons, qui ne contiennent guère que des avis généraux aux Evêques, de remplir leurs devoirs. 747.

Moguntinum, de Mayence, où S. Boniface ordonna Lulle, Evêque de Mayence, & confirma dans leurs dignités les autres Evêques & Abbés ci-devant établis. (*Conc. Germ. tom. I.*) 752 ou 753.

Vermerienſe, de Verberie, par le Roi Pepin. On y fit, comme l'on croit, vingt-un canons, qui regardent les mariages pour la plupart. VIII. SIÈCLE. An de J. C.

Metenſe, de Metz, (aſſemblée mixte.) 753.
On y fit, de concert avec les Officiers du Roi, huit ſtatuts, dont le cinquième roule ſur la monnoie, & porte, que « déſormais la livre peſant ne contiendra » plus que vingt-deux ſols, dont le Mo- » nétaire en retiendra un, & donnera les » autres à celui qui aura fourni la ma- » tière. » (*Conc. Germ. tom. I.*) Baluſe met ce Concile en 756. 753.

* *Conſtantinopolitanum*, ou du Palais d'Hiérie ſur la côte d'Aſie, vis-à-vis de Conſtantinople, depuis le 10 Février juſqu'au 8 Août, ſous l'Empereur Conſtantin Copronyme. Trois cens trente-huit Evêques Iconoclaſtes y firent un long décret contre les ſaintes Images, & enſuite pluſieurs articles en forme de canons avec anathême. Ceux qui regardent la Trinité & l'Incarnation ſont orthodoxes; mais ils en ajoutent pluſieurs contre les Images de J. C. & des Saints. 754.

Vernenſe, de Ver ou Vern, Château Royal, ſuivant M. le Beuf, qui le place 755.

entre Paris & Compiègne, le 11 Juillet. On y fit vingt-cinq canons & on y ordonna qu'il se tiendroit deux Conciles tous les ans : au 1 Mars & au 1 Octobre. Ce Concile est daté de la quatrième année du Roi Pepin. Mansi le met en 756.

VIII. SIÈCLE. An de J. C.

756. *Anglicum*, par Cuthbert, Archevêque de Cantorbéry, où l'on ordonne que la fête de S. Boniface, Archevêque de Mayence, sera célébrée dans toute l'Angleterre le 5 Juin. (*Edit. Venet. tome VIII.*)

756. *Compendiense*, de Compiègne, le 22 Juin, composé des Evêques & des Seigneurs, suivant l'usage de ce tems-là. On y fit dix-huit canons, qui regardent presque tous les mariages.

L'année suivante (757) on tint au même endroit un autre Concile, où Tassillon, Duc de Bavière, prêta serment de fidélité au Roi Pepin. (*Mansi.*)

765. *Attiniacense*, d'Attigni-sur-Aisne. S. Chrodegand de Metz y présida, & il y assista vingt-sept Evêques & dix-sept Abbés. Il n'en reste que la promesse réciproque qu'ils se firent, que quand quelqu'un d'eux viendroit à mourir, chacun feroit dire cent Pseautiers & célébrer cent Messes par ses Prêtres, & que l'E-

vêque lui-même diroit trente Messes pour le défunt. On trouve d'autres promesses semblables dans les Conciles de ce tems-là. VIII. SIÈCLE. An de J. C.

Hierosolymitanum, de Jérusalem, par le Patriarche Théodore, en faveur des saintes Images. (*Mansi, Suppl. Conc. tom. I.*) 766 ou 767.

Gentiliacense, de Gentilli près de Paris, par le Roi Pepin. Il y avoit des Légats du Pape, & des Grecs. Ceux-ci reprochèrent aux Latins d'avoir ajouté au Symbole de Constantinople le mot de *Filioque*. Il y fut aussi parlé des Images; mais on ne sait point ce qu'il y fut décidé. Mansi le met à Noël 756. 767.

Ratisbonense, de Ratisbonne, où l'on interdit aux Chorévêques les fonctions épiscopales. (*Hartzheim, Conc. Germ. tom. I.*) 768 ou 769.

Romanum, le 12 Avril, où le Pape Etienne III, douze Evêques de France, & plusieurs autres de Toscane, de Campanie & du reste de l'Italie, condamnèrent à une pénitence perpétuelle le faux Pape Constantin. On y brûla les actes du Concile qui avoit confirmé son élection, & on fit un décret sur la manière de procéder à celle du Pape. 769.

avec défense de la troubler. Enfin on
VIII. y ordonna que les Reliques & les Images
SIÈCLE. seroient honorées suivant l'ancienne tra-
An de J. C. dition, & on anathématisa le Concile tenu en Orient l'an 754 contre le Culte qu'on doit leur rendre. Les actes en sont plus entiers dans Mansi qu'ailleurs. La date en est singulière. Elle porte : *Regnante unâ & eâdem sanctâ Trinitate*, sans faire mention des années de l'Empereur ; ce qui montre que son autorité n'étoit plus reconnue à Rome.

772. *Dingolvingense*, de Dingelfind en Bavière, par ordre du Duc Tassillon, le 1 Octobre. Six Evêques, avec plusieurs Seigneurs laïques, le Duc à la tête, y firent quatorze décrets concernant les affaires ecclésiastiques & civiles. (*Pagi.*)

777. *Paderbornense*, de Paderborn, où un grand nombre de Saxons reçoivent le baptême. (*Conc. Germ. tom. I*)

779. *Durienſe*, de Duren, aujourd'hui dans le Duché de Juliers sur le Roer, composé de Prélats & de Comtes. On y fit vingt-quatre canons, dont le septième porte que » chacun paiera la dîme » pour être dispensée suivant les ordres » de l'Evêque ». C'est la première fois,

suivant M. Eckart. (*Hist. Franc. L.* 24,) qu'il est fait mention en Allemagne de la dîme proprement dite, comme d'une dette envers le Clergé.

Paderbornense. (Assemblée mixte) où Charlemagne jetta les fondemens des cinq Evêchés érigés pour affermir la Religion chrétienne dans la Saxe. Ces Evêchés sont Minden, Halberstad, Ferden, Paderborn & Munster. (*Conc. Germ. tom. I.*) 780.

Colonienſe. (Assemblée mixte) où Charlemagne reçoit les soumissions des Saxons, à l'exception de Vitikinde. (*Conc. Germ. tom. I.*) 782.

Paderbornense. (Assemblée mixte) où Charlemagne concerte avec les Comtes & les Prélats la forme civile & ecclésiastique qu'il desire donner à la République des Saxons. (*Ibid.*) 782.

Paderbornense. (Assemblée mixte) où Charlemagne donne la dernière main à la forme civile & ecclésiastique de la République des Saxons, & nomme des Evêques pour remplir les Sièges qu'il y avoit créés. (*Conc. Germ. tom. I.*) 785.

Constantinopolitanum, commencé le 7 Août, & dissous par la violence des Iconoclastes & des soldats. Les Catholiques 786.

VIII. SIÈCLE. An de J. C. 787.

furent obligés de se retirer, quoiqu'ils fussent protégés par l'Empereur Constantin & l'Impératrice Irène. (*Théophane.*)

NICÆNUM II, de Nicée. Septième Concile général, commencé le 24 Septembre & fini le 23 Octobre, sous le Pape Adrien & sous l'Empereur Constantin, fils de Léon & d'Irène. Les Légats du Pape y présidèrent. Taraise de Constantinople y assista, & les Députés des trois autres Patriarches. On y compta jusqu'à trois cent soixante-dix-sept Evêques. L'impiété des Iconoclastes y fut anathématisée, & le culte des saintes Images expliqué & rétabli dans l'Eglise. On y fit vingt-deux canons. L'Eglise Grecque fait mémoire des Pères de ce Concile le 11 Octobre.

787. *Calchutense*, de Celchyt en Northumbre. Le Roi Elfuolde ou Alphécad s'y trouva avec les Evêques & les Seigneurs. On y dressa vingt canons, dont le premier recommande la foi de Nicée & des six Conciles généraux. Le septième n'y étoit point encore connu.

791. *Ingelheimense*, d'Ingelheim près de Mayence. (Assemblée mixte) où Tassillon, Duc de Bavière, est jugé définitivement & condamné à être enfermé

dans un Cloître. (*Conc. Germ. tom. I.*)

Narbonense, le 27 Juin, au sujet de Félix d'Urgel. Vingt-six Evêques & deux Députés d'absens y assistèrent : mais on ne voit point que Félix, qui étoit présent, y ait été condamné. VIII. SIÈCLE. An de J. C. 791.

Ratisbonense, de Ratisbonne en Bavière, vers le mois d'Août. Félix d'Urgel, convaincu d'erreur, y fut condamné, & envoyé à Rome vers le Pape Adrien, en présence duquel il confessa & abjura son hérésie dans l'Eglise de S. Pierre : puis il retourna chez lui à Urgel. Il soutenoit, comme Elipand, que J. C. homme, n'étoit Fils de Dieu que par adoption. 792.

Verolamense, de Verlam en Angleterre, au mois d'Août, pour fonder l'Abbaye de S. Albans. 793.

* *Hispanum*, peut-être de Tolède, par les Evêques d'Espagne, où l'erreur d'Elipand est approuvée, & d'où l'on écrit une Lettre synodique aux Evêques des Gaules, pour les engager dans le même parti. 793 ou environ.

Francofordiense, de Francfort-sur-le-Mein, près de Mayence, au commencement de l'été, de tous les Evêques de Germanie, de Gaule, d'Aquitaine,

& de deux autres Evêques Légats du
VIII. Pape. On y condamna l'héréſie d'Eli-
SIÈCLE. pand de Tolède & de Félix d'Urgel,
An de J. C. touchant l'adoration qu'ils attribuoient au Fils de Dieu, & on y fit cinquante-ſix canons. Le ſecond eſt conçu en ces termes : On a propoſé la queſtion du nouveau Concile des Grecs... touchant l'adoration des Images, où il étoit écrit, que quiconque ne rendra pas aux Images des Saints le ſervice, l'adoration, comme à la Trinité, ſeroit jugé anathême. Les Pères du Concile ont rejetté & mépriſé abſolument cette adoration & cette ſervitude, & l'ont condamnée unanimement. Le mot d'*adoration* n'eſt pas pris ici dans le même ſens que les Pères du deuxième Concile de Nicée l'expliquent. Les Livres Carolins entendent auſſi mal ce mot. Mais le Concile de Francfort & les Livres Carolins font voir clairement, que les François étoient perſuadés, que la ſeule autorité du Pape ne ſuffiſoit pas, pour faire recevoir un Concile, ſans le conſentement des principales Egliſes. On voit par Hincmar, que le ſeptième Concile n'étoit point encore reçu en France en 870. (*Fleury.*)

796. *Gallicanum*, vraiſemblablement de

Tours, où l'on déposa Joseph, Evêque du Mans, pour sa conduite tyrannique & barbare envers son Clergé. (*Mabillon, Anal. in-fol. p.* 292.) VIII. SIÈCLE. An de J. C.

Torojulienſe, de Cividad di Friuli, par Paulin, Patriarche d'Aquilée & ses suffragans, avant le 15 Avril. Il y combat deux erreurs : la première, que le Saint-Esprit ne procède que du Père, & non du Fils ; la seconde, qu'il y a deux Fils en J. C., l'un naturel & l'autre adoptif ; erreurs qu'il condamne sans en nommer les auteurs. Pagi prouve que ce Concile s'est tenu en 796, d'autres le rapportent à 791. 796.

Becanceldenſe, de Bécancelde en Angleterre, en présence du Roi Quénulfe. On y défendit aux laïques d'usurper les biens des Eglises, & dix-sept Evêques souscrivirent ce décret avec quelques Abbés. (*Wilkins.*) 799.

Finchalenſe, de Finklei, en Angleterre. Echembal d'Yorck y présida, & on y ordonna le rétablissement de l'ancienne discipline, principalement sur l'observation de la Pâque. 799 ou environ.

Romanum. L'écrit de Félix d'Urgel contre Alcuin, y fut condamné, & Félix lui-même excommunié, s'il ne renon- 799.

çoit à l'héréſie dans laquelle il étoit retombé. Cinquante-ſept Evêques aſſiſtèrent à ce Concile avec le Pape Léon III, qui y préſida.

VIII. SIÈCLE. An de J. C

799. *Ratisbonenſe*, de Risbach, au Diocèſe de Ratisbonne, le 29 Août. On y fit douze canons. (*Conc. Germ. tom. II.*) Manſi le rapporte à l'an 803.

799. *Urgellenſe*, d'Urgel, par Leidrade de Lyon, que Charlemagne avoit envoyé à Félix, avec Néfride de Narbonne, Benoît, Abbé d'Aniane, & pluſieurs autres, tant Evêques qu'Abbés. Ils y perſuadèrent à Félix de venir trouver le Roi, en lui promettant une entière liberté de produire en ſa préſence les paſſages des Pères, qu'il prétendoit favorables à ſon opinion.

799. *Aquiſgranenſe*, d'Aix-la Chapelle, où Félix entendu en préſence du Roi & des Seigneurs, & réfuté par les Evêques, renonça à ſon erreur, & fut néanmoins dépoſé à cauſe de ſes rechûtes. Il écrivit lui-même ſon abjuration en forme de Lettre, adreſſée à ſon Clergé & à ſon peuple d'Urgel. Félix fut relégué à Lyon, où il paſſa le reſte de ſa vie.

800. *Cloveshovenſe II*, de Cliffe, en An-

gleterre. On y reconnut la foi telle qu'elle avoit été reçue de S. Grégoire, & on y traita des usurpations des biens de l'Eglise. VIII. SIÈCLE. An de J. C. 800.

Romanum, au mois de Décembre. Le Pape Léon III s'y purgea par serment, des crimes dont il étoit accusé, en présence de Charlemagne, & ce Prince y est élu Empereur des Romains. (*Pagi.*)

CHRONOLOGIE DES PAPES.

HUITIÈME SIÈCLE.

VIII. SIÈCLE.

LXXXIV. JEAN VI.

An de J. C. 701. JEAN VI, Grec de nation, fut ordonné le 28 Octobre de l'an 701, après que le Saint-Siège eut vaqué cinquante jours, & mourut le 9 Janvier 705, ayant tenu la Chaire de S. Pierre trois ans deux mois & douze jours.

LXXXV. JEAN VII.

705. Jean VII, auſſi Grec de nation, fut ordonné le 1 Mars 705, après que le Saint-Siège eut vaqué un mois & dix-neuf jours. Il le tint deux ans ſept mois & dix-ſept jours, & mourut le 17 Octobre 707. L'Empereur Juſtinien lui envoya les Volumes du Concile *in Trullo*, que Sergius & Jean VI avoient refuſé d'approuver, en le conjurant de confirmer & de rejetter ce qu'il jugeroit à propos; le Pape Jean, par une foibleſſe humaine, dit M. de Fleury, craignant

de déplaire à l'Empereur, lui renvoya ces Volumes sans y avoir rien corrigé.

LXXXVI. SISINNIUS.

Sisinnius Syrien de nation, fut élevé sur le Siége de Rome, vacant depuis trois mois, le 18 Janvier de l'an 708, & mourut subitement le 7 Février, après vingt jours de pontificat. 708.

LXXXVII. CONSTANTIN.

Constantin, homme d'une grande douceur, fut ordonné le 25 Mars de l'an 708. Il étoit Syrien, & fut le septième Pape de suite sorti de Syrie ou de Grèce. L'an 710, le 5 Octobre, il partit par ordre de Justinien, pour Constantinople où il fut reçu l'année suivante, avec les honneurs dûs au Chef de l'Eglise. L'objet de ce voyage étoit, à ce qu'il paroît, le Concile *in Trullo*, dont l'Empereur vouloit tirer de lui l'approbation. Anastase fait entendre qu'il satisfit l'Empereur, sans manquer à ce qu'il devoit à la Justice. Quoi qu'il en soit, Constantin rentra dans Rome le 24 Octobre 711. Il mourut le 9 Avril 715, après avoir tenu le Saint-Siége sept ans & quinze jours. 708.

VIII. SIÈCLE.

LXXXVIII. GRÉGOIRE II.

An de J. C. 715.

Grégoire II, Romain, Sacellaire & Bibliothécaire de l'Eglise Romaine, fut ordonné Pape le 19 Mai de l'an 715, après quarante jours de vacance du Saint-Siége : il le tint quinze ans huit mois & vingt-trois jours, sous trois Empereurs, Anastase, Théodose, Léon l'Isaurien, & mourut le 10 Février 731. Grégoire étoit éclairé, instruit des saintes Ecritures, de bonnes mœurs, & ferme. La première année de son Pontificat, il envoya S. Corbinien, natif de Chartres en France, prêcher l'Evangile en Germanie. L'an 718, il rétablit le Monastère du Mont-Cassin, qui avoit été détruit par les Lombards cent quarante ans auparavant. Pétronax, qu'il avoit chargé de travailler à ce rétablissement, en fut le septième Abbé après S. Benoît. Ouinfrid, nommé depuis Boniface, qui étoit venu d'Angleterre à Rome l'an 718, reçut de ce Pape sa mission pour prêcher l'Evangile aux infidèles. L'an 726, les Romains ayant chassé Basile, dernier Duc de Rome, Grégoire acquit dans cette Ville & dans son Duché, au défaut des Officiers impé-

riaux, la Surintendance miniſtérielle, confondue mal-à-propos avec l'autorité abſolue par les Ultramontains. Anaſtaſe nous apprend que Grégoire II écrivit à Charles-Martel pour lui demander du ſecours contre les vexations des Lombards. Il eut auſſi beaucoup à ſouffrir de la part de Léon l'Iſaurien, qui ſe déclara pour l'héréſie naiſſante des Iconoclaſtes. L'an 729, il écrivit à ce Prince ſes deux Lettres dogmatiques ſur les ſaintes Images; mais au lieu de le ramener, elles ne firent que l'irriter. Grégoire depuis ce tems ne fut occupé qu'à éviter les embuches de Léon, & à contenir les Villes d'Italie, prêtes à ſe ſoulever. (*Zanetti.*) L'Egliſe honore Grégoire II, entre les Saints, le 13 de Février.

VIII. SIÈCLE. An de J. C.

LXXXIX. GRÉGOIRE III.

Grégoire III, Syrien de nation, Prêtre de l'Egliſe de Rome, fut ordonné le 18 Mars de l'an 731 : après avoir tenu le Saint-Siége dix ans huit mois & vingt-un jours, il mourut le 27 Novembre de l'an 741. Grégoire, à l'imitation de ſon prédéceſſeur, n'oublia rien pour ramener l'Empereur Léon, & lui

731.

envoya pour cet effet jusqu'à trois députations, mais inutilement. Celle qu'il envoya l'an 741, à Charles-Martel en France, pour lui demander du secours contre les Lombards, & même contre l'Empereur, eut plus de succès. Le Continuateur de Frédégaire, & l'Annaliste de Metz en font mention, & nous apprennent que Grégoire offrit à Charles-Martel la dignité de Patrice. C'est pour la première fois qu'on vit en France des Apocrisiaires du Pape; & le P. Pagi regarde cette Légation comme l'origine des Nonces apostoliques en France, qui, depuis Grégoire III, y ont été fréquemment envoyés par ses successeurs, jusqu'au tems qu'ils ont commencé d'y faire une résidence ordinaire, comme les représentans des autres Princes.

VIII. SIÈCLE. An de J. C.

XC. GRÉGOIRE III.

741. Zacharie, Grec de nation, fut ordonné Pape le 30 Novembre 741, n'y ayant eu que trois jours de vacance; ce qui fait voir qu'on ne demanda, ou du moins qu'on n'attendit point la confirmation de l'Exarque de Ravenne. Zacharie fit la paix avec Liutprand, & obtint de lui, dans une entrevue, tout

ce qu'il lui demanda. L'an 743, il l'empêcha, par ses priéres & ses remontrances, de s'emparer de Ravenne. L'an 751, Zacharie fut consulté par Burchard, Evêque de Wirtzbourg, & Fulrade, Abbé de S. Denys, Chapelain du Prince Pepin, touchant les Rois de France, qui depuis long-tems n'en avoient plus que le nom, sans aucune autorité. Sa réponse fut que pour ne point renverser l'ordre, il valoit mieux donner le nom de Roi à celui qui en avoit le pouvoir. En conséquence Pepin fut élu Roi des François l'an 752. Zacharie mourut cette année, le 14 Mars, après dix ans trois mois & quatorze jours de pontificat.

ÉTIENNE.

Etienne, Prêtre, Romain de naissance, fut élu aussi-tôt après la mort de Zacharie. Il fut mis sans différer en possession du Palais patriarchal de Latran; mais étant mort sans être sacré, on ne le compta point entre les Papes. 752.

XCI ÉTIENNE II.

Etienne II, Diacre de l'Eglise Romaine, fut élu Pape, & consacré le 26 Mars 752. Il mourut le 25 Avril 757, 752.

VIII. SIÈCLE. An de J. C.

après avoir tenu le Saint-Siége cinq ans trente jours dans des tems fâcheux. L'an 753, il écrivit à Pepin, Roi de France, pour implorer son secours contre Astolphe, Roi des Lombards. Il vint lui-même en France sur la fin de la même année, obtint ce qu'il désiroit, & reprit la route de Rome avant la fin de 754, accompagné de Jérôme, frère de Pepin, & de Fulrade, Abbé de S. Denys. Astolphe, au lieu d'exécuter les promesses qu'il avoit faites à Pepin, commença le siége de Rome au mois de Janvier 755. Etienne eut encore recours à Pepin, & lui écrivit au nom de S. Pierre. C'est une prosopopée qu'on a eu tort de qualifier de supercherie. Pepin marcha de nouveau au secours du Pape, réduisit le Roi des Lombards à rendre vingt-deux Villes, dont l'Abbé Fulrade, chargé de faire exécuter le traité, porta les clefs au Pape. En 756, Etienne travailla à faire reconnoître Didier, Roi des Lombards. Ce Pape donna, par une Bulle de l'an 757, à l'Abbé de S. Denys en France, la permission d'avoir un Evêque particulier dans son Monastère. S. Martin de Tours & d'autres Abbayes jouirent autrefois d'un semblable privilége,

&

& celle de Fulde l'a conſervé juſques vers le milieu de notre ſiècle.

XCII. PAUL.

Paul, Diacre de l'Egliſe Romaine, frère d'Etienne II, fut ordonné le 29 de Mai 757, après que le Saint-Siège eut vaqué un mois & cinq jours. Paul, avant que d'être ordonné, fit part de la mort d'Etienne & de ſon élévation à Pepin, lui promettant la même fidélité, juſqu'à l'effuſion de ſon ſang. Il eut ſouvent recours à ce Roi, pendant ſon pontificat, contre les vexations de Didier, qui de tems en tems lui fit quelques ſatisfactions, par la crainte de Pepin. Paul mourut le 28 Juin 767, après avoit tenu le Saint-Siège dix ans & un mois. Il eſt honoré comme Saint le 28 Juin.

An de J. C. 757.

XCIII. ÉTIENNE III.

Etienne III, Sicilien de naiſſance, Prêtre du titre de ſainte Cécile, fut conſacré le 7 Août 768, après une vacance d'un an & un mois, pendant laquelle le Saint-Siège fut occupé par Conſtantin, que le Duc Toton, ſon frère, y fit aſſeoir à main armée. C'eſt le premier exemple d'une pareille uſurpation du

768.

Saint-Siège, qui dura plus d'un an.
VIII. Mais Etienne ayant été canoniquement
SIÈCLE. élu le 5 d'Août 768, le lendemain
An de J. C. Conſtantin fut dépoſé, & mis dans le Monaſtère de Celles-neuves, d'où ayant été tiré peu après, il eut les yeux crevés, à l'inſçu d'Etienne. Celui-ci mourut le 1 Février 772, après avoir tenu le Saint-Siège trois ans cinq mois & vingt-ſept jours.

XCIV. ADRIEN I.

772. Adrien I, Diacre, fils de Théodule, Duc de Rome & Conſul impérial, fut élu Pape huit jours après la mort d'Etienne, & ordonné le 9 Février 772. Il tint le Saint-Siége vingt-trois ans dix mois & ſeize jours, juſqu'au 25 Décembre de l'an 795. Charlés, Roi des François, dont Adrien avoit imploré le ſecours contre Didier, Roi des Lombards, vint en Italie à la tête d'une armée l'an 773 & fit le ſiége de Pavie, qui dura ſix mois. Cependant Charles ſe rendit à Rome, où il fut reçu comme le Libérateur de l'Italie; il y paſſa l'hiver & le Carême de l'année 774. Ce fut alors qu'il confirma & augmenta la donation faite par Pepin à l'Egliſe de

Rome. Adrien écrivit aux Evêques d'Espagne contre les erreurs de Félix d'Urgel, qui commencèrent à éclater vers l'an 783. Ce Pape envoya, l'an 776, une Légation en Angleterre, pour y rétablir & confirmer la foi. L'an 787, il préſida, par ſes Légats, au ſecond Concile général de Nicée. De ſon tems le Chant & l'Office Grégorien furent introduits en France. Adrien termina par une mort édifiante un pontificat des plus longs & des plus glorieux. Charlemagne le pleura comme ſon frére, fit faire des prières pour lui, donna pour cet effet de grandes aumônes; & afin de laiſſer à la poſtérité un monument éternel de ſon amitié pour ce grand homme, il compoſa ſon Epitaphe en vers élégiaques, qu'il fit graver ſur du marbre en lettres d'or.

XCV. LÉON III.

Léon III, Romain, Prêtre, fut élu Pape le 26 Décembre 795, & ſacré le lendemain. Il mourut le 11 Juin 816, après avoir tenu le Saint-Siège vingt ans cinq mois & ſeize jours. Auſſi-tôt après ſon Ordination, il envoya une députation à Charles, Roi de France, 795.

VIII. SIÈCLE. An de J. C.

chargée des clefs de la confession de S. Pierre & de l'étendart de la Ville de Rome pour ce Prince. L'an 799, le 25 Avril, Pascal & Campel, accompagnés de gens armés, se jettèrent sur Léon, s'efforcèrent de lui arracher les yeux & la langue, & l'enfermèrent ensuite dans un Monastère. Ayant été délivré par des gens de bien, il vint en France trouver le Roi Charles, qui le retint quelque tems avec grand honneur. Léon retourna à Rome, & y rentra en triomphe le jour de S. André. L'an 800, il couronna Empereur le Roi Charles, le jour de Noël, lorsqu'il assistoit à la Messe dans l'Eglise de S. Pierre. Il obtint grace de lui quelques jours après, pour Pascal & Campel, ses ennemis, condamnés à mort à cause de l'attentat commis en sa personne. Léon est compté entre les Saints. Un Auteur du tems témoigne que ce Pape disoit quelquefois sept Messes par jour, & même jusqu'à neuf.

CHRONOLOGIE DES PATRIARCHES D'ANTIOCHE.

HUITIÈME SIÈCLE.

LXVIII. ÉTIENNE III.

An de J. C. 717.

ETIENNE fut placé sur le Siège d'Antioche avec la permission du Calife Soliman, après quinze ans de vacance. Eutychius & Théophane font l'éloge de sa piété. Il mourut, suivant ce dernier, l'an 744.

LXIX. THÉOPHYLACTE.

Théophylacte, Prêtre d'Edesse, succéda au Patriarche Etienne III. Théophane loue sa tempérance & sa modestie, deux vertus qui en supposent beaucoup d'autres dans un Prélat. Le même Auteur rapporte sa mort à la dixième année de Copronyme. (750 de J. C.) 744.

LXX. THÉODORE.

Théodore, fils du Vicaire de la petite 751.

VIII. Siècle. An de J. C.

Arménie, monta sur le Siège d'Antioche après la mort de Théophylacte. L'an 756, il fut exilé par le Calife Almanzor, sur une fausse accusation de crime d'Etat. L'an 763, de retour en son Eglise, il excommunia Cosme, Evêque de Philadelphie en Syrie, pour s'être déclaré contre les saintes Images. Il mourut, suivant Eutychius, la vingt-troisième année de son gouvernement, (l'an 773.)

LXXI THÉODORET.

773. Théodoret succéda au Patriarche Théodore. L'an 781, il tint un Concile en faveur des saintes Images. L'an 787, il fut représenté au second Concile de Nicée par le Moine Jean, son Syncelle. L'an 813 fut l'époque de sa mort, ou si elle arriva plutôt, son Siège vaqua jusqu'à cette année.

CHRONOLOGIE DES PATRIARCHES D'ALEXANDRIE.

HUITIÈME SIÈCLE.

VIII. SIÈCLE.

LIII. COSME I, *Jacobite.*

An de J. C. 726.

COSME, Moine de S. Macaire, céda, malgré lui, au Patriarche Alexandre. La durée de son gouvernement fut courte. Il mourut, suivant Elmacin, le 24 Juin de l'an 727 de J. C.

LIV. COSME, *Melquite.*

727.

Cosme fut élu Patriarche des Melquites après la mort de Cosme le Jacobite. Son métier étoit, suivant Eutychius, de faire des aiguilles. Le Calife Hescham lui fit rendre la principale Eglise d'Alexandrie. Il étoit infecté du Monothélisme au commencement de son pontificat. Mais l'an 742, il abjura cette hérésie avec tout son peuple. Cosme fut un des plus grands défenseurs

du culte des saintes Images. On n'est pas bien assuré de l'année de sa mort. Mais le P. Pagi conjecture, avec assez de vraisemblance, qu'il cessa de vivre l'an 775.

VIII. SIÈCLE. An de J. C.

LV. POLITIEN, *Melquite.*

775. Politien, & non Athanase, comme le suppose le P. Pagi, succéda au Patriarche Cosme. Il exerçoit la Médecine. Ayant guéri d'une grande maladie le Calife Horoun, il obtint un ordre de ce Prince, pour obliger les Jacobites à rendre plusieurs Eglises aux Melquites. Le P. le Quien place sa mort en l'an 801.

CHRONOLOGIE DES PATRIARCHES DE JÉRUSALEM.

HUITIÈME SIÈCLE.

VIII. SIÈCLE. An de J. C. 705.

LIX. JEAN V.

L'AN 705, l'Eglise de Jérusalem, après environ soixante ans de vacance, eut pour Patriarche Jean, que S. Jean Damascène qualifie de saint homme. Eutychius lui donne quarante ans d'épiscopat. On doit lui en donner au moins quarante-neuf, s'il est auteur d'une invective contre l'Empereur Constantin Copronyme, qui se trouve dans la nouvelle édition de S. Jean Damascène, sous le nom de Jean, Patriarche de Jérusalem : car cette pièce n'a pu être composée qu'après le Conciliabule assemblé par ce Prince en 754. Mais peut-être Jean V aura-t-il eu un successeur du même nom, que les Historiens n'auront point connu.

VIII. SIÈCLE.

LX. THÉODORE.

An de J. C. 754. Théodore fut élevé sur le Siège de Jérusalem au plus tard vers la fin de 754. Il se déclara pour les saintes Images, & fulmina l'an 763, de concert avec les Patriarches d'Antioche & d'Alexandrie, une Sentence d'excommunication contre Cosme, Evêque Iconoclaste de Philadelphie. Théodore vivoit encore en 767, tems auquel il envoya sa Lettre synodique sur les saintes Images, au Pape Paul; mais on ignore ce qu'il devint depuis ce tems-là.

LXI. EUSÉBE.

Ce Patriarche est assez douteux, n'étant connu que par la vie de S. Madalvé, Evêque de Verdun, où il est dit que ce Saint étant allé, l'an 772 ou 773, à Jérusalem, y fut très-bien reçu par le Patriarche Eusébe. C'est aux Savans à voir si Hugues de Flavigni, Auteur de cette vie, est un garant assez sûr de l'existence de ce Patriarche de Jérusalem.

LXII. ÉLIE II.

Élie, dans les Catalogues Latins des Patriarches de Jérusalem, est mis immé-

diatement à la suite de Théodore. Il étoit monté sur le Siège de Jérusalem avant l'an 785. Cette année les Légats de Constantinople étant venus en Palestine pour inviter ce Patriarche au septième Concile général, trouvèrent qu'il étoit en exil dans la Perse. Un Moine, nommé Théodore, étoit l'auteur de cette disgrace, & avoit obtenu du Gouverneur la place d'Elie; mais cet intrus, détesté des Catholiques, prit bientôt la fuite. Le Patriarche Elie revint à son Eglise, & vécut au moins jusqu'en 796.

VIII. SIÈCLE. An de J. C.

LXIII. GEORGE.

George fut le successeur d'Elie dans le Siège de Jérusalem. L'an 800, il fit accompagner, par deux de ses Moines, les Ambassadeurs que Charlemagne avoit envoyés au Calife Haroun. Ces Moines apportoient, par ordre du Calife, les clefs du saint Sépulcre & de l'Eglise du Calvaire pour ce Monarque, avec un étendart, que M. Fleury croit avoir été le signe de la puissance & de l'autorité, qu'Haroun avoit remises à Charlemagne. George mourut au plus tard l'an 807.

CHRONOLOGIE DES PATRIARCHES DE CONSTANTINOPLE.

HUITIÈME SIÈCLE.

VIII. SIÈCLE.

XLVII. CYRUS.

An de J. C. 705. CYRUS, Prêtre & Supérieur du Monastère de Chora dans l'isle d'Amastris, fut mis à la place de Callinique. L'an 712, Philippique s'étant emparé du Trône impérial, chassa ce Patriarche, & le renvoya dans son Monastère. Son zèle contre le Monothélisme fut la cause de cette disgrace. Il est fait mémoire de lui au 8 Janvier dans les Menées des Grecs.

XLVIII. JEAN VI.

712. Jean, Diacre de l'Eglise de Constantinople, fut substitué par Philippique au Patriarche Cyrus. Il se prêta, ainsi que la plupart des Prélats, au dessein qu'avoit ce tyran d'abolir le sixième Concile. Mais aussi-tôt que Philippique eut

été renversé du Trône, il désavoua ce qu'il avoit fait de contraire aux intérêts de la foi, & en demanda pardon au Pape Constantin. Il est néanmoins douteux si ce changement fut sincère. Il mourut vers le milieu de l'an 715.

VIII. SIÈCLE. An de J. C.

XLIX. GERMAIN.

Germain, Evêque de Cyzique, fut transféré le 11 Août 715 sur le Siège de Constantinople, par le choix du Clergé & du peuple. La même année il répare, dans un nombreux Concile, ce qu'il avoit fait en faveur du Monothélisme sous le tyran Philippique. L'an 726, il commence à écrire pour la défense des saintes Images, que l'Empereur Léon l'Isaurien avoit entrepris d'abolir. L'an 730, ce Prince ayant assemblé, le 7 Janvier, un grand conseil, pour y consommer, par un décret public, son dessein impie, Germain lui résiste en face. Léon aussitôt, sans autre forme de procès, le déclare déchu de la dignité patriarchale. Germain, après avoir protesté contre la violence, se dépouille de son manteau, le porte sur l'autel de son Eglise, & se retire dans une terre de sa famille. L'Empereur envoie des satellites après lui, qui

715.

le tirent de sa retraite, & le transportent dans un Monastère. Il y mourut le 12 Mai de l'an 733. Germain étoit pour lors âgé de quatre-vingt-quinze ans. (*Pagi*, *Baillet*.)

VIII. SIÈCLE. An de J. C.

L. ANASTASE I.

730. Anastase, disciple & Syncelle du Patriarche Germain, est mis à sa place le 22 Janvier 730. Il consent aussi-tôt que l'on détruise l'image du Sauveur qui étoit dans le vestibule du Palais impérial. Soulèvement excité à ce sujet contre le Patriarche, qui en fait punir de mort les auteurs. L'an 743, l'Empereur Constantin Copronyme lui fait crever les yeux au mois de Novembre, pour avoir suivi le parti d'Artavasde, & le laisse néanmoins sur son Siège. L'an 753 vers la fin, il meurt, dans la vingt-quatrième année de son épiscopat. (*Pagi.*)

LI. CONSTANTIN II.

754. Constantin, Evêque de Sylée en Pamphylie, fut placé sur le Siège de Constantinople le 8 Août 754, après le faux Concile des Iconoclastes. Il se déclara publiquement contre les saintes Images. L'an 766 le 30 Août, Copronyme l'exila,

comme coupable de trahiſon, dans l'iſle du Prince, où il fut décapité l'année ſuivante.

LII. NICÉTAS I.

Nicétas, Prêtre de l'Egliſe de Conſtantinople, Sclave d'origine, & eunuque, fut mis par l'Empereur, le 10 Décembre 766, ſur le Siège de Conſtantinople. Il étoit Iconoclaſte comme ſes prédéceſſeurs. Nicétas mourut le 6 Février 780. (*Le Quien.*) 766.

LIII. PAUL IV.

Paul, natif de Salamine en Chypre, Lecteur de l'Egliſe de Conſtantinople, fut élu, malgré lui, le 19 Février pour ſuccéder au Patriarche Nicétas. Tant que l'Empereur Léon Chazare vécut, il n'oſa ſe déclarer ouvertement en faveur des ſaintes Images. Il tint même, contre les lumières de ſa conſcience, une conduite qui favoriſoit l'héréſie régnante. Après la mort de ce Prince, une maladie dont il fut attaqué, lui ouvrit les yeux ſur ſa lâcheté criminelle. Pour l'expier, il abdiqua le 31 Août 784, & ſe retira dans le Monaſtère de Florus, où il mourut la même année. 780.

VIII. SIÈCLE. An de J. C. 784.

LIV. TARAISE.

Taraiſe, Secrétaire du Palais impérial & laïqu , élu, malgré lui, ſur la déſignation du Patriarche Paul, pour lui ſuccéder, fut ordonné le jour de Noël 784. L'an 785, il envoie ſes Lettres ſynodiques au Pape Adrien, qui le reçoit à ſa communion. L'an 787, il aſſiſte au ſeptième Concile général aſſemblé ſur ſes inſtances, & y tient le premier rang après les Légats du Pape. L'an 795, il s'oppoſe à l'Empereur Conſtantin, qui vouloit répudier Marie ſon épouſe, pour épouſer Théodore ſa concubine. La même année, ces noces ayant été célébrées au mois de Septembre, par le Prêtre Joſeph, à ſon refus, il uſe de diſſimulation; ce qui engage S. Platon, Abbé de Sacudion, & S. Théodore Studite, à ſe ſéparer de ſa communion. L'an 806 le 25 Février, Taraiſe meurt en odeur de ſainteté. Sa fête eſt marquée au jour de ſa mort.

impérial
r la dési-
pour lui
de Noël
ettres sy-
le reçoit
assiste au
mblé sur
mier rang
795, il
tin, qui
ise, pour
. La mê-
célébrées
rère Jo-
mulation;
de Sac-
te, à se
n 806 le
odeur de
jour de

r le Trône l'an
ui fait du Sceptr
, qui avoit ét
. Il meurt en
E I, frère d'Au
Diacre, au pré
eveu, l'an 788.
en faveur d'
en 797.
SE II, fils de F
l'an 791. Il me

SYNCHRONISME DE

HUITIÈME S

EMPEREURS D'ORIENT.

JUSTINIEN II remonte sur le Trône vers la fin de 705 : il est tué par ordre de Félepique en 711.

FÉLÉPIQUE, dit communément PHILIPPIQUE, est proclamé Empereur en 711, il est déposé en 713.

ANASTASE II, nommé auparavant Artémius, est proclamé Empereur en 713, le lendemain de la déposition de Félepique, dont il étoit Secrétaire. Théodose ayant été reconnu Empereur par les troupes qui s'étoient mutinées, Anastase est relégué à Thessalonique en 716. Léon l'Isaurien lui fait trancher la tête en 719.

THÉODOSE III est proclamé Empereur en 716. Il cède l'Empire, en 717, à Léon, Général des troupes Orientales, qui refuse de le reconnoître.

LÉON III, fils d'un Cordonnier de Séleucie en Isaurie, est reconnu Empereur en 717 : il meurt en 741.

CONSTANTIN IV, fils de Léon, surnommé COPRONYME, est fait Auguste en 720; succède à son père en 741: il meurt en 775.

LÉON IV, fils de Constantin, né en 750, est associé à l'Empire en 751; succède à son père en 775; meurt en 780.

CONSTANTIN V, fils de Léon, né en 771, est associé à l'Empire en 776; succède à son père en 780, sous la tutèle de sa mère Irène; meurt en 797. Irène règne seule jusqu'en 802.

CALIFES
SUCCESSEURS DE MAHOMET.

VALID I, fils aîné d'Abdolmalek, monte sur le Trône en 705, après la mort de son père : il meurt l'an 715.

SOLIMAN, frère de Valid, le remplace dans la dignité de Calife en 715 : il meurt en 717.

OMAR II succède à Soliman, son cousin. Il est empoisonné par sa propre famille l'an 720.

YÉSID II succède, en vertu du testament de Soliman son frère, au Calife Omar, l'an 720. Il meurt l'an 724.

HESCHAM, frère d'Yésid, est élu pour lui succéder. Il meurt en 743.

VALID II succède à Hescham son oncle, l'an 743. Il est massacré en 744.

YÉSID III, fils de Valid I, s'empare du Trône après avoir assassiné Valid II. Il est enlevé par la peste en 744, après cinq mois de règne.

IBRAHIM, frère du précédent, lui succède le même jour ou le lendemain de la mort de ce Prince. Il est renversé du Trône au bout de deux mois, par Mervan, l'an 744.

MERVAN II, fils de Mohamed, & arrière-petit-fils de Mervan I, s'empare du Trône dont il avoit fait descendre Ibrahim en 744; est obligé de prendre la fuite, il est mis à mort l'an 750.

ABOUL-ABBAS, fils de Mohamed, est proclamé Calife l'an 749. Il meurt l'an 754.

ABOU-GIAFAR-ALMANZOR est proclamé Calife l'an 754, peu de jours après la mort d'Aboul-Abbas son frère. Il meurt l'an 775.

MOHAMED-MAHADI, fils d'Almanzor, est proclamé Calife en 775. Il meurt l'an 785.

HADI, fils aîné de Mahadi, est proclamé Calife l'an 785. Il est empoisonné par sa mère l'an 786.

HAROUN-AL-RASCHID succède à son frère Hadi l'an 786. Il meurt l'an 809.

ROIS DES LOMBARDS
EN ITALIE.

RAGIMBERT, fils du Roi Godebert, succède, l'an 701, à Liutpert qu'il venoit de dépouiller. Il meurt l'année même de son usurpation.

ARIBERT, fils de Ragimbert, lui succède sur la fin de 701 : il périt l'an 712.

ANSPRAND, Bavarois de naissance ou d'origine, est proclamé Roi de Lombardie l'an 712. Il meurt la même année, après trois ans de règne.

LIUTPRAND, fils d'Ansprand, lui succède en 712. Il meurt l'an 744.

HILDEBRAND, associé, l'an 736, à Liutprand son oncle, devient seul maître du Trône en 744. Il est déposé vers le mois d'Août de la même année, après sept mois de règne.

RATCHIS, est élu Roi après la déposition d'Hildebrand en 744. Il abdique l'an 749, prend l'habit monastique, & se retire au Mont-Cassin.

ASTOLPHE succède à Ratchis son frère l'an 749. Il meurt l'an 756.

DIDIER est proclamé Roi des Lombards l'an 756. Charlemagne le fait prisonnier au siège de Pavie, l'an 774. Envoyé en France, il se retire au Monastère de Corbie, où il achève saintement ses jours. Ainsi finit le Royaume des Lombards en Italie, où il avoit duré l'espace de 206 ans.

EX

TH
Platyn
l'an 71
JEA
Consta
à Théo
L'Eu
Exarqu
SCH
à Eutyc
PAU
Il est tu
EUT
728,
L'an 7
venne,
que les
qui me
dont la

EXARQUES DE RAVENNE.

THÉOPHYLACTE succède à Jean Platyn, l'an 702. Il meurt à Ravenne l'an 710.

JEAN RIZOCOPE est envoyé de Constantinople, l'an 710, pour succéder à Théophylacte. Il périt l'an 711.

L'Eunuque EUTYCHIUS est fait Exarque en 711. Il est révoqué l'an 713.

SCHOLASTIQUE succède, l'an 713, à Eutychius. Il est rappellé en 727.

PAUL remplace Scholastique l'an 727. Il est tué dans une émeute en 728.

EUTYCHIUS revient en Italie l'an 728, pour succéder à l'Exarque Paul. L'an 752, Liutprand s'empare de Ravenne, & réduit sous ses loix tout ce que les Grecs possédoient en Italie; ce qui met fin à l'Exarcat de Ravenne, dont la durée fut de 184 ans.

ROIS DES GOTHS EN ESPAGNE.

VITTIZA, associé par Egica son père, dès l'an 696, lui succède, & est couronné en 701. Il est détrôné l'an 710 ou 711 par Rodrigue. Il meurt l'an 713.

RODRIGUE est élu Roi des Visigoths par la plus grande partie des Grands, l'an 710 ou 711. Il perd la Couronne & peut-être la vie l'an 712. C'est ainsi que le Royaume des Visigoths, qui avoit duré près de 300 ans, depuis qu'ils en eurent établi le siège à Toulouse l'an 419, fut éteint.

ROIS D'ESPAGNE depuis l'invasion des Mahométans.

Les Mahométans s'étant rendus maîtres de l'Espagne par la bataille qu'ils gagnèrent en 712 sur les Goths, ce qui reste de peuple fidèle à ses anciens Maîtres se retire dans les montagnes des Asturies, où PÉLAGE, élu Roi vers le même tems, fonde la nouvelle Monarchie qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Ce Prince meurt en 737.

FAVILA, fils de Pélage, est déclaré Roi par les principaux Seigneurs l'an 737. Ce Prince étant à la chasse, est tué par un ours en 739.

ALPHONSE I est élu Roi par les Seigneurs l'an 739. Il meurt en 757.

FROILA I, fils d'Alphonse, est placé sur le Trône l'an 757. Il est assassiné par les Seigneurs de sa Cour, l'an 768.

AURÈLE, cousin-germain de Froila, est proclamé Roi par les Seigneurs l'an 768. Il meurt l'an 774.

SILO est élu pour succéder à Aurèle l'an 774. Il meurt en 783.

MAUREGAT, fils naturel d'Alphonse I, monte sur le Trône l'an 783, par la cession que lui fait du Sceptre Alphonse, fils de Froila, qui avoit été choisi par les Seigneurs. Il meurt en 788.

BERMUDE I, frère d'Aurèle, est élu Roi, quoique Diacre, au préjudice d'Alphonse son neveu, l'an 788. Il abdique la Couronne en faveur d'Alphonse en 791 : meurt en 797.

ALPHONSE II, fils de Froila I, est proclamé Roi l'an 791. Il meurt en 844.

ROIS DE FRANCE.

Pepin continue de règner sous le nom de Childebert III, parvenu au Trône en 695; mort en 711.

DAGOBERT III, fils de Childebert, reçoit le titre de Roi en 711, à la mort de son père; meurt en 715.

Pepin étoit mort en 714, & Charles-Martel, son fils, avoit hérité de sa puissance.

CHILPERIC II, parvenu au Trône en 715, meurt en 720.

THIERRI IV, dit de Chelles, fils de Dagobert III, succède à Chilperic II en 720; meurt en 737.

Interrègne, pendant lequel l'autorité reste entre les mains de Charles-Martel, qui meurt en 741.

Pepin croit avantageux de faire cesser l'interrègne, & de proclamer CHILPÉRIC III, fils de Chilpéric II, qui porte le nom de Roi jusqu'en 750.

En 750, Chilpéric III est détrôné, rasé & enfermé dans le Monastère Sithien, aujourd'hui Saint-Bertin. Ainsi finit la race des Mérovingiens, qui avoient régné 270 ans, depuis Clovis I.

PEPIN, dit le Bref, premier Roi de la seconde race, est proclamé Roi de France à Soissons en 751; meurt en 768, dans la dix-septième année de son règne.

CHARLEMAGNE & CARLOMAN succèdent à Pepin leur père, l'an 768.

Carloman meurt en 771, & laisse Charlemagne seul maître de toute la Monarchie Françoise.

Charlemagne règne jusqu'en 813.

LES SIÈCLES CHRÉTIENS, OU HISTOIRE DU CHRISTIANISME,

DANS SON ÉTABLISSEMENT ET SES PROGRÈS;

Depuis J. C. jusqu'à nos jours.

NEUVIÈME SIÈCLE.

ARTICLE PREMIER.

État politique de l'Empire Grec dans le cours de ce siècle.

IX. SIÈCLE.

L'ESPRIT & la beauté avoient tiré Iréne d'une condition obscure, pour la faire monter sur le Trône; les talens &

IX. SIÈCLE.

l'habileté l'y maintinrent avec gloire, jusqu'au moment où l'ambition & la vengeance la rendirent parricide. Elle avoit commis sous le nom de son fils, tous les crimes qu'elle jugeoit nécessaires à l'éxécution du projet qu'elle avoit formé, de règner seule. Par-là, elle avoit réussi à le rendre odieux ; & quand elle eut résolu de l'immoler lui-même, elle crut qu'en frappant cette victime, elle n'avoit pas à craindre que l'atrocité d'une action qui révoltoit la nature, détachât d'elle le Sénat & le peuple, tous les deux accoutumés à recevoir les impressions qu'elle vouloit leur donner. Elle se trompa. Dès que le crime qu'elle méditoit fut commis, ce Sénat qu'elle enchaînoit depuis si long-tems par son éloquence & les charmes de sa personne, n'eut plus pour elle qu'un respect d'habitude, sans estime & sans affection ; & ce peuple à qui sa seule présence avoit toujours inspiré la confiance & la joie, ne vit plus en elle qu'une mere dénaturée, une femme cruelle, à qui rien ne devoit plus coûter, après s'être baignée dans le sang de son fils. Ces sentimens, si différens de ceux qu'on avoit eu pour elle dans un tems plus heureux, furent

encore augmentés & devinrent ceux de tout l'Empire, lorſqu'elle eut immolé à ſa ſûreté les quatre oncles de ſon mari, Nicéphore, Chriſtophe, Nicétas & Eudoxe ; Princes infortunés qui avoient d'abord été conſacrés malgré eux au ſervice des Autels, enſuite mutilés pour les écarter à jamais du Trône, & qu'enfin Iréne fit maſſacrer ſans pitié, dans la crainte que quelqu'ennemi ſecret ne ſe ſervît de leur nom pour conſpirer contre elle. Mais quelque ſoin qu'elle eût pris pour s'aſſurer un règne tranquille par tant de crimes, elle ne fit plus que chanceler ſur le Trône, & le reſte de ſa vie, empoiſonné par les remords, ne fut plus qu'un tiſſu d'alarmes & de chagrins.

IX. SIÈCLE.

C'étoit la première fois depuis Auguſte, qu'on voyoit le Sceptre des Céſars dans la main d'une femme. Pour l'y affermir, malgré la jalouſie des Grands & l'inconſtance du peuple, Iréne imagina d'unir ſes deſtinées à celles de Charlemagne qui venoit de rétablir l'Empire d'Occident. Elle lui fit offrir ſa main & ſa fortune. Un projet qui tendoit à réunir ſous la domination de Charles preſque tout ce que les anciens Maîtres

IX. SIÈCLE.

du monde avoient possédé, & à lui transporter leurs droits sur le reste, devoit se lier aisément aux idées de grandeur & d'ambition dont ce Prince étoit rempli. L'offre d'Iréne fut acceptée, & Charles envoya des Ambassadeurs à Constantinople pour convenir avec elle des conditions de leur alliance. Mais les moyens qu'elle prenoit pour jouir tranquillement, au moins à l'extérieur, du fruit de ses attentats, devinrent la cause de sa perte. On ne vouloit point en Orient d'un maître qui pouvoit transporter en Occident, comme autrefois, le Siège de l'Empire; & les Grecs auroient cru s'avilir en obeissant à un Prince sorti d'une de ces Nations qu'ils étoient accoutumés à traiter de barbares. D'ailleurs tous les Grands devoient se tenir offensés qu'Iréne allât chercher un époux si loin, & ne jugeât aucun d'eux digne de partager le Sceptre de l'Empire avec elle. Aux yeux de l'ambition & de la jalousie, ce fut sans doute le plus grand de ses crimes. Tous ceux qui tenoient quelque rang dans l'Etat par leur naissance, leur fortune ou leurs emplois, portoient leurs regards sur le Trône, & cherchoient les moyens d'y monter.

Dans cette foule de concurrens, Nicéphore, Grand-Tréſorier de l'Empire, fut plus heureux que les autres. Il dut la pourpre à l'habileté qu'il eut de ménager les divers intérêts de ſes rivaux; de manière que, ſans le ſavoir, & croyant travailler pour eux-mêmes, ils concoururent tous à ſon élévation. L'argent du tréſor public dont il avoit l'adminiſtration, lui ſervit à corrompre la garde d'Iréne, qui l'introduiſit dans le Palais, & facilita ſa proclamation. Iréne trahie, abandonnée, jouit encore de ſa grandeur au moment de ſa chûte. Nicéphore parut devant elle moins en Empereur qu'en Courtiſan, proteſtant de ſon reſpect pour elle, & attendant ſon aveu pour ſaiſir les rênes de l'Etat. Mais à peine l'eut-elle rendu maître de ce qui reſtoit des tréſors amaſſés par Léon l'Iſaurien, dont elle avoit tant de fois abuſé, qu'il l'exila dans un Monaſtère qu'elle avoit fondé près de Conſtantinople. De-là elle fut tranſportée à Mytilène dans l'Iſle de Lesbos. Elle y mourut en 803 ſuivant l'opinion la plus commune. Ses derniers momens ont échappé à l'Hiſtoire. Heureuſe ſi elle en sût profiter, pour réparer au moins par le

IX. SIÈCLE.

repentir, les forfaits que l'ambition lui avoit fait commettre ! Cette Princeſſe eſt un exemple frappant des caprices de la fortune, dans ſon élévation & ſa chûte. Parmi les femmes qui ont régné, il n'en eſt peut-être aucune qui ait raſſemblé dans un contraſte auſſi marqué, plus de bonnes & de mauvaiſes qualités, plus de talens pour gouverner, de ſagacité à connoître les hommes, & d'habileté à les employer ſuivant leur capacité, plus d'étendue & plus de reſſources dans l'eſprit, une ame plus noble & plus généreuſe, avec plus d'art à feindre des ſentimens & des vertus qu'on n'a pas, un caractère plus équivoque dans le bien comme dans le mal, un cœur plus faux & plus cruel. En ſuivant cette femme extraordinaire dans les divers événemens de ſa vie, on ne peut s'empêcher de l'admirer, de l'abhorrer & de la plaindre.

IX. SIECLE.

Le génie d'Iréne, toute captive qu'elle étoit, ne ceſſa d'en impoſer à Nicéphore tant qu'elle vécut. Foible & vicieux, il ne ſe crut maître paiſible & abſolu de l'Empire, que du moment où la mort vint le débarraſſer des craintes que le nom ſeul de cette Princeſſe lui inſpiroit. A peine ſe vit-il libre de ces inquiétu-

des, que ceſſant de ſe contraindre, il ſe livra ſans pudeur aux vices qui le dominoient. Lâche, avare, imprudent, ſans courage, ſans foi, ſans humanité, adonné à toutes les infamies que l'on a reprochées à la ſecte des Manichéens qu'il avoit embraſſée, il devint en peu de tems l'objet de la haine & du mépris public. Les Bulgares ravageoient les Provinces & s'avançoient juſqu'aux environs de Conſtantinople. Nicéphore entreprit de les repouſſer, ſans ſavoir faire la guerre, & ſans oſer ſe fier à ceux qui le ſavoient. Ils défirent ſon armée & on le trouva parmi les morts, l'an 811. Son règne, ou pour mieux dire, ſa tyrannie, avoit duré neuf ans. Stauracius, digne fils d'un tel pere, qui l'avoit aſſocié à l'Empire dès le tems de ſon avénement au Trône, n'eut pas même l'honneur de mourir dans la pourpre. Il en fut dépouillé par Michel, que le Sénat & les ſoldats proclamerent Empereur.

IX. SIÈCLE.

Ce Prince, ſurnommé Curopalate, parce qu'il étoit Grand-Maître du Palais avant ſon élévation au Trône Impérial, avoit les vertus qui rendent les hommes eſtimables dans la condition privée; mais on ne remarquoit en lui

IX. SIÈCLE.

aucune des qualités qui ſont néceſſaires pour remplir avec dignité les devoirs du rang ſuprême. Intégre, doux, compatiſſant, homme de bien, il n'avoit ni le courage, ni l'élévation d'eſprit, ni les talens multipliés que doit réunir un Prince deſtiné à ſoutenir le poids du gouvernement. Il fut auſſi vaincu par les Bulgares. Sentant ſon incapacité, il ſe rendit juſtice, & céda volontairement un Sceptre trop péſant pour ſes mains, à Léon ſurnommé l'Arménien, qui venoit de ſauver les débris de l'armée battue & pourſuivie par les Sarraſins. Ce Général avoit depuis long-tems des vues ſur l'Empire. Il profita du moment où l'objet de ſes vœux ſembloit s'offrir de lui-même à ſon ambition, en ſe faiſant proclamer par les ſoldats qu'il venoit de rallier autour de lui. Michel, pour épargner le ſang des hommes, abdiqua l'Empire, & embraſſa l'état monaſtique. Il mérita des éloges en ſe mettant à ſa place, & en ſacrifiant le Diadême au repos de ſes ſujets.

Si l'activité, la valeur, le déſintéreſſement & l'amour de la juſtice, ſans la Religion & la piété, ſuffiſoient pour faire les grands Princes, perſonne n'auroit

roit été plus digne de commander aux hommes que Léon l'Arménien. Mais il ternit l'éclat de ces belles qualités, & déshonora la pourpre par ſon fanatiſme, ſon impiété, ſon hypocriſie, & ſa fureur à perſécuter les défenſeurs des ſaintes Images. Il renouvella contre eux toutes les cruautés qui ont rendu la mémoire de Léon l'Iſaurien ſi juſtement odieuſe. Ce fut la cauſe de ſa perte. Quoiqu'il eût triomphé des Bulgares, & qu'il eût fait avec eux une paix avantageuſe, ſa gloire & ſes lauriers ne purent étouffer la haine que la perſécution avoit fait naître dans les cœurs. On conſpira contre lui, & malgré ſa vigilance inquiéte, malgré le bonheur qu'il avoit eu de découvrir la conſpiration & d'en faire arrêter le chef, il périt ſous les coups des rébelles dans ſon propre Palais & au milieu de ſa garde, la nuit de Noël 820. Il avoit règné environ huit ans & demi. IX. SIÈCLE.

Michel, dit le Bégue, étoit dans les fers, & ſon ſupplice, différé ſeulement à cauſe de la ſolemnité de Noël, paroiſſoit inévitable, lorſque les conjurés vinrent le tirer de priſon pour le placer ſur le Trône. Il étoit d'une naiſſance

IX. SIÈCLE.

obſcure; ſon éducation avoit répondu à la baſſeſſe de ſon extraction, & ſes mœurs ne démentirent ni l'une ni l'autre. Ignorant, ſuperſtitieux, foible & cruel, il fut le tyran de l'humanité, la honte du Trône, l'ennemi de la Religion, & perpétua les maux de l'Empire, que les Bulgares & les Arabes ne ceſſoient d'attaquer. L'iſle de Créte, la Sicile, la Pouille & la Calabre tomberent au pouvoir des Sarraſins d'Afrique & d'Eſpagne, qui ſuivoient avec une ardeur infatigable leur projet de conquêtes, tandis que l'intérieur de l'Etat étoit continuellement déchiré par des factions & des révoltes. Si Michel eut le bonheur de diſſiper celle qu'un nommé Thomas, qui ſe diſoit fils de l'Impératrice Iréne, avoit formée, ce ne fut que pour ſe livrer avec moins de retenue à ſes caprices & à ſon impiété. Par ſes ordres, les Images qu'il avoit d'abord permis de rétablir, furent encore abattues, & les exilés qu'il avoit rappellés, furent bannis de nouveau. Sa Religion étoit un mêlange monſtrueux de Judaïſme, de Manichéiſme & de Magie. Crédule par ignorance & par foibleſſe, cruel par ſuperſtition, il ſe joua de toutes les

Loix divines & humaines, composant sa Cour de tout ce qu'il y avoit de gens plus décriés par leurs débauches & leur impiété, & mettant au nombre de ses favoris ceux qui savoient inventer quelque nouvelle manière d'outrager le Ciel & la Nature. La terre ne fut délivrée de ce monstre qu'en 829, après huit ans & neuf mois d'un règne aussi funeste pour l'Etat que pour l'Eglise.

Théophile, fils de Michel le Bégue, monta paisiblement, après la mort de son père, sur un Trône où l'on n'arrivoit plus depuis long-tems que par le crime. Les commencemens de ce Prince annonçoient un tems de paix, de justice & de piété, tant il avoit l'art de cacher les vices de son cœur sous l'apparence des vertus contraires. Il fit plusieurs actes de sagesse & d'équité, qui donnèrent de lui à tous les Ordres de l'Etat, & surtout aux Chefs de la Religion, les plus flatteuses espérances. Mais bientôt elles furent dissipées. Théophile cessa de feindre, & se montra tel qu'il étoit, impie, débauché, soupçonneux, sanguinaire, ennemi du mérite qu'il craignoit, & toujours prêt à sacrifier, sur les rapports de l'envie, les têtes les plus chères &

IX. SIÈCLE.

les plus respectables. Comme son père, il persécuta les images & ceux qui les honoroient ; il déclara la guerre aux Moines; il imagina de nouveaux moyens de les avilir & de les tourmenter. Stupidement entêté des prestiges de la magie, il joignit la crédulité la plus absurde, à l'irréligion la plus scandaleuse. Il suffisoit d'avoir rendu quelques services importans à l'Etat, pour exciter ses soupçons, & devenir l'objet de sa cruelle ingratitude. Alexis, Manuel, Théophobe & tous ceux qui l'aidèrent à remporter quelques avantages sur les Sarrasins & les autres ennemis de l'Empire, en firent la triste épreuve.

La patrie attaquée de toute part, trouvoit difficilement des défenseurs, sous un Prince jaloux & perfide, qui payoit de l'exil ou de la mort les succès du courage & de l'habileté. Les Sarrasins profitèrent des désordres & de la confusion que les vices du Gouvernement rendoient tous les jours plus sensibles ; & leurs armes qui trouvoient peu de résistance, se signaloient autant par la destruction que par la victoire. L'Impératrice Théodora, Princesse vertueuse & d'une solide piété, étoit la seule conso-

lation de l'humanité, la seule ressource de la vertu, au milieu de tant de maux. Elle arrêtoit quelquefois la main de son époux prête à frapper, & lui épargnoit des crimes; mais elle ne pouvoit ni prévenir, ni réparer tous les effets de sa méchanceté. Il connoissoit les belles qualités de cette Princesse, & en mourant il lui confia la tutèle de Michel son fils, & la fortune de l'Empire. Peut-être Théophile, qui, avec tous ses défauts, ne manquoit pas de lumières & de talens, se fût-il rendu aussi estimable qu'il devint odieux, si les heureuses dispositions que la nature avoit mises en lui, eussent été dirigées par les principes de la Religion & l'amour du bien public. La mort de ce Prince, arrivée en 842, dans la treizième année de son règne, fit passer le Sceptre dans les mains de Michel III, âgé de trois ans, sous l'administration de sa mère Théodora, & l'assistance de trois Ministres choisis parmi ce qu'il y avoit à la Cour d'hommes plus éclairés dans la politique, & plus versés dans la conduite des affaires: c'étoient l'eunuque Théoctiste, le sage Manuel, & Bardas Patrice, frère de Théodora. IX. SIÈCLE.

IX. SIÈCLE.

Le premier usage que cette Princesse crut devoir faire de sa puissance, fut de rendre la paix à l'Eglise & de rétablir le culte des images; par-là, elle se proposoit de gagner l'affection des peuples, & d'attirer la protection du Ciel sur elle, sur son fils & sur l'Etat. Il y avoit longtems qu'on n'avoit vu la justice, la bienfaisance & l'humanité sur le Trône de Constantinople. Théodora donna ce beau spectacle à l'univers, pendant tout le cours de sa régence. Cette Princesse aussi habile que vertueuse, n'eut qu'un reproche à se faire, c'est d'avoir confié l'exécution de ses ordres contre les Manichéens, à des hommes violens & mauvais politiques, qui firent dégénérer une sévérité nécessaire contre cette secte ennemie de la société, en une persécution cruelle qui dépeupla des Provinces entières, & fit passer chez les Sarrasins une multitude de sujets que le fanatisme & le ressentiment animèrent à la vengeance.

Les ennemis du dehors, voyant le sort de l'Empire entre les mains d'une femme & d'un enfant, crurent qu'ils pouvoient impunément enfreindre les traités & attaquer les frontières. Mais

ils apprirent que quand une femme a, comme Théodora, toutes les qualités d'un grand homme, ſon ſexe n'eſt point un obſtacle à l'exécution des plus grandes choſes. La grandeur d'ame, & la fermeté de la Régente en impoſa donc à Bogoris, Roi des Bulgares, & arrêta ſes mauvais deſſeins. Sa ſageſſe heureuſement ſecondée par Théoctiſte & Manuel, réuſſit à rétablir l'ordre dans les finances & dans les autres parties de l'adminiſtration. Mais la jalouſie de Bardas arrêta le cours de ſes utiles opérations, & en fit bientôt perdre tout l'avantage. Ce Miniſtre, élevé dans la ſuite au rang de Céſar, mit tout en uſage pour s'emparer du jeune Empereur, ſon pupille & ſon neveu. Il lui inſpira des défiances contre Théoctiſte & Manuel, & contre ſa propre mère. Le premier périt ſous le fer des aſſaſſins; le ſecond, pour éviter un pareil ſort, renonça aux affaires, & alla ſe cacher dans la retraite. Théodora, couverte de gloire, fut reléguée dans un Monaſtère, emportant avec elle les regrets de tous les gens de bien. Bardas devenu ſeul arbitre du Gouvernement, flatta les vices de Michel; & pour conſerver plus ſûrement l'empire qu'il avoit

IX. SIÈCLE.

IX. SIÈCLE.

pris sur lui, il favorisa ses inclinations perverses, son goût pour la débauche, ses folles profusions, & les excès de tout genre où il se plongeoit sans pudeur.

Depuis ce moment, l'état retomba dans tous les désordres que Théodora s'étoit appliquée à réformer par sa prudence & son œconomie. Bardas commit impunément tous les crimes que l'ambition & la vengeance lui suggérèrent, & Michel n'ayant plus de frein, s'abandonna publiquement à toutes les infâmies, dont il faisoit depuis long-tems son unique occupation en secret, avec les complices de sa vie crapuleuse. Néron étoit le modèle qu'il se proposoit d'imiter, & l'on peut assurer qu'il enchérit en bien des manières sur les horreurs dont ce monstre, opprobre de la nature, s'étoit souillé, sans craindre le jugement de la postérité. La débauche la plus grossière & la plus révoltante, la dérision des choses saintes, & l'imitation sacrilège de nos plus augustes Mystères, étoient ses jeux ordinaires. Cette conduite détestable, qu'il ne se donnoit pas même la peine de voiler aux yeux du public, le rendit un objet de mépris & d'exécration. Basile le Macédonien qu'il avoit

associé à l'Empire, s'efforça inutilement de le ramener, par de sages remontrances, à la décence & au respect qu'il se devoit à lui-même. Accoutumé à vivre sans contrainte, & outré de dépit qu'on osât le reprendre, il résolut de se défaire d'un Collègue dont il ne pouvoit supporter les avis & la censure. Basile en fut averti, & prévint les effets de sa colère, en le faisant assassiner dans un moment d'ivresse. Ce prince si justement abhorré, avoit règné près de vingt-six ans, depuis la mort de son père jusqu'à l'an 867, époque de sa mort. Sa trentième année n'étoit pas encore accomplie, & dans un âge si peu avancé, il avoit déjà comblé la mesure de tous les crimes. On a peine à croire que, si jeune encore, & après une enfance formée par les soins de Théodora, de tous les vices qui peuvent dégrader l'humanité & déshonorer le Trône, il n'y en eût aucun dont il n'eût contracté l'habitude. C'est néanmoins l'affreux portrait que l'Histoire nous a laissé de cet autre Néron, trop fidèle à copier les mœurs de celui qui fut le fléau de l'ancienne Rome.

IX. SIÈCLE.

Basile le Macédonien fut unanimement confirmé dans le rang d'Empereur

IX. SIECLE.

par le Sénat & le peuple. On n'avoit à lui reprocher que la mort de ſon Collègue, action dont la néceſſité de pourvoir à ſa propre conſervation ſembloit diminuer l'horreur, aux yeux de la politique. Lorſqu'il n'eut plus de rival, il travailla conſtamment à faire oublier ce crime d'Etat, & à réparer les pertes que l'Empire avoit faites ſous le règne de Michel. Les Manichéens que les rigueurs de Théodora avoient contraints à prendre les armes & à s'unir aux Sarraſins, furent attaqués, vaincus & détruits en Orient, dans pluſieurs combats, par l'Empereur en perſonne. Les Sarraſins eux-mêmes apprirent à reſpecter les frontières. La Syrie & la Méſopotamie furent témoins de leurs défaites, & le nom de Baſile devint ſi redoutable pour eux, que juſqu'aux dernieres années de ſon règne, ils n'oſèrent rien entreprendre contre le repos de l'Empire. Michel avoit donné tous les emplois importans & lucratifs aux compagnons de ſes débauches, & rempli les tribunaux de ſujets indignes, qui vendoient la juſtice & aviliſſoient la Magiſtrature. Envain le peuple opprimé par ces hommes avides, ſe plaignoit de leurs exactions & de leurs brigandages;

ſes cris ne parvenoient pas juſqu'au Trône, ou n'étoient pas écoutés. Baſile chaſſa tous ces petits tyrans des places qu'ils avoient uſurpées, & leur ſubſtitua des hommes d'une intégrité reconnue, qui méritoient la confiance des peuples par leurs talens & leur probité.

IX. SIÈCLE.

Mais par une de ces foibleſſes attachées à la condition humaine, dont les exemples ne ſont pas rares dans l'hiſtoire, ce Prince que tant de belles qualités rendoient recommandable, trompé vers la fin de ſon règne par l'hypocriſie de deux ſcélérats, commit pluſieurs fautes dont nous aurons occaſion de parler dans la ſuite. Sa gloire en fut ternie, & Dieu l'en punit, en permettant que les Sarraſins, contenus juſques-là par la crainte & le reſpect, repriſſent les armes, & obtinſſent divers avantages dans l'Orient & dans la Grèce. Les délations & les mauvais conſeils firent même tant de progrès ſur ſon eſprit, que malgré le caractère de douceur & d'équité ſous lequel il s'étoit toujours montré, il fut ſur le point de tremper ſes mains dans le ſang de Léon ſon fils, qu'on avoit trouvé moyen de lui rendre ſuſpect. Mais il reconnut enfin l'innocence de ce Prince,

IX. SIÈCLE.

qui monta sur le Trône après lui, & revenu de ses préventions, il lui rendit tous ses droits, en reprenant pour lui les sentimens d'un père. Ce fut le dernier événement de sa vie. Il mourut en 886, après un règne de dix-neuf ans, pendant lequel il s'efforça par ses vertus & ses exploits d'effacer le souvenir du crime qui lui avoit assuré la possession du Trône.

On ne doit point juger des mœurs & de la conduite de Léon, fils & successeur de Basile, par les surnoms de Philosophe & de Sage que son siècle lui donna. Ces termes que notre usage a consacrés pour exprimer l'heureux accord des lumières de l'esprit & des qualités du cœur, ne s'appliquoient alors qu'au savoir & au mérite littéraire. Dans ce sens, Léon étoit digne des beaux titres par lesquels l'Histoire l'a distingué des Empereurs qui ont porté le même nom que lui. Il avoit l'esprit orné des plus riches connoissances, il parloit avec éloquence, écrivoit avec pureté, aimoit les Lettres & protégeoit les Savans. Son enfance avoit été confiée aux hommes les plus habiles de son tems, entr'autres au célèbre Photius; & ses heureuses dispositions cultivées avec soin, l'auroient conduit à

la réputation & aux emplois, s'il fût né dans un rang inférieur à celui où la Providence le plaça. Sans être exempt de foiblesses, ce Prince eut des vertus. On a donné de justes éloges à sa douceur, à sa bonté, à son désintéressement, & au soin qu'il eut dans tous les tems, de suivre les pas & d'éclairer la conduite de ceux qui avoient le maniement des affaires sous ses ordres. La plupart des fautes qu'il commit lui furent suggérées par ceux qu'il approcha de sa personne, & auxquels il donna trop souvent une confiance excessive, dont ils abusèrent. On ne peut cependant pas l'excuser, en disant que les ames honnêtes sont celles que les fourbes & les méchans trompent avec plus de facilité. La première qualité d'un Souverain est de connoître les hommes; & le principal objet de sa vigilance doit être d'écarter de lui les intrigants & les séducteurs. Faute d'avoir suivi cette loi, Léon fut souvent égaré par ses favoris; & les pièges qu'ils tendirent à sa droiture, firent plus d'une fois tourner au malheur de l'Empire, des qualités qui auroient dû en assurer la gloire & la prospérité. Il connoissoit l'art de la guerre, & il en avoit donné des leçons dans un

IX. SIÈCLE.

Ouvrage estimé sur la Tactique, qu'il avoit composé, d'après les usages & la pratique de son tems. Cependant ses armes furent presque toujours malheureuses, & son règne fut marqué par les succès presque continuels des Bulgares & des Sarrasins. On ne le vit point, comme la plupart de ses prédécesseurs, déshonorer son rang par la dissolution & les scandales ; mais le penchant qu'il eut pour les femmes, & les intrigues de Cour dont il fut trop occupé, causèrent les malheurs qu'il auroit épargnés à ses sujets, si une politique plus ferme, une application plus soutenue, secondant ses bonnes intentions, eussent toujours dirigé l'usage de ses talens. Son zèle pour l'Église, & son attachement sincère à la doctrine catholique, non plus que son goût pour les Sciences, ne peuvent nous faire dissimuler les justes reproches que sa nonchalance & son aveugle prévention pour des hommes indignes des places où il les éleva, lui ont mérités. Avec la plupart des belles qualités qui font les grands hommes dans le rang suprême, il fournit une longue carrière, sans avoir rien fait pour sa propre gloire, & moins encore pour celle de l'Empire, qui per-

dit sous lui toute la considération & tout l'éclat qu'il avoit acquis par la sageſſe & l'habileté de son père. Il vécut jusqu'à la onzième année du dixième siècle, & règna plus de vingt-cinq ans. IX. SIÈCLE.

Nous n'avons rien dit ici de la part que tous ces Princes prirent aux intérêts de la Religion, plus souvent pour le malheur que pour l'avantage de la Société chrétienne. Ces objets, & sur-tout l'affaire de Photius, qui fait époque dans l'histoire de l'Egliſe, se préſenteront bientôt sous les titres auxquels ils se rapportent, pour y être développés avec l'étendue qui leur convient. Avant de passer à la discussion de ces importantes matières, ne retirons pas nos regards de dessus l'Orient, où nous avons encore à considérer les progrès du Mahométisme, & son influence sur les événemens de ce siècle, quant à la politique & à la Religion.

IX. SIÈCLE.

ARTICLE II.

État de la Religion & de l'Empire des Muſulmans dans l'Orient au IXe. ſiècle.

ARoun-Al-Raſchid, ce prince ami des Sciences, à qui les Hiſtoriens Arabes ont donné, comme à l'envi, de ſi juſtes éloges, gouvernoit encore l'empire des Califes au commencement de ce ſiècle. Soit tendreſſe pour ſes enfans, ſoit imitation de l'uſage ſuivi par les Princes François, touchant la ſucceſſion au Trône, uſage dont il avoit pu être inſtruit par les Ambaſſadeurs qu'il avoit envoyés à Charlemagne, il partagea ſes vaſtes Etats, avant de mourir, entre ſes trois fils, Amin, Mamon & Motaſſem. Il laiſſoit à l'aîné le titre de Calife, avec la double autorité, religieuſe & civile, qui caractériſoit la puiſſance Muſulmane. Les deux cadets, ſous les ordres & la dépendance de celui-ci, qui étoit le Chef de l'Etat, avoient de grands Gouvernemens, compoſés de pluſieurs Provinces, où ils exerçoient tous les droits

attachés au pouvoir ſouverain. Ce partage cauſa parmi les Muſulmans les mêmes effets qu'il produiſit ſi long-tems chez les François, des rivalités, des diviſions, des guerres civiles, & tous les crimes qui en ſont la ſuite ordinaire. Les trois frères, jaloux & mécontens, s'armèrent l'un contre l'autre; l'aîné pour conſerver les droits de la ſouveraineté, & les cadets pour obtenir l'indépendance : ce fut une ſource féconde de meurtres, de pillages & de déſolation. Le feu de la diſcorde embrâſa tout l'Empire des Muſulmans, & il y eut peu de Provinces, & même de Villes, qui ne prîſſent part à ces funeſtes diſſentions. Après bien du ſang répandu, & une grande variété d'événemens, la plupart accablans pour les peuples, toujours victimes dans les querelles des Princes, Mamoun, vainqueur du ſtupide Amin & du foible Motaſſem, devint ſeul Maître du Trône, que ſa valeur & ſa prudence affermirent pour tout le reſte de ſon règne. IX. SIÈCLE.

Ce Calife, que nous appellons Almamon, fut preſque toujours en guerre contre Théophile, Empereur de Conſtantinople. D'abord le Prince Grec eut

IX. SIÈCLE.

sur lui des avantages considérables; mais le sort des armes ayant changé, tout le succès fut du côté des Musulmans, qui prirent plusieurs Villes de l'Asie Mineure, détruisant les tours & les murailles qui leur servoient de défense, massacrant les citoyens, & faisant partout un immense butin. Ce n'est pas seulement par ses victoires qu'Al-mamon s'est rendu recommandable. Il s'acquit une gloire encore plus solide par la sagesse de son gouvernement, sa libéralité, sa douceur, & son goût pour les Sciences. Sa Cour étoit composée de tout ce qu'il y avoit alors de Personnages plus éclairés dans l'Orient. Il les attiroit par ses bienfaits, & les fixoit par les avantages & les agrémens qu'il leur y faisoit trouver. Les Ecrivains Arabes vantent son zèle pour la Religion de Mahomet, & son exactitude à observer toutes les pratiques dont elle est chargée. L'impartialité de l'Histoire ne peut refuser à ce Calife les justes éloges qui sont dûs aux Princes vertueux, éclairés, amis de la justice, des Lettres & de l'humanité.

Après la mort d'Al-mamon, le sceptre des Musulmans passa entre les mains

de Motaſſem ſon frère, dernier fils du Calife Aroun. Il eſt étonnant que ce Prince né dans une Cour ſavante & polie, fils & frère de deux Souverains célèbres par leurs connoiſſances, qui firent fleurir les Sciences & honorèrent les Savans, ait été ignorant au point de ne ſavoir ni lire, ni écrire. Mais ſi les hommes de Lettres ne trouvèrent pas en lui un protecteur bienfaiſant & un juſte appréciateur des talens, tous les gens de bien y virent avec admiration un modèle de toutes les vertus royales & civiles. Doux, généreux, compatiſſant, modeſte, ennemi du faſte & des dépenſes ſuperflues, il employa ſes richeſſes à ſoulager les malheureux & à faire ceſſer la mendicité. Son application aux détails du gouvernement étoit ſans relâche; il voyoit tout par lui-même autant qu'il étoit poſſible, & tâchoit de ne donner ſa confiance qu'à des hommes incapables d'en abuſer. Malgré tant de belles qualités, & une conduite ſi propre à s'aſſurer la fidélité de ſes ſujets, ce bon Prince eut des factions à diſſiper & des rébelles à combattre. Il en trouva juſques dans ſa propre famille. Abbas, un de ſes neveux, forma un parti &

IX. SIÈCLE.

IX. SIÈCLE.

s'arma contre lui : mais il fut le ramener au devoir par la sageſſe de ſes remontrances. Un autre Chef de révoltés lui donna plus de peine à réduire ; mais il en vint à bout par la valeur & la bonne conduite du Général Afschim, qu'il mit à la tête de ſes troupes.

Au milieu de ces troubles domeſtiques, la guerre de rivalité, qui s'étoit allumée entre les Muſulmans & les Grecs dès l'origine de l'Iſlamiſme, continuoit toujours avec un mêlange alternatif de ſuccès & de revers pour les deux Nations. L'Empereur Théophile avoit parcouru, les armes à la main, pluſieurs Provinces de la domination Mahométane ; il étoit entré en vainqueur dans la Syrie, ravageant toute cette belle contrée, & emmenant un grand nombre de captifs. Ce Prince pourſuivant ſes avantages, mit le ſiège devant la Ville de Sozopetra, où Motaſſem étoit né. Le Calife écrivit au Prince Grec, le priant d'épargner un lieu qu'il aimoit, parce qu'il avoit été ſon berceau. Nonobſtant cette recommandation, Sozopetra fut priſe, ſaccagée, & la plupart des habitans exterminés, ou réduits à l'eſclavage. A quelques tems de-là, le ſort

des armes étant devenu favorable au Calife, ce Prince eut sa revanche. Il assiégea la Ville d'Amorium, patrie de Théophile, la prit d'assaut, la ruina de fond en comble, & passa au fil de l'épée tout ce qu'il y avoit d'hommes, de femmes & d'enfans dans ses murailles. IX. SIÈCLE.

Le règne de Motassem continua d'être agité jusqu'à sa mort, par des conspirations & des révoltes. C'est le premier des Califes qui ait appellé les Turcs à son service. Les Souverains de Constantinople lui en avoient donné l'exemple; ils avoient fait entrer dans leurs armées des Corps entiers de cette Nation, longtems ignorée, qui des Palus Méotides s'étendit peu à peu jusque sur les bords du Danube, & devint dans la suite si formidable à ceux qui l'avoient tirée de l'obscurité. Ceux que Motassem s'attacha, étoient des esclaves achetés à prix d'argent. Il en composa un Corps de troupes dont il fit sa garde. Cette milice acquit en peu de tems une si grande autorité, sous des Princes foibles & voluptueux, qu'elle se rendit aussi redoutable aux successeurs de Motassem, que les soldats Prétoriens l'avoient été aux

Monarques de Rome, depuis Tibère jusqu'à Constantin.

IX. SIÈCLE.

Après les Princes Musulmans dont nous venons de parler, Vathek-Billah, fils de Motassem, qui lui succèda, est le seul de tous les Califes de ce siècle dont l'Histoire fasse une mention honorable. Il marcha sur les traces d'Al-Raschild son ayeul, & d'Al-mamon son oncle, quant au goût des Sciences & à l'estime des Savans. Il cultiva lui-même comme eux les Lettres avec succès, & se fit un nom parmi les Poëtes célèbres de son tems. Les Arabes ont loué ses Ouvrages; ils y trouvoient de la force dans les pensées, de l'énergie dans l'expression, & l'harmonie propre de leur Langue. Du reste son gouvernement, quoique plein de sagesse & de douceur, fut troublé par les querelles théologiques qui s'étoient élevées entre les Docteurs Musulmans, & auxquelles il prit plus de part qu'il ne convient à un Souverain. Il avoit adopté l'opinion de ceux qui soutenoient que la parole de Dieu, c'est-à-dire l'Alcoran, n'est point incréée, ni par conséquent éternelle. Les zélés Musulmans regardoient cette doctrine comme hérétique; ils ne doutoient pas

que l'Alcoran ne fût éternel, incréé, & ils attachoient l'orthodoxie à ce sentiment. Vathek déploya toute sa puissance en faveur des Motozales; c'étoit le nom des sectaires qu'il protégeoit. Leurs adversaires qui prétendoient conserver la vraie foi, opposoient la conviction & la fermeté aux voies de contrainte qu'on employoit contre eux. Leur courageuse résistance & la chaleur extrême que le Calife mit dans cette affaire, firent éclore une violente persécution. Vathek n'épargnoit ni le peuple, ni les Grands; il faisoit couper la tête & subir d'autres supplices à ceux qu'il ne pouvoit persuader. Ces dissentions, fruit de l'entêtement & de la subtilité, durèrent autant que le règne de Vathek, & coûtèrent la vie à une infinité de Musulmans.

IX. SIÈCLE.

Ce fait, & plusieurs autres du même genre que l'histoire de l'Islamisme nous fournit, suffit pour démontrer le peu de bonne foi de certains Auteurs modernes, trop légérement qualifiés du beau nom de Philosophes, qui, par des vues faciles à pénétrer, nous représentent la Religion Mahométane comme le plus pacifique, le plus humain & le plus tolérant de tous les cultes. Mota-

IX. SIÈCLE.

vathek, frère & ſucceſſeur de Vathek dans le Califat, nous en donne une nouvelle preuve. Ce Prince avoit conçu une haine exceſſive contre les Alides, ſecte nombreuſe de ſchiſmatiques, qui tiroit ſon nom du Calife Ali, gendre de Mahomet. Ce fut la cauſe d'une autre perſécution, non moins animée que celle dont Vathek avoit été l'auteur. Le tombeau d'Ali & de ſon fils Houſſain, objet de vénération pour ſes dévots ſectateurs, fut violé, détruit; & tous ceux qui furent ſcandaliſés de cette profanation, ſe virent expoſés à la fureur du Calife, juſqu'à Montaſſer ſon propre fils. De leur côté les ſectes perſécutées, voyant le glaive tourné contre elles, cherchoient leur ſûreté dans la révolte. Vathek eut peine à ſe dérober aux coups que lui préparoit la vengeance des zélés, & Motavathek ne put éviter ceux que les Alides lui firent porter. Son fils qui les plaignoit, & qu'il maltraitoit à cauſe d'eux, l'aſſaſſina par leurs mains. Qu'on nous peigne après cela les Mahométans comme des hommes paiſibles & tolérans en matière de Religion! Ainſi chez tous les peuples, la Religion, ſource des vrais biens, n'eſt

n'eſt que trop ſouvent devenue l'occaſion des plus grands maux. Cela ne prouve après tout que la perverſité du cœur humain, qui dans tous les tems a changé en poiſon le plus beau préſent de la Divinité, & a fait, contre la nature des choſes, d'un lien de paix & de concorde, le prétexte des plus funeſtes diſſentions. IX. SIÈCLE.

L'Empire des Califes ne fut pas ſeulement troublé par les querelles théologiques & la rivalité des ſectes ennemies. D'autres cauſes y produiſirent juſqu'à la fin de ce ſiècle, des révolutions ſubites, des ſcènes tragiques, & la chûte de pluſieurs Souverains, qui ne montèrent ſur le Trône, après le maſſacre ou la dépoſition de leurs prédéceſſeurs, que pour en être auſſi-tôt précipités. Le pouvoir exorbitant de la Milice Turque, ſon inſolence & ſon penchant naturel à la révolte, furent le principe de ces événemens trop ordinaires chez les Nations ſoumiſes au pouvoir deſpotique. Il ſuffiſoit que cette orgueilleuſe ſoldateſque fût mécontente, pour demander la dépoſition, & ſouvent même la mort de ſes Maîtres, ou de leurs Viſirs. Avide, turbulente, tou-

IX. SIÈCLE.

jours portée au murmure & à la sédition, il ne falloit que retarder sa solde, ou parler de réforme, pour lui faire tirer le sabre; & quand elle s'étoit mutinée, on ne l'appaisoit qu'avec de l'or & du sang.

D'un autre côté, il s'élevoit souvent des fanatiques qui portoient le désordre & la confusion dans plusieurs contrées. Ainsi les Karmates, qui prirent leur nom de celui d'un célèbre imposteur, s'étant assemblés & ayant pris les armes, sous le règne de Mothadhed, à la fin de ce siècle, causèrent les plus affreux ravages dans l'Irak & dans quelques autres cantons de l'Arabie. Il fallut mettre des armées sur pied pour les combattre, & ce ne fut qu'après avoir versé bien du sang, qu'on parvint à rétablir le calme. Un autre prétendu inspiré se montra dans le Kurzestan. Il menoit une vie fort austère, & se disoit envoyé de Dieu, pour enseigner aux hommes la véritable intelligence de l'Alcoran, & rappeller l'Islamisme à sa première pureté. Il s'attacha une quantité prodigieuse de sectateurs. On le suivoit en foule, & on l'écoutoit avec admiration, parce qu'il ne parloit que de perfection,

& qu'il expliquoit dans un ſens allégorique & ſpirituel ce que le commun des Docteurs prenoit à la lettre.

IX. SIÈCLE.

L'ambition des Généraux à qui les Califes donnoient le commandement des armées, étoit ſouvent fatale à ces Princes, la plupart endormis dans la molleſſe & plongés dans les plus ſales voluptés. Celle des Gouverneurs de Provinces, ſecondée par le pouvoir exceſſif dont ils étoient dépoſitaires, & par les richeſſes immenſes qu'ils avoient la facilité d'amaſſer, les portoit de même à la rébellion. S'ils ne ſecouoient pas toujours le joug de la ſoumiſſion, il étoit rare au moins qu'ils ne priſſent pas parti dans les troubles civils, ſoit pour renverſer du Trône un Souverain qui ne leur plaiſoit pas, ſoit pour y faire monter un Prince ſous lequel ils eſpéroient jouir d'une plus grande faveur & d'une autorité plus étendue. Quelques-uns même ſe laiſsèrent entraîner au deſir de ſe rendre indépendans, & y réuſſirent. Ainſi vit-on ſe former de nouvelles Souverainetés dans le Koraſan & dans l'Egypte. Ces démembremens de la puiſſance Muſulmane ne ſe faiſoient jamais ſans guerre & ſans combats, chez

IX. SIÈCLE,

des peuples qui ne connoiſſoient que le droit des armes & la loi du plus fort.

On doit conclure de tout ce que nous avons dit dans cet article, comparé avec le précédent, que les calamités de l'Orient étoient à peu près les mêmes ſous les Deſpotes de Bagdad & ſous les Monarques de Conſtantinople, & que le genre humain étoit également en proie aux malheurs & à la déſolation, dans les pays ſoumis à la Loi de Mahomet, & dans ceux d'où le Chriſtianiſme n'avoit pas entiérement retiré ſa lumière. Voyons préſentement ſi l'Occident nous offrira des événemens plus agréables à parcourir.

ARTICLE III.

État politique de l'Occident.

NOUS avons renvoyé à ce ſiècle le tableau du règne de Charlemagne, & par-là nous nous ſommes engagés à peindre ſes conquêtes, ſon gouvernement & ſon génie. C'eſt peut-être le plus grand ſpectacle, & le plus intéreſſant que l'hiſtoire des Nations ait jamais

préſenté. Puiſſe l'eſquiſſe que nous allons en tracer rapidement, en exprimer les traits principaux, ſans les affoiblir !

Ce Prince dont les grandes entrepriſes étoient à quelques égards préparées par les ſuccès & la ſage adminiſtration de Pepin, ſon père, monta ſur le Trône des François conjointement avec Carloman ſon frère, en 742, & devint ſeul poſſeſſeur de la Monarchie en 771, par la mort de ce même frère, dont les enfans ſe trouvèrent exclus de tout partage. L'Hiſtoire de Charlemagne eſt naturellement partagée en deux époques, dont l'une embraſſe les tems qui ſe ſont écoulés depuis la mort de Pepin juſqu'au renouvellement de l'Empire en Occident, & l'autre s'étend depuis ce glorieux événement juſqu'à la mort de ce Reſtaurateur du Trône des Céſars. La première de ces époques appartient au huitième ſiècle, & la ſeconde à celui qui nous occupe. Nous ne les avons point ſéparées, pour ne pas rompre un ſi bel enſemble, qui eût néceſſairement perdu une partie de ſon intérêt, ſi nous l'euſſions partagé en deux morceaux iſolés, dont le rapprochement eût été difficile & gênant.

IX. SIÈCLE.

Il ſemble que du moment où ce Prince devint ſeul Roi des François, il ait ſaiſi & combiné, de ce coup-d'œil sûr & prompt qui n'appartient qu'au génie, l'étendue & les forces de ſes Etats, les bonnes & les mauvaiſes qualités de ſon peuple, le caractère & les beſoins de ſon ſiècle. Il ſemble encore, qu'embraſſant & comparant à la fois la conſtitution, les vertus & les vices des autres Nations de l'Europe, il ait tracé d'après cette vue le ſyſteme de politique qu'il vouloit établir, & le plan d'agrandiſſement qu'il ne ceſſa de ſuivre juſqu'à ce qu'il fût parvenu à ſon entière exécution. On le vit marcher conſtamment ſur la même ligne, & tendre perſéveramment au même but, ſans jamais s'en écarter. Il ſe propoſa trois objets, d'éclairer ſon peuple en faiſant revivre les Sciences & les Arts, de jetter les fondemens d'une adminiſtration ferme & régulière par de bonnes Loix, & de rendre la paix à l'Europe, en ſoumettant les Nations jalouſes & barbares qui la troubloient, & en les civiliſant après les avoir ſubjuguées. Le premier de ces objets trouvera ſa place dans l'article ſuivant. Les deux

autres doivent fixer notre attention dans celui-ci. IX.

Charlemagne mérite sans contredit SIÈCLE. d'être placé en un rang distingué, au nombre des Législateurs, par d'utiles Institutions & de sages Réglemens, ont travaillé au bonheur de la société. Ce n'est pas cependant que sa Législation ait aucun rapport avec celle des Lycurgue, des Solon, des Numa, des Zaleucus, & des autres bienfaiteurs de l'humanité, qui eurent à former des sociétés naissantes, ou à gouverner des peuples vertueux. L'entreprise de Charles étoit tout à la fois & plus vaste & plus difficile. Il falloit soumettre à un même joug plusieurs Nations portées à l'indépendance, jalouses de conserver, dans l'assujettissement même, une apparence de liberté; la plupart peu éloignées de la barbarie, & qui, pour comble de difficulté, avoient déjà une ombre de Législation cimentée par l'habitude, & devenue sacrée par le respect qu'on a toujours pour des établissemens anciens, qui semblent unis inséparablement à la prospérité publique. Tous ces peuples différens de langue & d'origine, Saliens, Ripuaires, Allemands, Bataves, Saxons,

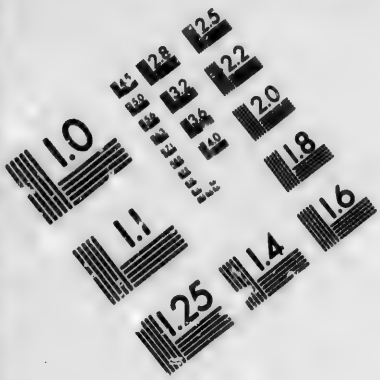

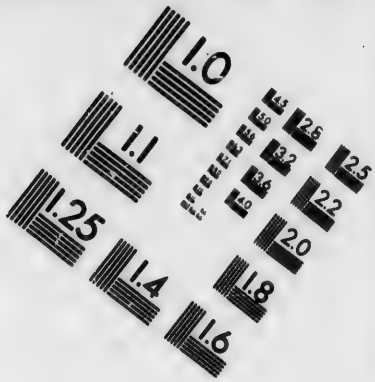

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)

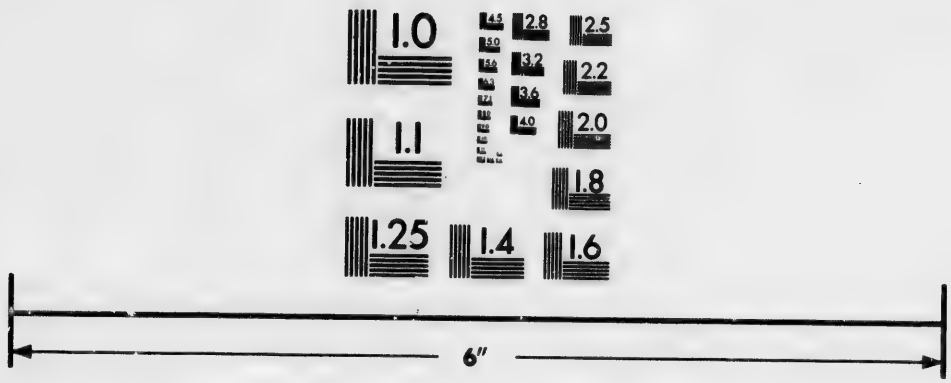

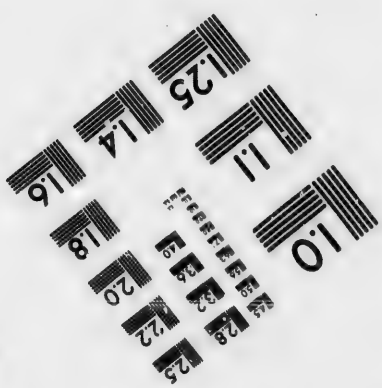

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

2.5
2.2
2.0
1.8
1.1
1.0

IX. SIÈCLE.

Lorrains, Bourguignons, &c. avoient chacun leur caractère, leur génie, leurs préjugés nationaux, enfin leurs prétentions & leurs droits respectifs, contre les autres peuples qui les environnoient. Quelques-uns étoient encore plongés dans les ténèbres du Paganisme, & résistoient au zèle des hommes apostoliques qui travailloient à les éclairer. D'autres étoient Chrétiens depuis peu; mal affermis par conséquent dans les principes d'une Religion qu'ils n'avoient pas encore pu connoître selon tout ce qu'elle a de sublime & d'utile, ils conservoient un penchant vif pour leur ancien culte. D'autres enfin, nés dans le sein de l'Eglise, en observoient les rites, & en respectoient l'autorité; mais l'ignorance, & le germe de la barbarie qui subsistoit encore au fond des ames, les avoient plongés dans toute sorte de vices; & la superstition qui a tant d'empire sur les hommes grossiers, avoit mis les pratiques extérieures à la place de cet esprit d'adoration, de ces sentimens d'une piété solide & pure, qui sont l'essence du vrai culte.

Telles étoient les Nations à qui Charlemagne se proposa de donner des Loix

& des mœurs. Il ne falloit rien moins qu'un génie élevé, ferme & patient, comme le sien, pour y réussir. Il sut tellement s'accommoder à cette variété d'inclinations & de penchans qui les caractérisoient; il ménagea si habilement les effets de l'éducation & ceux de l'habitude dans ces hommes féroces & indisciplinés, qu'il parvint à les conduire au même but, par des voies différentes. Non content de leur faire connoître l'ordre, il employa des moyens sûrs pour le leur faire aimer, en leur persuadant que le repos & le bonheur y sont attachés. Il s'appliqua sur tout à faire naître & à développer l'esprit patriotique, inconnu jusqu'à lui. Ce sentiment qui rend invincibles les Nations déjà redoutables par le nombre & la force, réunit en un même corps ces peuplades isolées que la nature avoit répandues çà & là dans le vaste Empire que Charlemagne avoit formé, de manière qu'on les vit bientôt avec étonnement, agir de concert, & recevoir l'impression d'un mouvement uniforme.

IX. SIECLE

Ce n'étoit encore là que la moindre partie de ce grand ouvrage. Les détails immenses où il falloit entrer pour l'exé-

IX. SIÈCLE.

cution, avoient de quoi décourager tout autre que Charlemagne. Il embrassa dans son plan de création & de réforme, toutes les branches de l'administration publique; les finances, les armées, la Jurisprudence civile & criminelle, les conditions diverses qui composoient les différens ordres de l'Etat, les Loix somptuaires, le prix des denrées, la police des Villes & des Marchés, celle du Palais & des Maisons Royales; l'entretien & la sûreté des grands chemins, les Domaines, les Monnoies & les autres droits régaliens; enfin toutes les parties du gouvernement temporel, & tous les points de la discipline ecclesiastique. Son activité se porta successivement vers tous ces objets, & sa pénétration lui fit saisir sur chacun d'eux, les règles qu'il étoit nécessaire d'établir, & les changemens qu'il convenoit d'introduire.

L'idée que nous donnons ici de la Législation de Charlemagne, se trouve justifiée par le recueil de ses Capitulaires; c'est le nom qu'on a donné aux Ordonnances de ce grand Prince, sans distinction des matières civiles ou ecclésiastiques qui en sont l'objet. Ces Conf-

titutions, où les vues du Législateur embrassent tant de détails, qui par leur multiplicité sembleroient devoir s'exclure mutuellement, étoient le fruit de ses idées profondes & de ses réflexions. Il en concevoit le projet, en observant d'un œil accoutumé à ne rien laisser échapper, les besoins qui demandoient un prompt secours, les vices dont il falloit arrêter les progrès, & les abus dont le bien public ne vouloit pas que la réforme fût différée. On les rédigeoit dans son Conseil, composé de tout ce qu'il y avoit alors d'hommes versés dans la connoissance des Loix & des Coutumes. Après cela, elles étoient lues & promulguées dans les Assemblées générales de la Nation, ou bien dans les Synodes où les deux principales portions de l'Etat se trouvoient réunies, par la présence des Evêques & des Seigneurs. Cette auguste cérémonie ne servoit qu'à imprimer aux Loix qu'on y publioit, & aux intentions du Prince qu'on y manifestoit, le caractère d'authenticité nécessaire pour en préparer l'exécution. Mais elle n'ajoutoit rien à leur autorité, qui tiroit toute sa force des sages déterminations du Souverain de qui elles

IX. SIÈCLE.

IX. SIÈCLE.

étoient émanées, sans que ses volontés libres & indépendantes, eussent besoin d'être consacrées par les suffrages de ceux qui devoient donner l'exemple de la soumission. C'est une vérité attestée par tous les monumens qui nous restent de ces tems reculés, & qui tient à l'essence même de la Souveraineté.

Si nous envisageons Charlemagne comme Conquérant, après l'avoir considéré comme Législateur, nous découvrirons en lui de nouveaux traits dignes d'admiration. Rien n'égala son activité, sa prévoyance & son courage. Présent par-tout; portant au milieu des camps l'application qu'exigent les affaires, & ne perdant point de vue les opérations militaires dans le silence du cabinet; toujours en action, donnant la vie & le mouvement à tout dans la mesure & suivant la direction qu'il falloit, il voloit presque dans un instant des extrêmités de la Germanie à l'Espagne, & des bords du Rhin aux rivages du Tybre. Dans la même année il parcouroit en vainqueur la Saxe & l'Italie; il punissoit les fréquentes révoltes des peuples qu'il avoit subjugués au Nord de la France, & dictoit ses volontés dans les murs de l'ancienne Rome.

L'époque la plus brillante de sa vie militaire, est celle où, après avoir abattu la puissance des Lombards, usurpateurs & tyrans de l'Italie pendant plus de deux siécles, il fit revivre dans sa personne la puissance impériale, éteinte en Occident depuis Augustule, détrôné par Odoacre, Roi des Hérules, en 476. Cet événement mémorable, qui a rendu la première année du neuvième siècle célèbre dans l'Histoire, changea la face des affaires en Occident, & porta la fortune de Charlemagne à son plus haut période. Il quitta le titre de Patrice, qui lui donnoit déja l'autorité souveraine dans Rome, & prit ceux d'Auguste & d'Empereur. Il en exerça les droits avec une pleine puissance, & le Souverain Pontife Léon IV, qui l'avoit couronné, en se prosternant à ses pieds & en le reconnoissant pour son Maître, donna aux peuples l'exemple de la soumission qui lui étoit dûe. Parvenu à ce degré suprême de grandeur & de gloire, Charles voyoit la paix règner universellement dans ses Etats; toutes les Nations que la naissance ou la force des armes lui avoient soumises, obéissoient docilement à ses loix. Nicéphore, Empereur

IX. SIÈCLE.

IX. SIÈCLE.

d'Orient, lui envoyoit des Ambaſſadeurs & le traitoit en égal. Aroun Al-Raſchild, des bords de l'Euphrate, recherchoit ſon alliance, & le reconnoiſſoit pour le premier Prince du monde. Son Empire plus vaſte que ne l'avoit jamais été celui des Romains en Occident, s'étendoit depuis l'Elbe juſqu'à la Calabre, & depuis le fond de la Germanie orientale, juſqu'au centre de l'Eſpagne.

La gloire la plus ſolide de ce grand Prince, eſt d'avoir ſubordonné ſes Loix, ſes conquêtes & toutes ſes entrepriſes, aux progrès du Chriſtianiſme. Il ſavoit que dans les principes de la ſaine politique, la proſpérité de la Religion eſt inſéparable de celle l'Etat. Il ſe conduiſit toujours par cette grande vue, & il ne compta ſur la fidélité des nouveaux ſujets que ſes victoires lui avoient donnés, qu'après les avoir fait entrer dans l'Egliſe, par les ſoins des Ouvriers évangéliques, dont il encourageoit les travaux en les appuyant de ſa protection & les comblant de ſes bienfaits. Il remplit parfaitement & à la lettre les devoirs attachés au nom que ſe donnoit le grand Conſtantin, lorſqu'il ſe

qualifioit du titre d'Evêque extérieur, titre qui convient à tous les Monarques, & dont aucun Prince Chrétien ne connut mieux l'étendue que Charlemagne. Le recueil de ſes Ordonnances a tranſmis juſqu'à nous les preuves de ſon zèle pour l'Egliſe, & du ſoin qu'il eut toujours de la rendre floriſſante & reſpectable, en ſoutenant l'autorité de ſes Loix, d'une Sanction propre à contenir par la terreur, ceux que l'amour de l'ordre ne conduit pas. Nous verrons dans l'article IX, ce qu'il fit pour le maintien de la diſcipline eccléſiaſtique, l'honneur du Sacerdoce, la conſervation de la Hiérarchie, & la majeſté du culte public.

IX. SIÈCLE.

Le dernier acte de ſa volonté ſuprême, porta l'empreinte de ſa bienfaiſance & de ſa piété. Il diſpoſa de ſes tréſors & de ſes meubles précieux, qui devoient être d'une richeſſe immenſe, en faveur des vingt-une Métropoles eccléſiaſtiques de ſes Etats. Les pauvres eurent une part conſidérable à ce partage, dont la neuvième partie leur fut attribuée, de même que le prix de la Bibliothèque du Palais, qui devoit être vendue à leur profit. Il les avoit tou-

IX. SIÈCLE.

jours aimés tendrement, & ſecourus avec une magnificence digne de ſa noble ſenſibilité pour eux. Ses bienfaits ne ſe bornoient pas à ſon Empire, tout vaſte qu'il étoit; ſes libéralités alloient chercher au fond de la Syrie, de l'Egypte & de l'Afrique, les Chrétiens malheureux que l'avidité des Muſulmans & le ſort de la guerre avoient dépouillés de leurs biens. L'Egliſe de Rome qu'il avoit enrichie du fruit de ſes victoires, & pour laquelle il avoit une vénération profonde, qui venoit de ſon attachement à la foi catholique, ne fut pas oubliée dans la diſtribution de ſes dons. Ainſi, par un dépouillement volontaire, ce religieux Monarque ſe préparoit au moment où toutes ſes grandeurs iroient ſe perdre dans le tombeau. Il mourut le vingt-huitième jour de Janvier 814, ayant vécu ſoixante-douze ans, dont il en avoit règné avec gloire quarante-cinq comme Roi de France, & treize comme Empereur. Prince digne d'un meilleur ſiècle, il avoit rempli l'Europe & l'Aſie de ſon nom; intrépide guerrier, vainqueur généreux, habile politique, ſage Légiſlateur, défenſeur de l'Egliſe, inſtruit dans toutes les Sciences qu'on cul-

tivoit de ſon tems, bienfaiteur éclairé des hommes de mérite, protecteur des Lettres, de la vertu & de l'humanité; ſi d'autres Monarques après lui ont trouvé les eſprits mieux diſpoſés à les ſeconder, aucun n'a montré une ame plus grande, un génie plus vaſte, ni un cœur plus bienfaiſant. La nature avoit joint à tant de belles qualités une taille avantageuſe & bien proportionnée, une phyſionomie noble & pleine de majeſté, une démarche impoſante & propre d'un héros, en un mot tout l'extérieur d'un grand Roi. IX. SIÈC

L'eſprit de paradoxe ſi commun de nos jours, qui prend à tâche de changer les idées reçues, & qui met ſa gloire à rabaiſſer, à décrier tout ce qu'on a trouvé grand & louable avant nous, s'eſt efforcé dans quelques Ouvrages modernes, de ternir la mémoire du Prince immortel dont nous venons de crayonner le beau règne. On lui a reproché les moyens qu'il employa pour convertir les Saxons au Chriſtianiſme, les dons immenſes qu'il fit au Saint-Siège, l'étendue d'autorité qu'il accorda aux Evêques, & enfin ſon goût pour les femmes, qui fit entrer ſucceſſive-

IX. SIÈCLE.

ment dans son lit quatre épouses honorées du titre de Reines, & trois concubines ou épouses du second ordre. La nature de ces reproches, à l'exception du dernier, décéle assez clairement l'esprit qui les a dictés.

En effet, n'est-il pas étrange de voir des Ecrivains qui mettent tout en usage pour justifier la fureur brutale des persécuteurs du Christianisme, & pour élever au rang des politiques éclairés, ces tyrans dont le fanatisme aveugle & destructeur alluma tant de bûchers, contre la portion la plus estimable de leurs sujets, parce qu'elle préféroit le culte du Dieu Créateur à celui des Idoles, reprocher comme un crime à Charlemagne d'avoir fait dépendre le pardon des Saxons parjures & plusieurs fois révoltés, de leur soumission à la Religion chrétienne ? Supposons que ce Prince ait poussé trop loin la rigueur contre un peuple inconstant & souvent rébelle, qui lui donna seul plus de peine à soumettre & à contenir, que le reste de ses Etats à gouverner, ne sait-on pas combien le droit de la guerre étoit rigoureux, cruel même, chez tous les peuples du Nord ? Supposons encore que son zèle pour le Christianisme

l'ait rendu trop ſévére, ou trop prompt à exiger que les Saxons reçuſſent le Baptême, à l'exemple de Witikind leur Chef, ſa politique, ſans être blâmable au fonds, n'a-t-elle pas pu le déterminer à préférer ce moyen d'adoucir les mœurs féroces d'une Nation dont il falloit changer le caractère, pour s'aſſurer de ſa fidélité ? Et s'enſuit-il de-là que ce Conquérant, d'ailleurs ſi généreux & ſi porté à la compaſſion, fût un *Brigand ſanguinaire*, tandis que les Déce, les Licinius & les Dioclétien nous ſont repréſentés comme des Princes juſtes, humains, bienfaiſans?

IX. SIÈCLE.

Si Charlemagne, vainqueur des Lombards, qui n'avoient eu d'autre droit que celui de la force pour envahir l'Italie, ſe montra ſi libéral envers le Saint-Siège, a-t-il rien fait contre la juſtice ? Ne pouvoit-il pas diſpoſer de ce qu'il ne devoit qu'à ſon épée ? N'avoit-il pas l'exemple de ſon père à ſuivre, & la donation de Pepin ne lui impoſoit-elle pas en quelque ſorte, l'obligation d'achever ce que la magnificence & la piété de ce Prince avoient commencé? N'étoit-ce pas d'ailleurs le goût de ſon ſiècle ; & ſi ſes dons furent plus bril-

IX. SIÈCLE.

lans, plus riches que ceux des autres bienfaiteurs de l'Egliſe, cela prouve-t-il autre choſe que ſa grandeur d'ame & ſon noble déſintéreſſement? Qu'il ſe ſoit écarté de l'uſage conſtant des autres vainqueurs, qu'il ait même péché contre les règles ordinaires de la politique, en donnant à d'autres ce qu'il pouvoit garder pour lui-même, cette profuſion de bienfaits n'eſt-elle pas d'un héros, dont la gloire ne tient point à l'étendue de ſes poſſeſſions, & dont l'ame élevée trouve plus de grandeur à conquérir pour les autres, que pour lui-même? D'ailleurs l'Europe entière, & en particulier la République chrétienne, n'ont-elles pas eu plus d'une fois à bénir la main libérale qui avoit jetté les fondemens de la grandeur temporelle du Saint-Siège? Nous verrons dans la ſuite que ſi dans des tems de troubles & de vertiges, les Papes ont quelquefois abuſé de leur puiſſance, en confondant l'autorité qui leur appartenoit comme Pontifes, avec celle qu'ils avoient comme Souverains, ils ont été plus ſouvent encore, par cette qualité même de Princes, les arbitres des autres Monarques, & les pacificateurs de la Chré-

tienté. Cette vérité ſera confirmée par l'aveu d'un Hiſtorien philoſophe de nos jours, aveu d'autant plus digne d'attention, qu'on ne l'accuſera pas d'avoir été dicté par un zèle exceſſif pour les intérêts de l'Egliſe. Ajoutons que Charlemagne ſe réſerva tous les droits de la ſouveraineté ſur les villes & les territoires dont il compoſa le domaine du Saint-Siège, ſur Rome même, où il commanda toujours en maître, ainſi que ſes ſucceſſeurs immédiats, à titre d'Empereurs ou de Rois d'Italie. Si les choſes changèrent par la ſuite, ce fut, comme on ſait, l'effet des circonſtances, & le réſultat des événemens qui donnèrent une autre forme à la conſtitution politique de l'Europe chrétienne.

IX. SIÈCLE.

Charlemagne, dit-on encore, accorda trop d'autorité aux Evêques de ſon Royaume, & c'eſt en cela ſur-tout qu'on le trouve mauvais politique, puiſqu'à peine fut-il dans le tombeau, que cet excès de pouvoir devint funeſte à Louis ſon fils & ſon ſucceſſeur. Mais ignore-t-on qu'il trouva cette autorité des Prélats établie long-tems avant lui, & que leur influence dans les affaires de

IX. SIÈCLE.

la Nation étoit plus ancienne que la Monarchie ? Clovis leur dut en partie son établissement dans les Gaules : ce furent eux qui déterminèrent les peuples à recevoir librement le joug de ce Conquérant, & à le reconnoître pour Souverain. Pepin leur devoit la couronne ; & s'il ne se fût pas servi d'eux pour arriver à son but, il n'auroit joui sans doute que d'une autorité précaire, comme Charles-Martel, qui ne rechercha pas leur appui. Ne fut-ce pas à la reconnoissance d'un Pontife qu'il dut lui-même l'Empire d'Occident ? En étendant l'autorité dont les Evêques étoient en possession dans les Gaules depuis plusieurs siècles, en augmentant leur influence dans les délibérations nationales, il ne fit que marcher sur les traces des Empereurs Chrétiens, des Constantin, des Théodose, des Justinien, c'est-à-dire des plus grands Princes & des plus éclairés qui aient gouverné le Monde. Si Louis le Débonnaire, ou le Foible, comme quelques Historiens l'ont nommé, n'a pas su maintenir son indépendance, & faire respecter les droits sacrés de la Majesté, ne fut-il pas encore plus blâ-

mable de s'être manqué à lui-même, que ceux dont il souffrit les entrepriſes ne furent coupables? Ces Evêques qui tour-à-tour le firent deſcendre du Trône, & qui l'y reportèrent à leur gré, n'étoient-ils pas les mêmes que ſon père avoit toujours ſu contenir dans de juſtes bornes, par l'aſcendant d'un caractère fait pour en impoſer à tous les ordres, & par l'attention qu'il eut de ne leur laiſſer qu'autant de pouvoir qu'il leur en falloit, pour concourir à l'accompliſſement de ſes grands deſſeins? Enfin, l'équité ne force-t-elle pas à convenir que l'attentat dont Louis devint l'objet par ſon peu de talent & par ſa foibleſſe, fut moins un crime qu'une erreur de la part de ceux qui le commirent, & que tous les Grands de l'Etat le partagèrent avec les Prélats? Ceux-ci furent plus coupables ſans doute, parce qu'ils devoient mieux connoître les droits inviolables du Trône, & ſervir de modèles aux autres ordres du Royaume par leur fidélité; mais pour peu qu'on connoiſſe le génie de ces tems encore à demi-barbares, on avouera que l'événement dont il s'agit, eſt un de ceux qui trouvent en partie leur excuſe, dans les

IX. SIÈCLE.

préjugés & les fausses maximes, qui en
IX. furent le germe.

SIÈCLE. Reste un dernier reproche contre la mémoire de Charlemagne, dont nous voudrions qu'il nous fût aussi facile de le purger. C'est le penchant qu'il eut pour les femmes, & la pluralité des engagemens qu'il lui fit contracter. Des cinq épouses, ayant titre de Reines auxquelles il donna successivement sa main, les deux premières furent répudiées. On lui vit de plus trois autres épouses d'un rang inférieur, dont les enfans passèrent pour légitimes. Il y a deux observations à faire sur cela; la première, que l'indissolubilité du mariage n'étoit pas encore un point de doctrine bien éclairci & bien constaté, comme nous l'avons déjà remarqué, & comme il est prouvé par quantité d'exemples; la seconde, que le concubinage, regardé aujourd'hui comme contraire aux Loix ecclésiastiques & civiles, n'étoit pas alors une preuve de libertinage. Dans les mœurs des anciens Romains, le concubinage étoit considéré comme un mariage moins solemnel que celui, où les conditions & les fortunes étoient assorties; on l'appelloit demi-mariage, *semi-conjugium*,

semi-conjugium, & les femmes avec lesquelles on s'unissoit par cette voie, avoient le nom de demi-épouses, *semi-conjuges*. Cet usage qui passa des Romains aux Nations modernes, & que les Constitutions des Empereurs Chrétiens n'abolirent pas, se continua dans l'Europe long-tems après Charlemagne. Quoi qu'il en soit de ces observations, nous ne faisons pas difficulté de convenir que la polygamie successive a toujours été vue avec répugnance dans l'Eglise; que dans les premiers siècles on imposoit une pénitence aux simples bigames; & que dans le siècle même de Charlemagne, les unions qui alloient au-delà des troisième noces, passoient en Orient comme en Occident, pour un excès d'incontinence. Mais en blâmant cette foiblesse dans un héros dont le nom illustre notre histoire, soyons assez justes pour dire que ces Titus, ces Trajan, ces Julien, auxquels on prodigue tant d'éloges, en ont eu de moins excusables encore. D'ailleurs par combien de qualités héroïques & de vertus chrétiennes, Charlemagne n'a-t-il pas effacé cette tache de sa vie? Et seroit-il équitable d'oublier tout ce qu'il a fait de grand

IX. SIÈCLE.

IX. SIÈCLE.

aux yeux de la Religion & de la Philosophie même, pour se souvenir uniquement qu'il ne fut pas toujours assez maître de son cœur pour en modérer les désirs suivant les régles austères de l'Evangile ?

Nous ne jetterons qu'un coup-d'œil rapide sur les règnes beaucoup moins intéressans de ses successeurs au Trône des François & à l'Empire d'Occident, jusqu'à la fin de ce siècle. La postérité de ce grand homme, dégénéra plus promptement encore que celle de Clovis. Louis le Débonnaire son fils, étonné du haut point d'élévation où le créateur du nouvel Empire d'Occident avoit porté le Trône, où il le fit asseoir à côté de lui une année avant sa mort, ne put supporter le fardeau dont il se trouva chargé, lorsqu'il régna seul. Il avoit un grand amour pour la justice & le bon ordre ; il étoit libéral, compatissant, plein de douceur & de clémence, mais en même tems il étoit crédule, timide, irrésolu, dominé par ceux qui l'environnoient, & qu'il admettoit à sa confiance, plutôt par instinct que par estime & par choix. Le génie de Charlemagne, & l'impression qu'il avoit

donnée aux affaires, soutinrent encore pendant quelque tems le nerf de l'administration & la prospérité publique. Mais Louis borné dans ses vues, incapable d'embrasser toutes les parties d'un vaste Etat, n'ayant que les vertus d'un particulier, laissa flotter les rênes du Gouvernement, & ne fut Roi ni dans la France, ni dans sa propre famille. Son aveugle tendresse pour Judith, sa seconde femme, & l'ascendant qu'elle prit sur ce foible époux; la préférence qu'il donna à Lothaire sur ses autres enfans, & l'ingratitude de ce fils dénaturé; le mépris que les Grands & les Evêques conçurent pour lui; enfin, l'abus qu'il laissa faire d'une autorité dont il étoit la source, & qu'il auroit dû contenir par la prudence & la fermeté, attirèrent des maux infinis sur la France & sur l'Empire. Les peuples nouvellement conquis se révoltèrent; les Princes de la Famille Royale prirent les armes pour s'entre-dépouiller; les Ministres se disputèrent un pouvoir que leur Maitre ne savoient pas faire servir à sa gloire & au salut des peuples; ses enfans conçurent le projet de lui enlever le Sceptre; & l'on vit le fils

IX. SIÈCLE.

IX. SIÈCLE.

de Charlemagne, prosterné dans la poussière au milieu d'un Concile, s'avouer indigne de régner, demander la pénitence publique, & la recevoir avec un appareil flétrissant, qui fut la honte des Prélats & des Grands, dont le Ministère se prêta servilement, à une scène encore plus avilissante pour eux, que pour la Majesté Royale qu'on dégradoit. Replacé sur le Trône d'où ses enfans le forcèrent de descendre une seconde fois, pour y remonter encore, après de nouveaux outrages, Louis I ne fit voir au milieu de ces vicissitudes, que son incapacité, sa petitesse d'esprit, & le peu de rapport qu'il y avoit entre son rang & son caractère. Ses chagrins le conduisirent au tombeau en 840, âgé de soixante ans. Il avoit les armes à la main contre Louis, Roi de Bavière son fils, qui continuoit d'empoisonner ses jours, sans respecter en lui ni le sang, ni l'autorité, ni les années.

Charles II, dit le Chauve, aussi foible, mais moins malheureux que son père, loin de rendre à l'autorité souveraine le nerf & la considération qu'elle avoit perdu, la laissa dégénérer de plus en plus. Il n'étoit encore que le second

ſucceſſeur de Charlemagne tant en France que dans l'Empire, & déjà l'on voyoit s'élever la famille qui devoit dépouiller celle de ce grand Prince. Robert le Fort, biſayeul de Hugues Capet, en obtenant le gouvernement de ce qu'on appelloit alors le Duché de France, jetta les premiers fondemens de la grandeur de ſa Maiſon. Peu de tems après, Charles devenant toujours moins capable de ſoutenir ſes droits, & moins jaloux de les conſerver, les Seigneurs commencèrent à marcher vers l'indépendance, en rendant les grandes charges & les Gouvernemens héréditaires dans leurs familles. C'eſt l'origine du ſyſtême féodal qui s'établit peu à peu, & changea totalement la conſtitution de l'Etat. La Bretagne fut démembrée ſous ce règne, & devint le premier grand Fief, ayant ſes Souverains, & n'étant liée au Roi que par un ſtérile hommage & un foible tribut, dont on ſecoua le joug toutes les fois qu'on le put faire avec impunité. Charles le Chauve vécut, plutôt qu'il ne règna, au milieu des troubles, des révoltes, & mourut empoiſonné par ſon Médecin qui étoit un Juif, nommé Sédécias, ignorant

IX. SIÈCLE.

ou parricide. Ce Prince venoit de réunir la dignité d'Empereur à celle de Roi ; il ceſſa de vivre ſans avoir montré aucun des talens que l'une & l'autre exigeoient.

Le Royaume étoit dans la plus grande agitation, lorſque Louis II, dit le Bégue, parvint au Trône où l'appelloit ſa naiſſance. Les Grands élevoient des prétentions qui ne purent s'appaiſer qu'aux dépens de l'autorité ſouveraine. Pour ſatisfaire leur ambition, il fallut démembrer le Domaine, & conſentir à l'érection de ces Duchés & de ces Comtés héréditaires, qui furent dans la ſuite une ſource inépuiſable de querelles, de guerres & de malheurs. Depuis cet événement il n'y eut plus que trouble & confuſion dans l'Etat, & la race de Charlemagne, déjà ſi déchue de ſon ancienne ſplendeur, excita ſi peu d'intérêt, que l'Hiſtoire s'eſt preſque bornée à ſuivre l'ordre de la filiation ; encore y trouve-t-on beaucoup d'obſcurité, à meſure qu'on s'éloigne, & que cette poſtérité du plus puiſſant de nos Rois ſe rend plus indigne de ſa glorieuſe origine.

La Couronne étoit déjà ſortie une

fois de la Maiſon des Carlovingiens, pour paſſer ſur la tête d'Eudes, Comte de Paris, fils de Robert le Fort, & grand oncle de Hugues Capet, lorſqu'elle y rentra dans la perſonne de Charles III. La foibleſſe & l'incapacité de ce Prince ont été caractériſées par le ſurnom de Simple, que lui donna le mépris de ſes contemporains, & ſous lequel il mérita d'être connu de la poſtérité. Les Normands, ſi fameux par les calamités qu'ils causèrent à la France pendant près d'un ſiècle, avoient commencé leurs incurſions dès les tems de Charlemagne. Enhardis par leurs premiers ſuccès, & attirés par le butin qu'ils enlevoient dans leurs courſes, ils ne ceſsèrent de ravager, d'abord les côtes, enſuite l'intérieur du Royaume, juſqu'à ce qu'ils y furent fixés, par la ceſſion que leur fit Charles le Simple, d'une de nos plus belles Provinces à laquelle ils ont donné leur nom. Il valoit mieux en effet les intéreſſer à la fortune de l'Etat, en leur accordant des propriétés, que d'être continuellement expoſé à leurs brigandages. A la fin de ce ſiècle, Charles le Simple étoit encore ſur le Trône avec le titre de Roi, dont les grands Vaſſaux anéantiſ-

IX. SIÈCLE.

soient la puissance, à force de la restreindre, pour mieux l'usurper.

IX. SIÈCLE.

Le Sceptre impérial resta dans la Maison de Charlemagne pendant tout le cours de ce neuvième siècle. Il en sortit au commencement du dixième, par la mort de Louis, Roi de Germanie, que les troubles d'Italie empêchèrent de se faire couronner à Rome, & qui ne laissa point de postérité. Les causes qui firent perdre l'Empire d'Occident aux descendans foibles & méprisés du grand Prince qui l'avoit relevé de ses ruines, furent l'incapacité de ceux qui en succédant à ses droits, n'héritèrent pas des talens nécessaires pour les conserver; la puissance des Papes qui alla toujours en croissant, & parvint bientôt à l'indépendance, par la foiblesse des Princes qui ne surent pas les contenir dans l'état de leurs premiers sujets; & enfin la révolte des peuples & des Grands de Germanie, qui profitèrent des guerres civiles auxquelles la France étoit en proie, & de l'anarchie enfantée par le gouvernement féodal, pour se donner des Monarques d'un autre sang. L'Assemblée générale des Etats qui composoient le Corps Germanique, élut Conrad, Duc

de Franconie, après la mort de Louis II, au préjudice de Charles le Simple, que l'ordre de la ſucceſſion appelloit à l'Empire. IX. SIÈCLE.

Achevons de crayonner le tableau politique de l'Occident, en parcourant les autres Etats de l'Europe, dont nous n'avons pas encore parlé.

Depuis que Bernard, fils de Pepin & petit-fils de Charlemagne, eut été créé Roi d'Italie par ſon aïeul, après la mort de ſon père, cette partie de l'Occident changea ſouvent de maîtres, & fut toujours agitée par des guerres, qui rendirent le ſort des peuples auſſi déplorable, que ſous la domination des Lombards. S'il y eut parmi ces nouveaux Souverains, quelques Princes doués de qualités eſtimables, & occupés du bien public, mais la plupart furent, ou des ambitieux qui ſacrifioient tout à leurs intérêts, ou des ames foibles qui laiſsèrent uſurper leurs droits & envahir leurs domaines, par des Vaſſaux inquiets qu'ils ne ſurent pas réprimer, ou des tyrans qui tourmentoient leurs ſujets par des vexations, des impôts, des entrepriſes imprudentes & mal ſoutenues, pour ſatisfaire leur avidité,

leurs caprices & leurs vengeances perſonnelles.

IX. SIÈCLE.

Au milieu de ces viciſſitudes, ſource féconde d'intrigues & de calamités, les Pontifes de Rome affermiſſoient peu à peu leur grandeur naiſſante, & s'avançoient à pas lents vers le terme de puiſſance & de gloire où nous les verrons enfin arriver. Pluſieurs de ceux qui remplirent la Chaire de S. Pierre pendant ce ſiècle, furent des perſonnages d'un mérite rare, & dignes de commander aux hommes. Tels étoient, en ſuivant l'ordre des tems, Léon III, Paſchal I, Grégoire IV, qui rebâtit le port & fortifia la Ville d'Oſtie, pour ſervir de rempart à Rome contre les courſes des Sarraſins; Léon IV, qui ajouta un nouveau quartier à la Ville, connu encore de nos jours ſous le nom de Cité Léonine, & qui après en avoir fait rétablir les murailles, fut par ſa vigilance & ſon courage en écarter les Muſulmans; Nicolas I, qui porta ſans doute ſes prétentions trop loin, mais qui par-là même annonçoit une ame élevée & conduite par le ſentiment de ſa ſupériorité; enfin, Adrien II, ſucceſſeur de Nicolas, qui ne lui fut pas inférieur par

la trempe de ſon caractère. Ces Pontifes, attentifs à ſuivre les vues qui guidoient leur politique, & habiles à profiter des circonſtances pour étendre leur pouvoir, élevoient inſenſiblement un édifice dont la hauteur étonna bientôt les regards, & dont la ſolidité ſe ſoutient encore, après tant de ſecouſſes. IX. SIÈCLE.

Dans les tems dont nous parlons, leur pouvoir temporel ſe réduiſoit preſque à l'adminiſtration des revenus immenſes qu'ils tiroient des riches domaines que Pepin, Charlemagne & Louis le Débonnaire avoient ajoutés aux anciennes propriétés du Saint-Siège. Soumis aux Empereurs d'Occident & aux Rois d'Italie, toutes les fois que ces Princes furent ſe faire obéir, ils étoient les premiers Citoyens, ou, ſi l'on veut, les Protecteurs de Rome, mais encore loin d'y commander en Souverains. Le gouvernement intérieur de la Ville étoit une eſpèce de municipalité. Les Nobles y avoient la plus grande part; ils éliſoient deux Conſuls, un Préfet, douze Sénateurs, & ces Magiſtrats, pris dans leur ordre, régloient toutes les affaires, compoſoient les Tribunaux, & nommoient les Officiers

employés au détail de l'administration.

IX. SIÈCLE. Les Papes influoient dans ce gouvernement à raison de leur rang, de leurs richesses & du respect qu'on avoit pour leur caractère sacré. La mesure du crédit dont ils jouissoient, étoit celle de leurs talens & de la confiance qu'ils savoient se concilier. Leurs élections devenoient souvent des occasions de brigues, de troubles, & quelquefois même de séditions. Après qu'ils étoient élus, il leur falloit bien de l'adresse & de la prudence pour se ménager avec les Grands, le Sénat, le peuple, les Empereurs & les Rois d'Italie. C'est en cela qu'ils faisoient paroître leur habileté, leur sagesse, s'ils avoient reçu de la nature le talent de conduire les hommes & de manier les affaires.

Les Sarrasins d'Espagne qu'on appella Maures, parce qu'ils étoient venus de la Mauritanie, Province d'Afrique, avoient formé une Monarchie indépendante du Calife de Bagdad. Abdérame, fils de Moavias, dernier Prince de la Maison des Ommiades, s'étant dérobé au massacre de sa famille, fut accueilli par les Musulmans d'Espagne, qui étoient las d'obéir aux Vice-Rois d'un Monar-

que trop éloigné, pour diriger le pouvoir qu'il accordoit à ſes repréſentans, & punir l'abus tyrannique qu'ils en faiſoient. Ils le revêtirent de la puiſſance ſouveraine, ſous le titre d'*Emir El-Moumenim*, qui ſignifie *Seigneur ſuprême des Croyans*, & dont on a fait par abbréviation le mot de *Miramolin*. C'eſt ce Prince qui, ayant paſſé les Pyrénées avec une armée nombreuſe, fit des incurſions dans les Provinces méridionales de la France au huitième ſiècle, & dont Charles-Martel arrêta les conquêtes. Yſſem I ſon fils, auſſi grand Capitaine que lui, & plus affermi ſur le Trône, donna de la ſplendeur à ſa Cour, & embellit par de ſuperbes édifices la Ville de Cordoue, qu'il choiſit pour en faire ſa Capitale. Les Princes qui régnèrent après lui, firent encore diverſes tentatives pour étendre leur puiſſance au-delà de l'Eſpagne. Ils attaquèrent la Sardaigne & la Corſe, d'où ils furent repouſſés par les flottes de Charlemagne & de Louis le Débonnaire. Leurs armes plus heureuſes en Sicile & dans la Calabre, y enlevèrent des Villes, & y établirent des Colonies, qui n'en furent chaſſées que long-tems aprés, comme nous le

IX. SIÈCLE.

dirons lorſque nous ſerons parvenus à cette époque. Cependant on les vit infeſter l'Italie, mal défendue par les Seigneurs qui s'y étoient fait de petits Etats, & pouſſer leurs courſes juſqu'aux portes de Rome.

On ſent bien qu'en portant leurs armes au loin, ils ne devoient pas négliger de faire autour d'eux des conquêtes plus faciles, en étendant leur domination dans le continent de l'Eſpagne. Mais ils avoient dans les Souverains du petit Royaume des Aſturies ou d'Oviédo, des voiſins attentifs à tous leurs mouvemens, qui ne perdoient jamais l'occaſion de les inquiéter, & qui leur portoient ſouvent des coups terribles. Les quatre Princes qui régnèrent dans cette partie de l'Eſpagne au neuvième ſiècle, furent pour les Arabes des ennemis, dont la valeur & les ſuccès leur firent perdre, en différentes batailles, plus de monde que ne leur en avoit coûté la conquête de tout ce qu'ils poſſédoient, depuis la mer juſqu'aux Pyrénées. Ces Princes vaillans & actifs ſont trop célèbres dans l'Hiſtoire, pour ne les pas nommer ici; c'étoient Dom Alphonſe II, dit le Chaſte; Dom Ramire

I ; Dom Ordogno I, & Dom Alphonſe III, ſurnommé le Grand. Expérimentés tous les quatre dans le métier de la guerre, & joignant le courage tranquille du grand Capitaine à l'intrépidité du ſoldat, ils ſervirent de barrière à l'Europe, contre les armes des Maures, & de frein aux entrepriſes de ces Conquérans, qui, malgré leurs diviſions inteſtines, faiſoient de continuels efforts pour reculer au-dehors les bornes de leur Empire. IX. SIÈCLE.

L'Heptarchie d'Angleterre avoit éprouvé un changement dans le huitième ſiècle, par l'extinction des deux Royaumes de Suſſex & des Eſtangles, ce qui avoit réduit à cinq les ſept Principautés qui la compoſoient auparavant. Egbert, élève de Charlemagne, & ſon ami, ayant été appellé au Trône de Weſſex par ſa naiſſance & par les vœux de la Nation en 801, forma le deſſein de réunir en un même Corps d'Etat les autres Royaumes de la confédération. Il ſut tellement profiter des circonſtances, & mit ſi à propos en uſage les leçons qu'il avoit reçues de Charlemagne, qu'en moins de dix ans il vint à bout de cette grande entrepriſe, autant par l'adreſſe que par

la force. L'éducation qu'il devoit aux instructions & aux exemples du plus grand Prince qui fût alors dans le monde, l'avoit rendu auſſi habile dans la guerre que dans la politique. L'Heptarchie qui prit fin en 827, avoit duré plus de deux cent quarante ans. Les Princes qui ſuccédèrent à Egbert après la réunion des ſept Royaumes ſous un même gouvernement & un même Souverain, s'appliquèrent à perfectionner ſon ouvrage. Ce ne fut qu'au milieu des troubles & des viciſſitudes, à force de travaux & de combats, que la nouvelle Conſtitution parvint à s'affermir. Les incurſions des Danois qui faiſoient des deſcentes ſur les côtes, au moment qu'on s'y attendoit le moins, & qui ſe répandoient en troupes nombreuſes dans l'intérieur, où ils portoient le ravage & la deſtruction, étoient une ſource continuelle de malheurs, & un prétexte de révoltes. Il fallut toute la valeur & toute la ſageſſe d'Alfred le Grand, pour rétablir la tranquillité dans le Royaume d'Angleterre. Il vainquit les Danois & les chaſſa, il appaiſa les factions, & rendit l'autorité ſouveraine chère aux peuples par ſes bienfaits, redoutable aux mal-intention-

IX. SIÈCLE.

nés par sa fermeté. Il mit toute son application à faire fleurir la Religion, la Justice & les Sciences. Ce n'est qu'à son règne que l'Angleterre a commencé d'avoir une forme de gouvernement régulière, & qu'on a pu la compter en Europe au nombre des Puissances. IX. SIÈCLE.

Il se formoit dans le Nord de nouveaux Etats. La Suède & le Danemark avoient des Rois; la Hongrie, la Bohême & la Pologne des Ducs; la Russie avoit aussi les siens: mais ces Sociétés naissantes se formoient lentement, & les premiers tems de leur histoire sont couverts de nuages épais. La forme de cet Ouvrage ne nous permet pas de percer dans les ténèbres où leurs commencemens sont encore plongés, malgré les travaux des Savans qui se sont efforcés d'y répandre quelque jour. Nous devons attendre que ces Nations aient une existence plus certaine & une considération plus marquée, pour nous occuper d'elles.

IX. SIÈCLE.

ARTICLE IV.

État de l'esprit humain en Orient & en Occident, par rapport aux Sciences & aux Lettres.

LA plaie que le fanatisme de Léon l'Isaurien avoit faite aux Sciences, en brûlant la Bibliothèque de Constantinople, & en ordonnant la mort des hommes de Lettres, gardiens de ce précieux dépôt, n'étoit pas de nature à se guérir sans de prompts & puissans secours. Il auroit fallu pour cela que les Souverains qui peuvent tout, parce qu'ils ont de grands moyens, se fissent un devoir de justice de réparer le mal qu'un de leurs prédécesseurs avoit fait, à la honte du Trône & de la raison. Mais trop occupés de leurs intérêts & de leurs plaisirs, de leurs guerres & de leurs intrigues, ils négligèrent cette obligation, comme tant d'autres. Ainsi les Sciences languissoient, & si quelque sage, content de vivre & de penser pour soi-même, les cultivoit en secret, il étoit inconnu de ses Maîtres. Cependant

les Arts de luxe & d'agrément étoient recherchés, par une Nation voluptueuse & portée à raffiner sur le plaisir; car les Grecs, tout dégénérés qu'ils étoient, conservoient encore quelque chose de la sensibilité de leurs ancêtres, & de ce goût ingénieux qui produisit chez eux tant d'Artistes célèbres. Les Grands, les hommes riches, tous ceux qui aimoient à se procurer des jouissances exclusives, excitoient ce genre d'industrie. L'Empereur Théophile qui aimoit la Musique, la Peinture & les Méchaniques, encouragea ceux qui étoient capables d'exceller dans ces Arts. Parmi les choses rares qu'il avoit rassemblées, on parle sur-tout d'un grand arbre d'or, dont les branches étoient chargées d'une infinité d'oiseaux artistement formés, qui par le jeu de certains ressorts invisibles, chantoient plusieurs airs mélodieux, dont l'ensemble produisoit un concert, où la mesure & la diversité des parties étoient observées. Néanmoins ce même Théophile qui savoit mettre aux productions des hommes inventifs, le prix qu'elles méritent, ignoroit qu'il y eût dans ses Etats un Philosophe, un vrai Savant, capable d'éclairer les hom-

IX. SIÈCLE.

IX. SIÈCLE.

mes, & il fallut que le Calife Almamon lui demandât le ſage Léon, pour le lui faire connoître. C'eſt que le goût de certains Arts dont les ouvrages n'ont d'autre mérite que la difficulté vaincue, peut ſubſiſter chez un peuple frivole & ſpirituel, lorſque les connoiſſances utiles, qui tendent à perfectionner la raiſon, n'y ſont plus que foiblement cultivées.

Le Céſar Bardas qui gouverna l'Empire en Miniſtre abſolu, ſous le nom de Michel III, ſon neveu, après avoir exclu des affaires l'Impératrice Théodora, parmi tous les vices d'une ame vile & d'un cœur corrompu, eut du moins la bonne qualité d'aimer les Lettres & de protéger les Savans. Il dut ſans doute un goût ſi louable à ſon commerce avec le célèbre Photius, dont les intérêts & les projets étoient devenus les ſiens, depuis que l'ambition les avoit unis. Quoi qu'il en ſoit, Bardas fit ſervir ſon pouvoir au progrès des Sciences & des Arts. Heureux, s'il l'eût toujours employé d'une manière auſſi glorieuſe pour lui, & auſſi utile pour la ſociété! On vit donc à Conſtantinople de nouvelles Ecoles s'élever, & des Profeſſeurs

choisis y enseigner les Sciences & les Beaux-Arts. Les fonctions de ceux à qui ces places furent confiées, devinrent honorables par les distinctions qu'on y attacha, & lucratives par les récompenses qui en furent le prix. Le nom de Savant cessa de condamner à l'obscurité ceux qui l'avoient acquis par le travail & les veilles. Le chemin des honneurs & de la fortune s'ouvrit pour les talens. Photius & plusieurs autres en furent des exemples. L'état d'un Citoyen consacré à l'enseignement, n'eut rien qui pût mortifier l'amour-propre, & le fameux Patriarche qu'on vient de nommer, ne rougit point d'y chercher, après sa chûte, des ressources nécessaires à sa subsistance. Léon de Thessalonique recherché, comme nous l'avons dit, par le Calife de Bagdad, tiroit aussi de ses leçons le salaire qui le faisoit vivre.

Sous Léon le Philosophe, les Sciences & les Lettres acquirent un nouveau lustre. Ce Prince les fit asseoir avec lui sur le Trône impérial; & si le déréglement de ses mœurs fut en contraste avec le titre de Sage qu'on lui donna, il le mérita du moins par ses connoissances & ses talens. Il avoit fait une étude particulière

des bons Ecrivains de l'antiquité. Il poſſédoit toutes les fineſſes de ſa Langue, & la parloit avec pureté. La rédaction des anciennes Loix qui fut exécutée d'après ſes vues, & le nouveau Code qu'il publia, font honneur à ſa mémoire. C'eſt le corps de Juriſprudence que les Grecs ont toujours ſuivi depuis. Les Sciences durent fleurir à Conſtantinople & dans l'Empire à l'ombre de ſa protection. Cependant les monumens de Littérature qui nous reſtent de ce règne & du précédent, ne répondent pas aux idées du beau & du vrai qu'on puiſe chez les anciens. On les étudioit beaucoup, on ſe propoſoit de les imiter; mais ce n'étoient que des imitations foibles, ſans chaleur & ſans vie, qui n'avoient point les beautés ſublimes ou touchantes des modèles. Ainſi dans cette époque les eſprits étoient par rapport aux Sciences, dans cet état mitoyen qui ſépare les ténèbres de la lumière, & qui tient aux unes & à l'autre.

IX. SIÈCLE.

Dans les premiers tems de l'Iſlamiſme, l'ignorance avoit été le partage des ſectateurs de Mahomet; c'étoit même une de leurs vertus, & le devoir qu'elle leur impoſoit de fuir toute étude capa-

ble d'éclairer l'esprit & de l'étendre, fut long-tems observé avec une religieuse fidélité. Une crédulité aveugle leur tenoit lieu de toutes les connoissances. L'art de la guerre étoit le seul où il leur fût permis de s'exercer & de faire des progrès, parce qu'en s'y rendant habiles, ils avançoient l'exécution du grand dessein conçu par le Prophête, de soumettre tous les peuples à sa Religion & à son Empire. Les bons Musulmans étoient si convaincus qu'on ne pouvoit être un parfait Croyant qu'en bornant toutes ses études à l'Alcoran, que quand Al-Raschid appella les Sciences & les Savans auprès de lui, ce fut un scandale dont tout le monde murmura. Ce Prince lui-même, malgré son amour pour les Lettres, & le grand desir qu'il avoit de savoir, se crut obligé de respecter un préjugé d'autant plus imposant, qu'il étoit fondé sur la Religion. Il s'enfermoit avec les Savans qui vivoient à sa Cour, pour se dérober aux yeux des profanes. Non qu'il voulût fermer aux autres les sources du savoir, & réserver pour lui seul un trésor, qui ne diminue point en le communiquant; mais il ne vouloit pas tendre un piége

IX. SIÈCLE.

à la simplicité des fidèles pour qui son exemple auroit pu devenir dangereux. Il craignoit sans doute aussi les plaintes toujours amères & souvent contagieuses des dévots.

IX. SIÈCLE.

Al-Mamon son fils, nourri dans le sein des Lettres, & doué de tous les talens qui les font cultiver avec succès, ne fut point asservi aux idées qui avoient porté son père à renfermer les Sciences dans le Palais impérial. Il établit des Ecoles publiques, des Académies, auxquelles il donna des Modérateurs & des Maîtres propres à remplir ses vues. Il y attacha des revenus considérables, & voulut qu'elles fussent ouvertes à tous ceux que le desir de perfectionner leur raison y conduiroit. Il savoit que travailler à rendre ses sujets plus éclairés, c'étoit s'occuper de leur bonheur. Les Docteurs Musulmans & les zélés sectateurs de l'Alcoran, leurs disciples, gémissoient entre eux d'une conduite qui tendoit, suivant leurs idées, au renversement de la piété. Mais, comme un grand Prince en impose toujours par son génie, & contient tous les ordres dans la dépendance, Al-Mamon qui n'ignoroit pas ces murmures, en

fit peu de cas, & continua de répandre ses bienfaits sur les talens. La différence des Religions n'étoit point un obstacle à son estime & à sa faveur. Ayant entendu parler du mérite & des vastes connoissances de Léon, Archevêque de Thessalonique, qui vivoit ignoré à Constantinople du produit modique de ses leçons, il le demanda à Théophile. L'Empereur honteux d'apprendre par le Prince Musulman, qu'il possédoit un trésor dont il n'avoit pas su profiter jusques-là, résolut de le garder pour lui-même, & de le faire valoir. Mais le Calife piqué d'un refus auquel il ne s'attendoit pas, arma pour s'en venger, & déclara la guerre au Prince Grec. C'est peut-être la seule fois qu'on ait vu les Souverains prendre les armes, pour se disputer la possession d'un Savant. IX. SIÈCLE.

Les successeurs d'Al-Mamon, sans avoir son goût pour les Arts, ni ses lumières, ne laissèrent pas de soutenir les établissemens qu'il avoit formés en faveur des Lettres. Parmi les Sciences, l'Astronomie, la Géométrie, la Médecine & la Chimie qui en est une branche, furent les principaux objets de l'étude

IX. SIÈCLE.

& de l'émulation parmi les Arabes. Dans les autres facultés, ils se bornèrent à traduire & à commenter les Ouvrages des Anciens. Parmi les Arts agréables, ils cultivèrent avec succès la Poésie & la Musique. Mais leurs préjugés de Religion, & l'horreur qu'ils avoient pour l'idolâtrie, ne leur permit pas de s'appliquer à la Peinture, ni à la Sculpture. Ils les regardoient comme des Arts profanes & sacrilèges, qui apprennent aux hommes à représenter la divinité sous des formes sensibles.

Les Miramolins, ou Califes d'Espagne, invitèrent aussi les Sciences & les Arts à venir s'établir dans cette partie de l'Empire Musulman. La magnificence, la galanterie & les plaisirs règnoient dans leur Cour, & donnoient de l'activité aux Arts, qui contribuent aux agrémens & aux délices de la vie. Abdérame II, qui monta sur le Trône en 822, fut le protecteur des Sciences, & l'ami des Savans. Il aimoit la Philosophie, la Musique & la Poésie; il en fit son amusement, & pour se délasser des affaires, il passoit tous les jours quelque tems dans la société des gens de Lettres qu'il avoit attirés auprès de lui, par sa générosité.

Pour donner à nos Lecteurs une idée juſte de l'état des Lettres & des Sciences en Occident pendant le neuvième ſiècle, nous devons reprendre des faits que l'ordre des choſes, préférable à celui des tems dans les objets de diſcuſſion, nous a fait renvoyer ici. On ſe rappelle ce que nous avons dit ſur la barbarie du ſiècle précédent, avant que Charlemagne eût fait éclore le beau jour qui éclaira la France & le reſte de l'Occident ſous ſon règne. Lorſqu'il prit les rênes du Gouvernement, toutes les contrées qui formoient le vaſte Royaume dont il devenoit Souverain, étoient couvertes des plus épaiſſes ténèbres. Pepin n'avoit ſongé qu'à s'affermir ſur le Trône où ſon heureuſe politique, ſecondée par les circonſtances, l'avoit fait monter, & il crut avoir mis la dernière main à ſon ouvrage, en fixant la Couronne dans ſa famille. C'étoit à ſon ſucceſſeur, s'il étoit digne de poſſéder un ſi brillant héritage, à faire le reſte, en donnant des lumières, des talens & de l'émulation aux François qu'il trouvoit ſoumis & fidèles. Ce fut auſſi le premier ſoin de Charlemagne. Mais avant de s'y livrer, avant

IX. SIÈCLE.

IX. SIÈCLE.

de commencer l'entrepriſe difficile & glorieuſe d'éclairer ſa Nation, il voulut ſortir lui-même des ténèbres où il avoit paſſé les trente premières années de ſa vie. Le courage avec lequel ce Prince, au milieu des ſoins immenſes de la Royauté, ſe ſoumit à étudier les élémens des Sciences, & dévora les dégoûts des premières notions, eſt peut-être ce qu'il a fait de plus grand. C'eſt du moins une preuve bien forte de la vive ardeur, on pourroit même dire, de la paſſion violente, qu'il avoit de ſavoir. Alcuin & Pierre de Piſe furent ſes guides, dans une carrière ſi pénible pour tous ceux qui entreprennent de la parcourir, & ſi nouvelle pour lui. A peine y eut-il fait les premiers pas, qu'il étonna ſes maîtres, par les idées neuves qui ſe préſentèrent à lui, ſur la plupart des matières dont il faiſoit l'objet de ſon application. C'eſt que le génie, don rare & précieux, que la nature n'accorde guère à ceux qui ne ſont nés que pour être ſavans, eſt fait pour créer ce que les autres n'apprennent qu'à force de travail. Charles animé de ce feu, qu'on peut appeller divin, en le qualifiant par ſes effets, paſſa rapidement

d'une ignorance presqu'absolue, à la connoissance profonde pour son tems, de toutes les Sciences que la Littérature embrassoit alors. Elles n'eurent rien d'inaccessible pour lui, & sa pénétration le mit bientôt en état d'en disserter avec les plus habiles. Il leur communiquoit ses vues pour la perfection de chaque partie. C'étoit le dernier effort de la raison, dans un siècle où le voile qui lui déroboit la lumière depuis si long-tems, étoit à peine soulevé. L'esprit d'analyse qui remonte aux premiers principes, n'avoit pas encore appris aux hommes, à considérer le système des connoissances humaines, dans son ensemble & dans ses rapports.

IX. SIÈCLE.

On vit s'élever dans l'intérieur du Palais, une Ecole dont la direction fut confiée à des hommes d'un mérite généralement avoué. C'étoit l'élite des Savans. Charlemagne avoit formé cette institution en faveur de sa famille & des jeunes Seigneurs attachés à sa personne. On a prétendu, mais faussement, que cette École si célèbre alors en France, avoit été l'origine de l'Université de Paris, la première du Monde dans l'ordre des tems, & la plus dis-

IX. SIÈCLE.

tinguée par les grands hommes en tout genre dont elle a été le berceau. Quoiqu'on ne puisse lui assurer d'époque sûre avant le onzième siècle, il seroit peut-être permis de conjecturer, que l'Ecole particuliére érigée à Paris dans le cours du neuvième par le Moine [illegible], sorti du Monastère de S. Germain d'Auxerre, fut le germe d'où l'on vit éclore dans la suite, ce Corps académique, dont la célébrité n'a fait qu'augmenter jusqu'à nos jours.

Indépendamment de l'Ecole du Palais, Charlemagne ouvrit encore dans toute l'étendue de ses Etats deux autres sources d'instruction. L'une étoit destinée à ceux qui se proposoient de parcourir toute la carrière des Sciences; l'autre étoit à l'usage des enfans du simple peuple des Villes & des Campagnes. Le siège des Ecoles de la première espèce, se trouvoit dans les Cathédrales & les Abbayes. On y enseignoit toutes les facultés, & principalement la Grammaire, l'Arithmétique, l'Astronomie, la Dialectique, &c. Les autres Ecoles d'un rang moins distingué, quoique d'un usage plus général & plus intéressant pour la Nation, se bornoient aux élémens de

la Lecture, de l'Ecriture & de l'Arithmétique. IX.

Des établiſſemens ſi nombreux & ſi ſagement combinés, devoient ramener ſans doute les Sciences & les Lettres à l'état le plus floriſſant. Mais il auroit fallu pour cela que l'eſprit humain ſe fût trouvé dans ſes heureuſes diſpoſitions qui ſont le produit d'une multitude de cauſes, que la nature ſeule a le pouvoir de raſſembler & de faire agir. Ainſi le zèle de Charlemagne pour le progrès des Sciences, les bienfaits qu'il répandit ſur les hommes de mérite, les moyens qu'il prit pour exciter l'émulation, ne ſervirent qu'à ranimer pour peu de tems le goût des études. Ce fut un jour brillant, mais paſſager, tel qu'il s'en éleve quelquefois dans ces climats, qui ſont habituellement couverts de nuages & de brouillards. SIECLE.

A peine le Monarque à qui la Littérature dut cette gloire, trop promptement éclipſée, étoit-il deſcendu au tombeau, que le ſuperbe édifice qu'il avoit élevé, s'ébranla, ſans attendre les ſecouſſes du tems. Louis le Débonnaire, Charles le Chauve, Louis le Bégue & leurs ſucceſſeurs, Princes foibles, bor-

IX. SIÈCLE.

nés, sans génie, sans attrait pour les grandes choses, & d'ailleurs traversés par des guerres étrangères & domestiques, qui ne leur firent connoître que les embarras & les dégoûts du Trône, ne purent donner aux institutions de Charlemagne l'appui dont elles avoient besoin, pour accroître le lustre qu'elles avoient reçu de lui, ou le conserver. On vit donc en peu de tems les esprits rétrograder vers le point d'où ils étoient partis au milieu du huitième siècle, & les Lettres retomber dans la barbarie dont la rouille commençoit à céder aux efforts du travail. Elles s'y enfoncerent de plus en plus au milieu des malheurs publics qui désolèrent la France. Leurs asyles furent profanés ou détruits par les ravages des Normands & les querelles journalières des Seigneurs, qui furent dans toutes les parties du Royaume l'effet inévitable de la féodalité. Ce déclin des études, ce dépérissement des Sciences, prit un cours si rapide, qu'à la fin du neuvième siècle, on retrouvoit à peine dans quelques Eglises & dans quelques Monastères de foibles traces de ce que leur auguste Restaurateur avoit fait pour elles, cent ans auparavant. De tou-

tes les facultés qu'on cultiva dans les Ecoles ſous l'époque où nous ſommes, la Dialectique fut celle qui ſe ſentit le moins de la langueur où tombèrent les autres. On continua de s'y exercer; on y fit même de nouveaux progrès. C'eſt qu'elle étoit liée avec l'étude de la Religion, & qu'on eut ſouvent beſoin de ſon ſecours pour enlever aux Novateurs qui parurent alors, les armes du ſophiſme avec leſquelles ils ſe défendoient, & démêler l'artifice des faux raiſonnemens dans leſquels ils s'enveloppoient. IX. SIÈCLE.

Les éloges que nous donnerons aux Ecrivains eccléſiaſtiques de ce ſiècle dans l'article qui leur ſera conſacré, n'offriront pas une contradiction avec ce que nous venons de dire. La plupart s'étoient formés dans les beaux jours de Charlemagne; & ſi le flambeau des Sciences qu'il ralluma, répandit encore quelque lumière après lui, ce fut à ces hommes nourris dans les Ecoles de Littérature que ce Prince avoit ouvertes, qu'on en fut redevable. Par l'époque de leur mort, nous avons dû les rapporter aux tems dont nous traçons l'hiſtoire, quoique par la ſource de leurs talens & par

le développement de leurs connoissances ; ils appartinssent au siècle qui venoit de s'écouler.

IX. SIÈCLE.

ARTICLE V.

État du Christianisme dans les diverses Régions du Monde au neuvième siècle.

LE commencement du neuvième siècle fut un tems d'épreuve & d'agitation pour l'Eglise d'Orient, où l'hérésie des Iconoclastes, assoupie & non détruite, comptoit encore une infinité de partisans. Iréne avoit contenu leur fureur, & procuré le triomphe de la vérité dans le second Concile de Nicée, septième œcuménique ; mais le calme qu'elle avoit rendu à la Société chrétienne, attaché pour ainsi dire à la destinée de cette Princesse, cessa presque au moment qu'elle perdit l'Empire. Le fanatisme allumé par Léon l'Isaurien, étoit un feu caché, qui n'attendoit pour déployer encore son activité & causer de plus grands ravages, qu'un souffle puissant qui le ranimât, & une main qui lui fournît de nouveaux alimens. Il trouva l'un & l'autre dans les

Empereurs Nicéphore, Léon l'Arménien, Michel le Bégue, & Théophile. IX. SIÈCLE.

Ces Princes ennemis des saintes Images, ou pour mieux dire de toute vérité, prirent à tâche de détruire tout ce qui avoit été fait pour le rétablissement de la paix & l'affermissement du dogme catholique. Léon qui avoit déguisé d'abord ses vrais sentimens sous une apparence de zèle pour la foi, ne tarda pas à se montrer tel qu'il étoit, lorsqu'il se vit affermi sur le Trône, où il étoit monté par la révolte. Sa haine contre les Images, & les violences auxquelles il se porta contre ceux qui les honoroient, ne peuvent être comparées qu'à celles dont Léon l'Isaurien, premier auteur de cette impiété, s'étoit rendu coupable. Il eut pour complices & principaux instrumens de ses fureurs, deux scélérats bien dignes d'une pareille association; l'un étoit un fourbe, nommé Jean, qui se disoit magicien, & qu'on surnommoit Léconomante, parce qu'il se servoit d'un plat pour prédire l'avenir. Léon n'eut pas honte de placer un homme de cette espèce sur le Siège patriarchal de Constantinople. L'autre étoit Antoine, Métropolitain de Sylée,

vil bouffon, qui ne se trouvoit bien qu'à table, & dont tout le mérite étoit d'amuser les convives par des contes plaisans.

IX. SIÈCLE.

Ces deux infames confidens de Léon l'excitoient à poursuivre par les voies les plus cruelles, tous ceux qui témoignoient du respect pour les Images, & qui voyoient dans la définition du Concile de Nicée, la règle de foi dont il n'étoit pas permis de s'écarter. Le saint Patriarche Nicéphore, avec les autres Evêques & Abbés qui lui étoient unis, s'opposèrent courageusement aux nouvelles tentatives de l'hérésie. Ils eurent la fermeté de venir trouver l'Empereur, & de lui représenter avec une liberté vraiment épiscopale, que l'affaire des Images n'étoit pas un point douteux qui eût besoin d'être examiné de nouveau; que la question avoit été décidée authentiquement & sans retour, par les Pères du second Concile de Nicée; que toutes les Eglises étoient d'accord sur la doctrine consacrée par le décret de ce grand Synode; que le culte des Images avoit pour lui la tradition de tous les siècles & la pratique de toutes les Sociétés orthodoxes; & qu'enfin remettre en question un point de foi clai-

rement décidé par le Jugement ſolemnel des Paſteurs, c'étoit replonger l'Egliſe & l'Etat dans de nouveaux malheurs. Mais ces remontrances, toutes ſages qu'elles étoient, ne produiſirent d'autre effet ſur Léon, que d'enflammer ſon courroux, & de le déterminer à perſécuter ſans ménagement, ceux qu'il appelloit des idolâtres & des impies.

Cependant les moyens violens dont les ennemis des ſaintes Images employoient toute la rigueur, contre ceux dont ils eſſayoient d'abattre le courage, ne leur paroiſſoient pas aſſez efficaces pour ſubjuguer tous les eſprits. Ils ſentoient combien les Catholiques tiroient d'avantages du Jugement prononcé dans une Aſſemblée canonique, où l'intrigue & le pouvoir n'avoient point dominé. Ils voulurent donc affoiblir, autant qu'il étoit poſſible, l'autorité de cette déciſion, en lui oppoſant un décret revêtu des mêmes formes extérieures, & ſouſcrit par une foule d'Evêques, dans un Concile célébré avec tout l'appareil capable d'en impoſer aux peuples. Cette aſſemblée d'iniquité, formée d'Iconoclaſtes & d'Evêques qui avoient cédé aux mauvais traitemens, ſe tint à Conſtantinople dans

IX. SIÈCLE.

l'Eglise de Sainte Sophie en 815. A la manière dont ce faux Concile étoit composé, aux armes dont il se préparoit à faire usage, on pouvoit prévoir quelle en seroit l'issue. Mais ce qu'on ne pourroit croire, si des monumens certains n'en attestoient la vérité, ce sont les outrages qu'on osa faire aux Evêques catholiques, dans un lieu où l'on ne s'étoit réuni que pour écarter, disoit-on, du culte religieux, des profanations qui le déshonoroient. On déchira leurs habits, on les renversa par terre, on leur mit le pied sur la gorge, on leur cracha au visage; & quand on vit qu'on n'obtenoit rien d'eux par tous ces mauvais traitemens, on les chassa honteusement, en les accablant de coups. Comment des Evêques purent-ils oublier ce qu'ils se devoient à eux-mêmes, jusqu'à se porter à des excès si révoltans contre des Collégues? Comment ne voyoient-ils pas que c'étoit avilir leur propre dignité, donner l'exemple du mépris, & dégrader un caractère dont l'honneur devoit leur être cher, que de couvrir ainsi d'ignominie ceux qui partageoient avec eux la plénitude du Sacerdoce? Exemple terrible d'aveuglement & de

fureur, qui, joint à tant d'autres du même genre, doit nous apprendre qu'il n'y a point d'horreurs, point de barbarie que le fanatisme ne se permette, quand on lui donne la liberté de se livrer à ses transports. IX. SIÈCLE.

Les Iconoclastes demeurés seuls dans l'Assemblée, érigèrent en décret solemnel ce qui avoit été fait contre le culte des Images dans le faux Concile de 754, & dirent anathême au Synode œcuménique de Nicée. Après une pareille décision, on devoit s'attendre à voir tomber tous les coups de la vengeance, tout le poids de l'autorité courroucée, sur les Catholiques assez intrépides pour refuser de s'y soumettre. La chose ne manqua pas d'arriver comme on l'avoit prévue. Les prisons, les exils, les châtimens de toute espèce, devinrent le prix de la résistance généreuse de quiconque osa parler en faveur des Images, ou même les révérer en secret. Jean Léconomante, digne Ministre des fureurs de Léon, fit voir tout ce que la haine d'un méchant homme est capable d'inventer, pour la perte des gens de bien. L'Empereur lui avoit livré les Evêques & les Abbés, dont

IX. SIÈCLE.

le courage ne s'étoit point démenti ; par les tourmens & les affronts. Ce malheureux, plus ennemi encore de la vertu que de la vérité, mit tout en usage contre des hommes également recommandables par leur attachement à l'une & à l'autre. Las d'employer les supplices, il y fit succéder les caresses & les promesses. Quelques uns se laissèrent prendre à ce piége, & consentirent à communiquer avec le Patriarche, qui, de son côté, ne refusa pas de dire anathême à ceux qui n'adoroient pas l'Image de J. C. A ce prix, on rendit les Evêques à leurs Eglises, les Abbés à leurs Monastères. Mais les zélés défenseurs de la foi, inébranlables dans leurs principes, & fortement convaincus que les ménagemens ne servent qu'au triomphe de l'erreur, pleurèrent cette foiblesse, & la regardèrent comme une tache à la vie de ces bons Prélats.

Le calme fut rétabli pour quelque tems à la mort de Léon. La conjuration qui le priva de l'Empire & de la vie, donna la pourpre à Michel le Bégue. Indifférent pour les affaires de la Religion, & sans capacité pour celles de l'Etat, si ce Prince ne travailla pas à la

prospérité de l'Eglise, au moins il ne la troubla point en se déclarant contre elle, comme ses prédécesseurs. Il affectoit même une parfaite neutralité entre les adversaires des Images, & les zélés défenseurs de leur culte. Mais le mal qu'il ne fit point par lui-même, il le laissa faire par ceux à qui son indolence avoit confié l'autorité. Ils s'en servirent au gré de leurs passions. Tandis que l'Empereur passoit des journées entières à faire essayer des chevaux & à les exercer, unique talent dans lequel il se piquoit d'exceller, ses Ministres nourris dans le parti des Iconoclastes, persécutoient ouvertement les Catholiques. C'étoit principalement aux Clercs & aux Moines qu'ils faisoient éprouver tous les effets d'une haine implacable. On inventoit contre eux de nouveaux supplices, dont le plus ordinaire étoit de les faire expirer sous les coups de fouet. Il en périt un grand nombre de cette manière. Ceux qui échappoient à ce genre de barbarie, étoient jettés dans des prisons infectes, où ils ne recevoient pour toute nourriture que du pain moisi & de l'eau corrompue. On poussa même l'atrocité jusqu'au point d'en enfermer quelques-uns

IX. SIÈCLE.

IX. SIÈCLE.

dans des tombeaux, avec des malfaiteurs qu'on y laissa mourir de faim comme eux.

L'Eglise, loin d'obtenir quelqu'adoucissement à ses maux sous le règne de Théophile, qui devint Empereur par la mort de Michel son père, ne vit peut-être point de tems plus orageux, pendant toute la querelle des Images, que les premières années de ce jeune Prince. Il n'étoit âgé que de douze ans, & il en régna treize. La persécution devint générale, & les cruautés qu'on exerça contre les Catholiques de toute condition, n'eurent point de bornes. L'Empereur irrité par la courageuse résistance de ceux que les injures & les tourmens, ne pouvoient faire consentir à la destruction des Images, les abandonnoit à des satellites impitoyables, qui ne les quittoient qu'après s'être lassés à les frapper. Il entreprit lui-même d'ébranler la foi de Théodora son épouse, & de Théoctista sa belle-mère; mais ces vertueuses Princesses résistèrent à tous ses efforts, & ne cessèrent de se montrer pleines de respect pour les saintes Images, & de compassion envers ceux qui souffroient pour la vérité. Les Moines étoient chas-

fés de leurs saintes retraites, battus sans pitié pour le grand âge de plusieurs, avec des nerfs de bœuf, jusqu'à rendre les derniers soupirs; d'autres sans asyle & sans secours, alloient mourir par troupes sur les bords de la mer & dans des lieux écartés, où leurs cadavres restoient sans sépulture. Mais le trait le plus propre à faire connoître la violence de cette persécution, & la cruauté de Théophile, est le supplice inoui qu'il fit subir à deux Confesseurs, nommés Téodore & Théophane. Ils étoient freres, & leur attachement au culte des Images leur avoit déja mérité la peine de l'exil sous le règne de Michel. Théophile les rappella, comme pour essayer de nouveau le pouvoir de la douleur, sur ces hommes que leur constance avoit rendus célébres. Les ayant trouvés dans les mêmes sentimens de zèle pour la vérité, & de courage pour sa défense, il les fit battre en sa présence avec une barbarie sans exemple, après quoi on les étendit sur des bancs, & on imprima sur toutes les parties de leur visage, avec un fer chaud, douze vers qui contenoient le motif de leur condamnation; supplice dont l'idée n'étoit encore venue à l'esprit

IX. SIÈCLE.

IX. SIÈCLE.

d'aucun tyran. L'opération dura tout un jour, & l'on peut imaginer combien elle fut douloureuse. Quand elle fut achevée, les deux saints Confesseurs ne purent s'empêcher de dire à Théophile, que cette inscription seroit leur gloire, & sa condamnation au tribunal de J. C. La prison & le bannissement les déroberent à de nouvelles épreuves, & bientôt la mort, suite des tourmens affreux qu'ils avoient endurés, leur assura la récompense des Martyrs.

Après un orage si long & si furieux, le calme fut enfin rendu à l'Eglise par l'Impératrice Théodora, à qui la Providence confia la destinée de l'Empire, pendant la minorité de Michel III, fils de Théophile, que la mort enleva en 842. Ce fut le dernier terme de l'hérésie, qui perdit en peu de tems ses plus ardens sectateurs, quand elle cessa d'être soutenue par les Souverains, & de marcher le fer à la main contre les défenseurs de la foi. Les Images furent rétablies, & leur culte protégé par la piété de Théodora, reprit bientôt son ancienne splendeur. Ainsi finit cette tempête, la plus violente que le souffle du fanatisme eût jamais excitée dans le monde. Elle

avoit ravagé l'Egliſe & l'Empire pendant plus d'un ſiècle.

IX. SIÈCLE.

La régence de Théodora fut le règne de la juſtice & de la vertu, mais ſon fils ne marcha pas ſur les mêmes traces. Nous verrons bientôt les nouveaux troubles qu'il excita dans l'Egliſe, par la protection qu'il accorda aux projets ambitieux de Photius, le plus habile & le plus méchant des hommes. Cependant ſon règne fut marqué par un événement glorieux à la Religion; c'eſt la converſion des Bulgares qui embraſſerent le Chriſtianiſme l'an 865. Ces peuples étoient depuis long-temps en guerre avec l'Empire. Dans l'une de ces expéditions, la ſœur du Roi Bogoris ayant été priſe & conduite à Conſtantinople, fut inſtruite dans les principes de la Religion Chrétienne. Remiſe en liberté & rendue à ſon frère, elle lui fit goûter les vérités dont elle avoit connu le prix. Ce Prince non content d'avoir quitté les idoles, voulut s'élever à la perfection du nouveau culte qu'il venoit d'adopter. Il renonça donc au Trône, pour ſe conſacrer aux exercices de la vie monaſtique. Mais ſon fils aîné, en faveur duquel il s'étoit démis de la Couronne, ne répon-

IX. SIÈCLE.

dit pas à ſes vues ; il gouvernoit avec imprudence, & montroit du penchant pour le Paganiſme. Bogoris mécontent de cette conduite, quitta ſa retraite, & reprit le gouvernement de ſes Etats. Il punit ſon fils avec une ſévérité peu conforme à la douceur du Chriſtianiſme, mais qui s'excuſe en partie par les mœurs encore féroces de la Nation. Dès que les fautes du jeune Prince eurent été réparées, Bogoris deſcendit une ſeconde fois du Trône pour y faire monter le cadet de ſes fils, plus digne de lui ſuccéder que l'aîné, & retourna dans la ſolitude où il termina ſa carrière dans les pratiques les plus auſtères de la pénitence. Les Bulgares que ſon exemple avoit fait entrer dans l'Égliſe, la conſolerent des maux qu'ils lui avoient cauſés pendant leurs guerres avec les Romains. Idolâtres alors, ils avoient traité les Chrétiens avec la dernière inhumanité. Cruels dans la victoire, & jaloux de procurer de nouveaux adorateurs à leurs Dieux, ils faiſoient ſouffrir des tourmens incroyables à leurs captifs, pour les engager de quitter le ſervice de J. C. On porte à pluſieurs centaines, le nombre de Martyrs qui ſcellerent la foi de leur

sang, dans ces différentes occasions.

IX. SIÈCLE.

Les Sarrasins n'étoient pas des ennemis moins acharnés à la destruction du Christianisme, que les Payens même. La Religion & la politique s'unissoient pour leur inspirer la haine la plus vive contre les disciples de J. C. Ils les détestoient comme ennemis de la Loi Musulmane, & comme sujets des Empereurs. Les guerres civiles qui s'allumerent entre les enfans d'Al-Raschid au commencement de ce siècle, remplirent tout l'Orient de meurtres & de pillages. Une partie des malheurs publics dont elles furent la source, retomba sur les Eglises de ces contrées. Les différens partis qui couroient les campagnes, étoient également cruels, également animés à la destruction. Les Temples & les Monastères n'échappoient guère à leur avidité. Le brigandage, la profanation, le massacre des Clercs & des Moines, en étoient la suite ordinaire. La brutalité du soldat ne connoissoit point de bornes, & son impiété sacrilège se plaisant à faire du mal aux Chrétiens, elle étouffoit dans son cœur tout sentiment d'humanité lorsqu'il s'agissoit d'eux. Chaque jour voyoit renou-

IX. SIÈCLE.

veller ces horribles scènes. Jérusalem, Alexandrie, la Palestine, la Syrie & l'Egypte, n'eurent point d'Eglises ni de Monastères, où le fer & le feu ne portassent toutes les horreurs, que des hommes accoutumés à se baigner dans le sang, sont capables de commettre. Les Chrétiens de tout état se voyant sans cesse exposés aux insultes & à la mort, n'avoient point d'autre ressource que la fuite. Mais ce n'étoit pour la plupart que changer d'épreuve & de danger : car lorsqu'ils alloient chercher un asyle dans les Villes soumises à la domination des Souverains de Constantinople, ils y trouvoient un nouveau genre de persécution de la part des Iconoclastes, s'ils étoient Catholiques. Ainsi leur condition ne pouvoit être plus déplorable. Sans parler du nombre presqu'infini de ceux qui périrent sous les coups des infidèles, combien ne dut-il pas y en avoir que la fatigue, la misère, l'intempérie des saisons, la privation des choses les plus nécessaires à la vie, firent mourir avant d'avoir trouvé une retraite & des secours ? La Religion étant la cause des maux qu'ils souffroient, on ne peut leur refuser le titre de Martyrs.

Leurs

Leurs guerres contre l'Empire, presque toujours avantageuses pour eux, étoient pour les Chrétiens de leur domination de nouvelles sources de calamités. Tous ceux qui tomboient en leur pouvoir, devoient s'attendre aux plus mauvais traitemens, s'ils refusoient d'embrasser la Loi de Mahomet. On n'épargnoit que les apostats, & on faisoit éprouver tout ce que la cruauté jointe au fanatisme peuvent inventer de supplices plus horribles, à ceux qui préféroient la conservation de leur foi à celle de leur vie. On les jettoit chargés de chaînes dans des prisons affreuses où le plus foible crayon du jour ne pénétra jamais; on les y nourrissoit d'un peu de pain & d'eau; & si l'on espéroit qu'affoiblis par la douleur & par la faim, ils pourroient se prêter plus aisément aux insinuations & aux caresses, on leur envoyoit des Docteurs qui disputoient avec eux, & des dévots qui tâchoient de les gagner par les témoignages de la plus tendre compassion. S'ils résistoient encore, on redoubloit de rigueur, & on les soumettoit à de nouvelles épreuves, jusqu'à ce qu'ils fussent vaincus ou qu'ils succombassent à leurs maux. Il y

IX. SIÈCLE.

en eut qui vécurent ſept ans entiers dans
IX. cet état, qu'on peut bien appeller une
SIÈCLE. continuité de ſupplice & de mort. Les meilleurs Princes, tels qu'Al-Raſchid, Al-Mamon & Motaſſem, furent les plus cruels dans leur faux zèle, & les plus violens à exciter le feu de la perſécution allumée contre les Chrétiens dans preſque tout l'Empire Muſulman. Qu'on juge d'après cela de la confiance que méritent les Ecrivains qui nous repréſentent l'Iſlamiſme comme une Religion douce & tolérante ?

Les Muſulmans d'Afrique & d'Eſpagne cauſoient de leur côté des maux à peu près ſemblables à la Société chrétienne en Occident. C'étoient le même eſprit, les mêmes mœurs, la même animoſité contre le Chriſtianiſme, il en devoit réſulter les mêmes effets. Leurs conquêtes dans la Sicile & la Calabre, leurs irruptions dans la Sardaigne, dans la Corſe & dans le continent de l'Italie juſqu'aux portes de Rome, entraînerent des meurtres, des pillages, des calamités de toute eſpèce. Les Egliſes, les Monaſtères des deux ſexes & leurs pieux habitans, échappoient rarement à leurs coups. Le Pape Jean VIII fut obligé de

payer tribut à ces infidèles, pour racheter la Ville & ſes environs du pillage. Ils jugeoient indigne de pitié quiconque préféroit l'Evangile à l'Alcoran, & dans leurs préjugés inhumains, c'étoit faire une œuvre méritoire, que de maſſacrer tous ceux qui profeſſoient une Religion que l'Iſlamiſme traitoit d'impiété. IX. SIÈCLE.

L'Eſpagne étoit le centre de la Puiſſance Muſulmane en Occident. Elle y devint plus abſolue & plus redoutable qu'elle n'avoit jamais été, lorſque le Chef de la Nation ſe fut rendu indépendant du Calife de Bagdad. Ce fut alors que les Arabes donnerent un libre cours à la haine qu'ils avoient contre les Chrétiens, & qu'ils regardoient comme une partie de leurs devoirs. De tous les Souverains qui règnerent pendant le IXe. ſiècle ſur cette partie de l'Empire Muſulman, Abdérame II fut celui qui ſignala davantage une diſpoſition que ſon fanatiſme érigeoit en vertu. Les Chrétiens n'avoient pas encore été perſécutés ſi cruellement qu'ils le furent de ſon tems. L'hiſtoire de cette perſécution, écrite par un témoin oculaire qui répandit lui-même ſon ſang pour J. C., ne laiſſe aucun doute ſur le grand nombre de

IX. SIÈCLE. victimes que le Mahométiſme immola par le glaive & divers autres genres de mort. Les ordres ſanguinaires qu'Abdérame avoit donnés, n'exceptoient ni rang, ni condition; ils furent exécutés avec une extrême rigueur. Ceux qui en étoient chargés, outre le motif de l'obéiſſance & le deſir de s'attirer des éloges par leur fidélité à ſeconder les intentions du Prince, avoient leur propre animoſité à ſatisfaire.

C'étoit principalement aux hommes dévoués par état à l'enſeignement & à la défenſe de la Religion, que s'adreſſoient les miniſtres dont Abdérame dirigeoit l'activité. On les cherchoit avec un ſoin particulier, & ſoit qu'on les crût plus coupables, parce qu'ils témoignoient plus de mépris pour Mahomet, ſoit qu'on eût meilleure opinion de leur courage, on ſéviſſoit contre eux avec plus d'inhumanité. Ordinairement ils n'attendoient pas qu'on les traînât devant le Prince ou ſes agens; ils ſe préſentoient d'eux-mêmes, & pleins d'une intrépidité digne de la cauſe pour laquelle on les perſécutoit, ils parloient avec cette liberté noble & généreuſe qu'on avoit admirée dans les premiers

Martyrs. Leur exemple encourageoit les simples fidèles, & le nombre de ceux qu'on avoit mis dans différentes prisons devint si grand, qu'il fallut ordonner leur supplice, pour faire place à ceux qu'on arrêtoit chaque jour. IX. SIÈCLE.

Ces exécutions devinrent si fréquentes, qu'afin d'abréger les formalités, & dans la crainte que l'appareil des tortures ne portât les Chrétiens à la révolte, Abdérame & son Conseil prescrivirent de faire mourir sans délai, tous ceux qui seroient accusés d'avoir manqué de respect à Mahomet & à sa Religion. Cet ordre cruel qui ouvroit la porte aux délations & aux vengeances personnelles, multiplia tellement les coupables dont on vouloit la perte, que les environs de Cordoue furent bientôt remplis de gibets. Abdérame prenoit plaisir à les voir des fenêtres de son Palais, & sa haine pour les Chrétiens aimoit à se repaître de cet affreux spectacle. Son fils aîné, Mahomed, qui lui succéda, ne se déclara pas avec moins de chaleur & de cruauté contre les adorateurs de J. C. Voyant que les supplices étoient un moyen trop insuffisant pour ébranler leur courage, il résolut de les accabler

d'impôts, & d'employer toutes les inventions d'une barbarie froide & tranquille, pour leur rendre la vie insupportable. On vit pendant cette persécution, qui dura presque sans discontinuité, depuis l'an 822, jusqu'à 886, ce qu'on avoit vu dans les premiers siècles du Christianisme. C'étoit du côté des persécuteurs le même acharnement, la même fureur; & du côté des Martyrs, la même grandeur d'ame & la même fermeté. Les Chrétiens les plus illustres dont la constance fut couronnée alors par le martyre, sont nommés dans l'Histoire : Parfait, Prêtre; Jean, laïc & Marchand; Isaac, Sanche & Valabouse, Moines; Aurèle & Félix, de la plus haute Noblesse; Flore, Marie, Natalie & Liliose, femmes de qualité; Léocrite, Vierge; & enfin George Diacre, & Euloge Prêtre, qui s'étoient consacrés au service des saints Confesseurs.

IX. SIÈCLE.

Le sang chrétien coula aussi en Angleterre, depuis les premières années de ce siècle, jusqu'au règne d'Alfred, si justement surnommé le Grand. Ce furent les Danois ou Normands qui le répandirent, autant par l'effet de leur férocité naturelle, que par haine pour

la Religion de J. C. L'amour du pillage étoit le motif qui portoit ces barbares à venir de si loin ravager des pays où ils espéroient s'enrichir par le butin : c'étoit aussi le principe de leurs cruautés. Ils dirigeoient sur-tout leur marche vers les Églises & les Monastères, & pour s'en approprier plus sûrement les dépouilles, ils en massacroient les pieux habitans. Ces lieux consacrés à la prière & sans défense, étoient pour eux des conquêtes faciles ; ils y trouvoient tout ce qui pouvoit satisfaire leur cupidité, des effets précieux en Vases sacrés, Lampes, Croix, Reliquaires ; des provisions de bouche, des meubles d'un usage ordinaire, & des habits. Ils enlevoient tout, excepté les Livres, dont leur ignorance ne leur permettoit pas de connoître le prix, & les Reliques des Saints, qui n'étoient à leurs yeux que de vils ossemens. Leurs attaques imprévues & leurs brigandages ne pouvoient s'exécuter sans commettre des meurtres & des profanations innombrables. Pour en donner une idée, il suffira de remarquer que dans le pillage d'un seul Monastère, un de leurs Chefs tua de sa main quatre-vingt-quatre Religieux qui l'ha-

IX. SIÈCLE.

IX. SIÈCLE.

bitoient. Les autels furent détruits, les sépultures violées, les choses saintes foulées aux pieds, l'Eglise & tous les bâtimens abandonnés aux flammes.

Les choses changerent de face, lorsqu'Alfred fut monté sur le Trône en 871. Le plus grand service qu'il rendit à l'Angleterre, ne fut pas d'arrêter par ses victoires les ravages des Danois. Il fit plus, en les obligeant à devenir citoyens, par les établissemens qu'il leur procura dans ses Etats presque dépeuplés, & par les sages loix auxquelles il les soumit. Il en dressa aussi pour ses autres sujets, moins jaloux d'étendre sa domination, que de bien gouverner le peuple que Dieu lui avoit donné pour famille. Ce Prince qui aima la Religion & les Lettres, qui fut également pieux & savant, s'occupa toute sa vie à corriger les abus, à détruire les vices, à faire naître dans son Royaume le goût des Sciences & de la vertu. Il ne donnoit les Charges de l'Etat & les Prélatures de l'Eglise, qu'à ceux dont il connoissoit les lumières & la piété. On lui attribue la fondation de la célèbre Université d'Oxford. Il fit éprouver à son Royaume les heureux effets de la police & du bon

ordre. L'Angleterre lui doit ſes plus anciennes & ſes meilleures Loix. Quelques-unes de ſes inſtitutions y ſont encore en vigueur; & ſa mémoire, malgré les révolutions arrivées dans le Gouvernement & la Religion, ſera toujours chère à la Nation dont il fut le bienfaiteur & le père. IX. SIÈCLE.

Jamais la Religion n'avoit été plus floriſſante, & la Société chrétienne mieux ordonnée en France, que ſous le règne de Charlemagne. Ce grand Prince qui ſavoit combien les Miniſtres de l'Egliſe peuvent contribuer à la proſpérité d'une Nation, par leurs exemples, leurs inſtructions & leur zèle, fit du rétabliſſement de la diſcipline un des principaux objets de ſon application. Rien de plus beau, de plus touchant, que les avis qu'il donne aux Evêques, & les règles de conduite qu'il leur propoſe dans ſes Capitulaires & ſes Lettres: c'eſt le langage des Pères & des Conciles. Tous les abus y trouvent leur reméde, & l'on y voit que toutes les plaintes du peuple & du Clergé, quand elles étoient fondées, excitoient la vigilance du Prince à chercher les moyens de les faire ceſſer. Verſé dans l'Ecriture

IX. SIÈCLE.

& la ſcience des Canons, parce qu'il n'avoit négligé aucune des connoiſſances qui pouvoient contribuer au bonheur de ſes peuples, il vouloit que les Prélats ſe diſtinguaſſent par leurs lumières & leurs talens, autant que par leurs vertus. Il n'y eut point dans toute l'étendue de ſes Etats d'établiſſement utile au progrès de la Religion, à l'enſeignement des vérités chrétiennes, & à la décence du culte extérieur, dont il n'eût conçu le projet, ou dont il ne favoriſât l'exécution. Quelles que fuſſent ſes occupations au milieu des guerres qui le faiſoient voler ſouvent d'une extrémité de l'Europe à l'autre, & dans les détails infinis d'une adminiſtration dont il prenoit tout le ſoin, les intérêts de l'Egliſe le trouverent toujours diſpoſé à s'en occuper. L'hiſtoire de ſon règne eſt toute remplie des preuves de ſa religieuſe ſollicitude à cet égard. Les conquêtes qu'il fit en Saxe, en Friſe, en Germanie, ne furent pour lui que des occaſions d'étendre le Royaume de J. C. Il y envoya des Miſſionnaires, pourvoyant à leur entretien par ſes bienfaits, & ſoutenant leurs travaux par ſon autorité; de manière que ce fut par lui, comme nous

l'apprennent les Ecrivains de ſon tems, que ces pays plongés dans les ténèbres du Paganiſme, reçurent la lumière de l'Evangile. La protection de ce pieux Monarque ſe faiſoit ſentir aux Chrétiens, juſque dans les climats les plus éloignés. Sans parler des aumônes qu'il leur envoyoit, c'étoit pour leur avantage qu'il entretenoit un commerce réglé avec les Princes Muſulmans. Aroun-Al-Raſchid, par un hommage volontaire, lui envoya les clefs du ſaint Sépulcre; & ce lieu ſi vénérable aux yeux de la piété chrétienne, eſt encore ſous la protection de nos Rois.

IX. SIÈCLE.

A la mort de ce grand Prince, l'Egliſe qui avoit perdu ſon plus ferme appui, ſe maintint pendant quelque tems dans l'éclat qu'il avoit répandu ſur elle: mais les troubles qui s'éleverent dans l'Etat, les guerres funeſtes qui le ravagerent, & la confuſion qui ſe gliſſa dans toutes les parties du Gouvernement, firent peu à peu retomber la Société chrétienne au même dégré de langueur où nous l'avons vue dans les deux derniers ſiècles. La foibleſſe des Princes, l'indolence des Paſteurs, les incurſions des Normands, & les guerres inteſtines

IX. SIÈCLE.

dont l'anarchie féodale devint la source, contribuerent à miner un édifice que le génie du tems n'avoit pas permis d'asseoir sur des fondemens assez profonds pour en perpétuer la durée. Nous verrons dans l'article des mœurs & de la discipline, tous les maux qui résulterent du concours de ces différens principes.

L'Eglise d'Allemagne, fondée au huitième siècle par S. Boniface & les coopérateurs de ses travaux apostoliques, conserva quelque tems sa première ferveur. Les saints Evêques que Dieu lui avoit donnés s'appliquerent avec succès à la conversion des Payens, & en retirerent un grand nombre du culte des idoles. L'Eglise acquérant par-là de nouveaux enfans, & la foi accroissant son empire, il fallut ériger de nouveaux Evêchés, & donner des Pasteurs à ces peuples grossiers qui connoissoient à peine les dogmes essentiels du Christianisme, & moins encore sa morale & ses Loix. La formation de ces nouveaux Diocèses, & le choix des Pasteurs destinés à les gouverner, se faisoient d'abord par des vues pures, & ne tendoient qu'à la gloire de l'Eglise. Mais ce fut

dans la suite une occasion de troubles, parce que les immenses richesses de ces Eglises, & le haut rang que leurs Prélats occupoient parmi les Seigneurs temporels, étoient des objets propres à exciter l'ambition & la cupidité. Quoi qu'il en soit, la ferveur de ces Eglises naissantes se soutint encore pendant une partie de ce siècle, & on ne les en vit décheoir, que quand l'exemple contagieux des vices étant parvenu jusqu'à ces climats éloignés, elles se laissèrent entraîner dans la corruption générale. IX. SIÈCLE.

Le Christianisme fit encore une nouvelle conquête dans le nord de l'Europe. Hériold, Roi d'une partie du Danemarck, ayant été dépouillé de ses Etats, par une de ces révolutions qui sont fréquentes chez des peuples dont la police & le gouvernement n'ont encore rien de fixe, étoit venu implorer le secours de Louis le Débonnaire. L'Empereur le fit instruire dans les principes de la Religion, avec la Reine son épouse. Ils reçurent l'un & l'autre le Baptême; après quoi l'Empereur donna une armée au Prince Danois, qui partit avec ces forces pour faire valoir ses droits légitimes. Le sort des armes ne lui fut

IX. SIÈCLE.

pas contraire : il triompha de ſes ennemis, & remonta ſur le Trône. Un Moine de Corbie, nommé Anſcaire, qu'il avoit emmene avec lui, prêcha l'Evangile aux Danois, ſous la protection du Prince; & la foi, par ſon miniſtère, fit en peu de tems des progrès conſidérables dans ces contrées ſeptentrionales. Les Suédois, peuple voiſin du Danemark, touchés de ce que la renommée leur apprenoit touchant les vertus du ſaint Miſſionnaire, & les heureux changemens que ſes exhortations produiſoient parmi les Danois, deſirèrent d'avoir part à la lumière qui s'étoit répandue ſur eux. Ils demandèrent auſſi des Ouvriers évangéliques pour les inſtruire. A cet effet on envoya à S. Anſcaire, des compagnons capables de ſeconder ſon zèle dans cette nouvelle miſſion. Leurs travaux, bénis du Ciel, produiſirent des fruits abondans. S. Anſcaire fut Archevêque d'Hambourg, & mérita le titre glorieux d'Apôtre du Nord.

ARTICLE VI.

Schiſme de Photius. Son origine ; ſes effets ; ſa condamnation ; ſes ſuites malheureuſes.

LE grand événement qui va nous occuper, eſt digne de toute notre attention par les ſcènes étranges qui l'accompagnèrent, par le caractère ſingulier du perſonnage qui en fut l'auteur, & par les ſuites déplorables qu'il entraîna. Nous y verrons le choc des plus violentes paſſions, de l'ambition, de la vengeance, de l'hypocriſie ; la vertu opprimée ; la ſcélérateſſe dans l'éclat d'un triomphe acheté par tous les crimes ; les plus précieux talens employés à faire le mal ; la perfidie & la cruauté ſous le maſque de la modération ; le langage de la pitié dans la bouche d'un oppreſſeur & d'un ſacrilège ; le renverſement de toutes les Loix canoniques, de toutes les règles de l'honneur & de l'équité ; un homme accuſé, convaincu des excès les plus coupables, & condamné par un Jugement ſolemnel, remontant avec

IX. SIÈCLE.

gloire au rang ſublime où il s'étoit élevé à force de forfaits ; & la lâcheté érigeant ou abattant ſon idole, ſelon que le vent de la faveur lui devient favorable ou contraire : tel eſt le ſpectacle intéreſſant qui va ſe développer à nos yeux. Remontons à l'origine de cette grande affaire, & ſuivons-la dans toutes les circonſtances qui méritent qu'on s'y arrête.

On ſe rappelle qu'après la régence glorieuſe de l'Impératrice Théodora, le Patrice Bardas, oncle & Miniſtre de Michel III, s'étoit approprié tout ce que l'autorité ſouveraine a de réel, ne laiſſant à ſon pupille d'autre ſoin que celui de paſſer librement ſes jours dans la débauche & les plaiſirs. Quoique Bardas fût très-appliqué aux affaires, & que tout le poids du gouvernement reposât ſur lui, ſa vie n'étoit pas moins déréglée, ni ſes mœurs plus honnêtes que celles de ſon neveu. Il avoit conçu une paſſion déteſtable pour la femme de ſon fils, du vivant de la ſienne. Oſant tout, & bravant ſans pudeur les Loix divines & humaines, parce qu'il pouvoit le faire impunément, il avoit répudié ſa légitime épouſe, & vivoit publiquement

avec sa bru. Son exemple & celui du jeune Empereur, dont les désordres étoient encore plus infâmes, excitoient les Courtisans à violer ouvertement toutes les règles de la bienséance & de l'honnêteté publique. On ne parloit à Constantinople que de leurs dissolutions, de leurs excès en tout genre, & chaque jour voyoit éclore de nouveaux scandales. IX. SIÈCLE.

Ignace occupoit le Siège patriarchal de Constantinople, sur lequel il avoit été élevé par l'Impératrice Théodora, après la mort de S. Méthodius. Ce Prélat réunissoit le mérite le plus rare à la plus illustre naissance. Il étoit fils de l'Empereur Michel-Rangabé, & petit-fils de Léon l'Arménien par sa mère Procopia. Enveloppé dans les malheurs de sa famille, lorsque son père eut pris la généreuse résolution de sacrifier la pourpre au repos de ses sujets, il entra dans un Monastère à l'âge de quatorze ans. Sa jeunesse vertueuse annonça, par des qualités aussi brillantes qu'estimables, ce qu'il seroit un jour, & son ame, instruite par l'infortune, contracta de bonne heure cette habitude de courage & de fermeté dont il eut tant d'occa-

IX. SIÈCLE.

sions de faire usage dans la suite. Devenu Patriarche de la Ville impériale, & dans cette éminente dignité, responsable à Dieu & aux hommes, son zèle ne put voir avec indifférence le scandale de Bardas & la corruption générale que sa conduite autorisoit. Ignace l'en reprit d'abord en secret, l'exhortant à respecter davantage le rang qu'il tenoit dans l'Empire, & à mieux employer le pouvoir que la confiance du Prince avoit déposé dans ses mains. Bardas mépriſa ces avis, & traita le saint Patriarche avec une hauteur insultante. C'est le ton ordinaire des hommes puissans, dont on ose censurer la conduite déréglée. Le Patrice continua de vivre au gré de sa passion, sans craindre les Jugemens de Dieu dont Ignace le menaçoit. Il se crut tout permis, parce qu'il pouvoit tout oser. Le jour de l'Epiphanie, il porta la hardiesse & l'impiété jusqu'à se présenter à la Table sacrée pour y recevoir les SS. Mystères. Le Patriarche ne vit en ce moment que ce qu'il devoit à la sainteté du Dieu dont il étoit le Ministre, & fermant les yeux sur les suites que pourroit avoir son zèle, il refusa la com-

munion à l'inceſtueux. Outré de fureur, Bardas tira l'épée pour immoler à l'inſtant le Pontife ; on l'arrêta, mais ſon reſſentiment n'en devint que plus vif. Il jura la perte d'Ignace, & il ne différa ſa vengeance, qu'autant de tems qu'il lui en fallut pour mieux aſſurer ſes coups. IX. SIÈCLE.

La conduite des affaires, le goût des Lettres, & ſans doute auſſi la conformité de mœurs & de caractère, l'avoient lié d'une amitié intime avec Photius qui rempliſſoit à la Cour deux places importantes ; celle de premier Ecuyer, & celle de premier Secrétaire. C'étoit le plus beau génie, l'eſprit le plus cultivé, le Savant le plus profond de ſon tems, mais auſſi l'homme le plus fourbe & le plus méchant qui eût jamais vu le jour. L'ambition qui le dévoroit, dominoit avec un tel empire ſur tous ſes autres ſentimens, qu'elle dirigeoit ſeule l'uſage de ſes talens & de ſes vices, le rendant également habile à déguiſer ſes mauvaiſes qualités, & à feindre les bonnes qu'il n'avoit pas. Bardas jetta les yeux ſur lui pour l'oppoſer au Patriarche Ignace. Il ne pouvoit choiſir un homme plus propre à ſervir ſa

haine contre le saint Pasteur. De son côté, Photius n'écoutant que le desir impétueux de s'élever, qui le dévoroit, de jouer un premier rôle dans le monde, & considérant que le Patriarchat ouvroit à ses talens un théâtre plus vaste, plus brillant que tous les emplois de la Cour, se montra disposé à tout faire pour entrer dans les vues du Ministre.

IX. SIÈCLE.

Tout étant convenu entre les deux ennemis d'Ignace, & sa perte étant assurée, on commença par le rendre suspect à l'Empereur. On le peignit à ses yeux, comme un caractère extrême, inflexible, qui voyoit du crime par-tout, qui se laissoit guider par un zèle fougueux & amer, qui jugeoit les autres d'après les maximes d'une sévérité outrée, qui auroit voulu exclure de la Cour les amusemens les plus innocens, & que les mœurs du Palais eussent ressemblé à celles des Monastères les plus rigides; d'ailleurs esprit inquiet & dangereux, qui censuroit avec aigreur le Prince & les Grands; homme peu attaché au Gouvernement actuel, & dont la fidélité ne seroit pas à l'épreuve, s'il arrivoit quelque trouble dans l'Etat.

Il n'en fallut pas davantage pour engager Michel, Prince auſſi ſoupçonneux que débauché, à ſe déclarer contre le ſaint Patriarche. Il fut donc enlevé de ſon Palais, & enfermé dans un lieu qui ſervoit d'étable à de vils animaux. On le chargea de coups & on le frappa ſi rudement au viſage, qu'on lui fit perdre toutes les dents. C'étoit par l'ordre de Photius qu'on lui faiſoit ſouffrir ces indignes traitemens, & le but de cet homme non moins cruel qu'ambitieux, étoit d'arracher à celui dont il uſurpoit le rang, un acte par lequel il parut que la Chaire patriarchale étoit vacante par une démiſſion volontaire. Un grand nombre de Métropolitains & d'Evêques exhortoient Ignace à la donner, & l'on ne manquoit pas d'employer les grands motifs de la paix, du bien public & de la néceſſité, dont on faiſoit une fauſſe application. Ignace réſiſta courageuſement aux inſinuations, aux promeſſes, aux menaces, à la perſpective effrayante d'une vie malheureuſe & agitée qu'on lui faiſoit enviſager, & il montra dès-lors cette ame forte & inébranlable qui ne ne ſe démentit jamais.

IX. SIÈCLE.

Cependant Photius, qui n'étoit encore

IX. SIÈCLE.

que laïc au moment de sa nomination à la dignité de Patriarche, passa rapidement par tous les degrés de la Cléricature. On employa six jours à les lui faire parcourir, & il reçut enfin l'onction épiscopale des mains de Grégoire, Evêque de Syracuse, qu'Ignace avoit déposé pour ses crimes. La plupart des Prélats qui se trouvoient à Constantinople, protestèrent contre une promotion si précipitée & si contraire aux Loix de l'Eglise. Ils se plaignirent aussi de la manière dont on en avoit agi à l'égard d'Ignace, & des violences qu'on avoit exercées contre lui. Photius & même Bardas avoient trop d'intérêt à faire cesser des murmures qui pouvoient détruire leur ouvrage, pour ne pas employer toute leur adresse à les appaiser. On gagna ces Evêques, presque tous esclaves de la faveur, en caressant la vanité des uns, en amorçant l'ambition des autres, & en présentant au petit nombre de ceux qui étoient affligés de l'atteinte donnée aux règles de l'Eglise, un écrit par lequel Photius reconnoissoit qu'Ignace avoit été Patriarche légitime, & s'obligeoit à ne rien entreprendre contre lui, ni contre ceux qu'il avoit ordonnés. Contens de

cette déclaration que le fourbe n'avoit accordée que dans le deſſein de la retirer quand il voudroit, les Prélats ſe calmèrent, & Photius eut le tems de préparer les nouvelles manœuvres qu'il lui falloit employer pour couvrir la honte de ſon uſurpation. IX. SIÈCLE.

Dans cette vue, il écrivit au Pape pour lui faire part de ſon élévation au Siège Patriarchal. Il ſe peignoit des couleurs les plus propres à prévenir le Souverain-Pontife en ſa faveur; c'étoit malgré lui qu'on l'avoit choiſi pour remplir cette place éminente; il avoit réſiſté de toutes ſes forces; on lui avoit fait violence; les Evêques, le Clergé, l'Empereur n'avoient écouté aucune de ſes raiſons; & ce n'étoit qu'en verſant un torrent de larmes, qu'il avoit enfin conſenti à recevoir l'impoſition des mains; du reſte Ignace s'étoit retiré de ſon plein gré dans un Monaſtère pour y terminer ſes jours dans un repos honorable; ſon grand âge & ſes infirmités l'avoient déterminé à prendre ce parti, & dans ſa retraite il jouiſſoit des honneurs & de la conſidération dûs à ſon rang & à ſon mérite. Il ajoutoit que l'héréſie des Iconoclaſtes ayant encore

IX. SIÈCLE.

beaucoup de partisans, l'intérêt de l'Eglise exigeoit qu'on tînt un nouveau Concile en Orient, pour extirper les restes de cette dangereuse secte. Il prioit donc le Pape d'envoyer à Constantinople des Légats, qui chargés de ses ordres & revêtus de son autorité, donneroient plus de poids aux décisions de l'Assemblée. L'Empereur de son côté écrivit au Pape d'après le même plan. Ses Lettres & celle de Photius furent portées par des Ambassadeurs chargés d'offrir au Pontife de magnifiques présens pour l'Eglise de S. Pierre. Le Saint-Siège étoit rempli par un des plus zélés Pontifes & des plus éclairés qui eussent paru depuis long-tems; c'étoit Nicolas I, à qui ceux-là même qui n'ont pas approuvé sa conduite en tout point, n'ont pu refuser de justes éloges. Il ignoroit ce qui s'étoit passé à Constantinople dans l'affaire d'Ignace & de Photius, parce que l'usurpateur, maître de tout par le moyen de Bardas, avoit empêché qu'Ignace fît parvenir ses plaintes à Rome. Nicolas se contenta donc d'ordonner à ses Légats de prendre à ce sujet toutes les informations qu'il leur seroit facile de recueillir sur les lieux, sans rien statuer,

ſtatuer, ſe réſervant la déciſion, après qu'il auroit connu la vérité, par le compte exact qu'ils lui en rendroient. Cette conduite étoit dictée par la prudence & l'équité. Mais Photius avoit d'autres projets. Il vouloit ſe ſervir du Concile & des Légats pour conſacrer ſon uſurpation, & la revêtir aux yeux du Pape, de tout ce que les formes canoniques ont de plus reſpectable. Sans cela, il n'auroit pas même ſongé à demander un Concile, dont en effet le jugement devenoit inutile, après la déciſion qui avoit terminé à Nicée l'affaire des Images.

IX. SIÈCLE.

Les Légats du Pape Nicolas étoient Zacharie, Evêque de Porto, & Rodoalde, Evêque d'Agnanie. Arrivés à Conſtantinople, on les tint enfermés, ſans leur permettre de voir perſonne, de peur qu'ils n'appriſſent la vérité. On ajouta les menaces à ce traitement déjà ſi dur, & on leur fit entrevoir que, s'ils ne conſentoient pas à tout ce que la Cour exigeoit d'eux, l'exil & peut-être même une punition plus ſévère, ſeroit le fruit de leur réſiſtance. Pendant huit mois, leur fermeté ſe ſoutint; mais enfin l'ennui de la captivité & la crainte des maux

dont on ne ceſſoit de les menacer, les affoiblirent au point de trahir la confiance dont le Chef de l'Egliſe les avoit honorés. C'étoit le moment qu'on attendoit pour faire éclore le deſſein abominable qu'on avoit formé contre le ſaint Patriarche, & lui porter les derniers coups. Photius l'avoit déjà dépoſé dans une aſſemblée d'Evêques dévoués à ſa paſſion ; mais il vouloit donner plus d'éclat à ſa vengeance, & plus de ſolemnité aux procédures dont il avoit dreſſé le plan.

IX. SIÈCLE.

Ignace relégué à Mitylène dans l'iſle de Lesbos, fut ramené dans celle de Térébinthe, lieu de ſon premier exil & de ſes premières ſouffrances. Cité au Concile qui s'étoit aſſemblé dans l'Egliſe des ſaints Apôtres, le 25 Mai 861, il ſe mit en marche pour s'y rendre, revêtu des marques de ſa dignité, & accompagné de quelques Evêques attachés à ſa perſonne, avec un grand nombre de Moines & de Laïcs qui rendoient hommage à ſa vertu. Le Concile étoit compoſé de trois cent dix-huit Evêques, y compris les deux Légats ; l'Empereur y aſſiſtoit avec tous les Magiſtrats de Conſtantinople. Cet appareil n'étoit ima-

giné que pour en imposer davantage au peuple. Dès qu'on eut appris qu'Ignace s'avançoit en habits pontificaux, l'Empereur lui envoya ordre de les quitter, & de ne paroître devant le Concile, que sous l'extérieur de simple Moine. L'humble Pasteur obéit, & dans cet état, il fut introduit au lieu de l'Assemblée. C'étoit un spectacle bien odieux & bien touchant, de voir le vrai Patriarche, recommandable par toutes les vertus qui peuvent rehausser l'éclat des dignités, plus intéressant encore par ses disgraces & son courage, comparoître devant un intrus couvert de crimes, qui non content d'avoir usurpé son rang, s'asseyoit pour le juger sur la Chaire patriarchale, d'où il l'avoit renversé par tant de violences. L'Empereur aussi animé contre Ignace, que Photius même, par cette haine naturelle que les méchans ont pour la vertu, l'accabla d'injures, & le pressa de ce ton dur & emporté qui intimide quelquefois l'innocence, de donner sa démission. Ignace, modeste & ferme, comme il convient au mérite persécuté, répondit qu'avant de le juger, il falloit le rétablir, & qu'alors, s'il y avoit des accu-

IX. SIÈCLE.

IX. SIÈCLE.

sations contre lui, on les examineroit suivant les règles canoniques. Cette réponse sage & courageuse détruisit l'espérance qu'on avoit eue de l'ébranler, par l'appareil imposant de l'Assemblée. Mais Photius n'étoit pas homme à se déconcerter, lorsqu'une de ses batteries venoit à lui manquer. Sa méchanceté fertile en expédiens, lui fit prendre aussi-tôt le parti de procéder à une déposition juridique. Ignace fut donc cité de nouveau; mais toujours inébranlable, il refusa de comparoître, parce qu'on ne procédoit pas selon les règles; que son ennemi, devenu son juge contre toute équité, gouvernoit à son gré les esprits de ceux qui composoient le Concile; & que les Légats eux-mêmes, séduits par ses présens, n'agissoient que par les impressions qu'ils recevoient de lui.

Telle fut sa réponse aux citations; elle ne renfermoit rien que de juste, & en réclamant les saintes règles de l'Eglise, Ignace auroit dû faire ouvrir les yeux à tant d'Evêques qui se prêtoient si bassement aux vues d'un odieux usurpateur. Mais cet usurpateur étoit puissant, & la crainte qu'il inspiroit par

son audace & ses violences, avoit réduit tous ces Evêques à n'être que des instrumens passifs dans ses mains. Photius produisit au Concile soixante & douze témoins qu'il avoit préparés de loin, & formés à l'imposture. On les fit entrer l'un après l'autre, & tous déposèrent, avec serment, qu'Ignace avoit été ordonné sans aucun décret d'élection. Sur leur témoignage, & sans autre formalité, l'Assemblée ne balança pas à prononcer la Sentence de déposition contre le Pasteur légitime, & à confirmer l'intrusion de Photius, comme si c'eût été l'élection la plus régulière. Le saint Patriarche fut amené, revêtu des habits pontificaux. Un Soudiacre qu'il avoit interdit à cause de sa mauvaise vie, s'approcha de lui par derrière, & lui arracha le Pallium & les autres ornemens sacrés, en criant qu'il étoit indigne du Sacerdoce. Les Evêques & les Légats crièrent de même, & Ignace dépouillé avec ignominie de toutes les marques de sa dignité, resta couvert de haillons dont on l'avoit revêtu par-dessous, à dessein de l'avilir de plus en plus aux yeux de l'Assemblée. Après cette horrible scène, on fit un décret sur les Images,

IX. SIÈCLE.

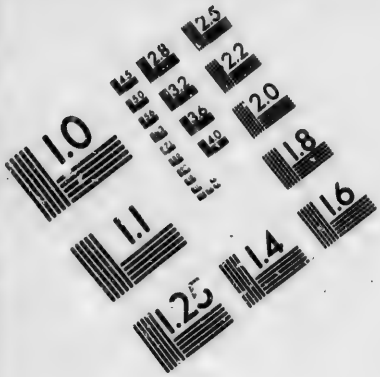

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

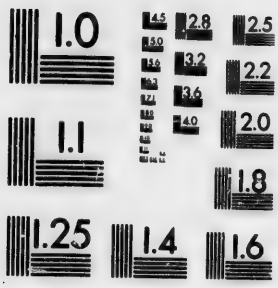

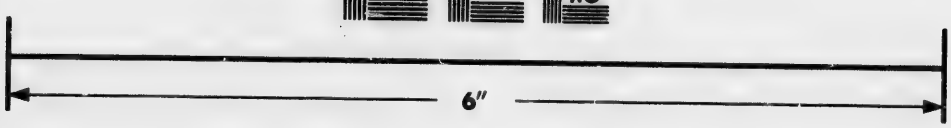

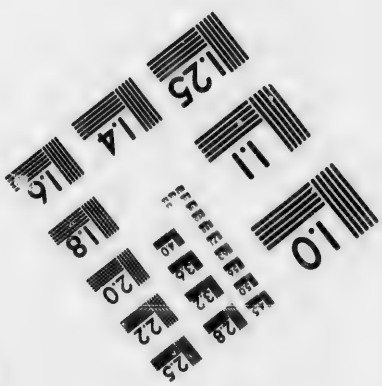

Photographic
Sciences
Corporation

25 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

IX. SIÈCLE.

comme pour remplir l'objet principal du Concile. Ainſi finit le brigandage auquel Photius & ſes adhérens osèrent donner le nom de huitième Concile œcuménique.

Malgré toutes ces apparences de formes juridiques, Photius ne ſe croyoit pas encore affermi dans ſon uſurpation, tant qu'Ignace n'auroit pas conſenti à ſa deſtitution. Il réſolut donc de ne lui laiſſer aucun repos, juſqu'à ce qu'à force d'outrages & de tourmens, il l'eût amené à ce but. Auſſi-tôt après la ſéparation du Concile, il le fit enfermer dans le tombeau de Conſtantin Copronyme, qui faiſoit partie de l'Egliſe des Apôtres, & il l'abandonna à la barbarie de trois ſoldats qu'il avoit chargés de ſes ordres cruels. Ces ſcélérats le dépouillèrent nud, & l'étendirent ſur le marbre par un froid très-rude; ils le chargèrent de coups, le privèrent d'alimens & de ſommeil pendant pluſieurs jours; après cela, ils le placèrent dans la poſture d'un homme à cheval, ſur la tombe de Copronyme, qui étoit en forme de cercueil, & lui attachèrent aux pieds deux groſſes pierres, qui augmentoient le poids de ſon corps. Enfin, lorſqu'il eut

passé quelque tems dans cette attitude douloureuse, ils le jettèrent si rudement sur le pavé, qu'il fut teint de son sang. Le saint homme étoit à demi-mort; & dans cet état de foiblesse, un des soldats lui ayant saisi la main, lui fit tracer par force une croix au bas d'un papier sans écriture. Photius à qui rien ne coûtoit, écrivit lui-même ces mots au-dessus de cette croix : *Moi, Ignace, indigne Patriarche de Constantinople, je confesse que je suis monté sur ce Siège sans décret d'élection, & que j'ai gouverné tyranniquement.* Muni de cette pièce dont il se proposoit de tirer le plus grand avantage, l'usurpateur fit accorder un peu de relâche, au saint Pasteur qu'il persécutoit avec tant d'acharnement.

IX. SIÈCLE.

Mais bientôt il se repentit de cet instant de repos accordé à sa victime, comme d'un excés de douceur dont Ignace pouvoit profiter pour se soustraire à l'oppression. Il ne falloit qu'un pareil incident pour renverser tout-à-coup cette grandeur, objet unique de ses desirs, que Photius avoit obtenue par des voies si longues & si pénibles. Après en avoir tant fait, il étoit de la prudence de

IX. SIÈCLE.

frapper un dernier coup pour se délivrer de toute crainte, & prévenir le rétablissement d'un rival, que la fortune, par quelque événement imprévu, pouvoit reporter sur le Siège, d'où il l'avoit précipité. Plein de ces idées, l'usurpateur alla trouver l'Empereur Michel, pour lui conseiller de faire conduire Ignace à l'Eglise des SS. Apôtres où le Concile s'étoit tenu, afin que du haut de l'Ambon, il lût la Sentence de déposition portée contre lui, & s'anathématisât lui-même en présence de tout le peuple; après quoi on lui feroit couper la main & crever les yeux, pour le rendre à jamais inhabile aux fonctions du Ministère épiscopal. Ce conseil plut au jeune Prince. Photius étoit sûr d'en obtenir tout. Il avoit acheté ses bonnes graces, en fermant les yeux sur ses débauches & ses impiétés. Michel plongé dans les plus énormes excès, se jouoit impunément des choses saintes. Il se promenoit dans les rues de Constantinople avec une troupe de jeunes foux, contrefaisant les Cérémonies de l'Eglise, & jusqu'au saint Sacrifice de la Messe. Le faux Patriarche le voyoit, & son silence le rendoit complice de ces horribles profanations.

On fit donc environner par une troupe de soldats armés la maison où, depuis qu'il goûtoit un peu de repos, Ignace s'étoit retiré. Il s'en apperçut; & pour se dérober au nouvel orage qui le menaçoit, il prit l'habit d'un esclave, & sous ce déguisement, il s'évada sans être découvert. Echappé de ce danger, il erra long-tems, cherchant les lieux écartés, passant la nuit dans les cavernes, ne vivant que d'aumônes, & manquant souvent de pain. Telle étoit l'affreuse extrémité où la haine implacable de Photius réduisoit un fils d'Empereur, un Patriarche justement révéré, le premier Prélat de l'Eglise Grecque. Dès qu'on se fut apperçu de son évasion, son cruel persécuteur envoya des gens armés à sa poursuite, avec ordre, si on le découvroit, de le tuer sur le champ, comme un séditieux, un rébelle, qui mettoit le trouble dans l'Etat.

IX. SIECLE.

Dans le tems qu'Ignace étoit persécuté avec tant de fureur, Constantinople éprouva un des plus terribles fléaux du Ciel. Cette grande Ville fut agitée pendant quarante jours d'un tremblement de terre si continuel & si fort, qu'on craignit de la voir entièrement

ruinée. Le peuple consterné s'en prenoit
IX. aux ennemis d'Ignace, criant tout-haut
SIÈCLE. que ce terrible événement étoit une vengeance de Dieu, qui punissoit les injustices & les violences commises contre le saint Patriarche. L'Empereur & Bardas n'étoient pas moins effrayés que les autres. Les plus hardis dans le crime & l'impiété lorsqu'il n'y a rien à craindre, sont les plus foibles à la vue du danger. Ils déclarerent qu'Ignace pouvoit reparoître en sûreté, & retourner à son Monastère ; ils promirent, ils jurerent même, de ne lui faire aucun mal, ni à celui qui lui avoit donné un asyle. Alors le saint homme se montra, & le tremblement de terre cessa dans l'instant.

Ignace avoit profité du court intervalle de repos dont il avoit joui, en sortant du tombeau de Copronyme, pour faire dresser un écrit en forme de Requête, adressé au Souverain-Pontife. Il y exposoit les faits dans l'exacte vérité ; & par un détail fidéle de la conduite qu'on avoit tenue à son égard, il faisoit connoître à Nicolas toutes les violences qu'il avoit souffertes, & l'injustice dont il étoit la victime. Il imploroit la protection du Pape, sa pitié, sa justice, &

le prioit de prendre la défense de l'innocence opprimée, à l'exemple de ses prédécesseurs. Cette Requête étoit signée d'Ignace, de dix Métropolitains, de quinze Evêques, & d'un grand nombre de Prêtres & de Moines. Théognoste, Moine estimable par ses vertus, ses talens & son attachement sincére au Pasteur légitime, avoit prêté sa plume à Ignace pour dresser cet écrit. Il se chargea de le porter au Pape. Il fit le voyage secrétement, & pour n'être pas connu, il prit un habit séculier. De cette manière, il échappa aux émissaires de Photius, qui tenoit sans cesse les yeux ouverts sur toutes les démarches de celui qu'il regardoit comme son rival & son ennemi.

IX. SIÈCLE.

Nicolas apprit par cette Requête & par le récit de Théognoste, en 863, le véritable état de cette affaire. Il fut indigné de la conduite lâche & perfide de ses Légats. Il plaignit Ignace, détesta Photius, & sentit l'obligation où il étoit d'user sans retard de toute son autorité, pour venger l'un & punir l'autre avec éclat. Dans ce dessein digne de sa vigilance & de son zèle, il assembla en Concile dans l'Eglise de Latran, les

IX. SIÈCLE.

Evêques des Provinces voisines. Tout ce qui avoit été fait dans le Conciliabule de Constantinople fut cassé & annullé, Ignace rétabli, Photius déposé, excommunié & privé de toute fonction cléricale. Zacharie, l'un des Légats, convaincu de sa prévarication par son propre aveu, fut excommunié & déposé. Quant à l'autre Légat non moins coupable, son Jugement fut différé, parce qu'il étoit en France par ordre du Pape, pour prendre connoissance du divorce de Lothaire, Roi de Lorraine, avec Thietberge. Nicolas qui avoit désavoué la conduite de ses Légats en présence des Ambassadeurs de Michel, & déclaré qu'il ne consentiroit jamais à la déposition d'Ignace, ni à la promotion de Photius, écrivit la même chose dans les termes les plus forts à l'Empereur, à Photius, & à tous les fidèles de l'Orient.

Ces Lettres du Pape ayant été rendues, & le Jugement du Concile de Rome étant devenu public à Constantinople, y causerent des impressions bien différentes, d'un côté sur l'Empereur, sur Photius & ses partisans; de l'autre, sur tous les gens de bien qui gémis-

soient de voir le Siège patriarchal occupé par le plus méchant des hommes. L'Empereur & Photius furent transportés de colère, & menacerent Nicolas, dont ils traitoient le zèle d'insolence & de témérité. Les gens de bien remercioient Dieu d'avoir procuré un défenseur à l'innocence, & plusieurs Evêques étant dans les mêmes sentimens, ils se séparerent de la communion de l'usurpateur. Dévoré du desir de la vengeance, Photius commença par écrire au Pape, sous le nom de l'Empereur, des Lettres menaçantes & pleines d'injures, où il prenoit à tâche de rabaisser le Siège de Rome, & d'en parler avec mépris. Mais ce n'étoit pas encore assez pour satisfaire le ressentiment d'un homme aussi emporté, aussi audacieux que Photius. Sa haine lui fit imaginer le projet le plus insensé, le plus téméraire dont on ait jamais entendu parler. Ce fut de fabriquer les Actes d'un Concile qu'il supposoit avoir été célébré à Constantinople pour examiner de prétendues accusations intentées contre le Pape. Il y faisoit assister les Empereurs Michel & Basile, avec les Légats des trois grands Sièges d'Orient. On y voyoit paroître des accusa-

IX. SIÈCLE.

IX. SIÈCLE.

teurs qui chargeoient Nicolas de plusieurs crimes, & demandoient qu'on en fît justice. Photius qui s'étoit préparé dans ce Concile imaginaire un rôle conforme à ses vues, y prenoit la défense du Pape, & paroissoit entraîné malgrè lui à le condamner, par l'évidence des preuves dont les inculpations étoient soutenues; enfin il prononçoit à regret & comme forcé, une Sentence qui déposoit Nicolas pour ses erreurs & pour ses crimes. Il fit souscrire ces Actes par une vingtaine d'Evêques dévoués à sa passion, & y ajouta de sa main plus de mille fausses signatures. On y voyoit celles des deux Empereurs, des trois Légats d'Orient, de tous les Sénateurs, des Abbés & des Clercs. Cet ouvrage de l'imposture fut envoyé à Louis II, fils de Lothaire, Empereur d'Occident, avec de riches présens & des Lettres pressantes, par lesquelles on le prioit, pour l'honneur de l'Eglise, de chasser de Rome le Pape Nicolas, qui déshonoroit la Chaire de S. Pierre, & qui venoit d'être condamné par un Concile œcuménique.

Cette fable ne pouvoit être répandue en Orient, où tout le monde en auroit connu la fausseté. Photius dont l'esprit

fécond en ruſes & en expédiens, ſervoit toujours à propos la perverſité de ſon cœur, employa d'autres armes pour ſoulever cette portion de l'Egliſe contre le Pape Nicolas. Ramenant à ſes vues les anciens préjugés des Orientaux contre les Occidentaux, il répandit une Lettre circulaire, adreſſée aux Patriarches & aux Evêques, pour leur dénoncer les erreurs dont il prétendoit que le Pape & tous les Prélats d'Occident étoient infectés. Il y parloit comme un Paſteur rempli du plus pur zèle pour les intérêts de la foi, & pénétré de la plus vive ſenſibilité pour les maux de l'Egliſe. C'étoit le langage des Grégoire de Nazianze & des Jean Chryſoſtôme. Cependant les erreurs monſtrueuſes que Photius qualifioit par les expreſſions les moins ménagées, étoient le jeûne du Samedi, le retranchement de la premiére ſemaine du Carême, le célibat des Prêtres, pratiques autoriſées par une longue tradition; & la proceſſion du Saint-Eſprit du Fils comme du Pere, dogme appuyé ſur l'antique foi de toute l'Egliſe, & plus particuliérement énoncé en Occident par les mots *Filioque*, ajoutés depuis long-tems & ſans aucune

IX. SIECLE.

réclamation, au Symbole de Nicée & de Constantinople.

IX. SIÈCLE.

Tandis que le faux Patriarche déclamoit avec tant de véhémence contre l'Eglise Latine & contre son Chef, il se vengeoit encore plus cruellement de ceux, que la Sentence de Nicolas & l'horreur de sa méchanceté avoient séparés de lui. Il les dépouilloit de leurs dignités & de leurs biens; il obtenoit des ordres pour les mettre en prison, les bannir, ou les appliquer à diverses tortures; & par une barbarie égale à celle des tyrans les plus détestés, il fit enterrer jusqu'au milieu du corps quelques-uns de ceux qui refusoient de communiquer avec lui, & les laissa mourir en cet état. La mort du César Bardas, son plus zélé protecteur, ne changea rien à ses violences. Souple & fléxible, il savoit prendre toutes les formes & s'accommoder à tous les événemens. Il flattoit tour-à-tour Michel né dans la pourpre, & Basile associé à l'Empire, afin de s'assurer la faveur de l'un & de l'autre, en cas que l'un des deux restât seul possesseur du Trône.

Mais le jour approchoit où l'auteur de tant de maux alloit enfin recevoir le

juste salaire de ses brigandages & de ses atrocités. Michel étoit parvenu à s'attirer la haine de tous les sujets de l'Empire, par sa vie honteuse & son impiété révoltante, Mécontent de Basile qui le gênoit dans ses goûts extravagans, par de sages représentations, il résolut de s'en défaire. Celui-ci le prévint, & s'assura, en le frappant le premier, la tranquille jouissance du diadême qu'il vouloit lui arracher. Il connoissoit Phorius, & avoit été témoin de la plupart des crimes dont cet homme détestable s'étoit couvert depuis qu'il avoit usurpé le Patriarchat. Peu de jours après s'être fait reconnoître pour seul & légitime Empereur, il donna des ordres pour qu'on chassât l'intrus du Siège patriarchal, où il s'étoit élevé par la fourberie, & maintenu par la violence. En même tems il convoqua une assemblée des Evêques & des Sénateurs dans le Palais de Magnaure. Ignace y fut appellé, & Basile lui rendit son rang, ses honneurs & l'exercice de sa Juridiction. C'étoit le 23 Novembre 867. Il y avoit neuf ans qu'à pareil jour, Michel, ou pour mieux dire, Bardas l'avoit dépouillé de sa dignité, pour en revêtir Photius. Dès qu'il fut

IX. SIÈCLE.

IX. SIÈCLE.

rétabli, il interdit des fonctions sacrées, non-seulement l'usurpateur & ceux qu'il avoit ordonnés, mais encore tous ceux qui avoient communiqué avec lui depuis son intrusion. En cela il ne faisoit que procurer l'exécution de la Sentence prononcée par le Pape Nicolas. Mais pour remédier aux maux de tout genre que l'usurpation de Photius & sa conduite violente avoient causés, il falloit un remède plus efficace. Ignace proposa donc à l'Empereur la convocation d'un Concile œcuménique; le Prince y consentit, & les ordres adressés au Souverain-Pontife, aux Patriarches, à tous les Evêques, furent expédiés sans délai.

Ce n'étoit plus Nicolas I qui remplissoit le Saint-Siège. Ce Pape, l'un des plus savans & des plus zélés que l'Eglise eut eu depuis long-tems, avoit été remplacé par Adrien II, en qui on admiroit une grande charité, & qui avoit déja refusé deux fois la dignité pontificale. Il reçut les Députés de l'Orient avec les Lettres du Patriarche & de l'Empereur. Le langage de Basile & d'Ignace dans ces Lettres, étoit bien différent de celui de Michel & de Photius. Le Patriarche y reconnoissoit la primauté du Pontife Ro-

main, & confessoit que l'autorité du successeur de S. Pierre étoit nécessaire pour remédier à tous les maux de l'Eglise. L'Empereur s'exprimoit de même. Outre ces Lettres, les Députés dirent qu'ils étoient chargés de remettre au Pape un écrit plein de fausseté contre l'Eglise de Rome & le Pontife Nicolas, qu'on avoit trouvé parmi les papiers de Photius après son expulsion. C'étoit un manuscrit contenant les faux actes du Concile que Photius avoit supposé. Adrien le reçut & le fit examiner dans un Synode de trente Evêques qu'il assembla à cet effet. L'écrit détestable y fut condamné & brûlé.

IX. SIÈCLE.

Le Pape Adrien qui avoit pris pour modéle la sage conduite de son prédécesseur, voulut que l'affaire de Photius fût éxaminée & jugée à Constantinople, comme il étoit convenable. Il nomma donc trois Légats, choisis parmi ce qu'il y avoit de plus respectable & de plus éclairé dans le Clergé Romain, pour assister au Concile en son nom. C'étoient les Evêques Etienne & Donat, avec le Diacre Marin qui fut Pape dans la suite. Cette Légation fut traitée bien différemment par Basile, que celle du Pape Nicolas ne l'avoit eté par Michel & Bar-

IX. SIÈCLE.

das. Ceux qui la compoſoient furent complimentés à Theſſalonique, par le Grand-Ecuyer que l'Empereur avoit envoyé au-devant d'eux. En arrivant à Conſtantinople, ils trouverent pour leur ſervice, des Officiers, une argenterie complette, & quarante chevaux de l'Ecurie impériale. Leur entrée dans la Capitale fut auſſi brillante que ſolemnelle. Chaque Légat étoit monté ſur un cheval ſuperbement orné. Tous les Officiers du Palais marchoient devant eux, tout le Clergé les accompagnoit en Chaſubles, & un peuple innombrable les ſuivoit avec des cierges & des flambeaux. Lorſqu'ils furent introduits à l'audience publique de l'Empereur, Baſile ſe leva par reſpect, prit les Lettres du Pape & les baiſa. Enſuite il embraſſa les Légats, & les exhorta à travailler avec zèle au rétabliſſement de l'union & de la paix.

On donna le tems aux Légats de prendre quelque repos, & l'ouverture du Concile fut marquée au cinquième jour d'Octobre 869, dans les Galeries hautes de l'Egliſe de ſainte Sophie, la plus vaſte & la plus magnifique de la Ville impériale. Nous allons ſuivre l'ordre des ſeſſions, & rapporter ce qui s'y paſſa

d'essentiel, suivant la méthode que nous avons déja pratiquée ailleurs. IX.

Premiere session. Elle se tint comme elle avoit été fixée, le 5 d'Octobre. On avoit exposé la vraie Croix, & placé les saints Evangiles dans le lieu de l'Assemblée ; les Légats d'Adrien siégeoient les premiers, Ignace étoit après eux, & ensuite les Députés des Patriarches d'Antioche & de Jérusalem ; celui d'Alexandrie n'en avoit point envoyé. Onze des principaux Officiers de la Cour étoient présens de la part de l'Empereur, ayant à leur tête le Patrice Bahanés qui représentoit le Prince. Quand tous se furent assis, les Légats & le Patriarche ordonnerent de faire entrer les Evêques que Photius avoit persécutés à cause de leur attachement au Pasteur légitime. Ils étoient onze, & ce furent là tous les membres du Concile dans la première session. Un Secrétaire de la Cour y lut d'abord le discours que l'Empereur adressoit au Concile. C'étoit une exposition des vues qui avoient conduit le Prince en convoquant cette Assemblée, & une exhortation aux Evêques de concourir par leur sagesse & leurs lumières à faire cesser les troubles de l'Eglise. Après cette SIECLE.

IX. SIÈCLE.

lecture, les Légats produisirent leurs pouvoirs, & la formule de réunion dont ils étoient porteurs. C'étoit la même dont on s'étoit servi en 519 sous le Pape Hormisdas, dans une affaire à peu près semblable; on n'y avoit changé que les noms des hérésies & des personnes. Les Députés des Patriarches d'Orient présentèrent ensuite une déclaration, portant qu'ils étoient soumis en tout aux droits du Pape Nicolas; qu'ils reconnoissoient Ignace pour seul & légitime Patriarche de Constantinople; qu'ils consentoient au rétablissement des Clercs déposés par Photius, & au pardon de ceux qui avoient suivi son parti, s'ils revenoient de bonne-foi; & qu'enfin ils jugeoient que Photius & Grégoire de Syracuse, son consécrateur, devoient être condamnés & privés de toutes fonctions ecclésiastiques. Enfin les Légats du Pape racontèrent tout ce qui s'étoit passé dans cette affaire depuis son origine, pour instruire le Concile de toutes les circonstances antérieures à l'Assemblée. On ne fit rien de plus dans cette première session.

Seconde session. Elle fut tenue le 7 Octobre. Les Evêques qui avoient pré-

tariqué sous Photius, demandèrent qu'il leur fût permis d'entrer. On le leur accorda; ils présentèrent un écrit qui contenoit l'aveu de leur faute, & la déclaration de leur sincère repentir. On en fit la lecture, & l'on demeura persuadé, par l'exposition des faits qu'il contenoit, que ces Evêques n'avoient suivi le parti de Photius, que par la crainte des supplices qu'il faisoit souffrir à ceux qui lui étoient opposés. Le Concile touché de leurs regrets, les reçut, & Ignace, après les avoir absous, consentit qu'ils reprissent leur rang. On en usa de même à l'égard de onze Prêtres, neuf Diacres & sept Soudiacres, coupables de la même foiblesse, qui se présentèrent ensuite, avec cette différence seulement, qu'en leur rendant les marques de leur ordre, on les soumit à une pénitence satisfactoire, pendant laquelle ils restèrent interdits de leurs fonctions.

IX. SIÈCLE.

Troisième session. On la tint le 11e. d'Octobre. Les Légats sachant que quelques Evêques ordonnés par Méthodius & par Ignace, refusoient de souscrire la formule de réunion qu'ils avoient apportée de Rome, ils les sommèrent,

IX. SIÈCLE

avec l'agrément du Concile, de l'adopter, comme les autres; mais ces Evêques ayant persisté dans leur refus, à cause d'un serment qu'ils disoient avoir fait au tems de leur ordination, on ne jugea pas à propos d'insister davantage sur cet objet. On se contenta de faire lecture des Lettres de l'Empereur Basile & du Patriarche Ignace au Pape Nicolas, & des réponses que le Pape Adrien y avoit faites. La session fut terminée par des imprécations contre Photius, exprimées avec la plus grande force en quatre vers iambes.

Quatrième session. Elle fut célébrée le 13e. d'Octobre. Il s'y éleva une contestation assez vive, au sujet de deux Evêques ordonnés par Méthodius, & qui continuoient de communiquer avec Photius, quoiqu'ils n'ignorassent pas la Sentence portée contre lui à Rome. Les uns vouloient qu'on les fît entrer pour entendre leurs raisons; les autres prétendoient qu'on devoit les regarder comme déja condamnés. Les Légats étoient de ce dernier avis. Cependant ils consentirent à les entendre, sans doute par le motif louable & prudent de ne point faire naître de difficulté étrangère à l'objet du

du Concile, qui pût mettre obſtacle à ſon heureuſe concluſion. Les deux Evêques étant entrés, & leur conduite ayant été diſcutée avec maturité, on reconnut qu'ils étoient coupables, & que la ſincérité manquoit à leur récit. Ils furent donc chaſſés de l'aſſemblée comme fauteurs de l'intrus, & enveloppés dans ſa condamnation. Cet incident donna lieu de conſtater de plus en plus, que les Paſteurs des grands Siéges de l'Orient n'avoient jamais envoyé de Lettres de communion à Photius, & que cet uſurpateur n'avoit point été reconnu pour Evêque, ni à Rome, ni dans les autres Patriarchats. IX. SIÈCLE.

Cinquième ceſſion. On la célébra le 19e. d'Octobre. Elle fut plus nombreuſe que les précédentes, parce qu'il arrivoit tous les jours de nouveaux Evêques, & que ce Concile pardonnoit à ceux qui imploroient ſon indulgence. On députa quelques laïcs à Photius, pour ſavoir s'il entendoit ſe préſenter au Concile & propoſer ſes moyens de défenſe. Sa réponſe fut négative & pleine de hauteur. On fut donc obligé de lui faire les monitions canoniques, & ne s'y étant pas rendu, on l'amena malgré lui. Ce n'eſt

IX. SIÈCLE.

pas qu'il fût intimidé par l'appareil du tribunal & la présence de ses juges, puisqu'il osa se comparer à J. C. se taisant devant le Sanhédrin ; comparaison sacrilège dont toute l'assemblée témoigna son indignation. On lui fit plusieurs questions auxquelles il refusa de répondre. Son silence qui tenoit autant du mépris que de l'opiniâtreté, obligea les Pères du Concile à faire lire toutes les Lettres écrites à son sujet par le Pape Nicolas, par lesquelles il parut que jamais l'Eglise Romaine n'avoit cessé de désapprouver son Ordination. Les Députés d'Antioche & de Jérusalem prouverent la même chose par rapport aux Eglises d'Orient. Le résultat de cette discussion fut, que Photius étoit un intrus digne d'anathême, puisqu'il n'avoit été reçu à la communion d'aucun Siège patriarchal, & que toute la grace qu'il pouvoit espérer, s'il témoignoit un sincére repentir, étoit d'être reçu dans l'Eglise comme un simple fidèle.

Sixième session. Elle est du 25 Octobre. L'Empereur y assista. On commença par un discours à la louange du Concile & de l'Empereur, que Métrophane, Métropolitain de Smyrne, prononça.

On lut enſuite un mémoire des Légats, qui tendoit à prouver que, toute l'Egliſe étant d'avis de rejetter Photius, il étoit inutile d'entendre ſes partiſans. On ne laiſſa pas de les faire entrer, & on diſcuta dans le plus grand détail leurs raiſons, & les exemples qu'ils alléguoient en leur faveur. On finit par la lecture d'un diſcours de l'Empereur, où ce Prince exhortoit par les motifs les plus preſſans, les Evêques attachés à Photius qui les avoit ordonnés, à quitter l'eſprit de ſchiſme & de contention, & à prendre celui d'union & de charité. Ce diſcours qui reſpire les ſentimens du zèle le plus pur, fait honneur à la piété de Baſile, & à la ſenſibilité de ſon cœur. L'Empereur avant de lever la ſéance, accorda un délai de ſept jours à ces Evêques pour prendre leur dernière réſolution, en les avertiſſant que, ce terme expiré, il les abandonneroit au jugement du Concile. IX. SIÈCLE.

Septième ſeſſion. Baſile y fut encore préſent; on la tint le vingt-neuvième d'Octobre. Photius entra dans l'aſſemblée appuyé ſur un bâton un peu recourbé par le haut. Il vouloit caractériſer par-là, ſans qu'on y prît garde, la dignité

IX. SIÈCLE.

Paſtorale dont il ſe prétendoit toujours revêtu. On s'apperçut de ſa ruſe & on lui fit quitter ce bâton. Enſuite on lui demanda l'acte de ſon abjuration. Il répondit d'une manière injurieuſe aux Légats. Même réponſe de la part des Evêques de ſon parti, qu'on avoit admoneſtés dans la ſeſſion précédente. On les preſſa par les raiſons les plus fortes, mais au lieu de raiſons, ils ſe déchaînerent en paroles groſſières & offenſantes. On leur fit enſuite, de même qu'à leur Chef, la dernière monition de ſe ſoumettre, ſous peine d'anathême, au jugement du Concile. Après cela, Etienne Diacre & Notaire lut un diſcours d'Ignace, contenant le récit de ſes perſécutions & de ſes ſouffrances, depuis l'intruſion de Photius. Il n'y eut perſonne qui n'en fût touché. On termina la ſeſſion par des acclamations au Concile, à l'Empereur, au Pape Adrien, aux Patriarches d'Orient, aux Légats, &c. & par des anathêmes à Photius & à ſes partiſans.

Huitième ſeſſion. On la tint le 5 Novembre. L'Empereur y vint encore. On produiſit un ſac rempli de promeſſes d'attachement à ſa perſonne & à ſes

intérêts, que Photius avoit exigées tant du Clergé que des laïcs de toute condition. On les brûla par ordre du Concile, de même que les Livres que l'usurpateur avoit écrits contre l'Eglise Romaine & le Pape Nicolas. On fit entrer ensuite les Evêques dont on lisoit les noms dans les actes du faux Concile que Photius avoit supposé. On reconnut à leurs réponses, qu'aucun d'eux n'avoit été présent à cette assemblée imaginaire, & que plusieurs même n'en avoient pas encore entendu parler. On acquit par-là une nouvelle preuve de la témérité inouïe de Photius, dans la supposition de ce prétendu Concile. Après cet examen, on fit entrer Théodore Chritin, Chef des Iconoclastes, que le Patrice Bahanés & l'Empereur lui-même pressèrent inutilement d'abjurer ses erreurs. Les autres Iconoclastes qui se présentèrent au Concile, furent moins opiniâtres. Ils anathématisèrent quiconque n'honoroit pas les saintes Images. L'Empereur les félicita sur leur réunion à l'Eglise; & la séance finit par l'anathème solemnel du Concile contre les Iconoclastes & contre Photius.

IX. SIECLE.

Neuvième session. Après une inter-

ruption de trois mois, le Concile se rassembla le 12 Février 870. Le député de Michel, Patriarche d'Alexandrie, étoit arrivé; c'étoit un Prêtre, nommé Joseph, homme vénérable & d'une grande piété. Il présenta ses Lettres & fut admis au nombre des Légats d'Orient. On l'instruisit de tout ce qui s'étoit passé jusqu'au moment de son arrivée. Il adhéra aux décrets de l'Assemblée, & ayant donné par écrit son acte d'adhésion, il le plaça sur la Croix & sur l'Evangile. Quand ce préliminaire fut rempli, on reprit la suite des opérations du Concile; & on fit entrer ceux qui avoient porté faux témoignage contre le Patriarche Ignace dans les différentes entreprises de Photius. Il fut prouvé par leurs réponses, que la crainte & la violence avoient été les motifs de leur conduite. Ils en témoignerent un grand repentir, & le Concile les admit à la pénitence, quoique plusieurs eussent déja confessé leur faute en secret, soit au Patriarche Ignace, soit à d'autres Ministres de l'Eglise. Ce décret pénitentiel portoit, que les coupables seroient deux ans hors de l'Eglise, & ensuite deux ans auditeurs, comme les Catéchumenes, sans commu-

IX. SIÈCLE.

IX. Siècle.

ſſier, & s'abſtenant de viande & de vin, excepté les dimanches & les fêtes de Notre Seigneur; & qu'enfin pendant trois autres années, ils ſeroient debout avec les fidèles, ne communiant qu'aux fêtes de N. S., & s'abſtenant de chair & de vin trois jours de la ſemaine, le Lundi, le Mercredi & le Vendredi. La ſeſſion finit par une nouvelle imprécation contre Photius, en dix-ſept vers.

Dixième & dernière ſeſſion, qui ſe tint le 28 Février. L'Empereur y aſſiſta avec ſes fils, Conſtantin & Léon, & vingt Patrices. Les Ambaſſadeurs de Louis II, Empereur d'Occident, du nombre deſquels étoit Anaſtaſe le Bibliothécaire; & ceux de Michel, Prince de Bulgarie, y étoient auſſi. On y comptoit environ cent Evêques, nombre peu conſidérable, eu égard à l'étendue que l'Egliſe d'Orient conſervoit encore, malgré les progrès de la Religion Mahométane. La raiſon de ce petit nombre, eſt que Photius avoit chaſſé de leurs Sièges tous les Evêques qui lui étoient contraires, & en avoit ordonné d'autres que le Concile regardoit comme des intrus. Cependant le cortége de l'Empereur, & les autres perſonnes de diſ-

IX. SIÈCLE.

tinction qui étoient présentes, rendoit l'assemblée si nombreuse, qu'on employa deux Diacres pour faire la lecture des Canons, & deux Métropolitains pour faire celle de la profession de foi, l'un au haut, & l'autre au bas de l'Eglise de sainte Sophie, où se tenoit la session. Le décret concernant la foi est le même que le Symbole de Nicée, quoique plus étendu, à cause des erreurs qui s'étoient élevées depuis. On y dit anathême à toutes les hérésies; on y reçoit les sept Conciles généraux, auxquels on joint celui-ci comme le huitième; & on confirme la Sentence portée contre Photius par les Papes Nicolas & Adrien. Les souscriptions se firent ensuite. Elles présentent les noms des Légats de Rome & d'Orient, & celui du Patriarche Ignace, puis ceux de l'Empereur & de ses enfans; enfin ceux de cent deux Evêques. On fit quelque difficulté aux Légats de Rome, parce qu'ils avoient ajouté à leur souscription cette clause, *jusqu'au jugement du Pape*; ce qui signifioit qu'ils ne souscrivoient qu'à charge de confirmation de la part du Pape.

Le Concile, avant de se séparer, écrivit deux Lettres synodales; l'une circu-

laire aux Evêques absens, qui contenoit une relation exacte de tout ce qui s'étoit passé, avec injonction aux fidèles de se soumettre au jugement de l'Eglise; l'autre au Pape Adrien, où, après avoir fait l'éloge des Légats, les Evêques demandoient au Souverain-Pontife la confirmation des décrets faits dans le Concile. De son côté Basile adressa une Lettre à tous les Prélats de sa domination, pour leur faire part de l'heureuse conclusion du Concile, & du jugement rendu contre Photius. Il écrivit encore une Lettre particulière au Pape. Ce fut quelque-tems après le départ des Légats, puisqu'il y témoigne son inquiétude sur leur retour. Ils étoient partis peu satisfaits de Basile & de ses Officiers. Le démêlé qui s'étoit élevé entre eux & les Orientaux, au sujet de la Bulgarie, avoit tellement réfroidi l'Empereur à leur égard, qu'on ne prit aucune mesure pour leur sûreté, lorsqu'ils partirent de Constantinople. L'objet de ce démêlé étoit le droit de Juridiction sur la nouvelle Eglise de Bulgarie. Les Légats le réclamoient pour le Pape, fondés sur ce que c'étoient des Evêques & des Prêtres envoyés par l'Eglise de Rome, qui avoient IX. SIÈCLE

converti les Bulgares à la foi. Ignace prétendoit au contraire que ce droit appartenoit à son Eglise, parce que la Bulgarie faisoit partie de l'Empire Grec, avant qu'elle eût été conquise par la Nation qui s'en étoit emparée. Les Légats des trois Patriarches d'Orient consultés par l'Empereur, comme arbitres de ce différend, avoient adjugé au Patriarche de Constantinople l'autorité qu'il prétendoit sur cette Province nouvellement chrétienne. Cette affaire occasionna dans la suite de nouvelles contestations entre les Eglises Grecque & Latine. Les Orientaux de leur côté, mécontens de la formule qu'on avoit exigé d'eux, parce que c'étoit un témoignage de dépendance envers l'Eglise de Rome, avoient engagé l'Empereur à faire enlever par surprise aux Légats les actes où étoient leurs signatures. Ceux-ci s'en étant apperçu, se plaignirent de la supercherie dont on avoit usé à ce sujet, & se firent rendre les originaux qu'on avoit soustraits.

IX. SIÈCLE.

Malgré ces motifs de mécontentement réciproque, les Légats partirent de Constantinople avec de riches présens pour le Pape & pour eux : mais la Cour

s'intéressa si peu à la sûreté de leur voyage, qu'ils tomberent entre les mains des Sclaves, & coururent danger de la vie. Ces barbares leur enleverent tout ce qu'ils avoient de précieux, & jusqu'à l'original Grec des Actes du Concile; de sorte que n'étant arrivés à Rome que le 2 Décembre 870, ils ne purent remettre au Pape qu'une copie de ces Actes, qu'Anastase le Bibliothécaire avoit emportée, & qu'il traduisit en Latin par ordre de l'Empereur. Anastase mit à la tête de cette traduction une Préface instructive, où il raconte l'histoire du schisme de Photius, & du Concile tenu à cette occasion. C'est la source la plus sûre où l'on doive puiser la connoissance de cette grande affaire.

IX. SIECLE.

Tandis que toutes ces choses se passoient, Photius relégué dans un Monastère écrivoit de toute part afin de remplir, s'il le pouvoit, l'Eglise entière de ses plaintes, & d'intéresser l'univers à sa cause. Ses Lettres fortes & touchantes étoient écrites avec tant d'art, & d'un style si propre à exciter la compassion, que tous ceux de qui son histoire n'auroit pas été connue, l'auroient compté parmi les gens de bien injustement per-

IX. SIÈCLE.

sécutés. C'étoit le langage intéressant de la vertu, de l'innocence opprimée; les Athanase & les Chrysostôme ne s'étoient pas exprimés autrement. Son ame paroissoit affligée, sans être abattue; son cœur sembloit rempli d'une sensibilité vive & profonde, mais sans aigreur. On auroit dit que le témoignage de la bonne conscience, si doux & si consolant pour les Justes dans l'humiliation, étoit la source du courage qui lui faisoit supporter le poids de ses malheurs. Mais sous ces beaux dehors, il cachoit le dépit le plus amer; & l'ambition, qui avoit été de tout tems son unique mobile, continuoit de le dévorer. Au fond de sa retraite, replié sur lui-même, & reportant sans cesse les yeux vers les honneurs dont il étoit dépouillé, il employoit toute l'activité de son esprit à trouver les moyens de réparer ses disgraces. Familiarisé de longue main avec l'artifice & l'imposture, il imagina un expédient digne de lui, c'est-à-dire, du fourbe le plus hardi, le plus impudent qu'on eût encore vu, pour se remettre en faveur auprès du Souverain.

Basile, sorti d'une famille obscure, avoit la foiblesse assez ordinaire à ceux

que la fortune a tirés de la pouſſière, pour les mettre dans l'éclat; cette maladie que la proſpérité communique ſouvent aux hommes nouveaux, peut s'appeller la manie des ayeux. Baſile en étoit tourmenté. Photius lui compoſa une généalogie par laquelle il le faiſoit deſcendre du fameux Tiridate, Roi d'Arménie, qui avoit combattu avec gloire contre les Romains. Par une ſuite de noms fabuleux & d'aventures extraordinaires, il conduiſoit la filiation juſqu'à un certain Beclas qu'il faiſoit père de l'Empereur. Il écrivit cette fauſſe généalogie ſur un papier qui avoit tous les caractères de la vétuſté, en lettres Alexandrines ou Egyptiennes, d'une écriture antique; & pour rendre la fraude moins ſuſpecte, il ajouta ſur le Volume la couverture d'un vieux Livre. Enſuite il donna le manuſcrit à Théophane, Clerc de la Chapelle impériale, qui le plaça dans la Bibliothéque. Théophane qui étoit d'intelligence avec Photius, fit voir un jour ce Volume précieux à Baſile, comme ce qu'il y avoit de plus rare & en même tems de plus difficile à entendre, ajoutant que dans tout l'Empire, il ne connoiſſoit que

IX. SIÈCLE.

IX. SIÈCLE.

Photius qui fût capable de lire cette écriture & de l'expliquer. Baſile envoya chercher auſſi-tôt Photius, & lui remit l'écrit myſtérieux, en lui témoignant la plus vive impatience de ſavoir ce qu'il contenoit. L'impoſteur ne demandoit que cela. Il emporta le Volume, en promettant à l'Empereur de faire tout ſon poſſible pour lui en donner promptement l'explication. Quelque tems après, il vint trouver le Prince, & lui préſenta la traduction qu'il avoit faite du précieux écrit. Baſile y vit avec une ſatisfaction inexprimable tout ce qu'il renfermoit de flatteur pour lui. Cette fable avoit trop de rapport avec le fantôme d'origine illuſtre dont il ſe repaiſſoit, pour qu'il lui vînt à l'eſprit le moindre ſoupçon d'artifice. Sa vanité nourrie de cette agréable chimère, lui rendit cher celui qui avoit eu le talent d'en faire la découverte. Dès ce moment, il ne regarda plus Photius qu'avec des yeux favorables. Il le logea dans le palais de Magnaure, & lui rendit ſes bonnes graces. Photius en profita pour ranimer ſon parti & ſe faire de nouveaux amis. La protection de l'Empereur & les ſervices qu'elle le mettoit en état de

rendre, étoient bien propres à rapprocher de lui ceux que les événemens passés en avoient éloignés. IX. SIÈCLE.

Telles étoient les dispositions de Basile à l'égard de Photius, lorsque la mort enleva le vertueux Patriarche Ignace en 878. Il étoit arrivé à l'âge de quatre-vingts ans. Photius auroit bien voulu remonter de son vivant sur le Siège patriarchal, objet éternel de son ambition; mais il craignoit le soulèvement du peuple, qui regardoit Ignace comme un Saint. Sa mort faisoit cesser tous les obstacles. Photius qui avoit su s'emparer de la Chaire de Constantinople dans le tems qu'elle étoit remplie par un homme d'une vertu reconnue, ne laissa pas échapper l'occasion de rentrer dans un poste que personne ne lui disputoit. L'Empereur le seconda de tout son pouvoir, & bientôt on le vit reprendre les fonctions pontificales, sans que son rétablissement eût été précédé d'aucune formalité canonique. L'infortune tempère ordinairement la fougue des passions; c'est une leçon de sagesse & de modération. Elle n'avoit pas produit cet effet salutaire sur Photius. Il sembla que ses disgraces ne l'avoient rendu que plus impitoyable &

IX. SIÈCLE.

plus altéré de vengeance. Dès qu'il eut recouvré son premier rang, il se servit de l'autorité spirituelle & du crédit qu'il avoit auprès de Basile, pour accabler tous les amis d'Ignace, & perdre tous ceux qui demeuroient attachés au Concile général qui l'avoit jugé. Il les livroit à Léon son beau-frère, Capitaine des Gardes, le plus cruel des hommes, qui les tourmentoit inhumainement, & les faisoit mourir, lorsqu'il ne pouvoit les abattre par la violence des supplices.

Tandis que Photius, toujours le même, faisoit un si criminel usage du pouvoir sacré, on agissoit à Rome, au nom de l'Empereur & au sien, pour obtenir du Pape qu'il consentît à son rétablissement. Jean VIII avoit remplacé Adrien sur le Saint-Siège. L'Envoyé de Photius lui présenta des Lettres, où il disoit qu'on l'avoit forcé à rentrer dans le Patriarchat, & que la seule crainte de résister à la volonté de Dieu l'avoit déterminé à recevoir de nouveau cette charge. Basile écrivit aussi en sa faveur. Le Pape avoit besoin des secours de l'Empereur contre les Sarrasins qui ravageoient l'Italie, & de sa faveur pour

terminer l'affaire de la Bulgarie à l'avantage du Saint-Siège. Ces motifs appuyés du faux prétexte de la paix & du bien public, parurent assez puissans à Jean VIII pour l'engager à user de condescendance. Il consentit donc au rétablissement de Photius, à condition qu'on assembleroit à Constantinople un Concile nombreux, où ce fourbe, qui savoit se prêter à tout pour l'intérêt de son ambition, demanderoit pardon, & recevroit l'absolution des Légats au nom du Souverain-Pontife; qu'on rendroit la Juridiction de la Bulgarie à l'Eglise de Rome; & qu'à l'avenir on observeroit les canons touchant l'ordination des Néophytes. Ces conditions furent consignées dans les Lettres de Jean à Photius, & dans les instructions qu'il avoit dressées pour ses Légats.

IX. SIÈCLE.

Le Concile que le Pape demandoit, & que Photius ne desiroit pas moins, fut bientôt assemblé. Il étoit composé de trois cent quatre-vingt-trois Evêques, tous gagnés par des présens, ou subjugués par la crainte. L'ouverture de ce Concile se fit dans les premiers jours de Novembre 879. Le Cardinal Pierre que le Pape avoit joint aux deux autres

IX. SIÈCLE.

Légats qui étoient déjà à Constantinople pour l'affaire de la Bulgarie, présenta les Lettres dont il étoit porteur. Photius les avoit fait traduire en Grec, & le hardi faussaire ayant supprimé l'endroit où le Pape exposoit les conditions sous lesquelles il consentoit à son rétablissement, il remplit ce vuide par les choses les plus flatteuses pour lui. Les Légats séduits ou intimidés comme les autres, eurent la bassesse de consentir à cette falsification. Leur exemple entraîna tous les Evêques. L'Assemblée ne retentit que des éloges de Photius qui jouissoit de son triomphe, & s'enyvroit à loisir de l'encens qu'on prodiguoit à sa vanité. On auroit dit que tant d'Evêques ne s'étoient réunis, que pour faire ou entendre le panégyrique du Patriarche. Ce fut presque la seule occupation de ce Concile, qui eut sept sessions. On y porta même l'adulation jusqu'à faire une application impie au successeur d'Ignace, de ces paroles de S. Paul.... *nous avons un Pontife qui a pénétré les Cieux.* On cassa tout ce qui avoit été fait contre Photius, on confirma son élection, sans parler d'aucune condition; &, pour donner obliquement un coup à l'Eglise

Romaine, qui avoit adopté l'addition *Filioque*, on confirma de nouveau le Symbole de Nicée, tel qu'il avoit été rédigé au premier Concile de Constantinople, avec défense d'y rien ajouter ou retrancher. Du reste on ne statua rien sur la Bulgarie, sous prétexte qu'il s'agissoit de limites, & que c'étoit plutôt une affaire à mettre en arbitrage qu'à traiter dans un Concile. Telle fut l'issue de ce Concile dont Photius avoit conduit à son gré toutes les délibérations. On n'avoit pas encore vu d'exemple d'une lâcheté si déshonorante de la part des Evêques, & d'une prévarication si complette de la part des Légats. On peut même ajouter que la molle complaisance du Pape Jean VIII n'est pas exempte de tout reproche. Devoit-il par quelques motifs, & sous quelques conditions que ce fût, consentir au rétablissement d'un intrus, convaincu de violence & d'imposture à la face de toute l'Eglise, & privé de toutes les fonctions ecclésiastiques par un Concile œcuménique? Quoi qu'il en soit, on soupçonne Photius, & ce n'est pas sans fondement, d'avoir inséré beaucoup de choses honorables pour sa personne, & avantageuses

IX. SIÈCLE.

à sa cause, dans les actes de ce Concile.

IX. SIÈCLE. On sait quels étoient ses talens pour l'indigne métier de faussaire, & il n'étoit pas homme à s'abstenir d'un nouveau crime, lorsqu'il espéroit en tirer quelque utilité.

Cependant le Pape Jean VIII, ayant appris la conduite de ses Légats dans ce dernier événement, envoya, sans différer, un nouveau député à Constantinople, avec pouvoir d'annuller tout ce qui avoit été fait contre son intention & contre les règles. C'étoit Marin qui fut Pape après Jean VIII, & qui honora la Chaire pontificale par ses vertus. Basile le fit mettre en prison, & le renvoya à Rome au bout d'un mois. Elevé sur le Saint-Siège, Marin continua les procédures qu'il avoit commencées contre Photius étant Légat. Il condamna ce Prélat séditieux & son faux Concile. Les successeurs de Marin, Adrien III, Etienne V & Formose marchèrent sur ses traces. Aucun d'eux n'eut égard à ce qu'on avoit fait en faveur de Photius dans le Concile dont il avoit dirigé les opérations, & qu'on a toujours regardé depuis comme un conciliabule sans autorité. Ainsi Photius ne jouissoit pas

sans inquiétude & sans trouble du fruit de ses intrigues. Il devoit même prévoir que sa chûte ne seroit pas éloignée, s'il venoit à perdre l'Empereur Basile, dont la faveur étoit son unique appui. IX. SIECLE.

En effet ce Prince étant mort le 1 Mars 886, & Léon VI, son fils, lui ayant succédé; l'orage qui se forma contre Photius dès les premiers jours du nouveau règne, ne tarda pas à éclater. Il avoit offensé Léon, en inspirant à son père des soupçons dont il avoit manqué d'être la victime, & en entrant dans un complot séditieux qui tendoit à le priver du Trône. Léon, persuadé qu'il n'y auroit jamais de paix dans l'Eglise, tant qu'un homme de ce caractère occuperoit le Siége patriarchal, ramassa dans un long mémoire tous les crimes dont Photius étoit coupable, & le fit lire publiquement par un Officier du haut de l'Ambon, dans l'Eglise de sainte Sophie, pendant la célébration des SS. Mystères. Au même tems on enleva Photius du Palais patriarchal, par ordre de l'Empereur. Il fut d'abord conduit dans un Monastère voisin de la Ville, & delà dans un autre, au fond de l'Arménie, où sans doute il ne survécut pas long-tems à cette seconde

IX. SIÈCLE.

disgrace, puisque l'Histoire garde sur lui un silence profond depuis cet événement. Etienne, frère de l'Empereur Léon, Prince vertueux qui s'étoit consacré au service des Autels, fut placé sur le Siège de Constantinople. Il avoit reçu le Diaconat des mains de Photius; cette circonstance formoit une difficulté; mais elle fut levée par le Pape Formose, successeur d'Etienne V, qui accorda aux vives instances de l'Empereur & de toute l'Eglise Grecque, dispense & absolution en faveur de ceux à qui Photius avoit imposé les mains.

Ainsi finit le schisme qui avoit si long-tems déchiré l'Eglise d'Orient. Mais ce feu, allumé par l'ambition de l'homme le plus artificieux & le plus éclairé qui eut encore paru, se ranima dans la suite, & causa des malheurs qui durent encore. Nous en verrons les tristes effets sous les époques qui nous restent à parcourir. Photius, qui en fut l'auteur, avoit tous les talens qui pouvoient contribuer à la gloire de l'Eglise & à la sienne, s'il eût su en faire un bon usage. Par sa naissance illustre, son génie vaste, son immense érudition, son infatigable application à l'étude, son

éloquence vive & touchante, ſes graces naturelles & ſes autres belles qualités, il pouvoit égaler, ſurpaſſer même les Perſonnages les plus célèbres. Mais la nobleſſe du ſang, l'eſprit, la ſcience, les richeſſes, & les dignités réunies en lui, n'ont pas empêché la poſtérité de le regarder comme un de ces monſtres funeſtes à la ſociété, à qui la nature ſemble n'avoir accordé de grands talens, que pour mieux faire ſentir combien les dons les plus eſtimables peuvent devenir nuiſibles, lorſqu'ils ſont ſéparés de la vertu. L'orgueil, l'ambition, la perverſité du cœur, furent la cauſe de ſes crimes & de ſa perte. Nous l'avons peint par ſes actions; & ſi nous voulions ajouter un nouveau trait à ſon caractère, nous dirions que perſonne avant, ni après lui, n'a ſu réunir dans le même degré la méchanceté avec l'hypocriſie, l'impudence avec les dehors de la modeſtie, le calme d'un extérieur compoſé avec l'impétuoſité des paſſions les plus ardentes, le langage d'un Saint avec les actions d'un ſcélérat.

IX. SIÈCLE.

IX. SIÈCLE.

ARTICLE VII.

Disputes qui s'éleverent en Occident sur la Grace, la Prédestination & l'Eucharistie.

UN des ressorts que Charlemagne avoit mis en usage pour ranimer le goût des études & donner de l'émulation aux Savans, étoit de leur proposer des questions sur divers points de doctrine, en les engageant d'y répondre par écrit. Ce moyen d'exercer les esprits auroit sans doute contribué aux progrès des Lettres & de la raison, dans un tems plus heureux; mais il auroit fallu pour cela que la rouille de l'ignorance & de la barbarie, qui cède avec peine aux plus longs efforts, eût été détruite, & que les hommes studieux eussent su diriger leurs travaux sur un plan sage & bien combiné, dont l'utilité publique eût été le seul but. Mais dans le neuvième siècle on étoit encore fort éloigné de ces vues réfléchies qui sont le fruit d'une raison épurée & d'une saine critique. Ainsi, contre les intentions du restaurateur des Sciences

Sciences en Occident, les veilles des Littérateurs & des Théologiens ne produisirent que de vaines subtilités & des erreurs. On éleva des questions ridicules, & on les examina gravement. On demanda si les Saints, après la résurrection, verroient Dieu des yeux du corps sous une forme sensible, ou par une simple appréhension de l'ame; si Dieu avoit créé une ame pour chaque homme, ou si la même ame agissoit chez tous les individus de l'espèce humaine; s'il falloit écrire le nom de *Jésus* avec une aspiration; si le mot *Chérubim* est masculin ou neutre, & l'on s'appesantissoit sur mille autres objets frivoles, auxquels le faux savoir s'efforçoit d'attacher de l'importance. Mais parmi les discussions dont on s'occupoit, il y en eut qui devinrent intéressantes pour l'Eglise, par leur liaison avec les dogmes de la foi, & par les suites qu'elles pouvoient avoir. Telles furent les disputes qui s'élevèrent en France sur la Grace, la Prédestination & l'Eucharistie. Deux Moines, qui seroient restés dans l'oubli comme tant d'autres, s'ils n'eussent pas troublé l'Eglise, en furent les principaux auteurs. La nature des objets qu'ils pré-

IX. SIÈCLE.

IX. SIÈCLE.

tendirent approfondir, jointe à l'esprit du siècle, leur donna une sorte de célébrité. Nous allons rapporter avec impartialité ce que les monumens authentiques de ces tems-là nous en apprennent.

Gotheſcalc, né en Saxe d'une famille illuſtre, avoit été offert par ſes parens dans ſon enfance, au Monaſtère de Fulde. Plus avancé en âge, & déjà promu aux Ordres ſacrés, il réclama contre les engagemens que ſes parens avoient pris en ſon nom. L'Archevêque de Mayence, juge de ſa réclamation, prononça en ſa faveur. Gotheſcalc, en conſéquence de ce jugement quitta l'habit monaſtique, & ſortit de Fulde. Mais la Règle de S. Benoît & la diſcipline qui règnoit alors, s'oppoſoient à ſon changement d'état. Raban-Maur, ſon Abbé, fit valoir contre lui ces deux puiſſans moyens, & le jeune Moine fut contraint de ſe remettre ſous le joug qu'il trouvoit ſi peſant. Ce fut à Orbais, Abbaye du Diocèſe de Soiſſons, qu'il reprit l'habit & les exercices du Cloître. Toujours ennuyé de la ſolitude & mécontent de ſon état, il ſortit bientôt de ſon nouvel aſyle, & parcourut diverſes Provinces d'Italie, d'Allemagne & de

France. Il réſulte de tout ce qu'on ſait de lui, que l'inquiétude & l'entêtement étoient le fonds de ſon caractère. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que, du moment qu'il eut pris le ton de Docteur, il porta ce dernier défaut, plus loin qu'aucun de ceux qui s'étoient aviſés de dogmatiſer avant lui ſur les mêmes matières.

D'abord Gotheſcalc s'occupa de la queſtion qui exerçoit alors les eſprits, c'étoit de ſavoir comment la viſion béatifique s'opéroit dans les Saints après la réſurrection. Il conſulta là-deſſus Loup, Abbé de Ferrières, qui lui conſeilla de ne point employer ſon eſprit & ſon tems à éclaircir de pareilles queſtions; mais de s'appliquer plutôt à la méditation des Saintes-Ecritures, & à chercher avec humilité les vérités qui touchent le cœur.

Gotheſcalc ne goûta pas un avis ſi prudent. Avide de pénétrer les ſecrets les plus profonds de la ſcience divine, il ſe livra à des recherches téméraires ſur la Prédeſtination & la Grace, matières environnées d'écueils, dont il ſemble que Dieu ait voulu nous interdire l'approche, par les ténébres impénétrables ſous leſquelles il les tient couvertes.

IX. SIÈCLE.

Les Ouvrages de Saint Auguſtin ne ſortoient pas de ſes mains, ſource abondante & pure, mais où l'on ne puiſe la vérité, que quand on eſt guidé par l'eſprit de ſageſſe, qui dirige l'Egliſe, dans l'examen de ces queſtions épineuſes. Gotheſcalc crut bien avoir découvert le vrai ſens du ſaint Docteur, & s'être pénétré de ſa doctrine. C'eſt la prétention de tous ceux qui ſe ſont flattés d'en ſavoir plus que les autres, ſur des myſtères inacceſſibles aux regards de la raiſon, & que la foi n'a pas dévoilés. Rempli de ces idées, le Moine Saxon ſe mit à dogmatiſer. Sa doctrine étoit dure, déſeſpérante, contraire à ce que la foi nous apprend de la juſtice & de la bonté de Dieu.

Si l'on veut bien connoître cette doctrine, qui jetta par-tout l'alarme dès qu'elle commença à devenir publique, il n'eſt pas de moyen plus sûr que de la chercher dans les écrits de ceux qui parurent s'intéreſſer pour le nouveau Docteur. Amolon, Archevêque de Lyon, eſt un de ceux qui firent paroître dans cette diſpute plus de modération & de charité. Ce Prélat réduit à ſix propoſitions tout ce que Gotheſcalc avoit ré-

pandu ſouvent d'une manière obſcure & ambiguë dans ſes divers Ouvrages. Les voici : 1°. Aucun de ceux qui ont été rachetés par J. C. n'peut périr. 2°. Le Baptême & les autres Sacremens ſont ſans effet pour ceux qui périſſent après les avoir reçus. 3°. Les fidéles qui périſſent n'ont point été incorporés à J. C. & à l'Egliſe, quand ils ont été régénérés. 4°. Tous les réprouvés ſont tellement prédeſtinés de Dieu à la mort éternelle, qu'aucun d'eux, quoi qu'il faſſe, ne peut être ſauvé. 5°. Depuis le péché du premier homme, le libre-arbitre eſt entièrement détruit & n'a plus aucune force. 6°. J. C. n'eſt pas mort pour tous les hommes, mais ſeulement pour ceux qui ſe ſauvent, & qui ſont prédeſtinés à l'être.

IX. SIÈCLE.

Il eſt évident qu'en enſeignant une pareille doctrine, Gotheſcalc ſe laiſſoit entraîner vers l'écueil oppoſé à celui contre lequel Pélage & ſes diſciples s'étoient briſés. C'étoit renouveller l'héréſie monſtrueuſe & déſolante des Prédeſtinatiens ; héréſie qui n'eſt point imaginaire, comme quelques-uns l'ont prétendu, puiſqu'il eſt certain qu'elle a été condamnée dans les Conciles d'Arles & de Lyon vers la fin du cinquième

IX. SIÈCLE.

siècle. A peine les erreurs de Gothescalc se furent-elles répandues en France, que les Prélats en sentirent tout le danger. Rien n'étoit plus propre en effet à jetter les uns dans le désespoir, & à rendre les autres présomptueux, que le dogme de la prédestination absolue & inévitable. C'est l'idée que nous en donnent ceux qui prirent la plume contre Gothescalc, d'après les effets que cette erreur commençoit à produire. Il y a déjà, disent-ils, en parlant de ce Novateur opiniâtre, un grand nombre de Chrétiens en qui ses discours ont éteint l'ardeur qu'ils avoient pour leur salut: car voilà comment raisonnent ceux qui prennent sa fausse doctrine pour règle de conduite, à quoi bon me donner tant de peine pour servir le Seigneur? Si je suis prédestiné à la mort éternelle, je ne l'éviterai pas; au contraire, si je suis prédestiné à la vie, j'aurai beau vivre mal, j'arriverai certainement au repos du Ciel. La conséquence étoit une suite nécessaire des principes, & il n'en falloit pas davantage pour démontrer l'héréticité des sentimens dont Gothescalc s'étoit entêté.

Pour en arrêter les progrès, on assem-

bla pluſieurs Conciles ; ſavoir, un à Mayence, où l'erreur de Gotheſcalc reçut le premier coup ; deux à Quierſi, Château Royal en Picardie ; Charles le Chauve y fut préſent ; le Novateur opiniâtre & relaps y fut condamné au fouet, juſqu'à ce qu'il eût jetté dans un feu allumé devant lui, l'écrit qui contenoit ſes propoſitions erronées ; & enfin un quatrième à Valence, où les Juges de la foi, ſuivant l'exemple des Conciles d'Afrique qui avoient proſcrit le Pélagianiſme au cinquième ſiècle, ſe contentèrent d'énoncer clairement le dogme catholique ſur la Grace, la Prédeſtination, la liberté, la mort de J. C. pour tous les hommes, ſans faire de vains efforts pour concilier des vérités dont Dieu ſeul connoît l'accord. S. Auguſtin s'étoit renfermé dans ces juſtes bornes, & l'expérience n'a que trop montré que quiconque entreprend de les paſſer, tombe néceſſairement dans l'un des deux précipices qui bordent, pour ainſi dire, le ſentier étroit de la vérité.

IX. SIÈCLE.

Gotheſcalc a trouvé quelques apologiſtes dans ces derniers tems, comme il en avoit eu dans ſon ſiècle. Ce n'eſt

IX. SIÈCLE.

point qu'on veuille justifier ses erreurs, qui sont trop manifestes & trop révoltantes, pour qu'on ne convienne pas que l'Eglise a dû les condamner. Non sans doute, & nous sommes très-persuadés qu'aucun de ses défenseurs ne voudroit être soupçonné de les soutenir telles qu'il les enseigna. Tous leurs efforts ne tendent qu'à donner des interprétations favorables aux termes dont il s'est servi, & à trouver sous ses expressions, des sens plus tolérables que ceux dont ils paroissoient uniquement susceptibles dans le langage exact de la Théologie à ceux qui les ont condamnés. La plupart même abandonnent sa doctrine à la censure, & n'entreprennent de justifier que sa personne & ses écrits. Car la distinction du fait & du droit n'est pas une invention nouvelle. Mais il est important d'observer, qu'en matière de doctrine, on ne peut s'assurer des opinions bonnes ou mauvaises, que par les discours & les ouvrages de ceux qui les soutiennent; & qu'en conséquence, toutes les fois qu'un Docteur avance de vive voix ou par écrit des choses contraires à la foi, l'Eglise est en droit de les condamner, à moins qu'il ne se

rétracte dans les termes les plus clairs & les plus formels. C'eſt ce que Gotheſcalc refuſa toujours. Ses explications, ſes profeſſions de foi ſont pleines d'équivoques & d'ambiguités. N'y eût-il eu que cela contre lui, c'en étoit aſſez pour le faire déclarer coupable. La vérité ſe montre à découvert, elle ne craint point le grand jour; ſon langage eſt toujours net, précis, intelligible & ſans obſcurité. Pélage & Céleſtius avoient donné des déclarations de leurs ſentimens, faites avec tant d'art, qu'elles paroiſſoient orthodoxes; mais ce fut le ſoin même qu'ils prenoient pour s'envelopper, qui les rendit ſuſpects, & qui ſervit à les démaſquer. IX. SIÈCLE.

Si Gotheſcalc n'étoit pas coupable d'avoir ſoutenu de vive voix & par écrit les erreurs qu'on lui attribuoit, & d'y perſiſter, rien ne lui étoit ſi facile que de ſe juſtifier. Sa doctrine ayant été réduite à ſix propoſitions extraites de ſes ouvrages, par un Prélat qui lui étoit favorable, & qui ne pouvoit être ſoupçonné de l'avoir traité à la rigueur, il n'avoit que deux choſes à faire, pour donner une pleine ſatisfaction à ſes Juges; la première, de

reconnoître avec bonne foi & simplicité, que les six articles présentés par Amolon, comme le précis exact & fidèle de ses livres, contenoient en effet toute la doctrine qu'il y avoit enseignée; la seconde, de souscrire sincérement & sans ambiguité à la condamnation de cette doctrine & des six propositions qui la renfermoient. Il n'en falloit pas davantage. Cette démarche, accompagnée d'un vrai repentir, auroit terminé l'affaire, & l'on ne doit pas supposer dans les Prélats qui se signalèrent avec le plus de zèle dans cette occasion, une passion assez violente, ou pour mieux dire, une injustice & une méchanceté assez noire, pour croire qu'ils ne se seroient pas contentés d'une déclaration claire, précise, & d'une orthodoxie manifeste, qui auroit exclus tout soupçon d'équivoque & de duplicité.

IX. SIÈCLE.

Dira-t-on que les Juges de Gothescalc n'ont pas bien saisi le sens de ses écrits, & que faute de l'entendre, ils lui ont attribué des sentimens erronés qu'il n'avoit pas? Mais est-il présumable que les Evêques, dont furent composés les quatre Conciles qu'on assembla.

de ſuite, pour examiner & juger cette affaire, ayant les écrits dont il s'agit ſous les yeux, n'en aient pas compris le vrai ſens? N'avoient-ils pas auſſi dans les mains, les mémoires produits par l'accuſé & par ſes défenſeurs? Lui-même n'étoit-il pas préſent? ne fut-il pas interrogé? ne lui repréſenta-t-on pas ſes ouvrages & ceux qu'on avoit faits contre lui? Quatre Conciles, où il ne manquoit pas de protecteurs, s'aſſemblent conſécutivement à l'occaſion du ſcandale que cauſoit ſa doctrine; ſes écrits y ſont diſcutés avec la plus ſérieuſe attention, & la plus grande maturité; on y découvre les erreurs qui lui ſont imputées; on les flétrit, comme elles méritoient de l'être; on l'exhorte, on le preſſe de les rétracter, & de ſe ſoumettre à la cenſure qui réſulte du plus ſcrupuleux examen. Il réſiſte, il continue de prétendre que c'eſt la doctrine de St. Auguſtin que l'on anathématiſe, en condamnant la ſienne. Pouvoit-on ſe diſpenſer de punir ſon obſtination & ſon entêtement, ſuivant les loix de l'Egliſe, & les règles de la diſcipline monaſtique, auxquelles il étoit ſubordonné par ſa profeſſion? IX. SIÈCLE.

X. SIÈCLE.

D'ailleurs, nous ne voyons pas, quel motif on peut avoir dans le XVIIIe. siècle, de témoigner tant de zèle pour la justification d'un Moine du IXe. accusé d'erreurs évidentes & capitales, qui seroit demeuré, comme tant d'autres, dans l'obscurité du Cloître, si les sentimens qu'il osa soutenir, ne lui eussent pas donné une sorte d'importance dans son tems. Ne convient-on pas d'un côté que les six articles extraits de ses écrits par le docte & pieux Archevêque de Lyon, qui fut un de ses juges, & qui vouloit le sauver, sont autant d'hérésies ? N'avoue-t-on pas d'un autre côté que ces articles, justement condamnés par les Conciles de Mayence, de Quiersi & de Valence, n'ont rien de commun avec la doctrine de St. Augustin, & les vérités défendues par cet incomparable Docteur, contre les ennemis de la Grace ? Après cela, de quel conséquence peut donc être pour la foi de l'Eglise, & la pureté du Dogme, la condamnation, juste, légitime, nécessaire & canoniquement opérée, des six propositions attribuées à Gothescalc ; & qu'importe aujourd'hui, qu'on est si loin des tems

où il a été jugé, & qu'on ignore ſans doute pluſieurs circonſtances graves de cette affaire, qu'importe, diſons-nous, de ſavoir ſi le ſens de ſes écrits ténébreux & d'un ſtyle à demi barbare, a été bien ou mal entendu? Deux choſes ſont certaines, qu'il a été convaincu d'erreur, & que l'intérêt de la vérité exigeoit que ſa doctrine fût condamnée; cela doit ſuffire. IX. SIÈCLE.

On s'eſt récrié ſur le traitement fait à Gotheſcalc au ſecond Concile de Quierſi; mais on ne doit pas ignorer que le châtiment qu'on lui fit ſubir à cauſe de ſa rechûte & de ſon opiniâtreté, étoit porté par la Règle de S. Benoît qu'il profeſſoit, & que la même diſcipline étoit alors en vigueur dans tous les Monaſtères ſoumis à cette Règle. Ainſi ni l'Archevêque Hincmar, ni les autres Prélats de ce Concile ne méritent le reproche de barbarie qu'on leur a fait de nos jours. Pour être équitable, il faut juger des choſes d'après les mœurs & les uſages du tems où elles ſe ſont paſſées, & non d'après nos idées actuelles.

Au reſte, Gotheſcalc conſerva ſon opiniâtreté juſqu'à la fin. Il étoit en péni-

tence dans le Monaſtère d'Hautvilliers.

IX. SIÈCLE. Lorſqu'on le vit près de la mort, on lui propoſa de rentrer dans la paix de l'Egliſe, en ſignant un formulaire de doctrine dreſſé par Hincmar. Mais ſi-tôt qu'il eut entendu parler de rétractation; il ramaſſa le peu de forces qui lui reſtoient pour éclater en injures. Sa violence & ſon refus obſtiné dans un moment auſſi redoutable, étoient des preuves bien manifeſtes de ſon invincible attachement à l'erreur. Il mourut dans ces diſpoſitions funeſtes, ſans avoir mérité par ſon repentir le bienfait de la réconciliation. Heureuſement pour l'Egliſe de France, il avoit fait peu de diſciples, de même que les Prédeſtinations du cinquième ſiècle, trop peu nombreux pour former une ſecte; & ſes erreurs furent enſevelies avec lui. On place ſa mort vers l'an 868.

Il ſemble que la ſolitude, ſi propre au recueillement & à la méditation, ait auſſi l'inconvénient d'aiguiſer, pour ainſi dire, la ſubtilité de l'eſprit, & de le diſpoſer à la diſpute, par le concentrement de l'ame & la chaleur qu'elle imprime à l'imagination. Nous avons vu juſqu'à préſent que les plus fameuſes

hérésies sont nées dans le Cloître, ou qu'elles y ont trouvé leurs défenseurs les plus ardens. La dispute qui s'éleva sur l'Eucharistie vers l'époque où nous sommes, sortit encore de la même source, & les Athlètes qui s'y montrèrent avec le plus d'ardeur, soit pour attaquer, soit pour défendre, étoient deux Moines. Elle fit beaucoup moins de bruit que celle dont les erreurs de Gothescalc avoient été l'occasion; parce qu'elle se réduisoit à une question de mots, les parties contendantes étant d'ailleurs parfaitement d'accord pour le fond. Ce n'est pas que les querelles théologiques ne deviennent souvent d'autant plus vives, qu'on s'entend moins; mais c'est peut-être que l'activité des esprits étoit affoiblie par le grand nombre d'objets sur lesquels elle se répandoit. Quoi qu'il en soit, la dispute dont il s'agit est devenue plus importante pour nous, qu'elle ne le fut pour les tems qui la virent éclore, à cause de l'avantage que les Protestans ont prétendu en tirer, à l'appui de leurs sentimens erronés sur la présence réelle de J. C. dans l'Eucharistie. Ce motif nous engage à nous y arrêter.

IX. SIÈCLE.

IX. SIÈCLE.

Ratbert, Moine, & depuis Abbé de Corbie, avoit pris le nom de Paſchaſe, comme Gotheſcalc celui de Fulgence. C'étoit l'uſage des Littérateurs de ce tems-là; ils ajoutoient un ſurnom Latin à leur nom barbare, dont la prononciation étoit ordinairement dure & peu gracieuſe : uſage renouvellé par quelques Compagnies ſavantes d'Italie, depuis la renaiſſance des Lettres. Ratbert s'étoit appliqué avec beaucoup d'ardeur aux études théologiques, & on le comptoit parmi les hommes les plus célèbres de ſon tems. Depuis que la Saxe avoit embraſſé le Chriſtianiſme, quelques Moines François y avoient fondé un Monaſtère, qui fut appellé la nouvelle Corbie. L'ancienne Corbie qui ſe regardoit comme la Métropole de cette Colonie, employoit ſes Savans à la compoſition de divers Ouvrages deſtinés à l'inſtruction des Moines Saxons, encore peu éclairés. Paſchaſe Ratbert, qui gouvernoit l'Ecole de Corbie, l'une des plus diſtinguées qu'il y eût alors, conſacra une partie de ſon loiſir à travailler pour les Religieux de la nouvelle Corbie, dont il falloit étendre les connoiſſances, ſur-tout dans les choſes

relatives à la foi, afin qu'ils puſſent à leur tour inſtruire leurs compatriotes. Ce fut dans cette vue qu'il écrivit ſon Traité du Corps & du Sang de J. C. Cet Ouvrage eſt d'un ſtyle ſimple, il ne renferme aucune diſcuſſion contentieuſe & polémique; l'inſtruction eſt le ſeul but que l'Auteur s'y propoſe. Il ſe borne à l'expoſition claire & préciſe de la doctrine reçue dans l'Egliſe ſur l'Euchariſtie : doctrine enſeignée par les Apôtres, conſignée dans les Ouvrages des plus anciens Pères, tels que Juſtin, Tertulien, Origène, tranſmiſe de ſiècle en ſiècle par le canal de la tradition, & conſervée ſans altération dans toutes les Sociétés chrétiennes de l'Orient. Tout le Traité de Paſchaſe Ratbert ſe réduit à trois aſſertions, qui contiennent la croyance univerſelle du Monde Chrétien ſur le myſtère de l'Euchariſtie, conſidéré comme Sacrifice & comme Sacrement; ſavoir : 1°. Que l'Euchariſtie eſt le vrai Corps & le vrai Sang de J. C.; 2°. Qu'après la conſécration, la ſubſtance du pain & du vin n'y demeure plus; 3°. Que le Corps de J. C., préſent dans l'Euchariſtie, eſt le même Corps qui eſt né de la

IX. SIÈCLE

IX. SIÈCLE.

Vierge Marie, qui a souffert sur la Croix, & qui règne dans les Cieux. Voilà, dit Paschase, ce que tout l'univers croit & confesse : *quod totus orbis credit & confitetur.*

La manière dont Paschase s'expliquoit dans ce Traité, ne fut pas du goût de tous les Savans d'alors, quoique tous y reconnussent la doctrine catholique : mais il leur sembloit que les expressions dont il se servoit, sans être inexactes ou nouvelles, ne rendoient pas les choses comme les Théologiens se les représentoient. Ratramne, qui étoit aussi Moine de Corbie, entreprit de rectifier ce qu'il ne goûtoit pas dans l'Ouvrage de son confrère, devenu son Abbé. Paschase se défendit; il développa ses pensées, justifia ses expressions, & démontra que la doctrine de son Ouvrage étoit la croyance universelle de l'Eglise. La dispute s'anima; Charles le Chauve voulut se mettre au fait de la contestation, par l'examen de ce qu'on avoit écrit de part & d'autre. Mais les Evêques n'y entrèrent pour rien, & l'on ne tint aucun Concile à ce sujet. Le dogme étoit à couvert, tout le monde pensoit de même; on n'étoit partagé que sur des

manières de parler, & s'il y avoit quelque difficulté à éclaircir, il étoit prudent & convenable d'en abandonner la discussion aux Savans, qui aimoient à exercer leurs plumes sur ces sortes d'objets, sans que la diversité de leurs opinions devînt une affaire sérieuse pour l'Eglise. IX. SIÈCLE.

C'est donc à tort que les Protestans ont prétendu trouver dans l'Ouvrage de Paschase Ratbert la première source de la doctrine catholique sur la présence réelle & sur la transubstantiation. Car, outre que cet Auteur répète plusieurs fois qu'il n'écrit rien de nouveau, que ses assertions sont l'enseignement de l'Eglise entière, & que les vérités qu'il expose n'ont d'autres adversaires que les infidèles & les impies, il est aisé de se convaincre, en rapprochant les écrits de Paschase & de Ratramne, que toute la dispute se réduisoit à une pure équivoque. Paschase convenoit que l'Eucharistie est tout ensemble vérité & figure; vérité, parce qu'elle contient réellement & substantiellement le Corps & le Sang de J. C.; figure, parce que ce Corps & ce Sang sont couverts comme d'un voile par des espèces extérieures & sensibles. Ratramne vouloit qu'on exprimât plus clairement

IX. SIÈCLE.

ce dernier caractère de l'Euchariſtie & qu'on donnât aux eſpèces ſacramentelles le nom de figure, dans le ſens le plus général, par la crainte ſans doute qu'on ne les confondît avec le Sacrement même. Il différoit encore de Paſchaſe, en ce qu'il prétendoit que le Corps de J. C. a dans l'Euchariſtie une autre manière d'être que ſur la Croix & dans le Ciel, c'eſt-à-dire, que ſur la Croix & dans le Ciel le Corps de J. C n'eſt point caché ſous des apparences étrangères; au lieu que dans l'Euchariſtie, il ne ſe montre que ſous le voile des eſpèces, & c'eſt-là ce que Rattamne & les autres adverſaires de Paſchaſe appelloient figures. Il faudroit être bien aveugle pour ne pas voir combien cette doctrine eſt oppoſée à celle des Proteſtans.

Ajoutons une réflexion; c'eſt qu'il n'eſt pas poſſible de concevoir que la Religion chrétienne ait jamais exiſté un ſeul jour, ſans le dogme de la préſence réelle. Ce dogme tient à l'eſſence même du Chriſtianiſme; toutes les parties du culte ſacré s'y rapportent, & même dans les premiers tems, l'Egliſe n'avoit pas d'autre culte que la célébration du Myſtère euchariſtique. Otez

l'Eucharistie à la Religion, réduisez le Sacrifice & le Sacrement à une simple figure, vous anéantissez le culte extérieur, il n'a plus de motif, plus d'objet, ni de fin ; & vous ne pouvez plus savoir dans quelle vue les fidèles s'assembloient avec tant d'exactitude dès le tems des Apôtres, pour célébrer des Mystères qu'ils déroboient à la vue des profanes. A qui persuade-t-on que du fond d'un Monastère de Picardie, un Moine, sans autre moyen que sa plume, ait eu le talent de faire recevoir le dogme inconcevable & nouveau de la présence réelle, dans l'Eglise de France, dans celle d'Espagne, d'Angleterre, de Germanie, dans l'Eglise de Rome, si jalouse de conserver ses anciennes traditions, & si attentive à réprimer la nouveauté, en un mot dans tout l'Occident ? Quand un fait de cette nature seroit croyable, il resteroit toujours à savoir, comment ce dogme a pu s'établir dans l'Eglise Grecque à qui Paschase & son Livre étoient également inconnus ? Comment les Communions Chrétiennes de Syrie, d'Egypte, d'Ethiopie, séparées des Grecs & des Latins, l'ont emporté avec elles, & l'ont conservé au milieu de leur

IX. SIÈCLE.

IX. SIÈCLE.

schisme ? Comment tous les Peres, toutes les Liturgies, depuis les tems apostoliques jusqu'au neuvième siècle, n'ont sur ce point qu'un même langage ? Comment enfin, parmi tous les monuments ecclésiastiques, du tems où Paschase Ratbert a vécu, il n'en est aucun qui lui reproche une innovation de cette importance, & qui réclame en faveur de l'ancienne foi ? Voilà des difficultés insurmontables; cependant les Protestans se sont engagés à les détruire, en attaquant la croyance de l'Eglise Romaine touchant la présence réelle de J. C. dans l'Eucharistie.

ARTICLE VIII.

Personnages illustres dans l'Eglise par leurs vertus ou leurs talens.

NOus avons déjà dit beaucoup de choses sur les Théologiens de ce siècle, qui en furent presque les seuls Savans. La suite de l'Histoire nous a fait connoître aussi plusieurs saints Personnages qui ont honoré l'Eglise par leurs vertus, en même tems qu'ils défendoient la foi

par leur zèle, & par le témoignage qu'ils rendoient à la vérité dans les Conciles. Ainſi, pour éviter les redites, nous croyons devoir nous borner à la notice des Hommes les plus illuſtres & des Ecrivains les plus diſtingués de l'Orient & de l'Occident : par là, nous compléterons l'Hiſtoire de la Littérature eccléſiaſtique, que nous avons ébauchée dans les articles précédens.

IX. SIÈCLE.

Nous commençons par S. Nicéphore, Patriarche de Conſtantinople, plus recommandable encore par ſes vertus & ſes ſouffrances pour la foi, que par les écrits qui nous reſtent de lui. Il étoit d'une naiſſance illuſtre, ſon père exerçoit à la Cour l'emploi diſtingué de Secrétaire de l'Empereur. Il encourut la diſgrace de Copronyme, par ſon attachement au culte des images. Les talens naturels & acquis relevoient en Nicéphore les avantages extérieurs, & pouvoient le conduire à la plus haute fortune ; mais la corruption qui règnoit à la Cour, le dégoûta d'un ſéjour dont il falloit partager les vices, pour mériter ſon ſuffrage & ſes faveurs. Il ſe retira dans un Monaſtère où il ne s'occupoit qu'à ſe pénétrer des grandes vérités de la

IX. SIÈCLE.

Religion, & s'affermir dans la vertu, lorsqu'on le choisit pour le mettre sur le Siège patriarchal de Constantinople, après la mort de Tarèse en 806. Il étoit également versé dans les Sciences profanes & dans les matières ecclésiastiques. Mais ce qui a rendu sa mémoire précieuse dans l'Eglise, est moins son grand savoir, que son zèle pour la discipline, & son attachement inviolable aux vérités combattues par les erreurs de son tems. Pendant qu'il recevoit l'onction sacrée, il avoit promis à Dieu de plutôt souffrir tout au monde que de consentir jamais à rien qui fût contraire aux saintes règles de l'Eglise & aux intérêts de la foi. Aussi fidèle que généreux dans l'accomplissement de cette résolution, il résista avec un courage invincible à tous les efforts de l'Empereur Léon l'Arménien, ennemi des saintes images, & persécuteur des Catholiques. Pour prix de sa fermeté, Nicéphore fut relégué dans un Monastère où il mourut saintement en 828, après quatorze ans d'exil. Nous avons de ce pieux & savant Patriarche deux Ouvrages de Chronologie & d'Histoire, qui servent à éclaircir plusieurs faits curieux arrivés dans les tems qu'il embrasse.

embraſſe. Ses autres Ouvrages ſont reſtés preſque tous manuſcrits. Il ont pour objet principal la réfutation des Iconoclaſtes. Les Savans les trouvent diffus, pleins de longueurs & de redites, chargés de déclamations & d'un ſtyle qui n'a rien d'intéreſſant. Néanmoins ils ne laiſſent pas d'être précieux par les détails où l'Auteur y entre ſur les objections des Iconoclaſtes, dont il n'omet aucune, non plus que les réponſes des Catholiques, & par un grand nombre de paſſages, tirés de divers écrits des Pères, qui ne ſont pas arrivés juſqu'à nous. IX. SIÈCLE.

C'eſt moins par ſes talens littéraires & le prix de ſes Ouvrages, que par ſon excellente ſainteté & ſes longues ſouffrances pour la foi, que S. Théodore Studite mérite d'avoir place dans cet article. On lui donna le ſurnom de Studite, parce qu'il étoit Abbé d'un Monaſtère fondé par le Conſul Studius. Son zèle pour le maintien de la diſcipline eccléſiaſtique & pour le culte des ſaintes images lui attira de grandes perſécutions, tant de la part de Conſtantin Porphyrogénète, dont il déſapprouvoit le mariage avec Théodote, contracté du vivant de Marie ſa première épouſe, que de la

IX. SIÈCLE.

part des Princes Iconoclaſtes. La priſon, le ſupplice cruel du fouet, & l'exil, mirent ſon courage à l'épreuve, pendant la plus grande partie de ſa vie qu'il termina l'an 826, par une mort précieuſe devant Dieu. Suivant l'Auteur de ſa vie, Michel Studite, l'un de ſes diſciples, il avoit écrit un plus grand nombre d'Ouvrages qu'il ne nous en reſte de lui. Sa petite Catéchèſe, que nous avons, eſt un cours d'inſtructions ou de conférences faites à ſes Moines ſur toutes les fêtes de l'année & ſur pluſieurs ſujets de piété ; la grande Catéchèſe qui n'eſt encore que manuſcrite, contient des diſcours plus étendus ſur tous les devoirs de la vie monaſtique. On a publié deux cent ſoixante-&-quinze de ſes Lettres, mais le recueil entier en renferme environ mille, qui n'ont pas encore vu le jour. Ce ſaint Abbé avoit d'abord paru oppoſé au ſecond Concile de Nicée, qu'il faiſoit difficulté de mettre au nombre des Synodes œcuméniques, mais dans la ſuite il ſe rétracta de vive voix & par écrit, déclarant qu'il vouloit qu'on n'eût aucun égard à ce qu'il avoit dit de contraire à l'autorité de cette aſſemblée.

Nous avons repréſenté Photius comme auteur d'un ſchiſme funeſte, dont les ſuites déplorables ſont encore gémir l'Egliſe, après tant de ſiècles. Nous ne le conſidérerons ici que du côté de l'eſprit & des talens. C'eſt par-là que ſon nom ſi couvert d'opprobre dans les faſtes de la Religion, s'eſt conſervé avec honneur dans l'hiſtoire de la Littérature. Heureux s'il eût ſu diriger vers une meilleure fin les dons rares & précieux dont la nature & le travail l'avoient enrichi ! Il n'y eut peut-être jamais ni de génie plus étendu, ni d'eſprit plus facile, ni d'homme plus ſtudieux, ni de Philologue d'une érudition plus vaſte & plus variée. Les Belles-Lettres, la Philoſophie, l'Aſtronomie, les Mathématiques, la Théologie, toutes les Sciences, tous les Arts étoient de ſon reſſort ; & ſa plume qui, tour-à-tour ſavoit prendre toutes les formes, tous les ſtyles, paſſoit ſucceſſivement d'une matière à l'autre, & les traitoit avec autant d'aiſance, autant de profondeur, que ſi chacune d'elles eût fait l'occupation de toute ſa vie. Son goût étoit ſûr, ſa critique éclairée, & ſa manière d'écrire, toujours pure & coulante, ſe plioit à tous les genres, depuis

IX. SIÈCLE.

le plus simple, jusqu'au plus sublime.

IX. SIÈCLE. Les Ouvrages que nous avons de lui sont la preuve de cet éloge. L'étude profonde qu'il avoit faite des anciens monumens de la science ecclésiastique, a produit le Recueil intitulé *Nomocanon*. C'est une compilation savante de tous les Canons qui étoient en vigueur dans l'Eglise Grecque, depuis les tems apostoliques, & des Loix impériales qui s'y rapportent. Ce corps, le plus complet de Décisions canoniques qui eût encore paru, est distribué en quatorze Titres, & chaque Titre est divisé en plusieurs Chapitres, selon l'abondance & la diversité des objets compris sous la division générale. Ses lectures immenses, sa vaste érudition, sa critique fine & judicieuse, ont concouru à former l'Ouvrage inestimable, si connu des Savans sous le titre de *Bibliothèque*. Il y donne l'extrait méthodique de cent quatre-vingt Volumes qu'il avoit lus & appréciés. C'est le plus riche fonds de Littérature & de Philologie qui nous soit resté de toute l'Antiquité. Ce qui en augmente le prix, ce sont sur-tout les notices de quantité d'Ouvrages perdus qu'on y retrouve, & les fragmens considérables

de Livres dévorés par le tems, que le rédacteur à conservés. N'est-il pas étonnant que cette Bibliothèque de Photius n'ait pas donné l'idée si utile des Journaux littéraires, aux Savans de Constantinople qui devoient un jour porter la lumière des Arts en Occident ? Invention réservée à des tems bien postérieurs, & qui a tant contribué à perfectionner le goût chez les Modernes. Enfin, on admire dans les Lettres du fameux Patriarche, la prodigieuse variété de ses connoissances, l'agrément du style qui prend toujours le ton convenable au sujet. Elles sont au nombre de deux cent quarante-huit & dans cette quantité, il n'y en a pas une qui ne soit intéressante, soit pour le fond des choses, soit par la manière dont elles sont traitées. Le mérite incontestable de tous ces Ouvrages fait regretter aux Savans que le public n'ait pas encore été mis à portée de jouir, par l'impression, de ceux qui sont restés manuscrits.

IX. SIÈCLE.

Théodore Abouçara, Métropolitain de Carie, fut un des Evêques qui, ayant participé au schisme de Photius, se présenterent au huitième Concile dans la seconde session, & furent admis au nombre des Pères dans les suivantes, sur le

repentir qu'ils témoignèrent de leur faute.

IX. SIÈCLE. Le surnom d'Aboucara, qui lui a été donné, vient de l'Arabe, & signifie Père de Carie. Nous possédons un grand nombre d'Opuscules, ou petits Traités dogmatiques, sous le nom de cet Evêque. Les Critiques prétendent qu'ils ne sont pas tous de lui; mais il n'en est aucun dont ils ne fassent cas, à cause de la force & de la précision avec lesquelles chaque objet y est traité. On en compte jusqu'à quarante-trois, répandus dans différentes Collections de monumens ecclésiastiques, & principalement dans celles qui sont connues sous le titre de *Bibliothèque des Pères*. Ils roulent tous sur des matières de controverse; on y voit que l'Auteur étoit très-versé dans le genre polémique, & qu'il connoissoit à fond la doctrine de tous les hérétiques, leurs principes, leurs argumens, leurs objections. Sa méthode de discussion est nette & débarrassée de toute idée étrangère au sujet qu'il se propose d'éclaircir; son raisonnement est clair & serré; ses preuves sont lumineuses, pressantes & faciles à saisir. Il paroît habile dans la langue des Arabes, & la théologie des Musulmans lui est familière. C'est prin-

cipalement contre eux qu'il a dirigé ſes attaques. Il analyſe & réfute ſavamment toutes les parties du ſyſtême théologique qu'ils avoient conſtruit d'après l'Alcoran. Il a preſque toujours ſuivi la forme du dialogue, comme la plus propre au développement des vérités ſpéculatives, & à la réfutation des difficultés qu'on y oppoſe. IX. SIÈCLE.

Alcuin fut le plus célèbre de tous les Littérateurs de l'Occident, par l'univerſalité de ſes connoiſſances & la fécondité de ſa plume. Il naquit en Angleterre, en 735, & fut élevé dans le Monaſtère d'Yorck, ſous la diſcipline d'Egybert, l'homme le plus ſavant & le Profeſſeur le plus renommé qu'il y eût au-delà des mers. Les leçons qu'Alcuin reçut dans cet aſyle, formèrent tout enſemble ſon eſprit aux Sciences & ſon cœur à la vertu. Il y fit des progrès ſi rapides, qu'à l'âge de dix-huit ans, ſon Maître appellé au Siége épiſcopal d'Yorck, lui confia l'enſeignement des Lettres & la direction d'une Ecole, dont il auroit craint que la réputation n'eût dégénéré ſous tout autre Modérateur. Charlemagne aimoit trop les Sciences, pour ne pas ſentir combien le jeune Profeſſeur Anglois pouvoit contribuer au grand

IX. SIÈCLE.

projet qu'il avoit formé de bannir l'ignorance & la barbarie de son Empire. Il entroit dans son plan de s'attacher tous les hommes de mérite qui étoient en état de le seconder. A ce titre, Alcuin fut recherché par le Monarque François, qui se mit lui-même à la tête de ses disciples, dans ce fameux licée qu'on appella l'Ecole du Palais. La Famille Royale, les Officiers du Prince, & la plus haute Noblesse, y venoient étudier les élémens des Sciences ecclésiastiques & profanes, sous un Maître d'autant plus considéré que le Souverain l'honnoroit de sa confiance. Alcuin livré à ces utiles fonctions, les interrompit quelquefois pour s'acquitter de quelques négotiations importantes dont Charlemagne le chargea. Il y montra autant d'habileté dans la politique, qu'il en avoit dans toutes les parties de la Littérature. Au milieu d'une Cour brillante, dont tous les hommes en place étoient ses disciples ou ses amis, Alcuin ne perdit pas le goût de la retraite. C'est un des besoins de l'homme de Lettres, pour conserver les forces de son ame, & ménager ses instans. Il alla donc chercher dans l'Abbaye de S. Martin de

Tours dont il avoit été pourvu avec pluſieurs autres, ce repos après lequel il ſoupiroit. Mais ce ne fut pas un repos d'oiſiveté, puiſqu'il y reprit l'enſeignement public des Sciences, & qu'il y compoſa la plupart des Ouvrages qui nous reſtent de lui. On les a raſſemblés dans un même Corps au commencement du ſiècle paſſé. Il y en a ſur toutes les Sciences qui formoient alors le cours des Etudes publiques : mais ils ſont plus propres à nous faire connoître l'état des Lettres & de l'eſprit humain au tems d'Alcuin, qu'à nous donner une haute idée de ſes talens. Ce n'eſt pas qu'on n'y trouve beaucoup d'érudition & une grande étendue de connoiſſances : mais quoiqu'il eût donné des traités de Grammaire, de Rhétorique & de Dialectique, il y a peu d'élégance & de correction dans ſon ſtyle, peu d'ornemens dans ſon diſcours, ou ce ſont des ornemens de mauvais goût, & ſouvent peu de liaiſon dans ſes raiſonnemens. Mais on ſeroit injuſte, ſi on apprécioit ſes travaux d'après les lumières que nous avons acquiſes depuis le ſiècle où il vécut. L'eſtime de Charlemagne qu'il conſerva juſqu'à la mort, & les ſervices qu'il

IX. SIÈCLE.

IX. SIÈCLE.

rendit à l'Eglise en combattant les erreurs de son tems, entre autres celles de Félix & d'Elipand, sont les fondemens solides de sa gloire. La France & les Lettres perdirent ce pieux & savant Abbé en 804.

S. Benoît d'Anianne, dont le vrai nom étoit Heurticius, naquit dans la Septimanie, aujourd'hui Languedoc, en 751, d'une famille ancienne & titrée. Son père étoit Comte de Maguelone, Ville épiscopale dont le Siége a été transféré à Montpellier dans le seizième siècle. Benoît fut envoyé de bonne-heure à la Cour de Pepin, qui le fit Page de la Reine Bertrade. Il eut ensuite la charge d'Echanson, qu'il rempliſſoit lorsque, touché de la Grace, il résolut de quitter le monde, pour se consacrer entièrement à Dieu. Il exécuta ce pieux dessein, en se retirant au Monastère de Sainte-Seine dans le Diocèse de Langres. Il y avoit passé sept ans dans les pratiques de la vie la plus austère, lorsqu'il se crut obligé de prendre la fuite, pour éviter la charge d'Abbé qu'on vouloit le forcer d'accepter. Il retourna dans sa patrie, & pour y vivre inconnu, il s'enferma dans un hermitage, sur les bords

d'un ruiſſeau qu'on appelloit Anian. Il n'y fut pas long-tems ſans acquérir par ſes vertus une célèbrité qu'il vouloit fuir. Une multitude de diſciples vinrent ſe ranger ſous ſa conduite, & bientôt ſon hermitage devint un des Monaſtères les plus nombreux qu'il y eut en Occident. C'étoit une Ecole de régularité; la diſcipline monaſtique, déjà ſi dégénérée dans la plupart des Maiſons religieuſes, y étoit dans toute ſa vigueur; les Sciences y fleuriſſoient auſſi par les ſoins d'un Supérieur qui joignoit l'amour des Lettres au zèle de la vertu. Le ſaint Abbé devint dans toute la France un nouveau Patriarche de l'ordre monaſtique. Son gouvernement & ſa vigilance embraſſoient un grand nombre de Monaſtère, formés par des colonies de celui d'Aniane. Charlemagne & Louis le Débonnaire lui accodèrent leur eſtime, & le conſultèrent ſouvent ſur les affaires de l'Egliſe, & ſur les moyens à prendre pour le rétabliſſement de la diſcipline dans les Maiſons de piété où l'eſprit du monde avoit introduit l'oubli des règles. Ce fut ſans doute ſes travaux, & ſon zèle pour la gloire de l'état monaſtique dont il étoit le plus bel

IX SIÈCLE.

ornemens, qui lui firent donner le nom d'un Saint qu'on regardoit comme le premier Législateur en Occident. Louis le Débonnaire vouloit qu'il fût continuellement auprès de lui pour l'aider de ses conseils. Benoît concilia ce qu'il devoit à ce Prince avec son amour pour la retraite, en fixant sa résidence au Monastère d'Iude, qui n'étoit qu'à deux lieues d'Aix-la-Chapelle, où l'Empereur tenoit sa Cour. C'est là qu'il termina sa carrière en 821. Il nous reste deux Ouvrages de ce saint Abbé; l'un est intitulé *Code des Règles*: c'est un Recueil divisé en trois parties, dont la première contient les Règles des Moines d'Orient, la seconde celles des Moines d'Occident, & la troisième celles des Religieuses; l'autre a pour titre *Concorde des Règles*: c'est une compilation des différentes Pratiques observées dans les retraites monastiques où la régularité étoit le plus en vigueur. Elles y sont toutes rapportées aux différens Chapitres de la règle de S. Benoît, & par cette disposition, elles peuvent lui servir de Commentaire.

IX. SIÈCLE.

Dans un siècle de lumières & de goût, Théodulfe, Evêque d'Orléans, auroit pu s'élever à la perfection, dans les gen-

res où l'on ne réuſſit, qu'en joignant le génie de l'invention aux richeſſes d'une imagination brillante & féconde. Il étoit né pour la Poéſie, & ſes Poëmes, malgré l'empreinte du mauvais goût, ſont les meilleurs qu'on eût fait depuis les beaux jours de la Littérature Romaine juſqu'à ſon tems. On y trouve des penſées nobles, des images gracieuſes, de l'eſſor, de la verve & même de l'harmonie, quoique le ſecret de ce charme ſéduiſant, de cette heureuſe magie, qui ſeul fait éclorre les bons vers, & ſans lequel il n'y a point de vraie Poéſie, fût tout-à-fait ignoré de ſes contemporains. Il ne manqua donc à ſes talens que d'être expoſés à l'influence d'un ſiècle éclairé où l'on eût fait une étude ſérieuſe des principes & des règles, & où l'on connût la néceſſité de marcher ſur les traces des bons modèles. Mais les talens poëtiques de Théodulfe ne ſont que la moindre partie de ſon mérite. Des qualités plus ſolides & plus utiles ont fait mettre ſon nom parmi ceux des plus illuſtres Prélats que l'Egliſe de France ſe fait gloire d'avoir poſſédés. Il étoit d'une naiſſance diſtinguée. Son nom fait croire qu'il tiroit ſon origine

IX. SIÈCLE.

des Goths ou des Lombards. Charlemagne qui ne manquoit jamais l'occasion de s'attacher les hommes de mérite, le fit venir à sa Cour, & ne tarda pas à lui donner des marques de son estime. Pour le mettre en état de servir l'Eglise, ce Prince lui conféra l'Evêché d'Orléans & l'Abbaye de Fleury, plus connue sous le nom de S. Benoît sur Loire.

IX. SIÈCLE.

Elevé au rang des premiers Pasteurs, Théodulfe en remplit les devoirs avec une douceur & une charité qui lui gagnèrent tous les cœurs. Il s'appliqua sur-tout à réformer les mœurs de son Clergé, à bannir les abus, & à combattre l'ignorance qui en est la source ordinaire. La science & la régularité rendirent bientôt ses Ecclésiastiques dignes d'être proposés pour modèles au Clergé des autres Diocèses. Son zèle n'avoit rien d'impérieux & de dur. Il s'attachoit à mériter la confiance de ceux qu'il vouloit ramener à la vertu, persuadé qu'on fait des hommes ce qu'on veut, quand on est parvenu à se rendre maître de leurs cœurs. La modération, l'humanité, la bienfaisance formoient son caractère. Comme toutes les belles ames, il mettoit son bonheur à faire du bien, & à

soulager la misère par des secours placés à propos. Quoique Louis le Débonnaire connût bien tout ce qu'il valoit, la calomnie trouva moyen de le mettre mal dans l'esprit de ce Prince foible & soupçonneux. On l'accusa d'avoir trempé dans la révolte de Bernard, Roi d'Italie, neveu de Louis. Quoiqu'on n'eût pas de preuves contre lui, une prison de trois ans fut la suite des soupçons qu'on avoit jettés sur sa fidélité. Un Monastère de la Ville d'Angers fut le lieu de sa détention. Il y resta trois ans, au bout desquels son innocence ayant été reconnue, il obtint la permission de rentrer dans son Diocèse; mais le jour même qu'il se mit en route pour y retourner, il fut attaqué de la maladie dont il mourut peu de tems après, l'an 821. Ce vertueux & savant Pasteur consacroit à la défense des vérités catholiques le loisir qui lui restoit, après l'instruction de son peuple & les autres fonctions du Ministère épiscopal. Le tems nous a dérobé l'Ouvrage qu'il avoit fait contre une erreur qui tendoit à renouveller en Occident le venin de l'Arianisme. Nous n'avons que quelques fragmens de ses Sermons; c'en est assez pour juger qu'il

IX. SIÈCLE.

IX. SIÈCLE.

parloit en public avec une noble simplicité, & que ses discours étoient recommandables par l'onction & les sentimens de piété qu'il savoit y répandre. Il nous reste un monument précieux de son zèle pour la discipline. C'est un Capitulaire adressé aux Prêtres de son Diocèse, & destiné à leur inculquer les règles qu'ils devoient suivre dans l'exercice du saint Ministère. Il y rappelle tous les principes de la morale chrétienne, & tous les devoirs dont les Pasteurs doivent inspirer la pratique à la portion du troupeau qui leur est confiée; il y suit le cours de l'année ecclésiastique, & il s'arrête, autant que son sujet le demande, aux solemnités, aux cérémonies particulières, & aux pratiques religieuses de chaque saison. On retrouve à chaque article de cet Ouvrage intéressant, l'homme instruit, le Pasteur zèlé, l'Ecrivain éclairé & méthodique. C'est une des meilleures sources où l'on puisse puiser le véritable esprit de l'Eglise, & la connoissance de la discipline qui étoit en vigueur dans le siècle de Théodulfe.

Amalaire, Clerc de l'Eglise de Metz, & depuis Chorévêque de Lyon, est

encore un de ces Auteurs infiniment utiles, pour montrer l'accord de la discipline & du culte présent avec les usages de l'antiquité. Son grand traité des Offices ecclésiastiques, divisé en quatre Livres, & dédié à l'Empereur Louis le Débonnaire, est sur-tout estimable par cet endroit. On y voit qu'en 830, époque de cet Ouvrage, l'ordre des fêtes, la distribution des tems, les parties de l'Office, les prières qui le composent, les cérémonies particulières attachées aux différentes solemnités, étoient, à peu de choses près, ce qu'elles sont encore aujourd'hui dans l'Eglise Romaine. Quand leur antiquité ne remonteroit pas plus haut, ne seroient-elles pas encore bien respectables? Mais Amalaire les représente comme déjà très-anciennes de son tems. S. Grégoire le Grand, & son prédécesseur le Pape Gélase, parloient de même, comme nous l'avons vu en donnant la notice de leurs Sacramentaires. En faut-il davantage pour montrer la sainteté & l'auguste origine des rits sacrés & des différentes parties du culte divin? Dans le premier Livre, Amalaire rapporte les Messes de toute l'année; dans le second, il décrit les

IX. SIÈCLE.

IX. SIÈCLE.

cérémonies & les prières de l'Ordination, suivant les divers degrés de la Clérica-ture ; dans le troisième, il explique l'Ordinaire de la Messe, en s'attachant à donner la raison littérale ou mystique de chaque action & de chaque prière du Prêtre ; enfin dans la quatrième il expose de suite l'ordre & les différentes portions de l'Office ecclésiastique, tant du jour que de la nuit. Amalaire s'exprime dans les termes les plus clairs sur le dogme de la présence réelle, sur le changement des espèces sacramentelles au Corps & au Sang de J. C. C'est un témoignage irrécusable & authentique de l'ancienne foi de l'Eglise ; premièrement parce que cet Auteur écrivoit dans un tems où l'Ouvrage de Paschase Ratbert faisoit le plus de bruit en France ; & en second lieu parce qu'Agobert, Archevêque de Lyon, & Flore, Diacre de la même Eglise, ayant réfuté quelques points qui leur déplaisoient dans le Livre d'Amalaire, ils n'auroient pas manqué de relever des articles si importans, s'ils y eussent vu des sentimens contraires à la doctrine universelle des Pasteurs.

Raban qui découvrit les dangereuses opinions de Gotescalc, & qui fut son

premier juge, naquit aux environs de Mayence & de Fulde en 788, d'une des plus illuſtres familles de ces cantons. A l'âge de dix ans, il fut offert par ſes parens au Monaſtère de Fulde. Il y fut élevé dans les Lettres & dans la vertu. Dès ſes premières études il annonça de ſi heureuſes diſpoſitions, que ſes Supérieurs l'envoyèrent à Tréves pour ſe perfectionner dans les Sciences ſous le célèbre Alcuin. Il montra dans cette Ecole des talens ſi diſtingués, qu'il s'étoit déjà fait une grande réputation de ſavoir à l'âge de trente ans. De retour dans ſa patrie, il fut élu Abbé du Monaſtère où il avoit appris les premiers élémens des Sciences & ſucé le lait de la piété. Il travailla utilement à reconcilier Louis le Débonnaire avec ſes enfans, qui s'étoient injuſtement révoltés contre lui; & à l'occaſion de cet événement, il publia un Traité ſur les devoirs des enfans envers leurs pères, & des ſujets envers leurs Princes. Il fut élevé ſur le Siége de Mayence en 847, & remplit avec beaucoup de zèle, de vigilance & de charité tous les devoirs de l'épiſcopat. Sa vie fut celle d'un Prélat ſtudieux, appliqué, bienfaiſant, attentif aux beſoins de ſon troupeau, &

IX. SIÈCLE.

IX. SIÈCLE.

soigneux d'écarter l'esprit de nouveauté, si difficile à déraciner quand on lui a donné le tems de faire quelque progrès. On place sa mort en 836, il étoit âgé de quatre-vingt-un ans; il n'occupa que neuf ans le Siége de Mayence où il étoit parvenu dans sa soixante & douzième année. Sa mémoire fut long-tems chère à son peuple qui lui avoit donné le glorieux surnom de père des pauvres, à cause de sa charité tendre & généreuse envers les malheureux. Il en nourrissoit jusqu'à trois cens, & souvent il n'avoit qu'une même table avec eux.

Ce pieux & docte Archevêque avoit beaucoup lu les Ouvrages des Pères & des anciens Auteurs ecclésiastiques. Il avoit emprunté d'eux toute son érudition, & ses Ouvrages ne sont guère que des extraits des leurs. On en a formé un recueil immense en six volumes *in-folio*, dans lesquels on remarque plutôt la peine d'un compilateur laborieux, que le génie d'un Ecrivain qui pense d'après lui-même. Ce sont de longs commentaires sur l'Ecriture sainte, des Homélies peu éloquentes, quelques Traités théologiques, une Institution des Clercs, où il y a des avis sages pour la conduite

& les mœurs du Clergé, un grand Ouvrage où toutes les Sciences dont on s'occupoit alors, ſont paſſées en revue ; un Martyrogole dont on peut tirer quelques lumières pour l'Hiſtoire eccléſiaſtique. Tout cela eſt écrit d'une manière lâche, diffuſe, incorrecte, & avec un luxe d'érudition qui ne ſert le plus ſouvent qu'à écarter l'Ecrivain de ſon ſujet & à fatiguer le Lecteur. Ses vers valent encore moins que ſa proſe. Si on avoit la patience de lire tous ces écrits, il ſe trouveroit qu'on auroit parcouru une pénible carrière ſans avoir beaucoup appris. Malgré ce jugement ſévére, ſans être injuſte, on ne peut diſconvenir que Raban n'ait été une des plus grandes lumières de l'Egliſe, & un des plus ſavans hommes du neuvième ſiècle. IX. SIÈCLE.

Hincmar, qui fut l'oracle de l'Egliſe de France, l'ame des Conciles & l'ornement de l'épiſcopat, étoit d'une naiſſance illuſtre, & tenoit par le ſang à Bernard Comte de Toulouſe. Il fut élevé dans le Monaſtère de S. Denis, & jeune encore, il contribua beaucoup à la réforme de cette Abbaye qui étoit tombée dans le relâchement. Louis le Débon-

IX. SIÈCLE.

naire qui connoiſſoit ſon mérite & ſon habileté dans les affaires, le tira de cette retraite pour l'attacher à la Cour où il ſe diſtingua par des talens ſupérieurs; & les Evêques ſentant combien il étoit capable de ſervir l'Egliſe par ſon grand ſavoir & la conſidération dont il jouiſſoit, l'élurent unanimement dans un Concile tenu à Beauvais en 845, pour remplir le Siége de Rheims qui vaquoit depuis deux ans. Dans ce poſte éminent. Hincmar déploya toute la capacité qu'il avoit pour la conduite des affaires & le gouvernement des ames. Pendant tout le cours de ſon épiſcopat qui fut d'environ trente ans, il ne ſe paſſa rien d'important dans l'Egliſe & dans l'Etat à quoi il n'eût la plus grande part. On le conſulta ſur tout, & les Evêques le regardoient comme leur maître & leur guide. Il ſignala ſon zèle pour la foi dans l'affaire de Goteſcalc. On a prétendu qu'il uſa d'une ſévérité outrée envers ce Moine vagabond, convaincu d'erreur dans pluſieurs Conciles, & toujours opiniâtre; mais il eſt certain que ſi la doctrine déſeſpérante du Prédeſtinatianiſme n'a pas fait alors plus de progrès, c'eſt à la fermeté d'Hincmar que

l'Eglise de France en est redevable. Il n'étoit pas moins attentif à maintenir le nerf de la discipline ecclésiastique & à conserver les droits de l'épiscopat, qu'à repousser les attaques de l'erreur. Il déclara constamment la guerre à l'ignorance, au vice, aux abus, & plus d'une fois il résista avec courage aux entreprises des Papes même. On a reproché à ce Prélat une hauteur de caractère, & une inflexibilité qui n'étoient peut-être que l'effet de ce zèle courageux, de cet amour inviolable des règles qui, dans une ame ferme, sévère, ennemie du vice & inaccessible aux considérations humaines, prend quelquefois les dehors d'une humeur impérieuse & dure. Mais quand nous accorderions qu'Hincmar a porté trop loin, dans quelques occasions, la rigueur de ses procédés, en seroit-il moins vrai qu'il ne déploya jamais cette sévérité qu'on trouve excessive, que contre les violateurs des règles canoniques & les ennemis de la foi? Il fit une pompeuse translation du Corps de S. Remi qui fut trouvé entier & sans corruption, le mit dans une châsse d'argent, & le déposa dans un caveau richement orné, qu'il

IX. SIÈCLE.

IX. SIÈCLE.

avoit fait construire exprès. Jamais il ne voulut consentir à diviser ces vénérables restes, disant qu'il ne falloit pas détruire & séparer ce que Dieu avoit conservé par un miracle évident. Il étoit si attaché à la conservation de ce précieux dépôt, que les Normands étant venus mettre le siège devant Rheims, qui étoit sans murailles & sans défense, il en fit sortir la châsse du saint Corps, pendant la nuit, pour la conduire à Epinai, où il se rendit lui-même porté dans une chaise, à cause de son grand âge & de sa foiblesse. Ce fut-là qu'il termina ses jours en 882.

Les écrits qu'il a laissés sur différens sujets de dogme, de morale & de discipline, ont fourni de quoi former deux volumes *in-folio*. On y remarque une grande connoissance de l'Ecriture, des Pères & des Conciles, beaucoup d'érudition, une lecture prodigieuse, & sur-tout une étude approfondie des matières canoniques. Il s'étoit appliqué singulièrement à cette partie de la science ecclésiastique, & il y excelloit. Quand on n'auroit de lui que ses Capitulaires ou Statuts synodaux, ils suffiroient pour sa gloire. Le zèle de la discipline n'avoit encore

encore produit rien de mieux digéré, de plus ſage, & de plus complet en ce genre. On y trouve toutes les règles & tous les avis propres à diriger les Prêtres chargés du ſaint Miniſtère, dans l'inſtruction des peuples, la célébration des Offices, l'adminiſtration des Sacremens & les autres fonctions ſacrées; ſes Lettres, qui ſont pour la plupart des eſpèces de traités, renferment des diſcuſſions utiles & ſavantes ſur divers points relatifs à la diſcipline & au gouvernement de l'Egliſe. Quant à ſon ſtyle, outre les défauts communs aux Ecrivains de ce ſiècle, il eſt ſi coupé de particules & ſi chargé de citations, que la marche en eſt ſouvent peſante, embarraſſée, & qu'on y trouve rarement l'ordre & la clarté, plus néceſſaires encore dans les Ouvrages de diſcuſſion que dans les autres.

IX. SIÈCLE.

Anaſtaſe, ſurnommé le Bibliothécaire, fut ſans contredit un des plus ſavans hommes & des plus laborieux Ecrivains de l'Occident au neuvième ſiècle; il avoit l'érudition des Alcuin & des Hincmar, mais avec plus de goût, de fineſſe & de choix. [illegible] de avec éclat à Conſtantinople [illegible] parut en 870,

IX. SIÈCLE.

& se fit une grande réputation dans cette Capitale de l'Empire d'Orient. L'Empereur Louis II l'y avoit envoyé en ambassade avec deux Comtes, pour traiter du mariage de sa fille avec le fils de Basile. On célébroit alors le huitième Concile général. Anastase y fut d'un grand secours aux Légats par la connoissance parfaite qu'il avoit des deux langues Grecque & Latine; il traduisit, comme nous l'avons déjà dit, les actes de ce Concile en Latin, & c'est d'après cette traduction que nous avons tracé le récit de ce qui s'y passa. Son grand savoir & l'estime générale dont il jouissoit, l'avoient mis en relation avec les Savans de son tems, tels que Photius, Hincmar, &c. S'il est vrai qu'il vécut jusqu'en 886, comme quelques-uns le prétendent, il a servi l'Eglise Romaine sous cinq Papes, Adrien II, Jean VIII, Marin ou Martin II, Adrien III & Etienne V. Il étoit attaché à cette Eglise en qualité de Bibliothécaire, place importante, parce que celle de Garde des Archives y étoit sans doute unie. Outre

La Version des Actes du huitième Concile, & de ceux du septième qu'il y a joint, nous avons de lui une Vie des

Papes depuis S. Pierre jusqu'à Nicolas I, dont on croit cependant que les premiers morceaux viennent d'une autre main : un recueil de pièces sur le Monothélitisme, & une Histoire ecclésiastique tirée de celle de Nicéphore, de George Syncelle & de Théophane, dont les Ouvrages sont écrits en Grec. On remarque dans tout ce qui est sorti de la plume d'Anastase, un discernement & une critique, qu'on chercheroit en vain chez les autres Ecrivains de ce siècle, & par ces qualités si rares alors, il paroît avoir quelques rapports avec le célèbre Photius, pour le génie, l'érudition & le goût précieux de l'antiquité.

IX. SIÈCLE.

ARTICLE VIII.

Mœurs générales. Usages. Discipline.

APRÈS avoir lu ce que nous avons dit sur l'état de l'Empire Grec & sur le caractère des Princes qui le gouvernoient, il est aisé de se faire une idée juste des mœurs qui règnoient à Constantinople & dans la plupart des Villes chrétiennes

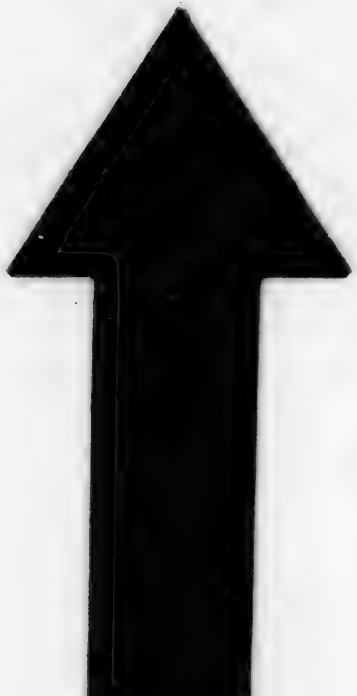

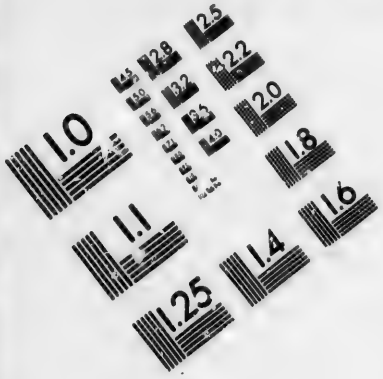

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

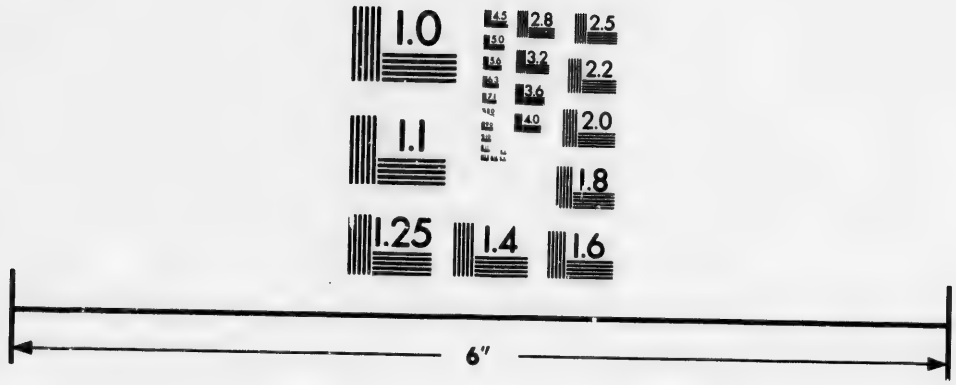

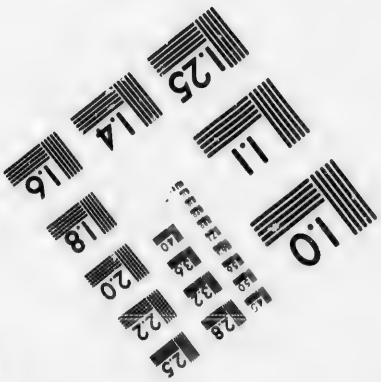

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.0
2.8
3.2
3.6
2.5
2.2
2.0
1.8
1.6
1.1
1.0

IX. SIÈCLE.

d'Orient. La corruption y étoit générale, &, comme il arrive toujours, les mœurs dissolues de la Cour avoient gagné tous les états. Si l'on excepte Basile, aucun des Souverains qui occupèrent le Trône impérial pendant ce siècle, ne montra de zèle pour la Religion & ne mérita le nom de Chrétien. Tous les autres furent voluptueux, débauchés, sacriléges, sans respect pour l'honnêteté publique, ni pour eux-mêmes, & plusieurs tirant gloire de leurs vices, les étaloient au grand jour avec une espèce de faste, qui en rendoit l'exemple plus contagieux. Il paroît qu'il y avoit peu de vraie piété à Constantinople, & qu'en ôtant à cette Capitale l'extérieur du culte & l'appareil des solemnités, on lui auroit ôté toute sa Religion. Est-il possible d'avoir une autre opinion, quand on voit les scènes impies d'un Michel, qui parcourt les rues avec ses compagnons de débauches, revêtu des habits sacrés, mettant au nombre de ses plus grands amusemens, l'imitation sacrilége des cérémonies les plus respectables, & contrefaisant jusqu'aux SS. Mystères, dans ses festins, environné de courtisannes & de jeunes

libertins comme lui? Il falloit qu'il comptât beaucoup sur la basse complaisance du peuple, pour lui donner de pareils spectacles, & cette complaisance qui regarde la profanation des choses saintes comme un jeu, peut-elle se supposer sans irréligion? Ce qu'il y a de plus révoltant, ce qu'on pourroit même donner pour le dernier terme de la corruption, c'est qu'un premier Pasteur, un Patriarche, ait, nous ne disons pas, dissimulé de pareils excès, mais qu'il y ait applaudi, qu'il en ait encensé l'auteur, & qu'il ait pris part à ces fêtes abominables; c'est néanmoins ce que fit aux yeux de la Cour & de la Ville, un Photius qui dans tant d'occasions s'appropria le langage des Saints. Cet usurpateur du Sacerdoce, dont l'hypocrisie se jouoit de tout, porta l'impiété jusqu'à déférer au Prince Constantin, fils de Basile, mort jeune, les honneurs que l'Eglise rend aux Saints, & à lui consacrer des Temples, par une adulation plus criminelle que celle des Payens. Quel respect un peuple naturellement enclin à la dissolution, pouvoit-il avoir pour les maximes de la morale chrétienne, quand il voyoit la Religion même, travestie & profanée avec cette

IX. SIÈCLE.

impudence, par un de ses premiers Ministres ?

IX. SIÈCLE.

D'un autre côté, quel effet devoit produire sur l'esprit des fidèles, cette malheureuse division des Evêques d'Orient, & cette bassesse impardonnable à des Pasteurs, qu'ils témoignèrent dans l'affaire des Images & dans celle de Photius ? Pouvoit-on se figurer que ces hommes lâches qui tournoient à tout vent, qui condamnoient sous un Empereur ce qu'ils avoient approuvé sous un autre, fussent intimement persuadés de la sainteté & de la nécessité d'une Religion, dont un des premiers devoirs imposés à tous les fidèles, & principalement aux Ministres du Sanctuaire, est de tout sacrifier pour les intérêts de la justice & de la vérité ? Ces Conciles nombreux qui s'assembloient au gré des Princes, pour consacrer la doctrine qui leur plaisoit, ces Assemblées ecclésiastiques où les passions dominoient, que la politique faisoit agir, & dont l'une détruisoit ce que l'autre avoit élevé, étoient-elles propres à fixer les Chrétiens dans la foi, & à les affermir dans l'unité ? Au contraire, cette conduite lâche & variable des Pasteurs ne devoit-elle pas

jetter autant d'incertitude sur les principes de la foi, que sur les règles de la morale ? IX. SIÈCLE.

D'ailleurs, les sectes ennemies de l'Eglise répandues dans l'Orient, contribuoient chacune en leur manière au dépérissement de la foi, & à la dépravation des mœurs. Unies dans leur haine contre les Pasteurs Catholiques & contre les Empereurs, dont l'intolérance étoit la cause de leurs maux, elles s'unissoient d'intérêt avec les Musulmans pour abattre, ou du moins resserrer la puissance des uns & des autres. L'ignorance étoit leur partage ; les Evêques & les Ministres inférieurs qui les gouvernoient, quant au spirituel, n'avoient de connoissances théologiques, que celles dont la doctrine particulière à leur Communion étoit l'objet, & de zèle, que ce qu'il leur en falloit pour entretenir dans les cœurs l'aversion qu'ils avoient jurée à l'Eglise, dont le sein leur étoit fermé. Protégés par les Mahométans qui partageoient leurs dispositions à l'égard des Catholiques, tous ces Chrétiens de différentes sociétés travailloient de concert avec les ennemis de la vérité, à corrompre les mœurs, à rendre l'observa-

IX. SIÈCLE.

tion des Loix ecclésiastiques plus difficile, & à tendre des pièges à la piété des fidèles.

Au milieu de cette agitation & de ces épreuves, il étoit presqu'impossible que les principes de la discipline ne reçussent pas tous les jours de nouvelles atteintes. Les règles canoniques n'étoient point suivies dans les élections. La brigue, le crédit, la violence & l'autorité disposoient des Prélatures, & c'étoit le plus ordinairement en faveur de sujets indignes, qui recevoient par-là le prix de leur bassesse, souvent même de leurs vices & de leur impiété. Les Evêques, quelle que fût l'éminence de leurs Sièges, n'étoient jamais tranquilles au milieu de leur troupeau, sur-tout s'ils étoient attachés à la foi & aux intérêts de la vérité; s'ils montroient du zèle pour l'observation des saints canons; s'ils étoient incapables de trahir leur devoir pour plaire aux hommes puissans & ambitieux, qui s'étoient rendus arbitres des graces & des châtimens. Ils étoient chassés de leurs Eglises; on mettoit à leur place des créatures de ceux qui dominoient; on persécutoit leur Clergé, s'il ne vouloit pas reconnoître

ces intrus ; & les peuples se trouvoient plusieurs années sans Pasteurs, ceux que Dieu leur avoit donnés étant enlevés par violence, & ceux que la faveur ou la cabale substituoient à ces premiers, n'étant point dans l'ordre de la succession légitime. Ce fléau, plus funeste peut-être dans ses effets qu'une persécution ouverte, affligea les Eglises d'Orient pendant tout le tems que dura l'usurpation de Photius.

IX. SIÈCLE.

L'ambition de ce faux Patriarche, & ses intrigues criminelles, furent encore la cause d'un autre mal que le tems n'a fait qu'aigrir, & que sa vétusté rend peut-être incurable aujourd'hui. Il trouva dans le cœur des Orientaux un ancien levain de jalousie contre l'Eglise d'Occident, qu'il sut faire servir à ses desseins de vengeance & de perfidie, quand une fois il se crut assez appuyé pour affecter la révolte & l'indépendance. On sait que, peu content de s'être arrogé le premier rang, & d'avoir pris le titre fastueux d'Evêque œcuménique, au préjudice du Siège de Rome dont la primauté fut toujours respectée, il poussa l'audace jusqu'à frapper d'anathême le Pape Nicolas I, & à porter contre lui

une ſentence d'excommunication. Ce feu ne s'éteignit pas avec celui qui lui avoit donné une nouvelle activité. Il reſta long-tems caché ſous la cendre, attendant un autre homme inquiet & ambitieux qui le ranimât. Cet homme parut dans la ſuite, & ſon ſouffle a excité un incendie, dont les ravages ont mis depuis long-tems un intervalle immenſe entre les deux moitiés de l'ancienne Société chrétienne, qui ne ſe rejoindront peut-être jamais.

IX. SIÈCLE.

La diſcipline qui avoit repris une nouvelle vigueur en Occident vers la fin du huitième ſiècle, par les ſoins de Charlemagne, ſe maintint dans toute la régularité qu'il lui avoit rendue, juſqu'au milieu du neuvième. Les ſages inſtitutions de ce grand Prince produiſirent encore d'heureux effets dans l'Egliſe, comme dans l'Etat, lors même qu'il ne fut plus. Ses ſucceſſeurs au Trône de la France & de l'Empire, Louis le Débonnaire, Lothaire I, Charles le Chauve, & même Louis le Bégue, malgré leur foibleſſe & leur peu de talent, ne manquèrent pas de zèle pour les bonnes mœurs, la manutention des loix eccléſiaſtiques, & la réforme des abus. On

les vit souvent assembler les Evêques & les Abbés, traiter avec eux divers points de discipline canonique, pour la conservation ou le renouvellement du bon ordre, & publier des Capitulaires qui tendoient à ranimer l'émulation & la ferveur, tant dans l'ordre ecclésiastique, que dans les Cloîtres. Mais bientôt après la mollesse du Gouvernement, les guerres civiles, les courses & les brigandages des Normands, ramenèrent la confusion, la négligence, l'oubli des règles & les vices; de sorte que la fin de ce siècle fut pour l'Eglise & ses Pasteurs, un tems d'affoiblissement & de sommeil. Etat funeste, d'où l'on passe rapidement au mépris des devoirs, à la licence, & aux désordres les plus scandaleux.

IX. SIÈCLE.

Ce siècle est l'époque de l'extension que les Evêques donnèrent à leur autorité, même dans les choses purement temporelles. Le faux zèle, plutôt que l'ambition & le desir de dominer, leur en fit passer les justes bornes, que l'ignorance des vrais principes en cette matière ne leur permettoit pas de connoître. Il en résulta quelque bien, & beaucoup de mal; parce que tout ce qui

déplace les limites posées par la nature
IX. & la raison, est contraire à l'ordre,
SIÈCLE. & devient nécessairement un principe de trouble & de confusion. Ce pouvoir des Evêques s'étoit formé peu-à-peu dans les siècles précédens. Charlemagne le trouva établi. Ce Prince crut que, sagement dirigé, & maintenu dans les termes de la subordination, il pouvoit être utile à la Société chrétienne. Dans cette vue, non content de l'appuyer, il l'étendit, le fortifia & en fit un des ressorts de sa politique, dans la réformation & le gouvernement de l'Etat. Mais l'expérience apprend que toute autorité, sortie de sa sphère, se dénature bientôt, & donne naissance aux plus grands abus. On ne tarda pas à l'éprouver. Dès que les Evêques se virent en possession d'une autorité étrangère à celle qui découle du caractère épiscopal, il en resulta un mêlange qui les trompa eux-mêmes. Ils ne distinguèrent plus ce qu'ils avoient reçu de Dieu comme Evêques, pour la conduite spirituelle du troupeau, & ce qu'ils ne devoient qu'à la fausse politique des Princes & aux malheurs des tems. Ils firent le premier essai de ce pouvoir abusif, sur le pieux & foible Empereur Louis,

fils du Monarque le plus absolu & le plus revéré qui eût ceint le Diadême en Occident, depuis la décadence des Romains. Avec quel étonnement ne les voit-on pas au Concile de Savonières, en 859, s'obliger par un décret à demeurer toujours unis entr'eux pour la correction des Rois, des Grands & du peuple! Quand une fois on se fut avancé jusques-là, on ne connut plus de bornes, & il fallut des siècles entiers de lutte & de combat, pour relever les barrières renversées, & faire rentrer les choses dans l'ordre naturel. IX. SIÈCLE.

Les fausses Décrétales furent non-seulement un nouveau principe de relâchement dans la discipline, mais encore la base sur laquelle on vit les Papes appuyer toutes leurs prétentions, & ce pouvoir exorbitant qu'ils s'attribuèrent, jusqu'à se mettre en possession d'une Monarchie universelle, par le seul fait, & à se rendre Souverains de la terre entière, par l'exercice d'une domination qui embrassoit toute la Société chrétienne. Les titres, qui malgré leur supposition, servirent si long-tems à réaliser ces chimères, étoient l'ouvrage d'un Espagnol, nommé Isidor Mercator, qui vivoit au huitième

siècle. Si on l'en croit, ce fut à la
IX. prière d'un grand nombre d'Evêques
SIÈCLE. qu'il entreprit cette collection de Loix canoniques, pour être à l'avenir une règle applicable à tous les cas, dans la décision des affaires ecclésiastiques. Le vice de ce recueil, consiste en ce que son Auteur, après les Canons des Apôtres, a inséré une suite de prétendues Décrétales attribuées aux anciens Papes, depuis S. Clément jusqu'à S. Sylvestre. Outre que ces piéces étoient absolument inconnues à toute l'antiquité, & que ceux qui s'étoient occupés de pareilles compilations avant Isidore, n'en avoient pas même soupçonné l'existence, il n'y en a pas une qui, soit par le style, soit par les faits & les usages dont il y est parlé, soit par les dates, soit par le fonds même des choses, ne porte un caractère évident & sensible de fausseté. Cependant elles furent reçues, adoptées, sans le moindre soupçon d'imposture, d'abord par Riculfe, second successeur de S. Boniface sur le Siége de Mayence, & quelques autres Evêques, & bientôt par tout l'Occident. Il falloit que l'ignorance des premières règles de la critique fût bien grande, & que la prévention pour tout

ce qui portoit le nom de l'antiquité fût bien aveugle, pour donner dans un piége auſſi groſſier. Cependant l'impoſture d'Iſidore, toute mal adroite qu'elle étoit, eut un plein ſuccès, de manière qu'au neuvième ſiècle, tout l'Occident ne connoiſſoit plus d'autres principes de droit, d'autres règles des jugements eccléſiaſtiques, que les fauſſes Décrétales. IX. SIECLE.

Mais comment ſont-elles devenues ſi fatales à la diſcipline ? C'eſt par l'attention que le fauſſaire a eue, de gliſſer dans toutes les piéces ſuppoſées de ſon recueil, comme un principe indubitable, que toutes les affaires doivent être portées au Pape, en dernier reſſort, & que la voie d'appellation à ce tribunal ſuprême, eſt toujours ouverte à toutes ſortes de perſonnes, & en toute eſpèce de cauſe, quelque jugement qui ait déjà précédé. Par-là, on voit que l'ancien droit étoit renverſé ; que les Evêques n'avoient plus de part au gouvernement de l'Egliſe qu'en qualité d'exécuteurs des Jugemens de Rome ; qu'il n'arrivoit rien dans toute l'étendue de la Société chrétienne, dont le Pape ne pût prendre connoiſſance ; & que les Rois eux-mêmes, dans leurs affaires perſonnelles & dans

IX. SIÈCLE.

leurs querelles publiques de Souverains à Souverains, étoient justiciables d'un tribunal qui pouvoit les citer, les juger & les punir.

Les Prélats François ne se soumirent qu'avec beaucoup de peine à ce joug étranger. Un sentiment noble leur rappelloit quelquefois ce qu'ils devoient à leur dignité, dont les droits les plus incontestables se trouvoient réduits à rien. Alors, ils faisoient quelques actes de vigueur, pour conserver une autorité dont les Pontifes Romains travailloient à les dépouiller. Ils donnèrent un bel exemple de cette généreuse résistance, à l'occasion des démêlés qui s'élevèrent entre Charles le Chauve & l'Empereur Louis II, son neveu, par rapport à la Lorraine. Adrien II prit les intérêts de Louis contre Charles, & menaça impérieusement ce dernier de l'excommunier, s'il ne se désistoit pas de ses prétentions. Les Evêques choqués de cette hauteur, écrivirent au Pontife, par la plume du célèbre Hincmar de Rheims, que des menaces d'excommunication de la part d'un Pape, en matière purement temporelle, étoient une chose nouvelle & inouie en France; que les Souverains n'ont d'au-

tre supérieur & d'autre juge que Dieu, dans ce qui regarde les droits sacrés du Trône ; & que jamais ses prédécesseurs n'avoient entrepris d'étendre leur pouvoir sur les Monarques de la terre. IX. SIÈCLE.

Malgré ces efforts passagers & mal soutenus des Evêques de France, pour conserver leurs priviléges & leur liberté, le nouveau droit fondé sur les Décrétales s'établissoit, par l'usage que les Papes continuoient de faire du pouvoir illimité qu'elles leur attribuoient. On ne tarda pas à éprouver en France les effets de cette autorité qui vouloit tout régler & tout soumettre. Hincmar, Evêque de Laon, neveu de l'autre Hincmar Archevêque de Rheims, avoit été excommunié & dépose dans le Concile de Douzi en 871, pour ses violences, son manque de respect envers le Roi, & l'énorme abus qu'il faisoit de l'autorité attachée à son Ministère. Ce Prélat avoit appellé au Saint-Siége ; comme cet appel n'avoit pour but que d'obtenir du tems & de se procurer l'impunité, le Roi, ni les Prélats ne jugèrent pas à propos d'y avoir égard. Mais Adrien II crut la dignité du Siége Apostolique blessée par cette conduite, il s'en plaignit par des

IX. SIÈCLE.

Lettres pleines de hauteur qu'il écrivit au Roi & aux Evêques. Il enjoignit au Roi en vertu de la puiſſance apoſtolique, de lui envoyer Hincmar, avec une eſcorte, pour être entendu & jugé de nouveau à Rome. On lui répondit avec une fermeté à laquelle il ne s'attendoit pas; & lorſqu'il vit qu'on ne s'intimidoit point de ſa fierté, il s'adoucit, changea de ton, & finit par confirmer le jugement des Evêques de France.

Un événement d'un autre genre avoit déjà fourni au Pontife Romain l'occaſion d'étendre ſon autorité en France, non pas ſeulement ſur les Evêques, mais ſur les Souverains même. Lothaire, Roi de Lorraine, ayant conçu une paſſion violente pour Valrade, accuſa la Reine Thietberge d'un commerce inceſtueux avec ſon frère. La Princeſſe n'étoit point coupable. L'accuſation formée par ſon époux, n'étoit imaginée que pour faciliter un divorce qu'il méditoit, afin d'épouſer ſa maîtreſſe, après la diſſolution de ſes premiers nœuds. La crainte de la mort arracha à Thietberge la confeſſion de ſon prétendu crime. Sur cet aveu forcé, la malheureuſe Reine fut condamnée par un Concile à faire péni-

tence dans un Monaſtère. S'étant échappée de ſa priſon & réfugiée dans les Etats de Charles le Chauve, elle députa au Pape, & implora ſon autorité contre l'époux infidèle qui l'avoit chaſſée, & contre les Juges ſubornés qui avoient confirmé ſon déshonneur. Nicolas I envoya des Légats qui furent ſéduits par Lothaire, & Thietberge fut encore déclarée coupable. Nicolas reconnut la prévarication de ſes Légats, caſſa tout ce qu'ils avoient fait, & dépoſa les Evêques qui avoient concouru avec eux à opprimer l'innocence. De nouveaux Légats envoyés par le Pontife, forcèrent Lothaire à reprendre ſon épouſe & à renvoyer Valrade; mais ce Prince, plus paſſionné que jamais, rappella bientôt l'objet de ſon amour après le départ des Légats. Les choſes étoient en cet état, lorſqu'Adrien II ſuccéda à Nicolas I. Ce nouveau Pape, non moins jaloux que ſon prédéceſſeur, de conſerver & d'étendre les prérogatives de ſon Siége, permit à Lothaire d'aller à Rome pour ſe juſtifier. Ce Prince fit ſerment que depuis la défenſe du Pape Nicolas, il avoit ceſſé tout commerce avec Valrade. Il reçut, non ſans de grands remords, la

IX. SIÈCLE.

IX. SIÈCLE.

communion des mains d'Adrien, en preuve de ce qu'il avançoit ; plusieurs Seigneurs de la Cour en firent autant. La crainte du parjure & du sacrilége, arrêta les autres. Ainsi fut terminé ce différend, où tout l'avantage resta aux Pontifes Romains. Nous verrons les progrès de leur autorité sous les époques suivantes.

Après ces observations, nous allons réduire à quelques points fixes & précis, tout ce que les actes des Conciles tenus dans ce siècle nous apprennent touchant la discipline. Par cette méthode, que nous avons déjà suivie, il est facile de saisir d'un seul coup-d'œil le rapport des réglemens canoniques, avec les mœurs & les usages du tems, qu'on veut connoître.

1°. L'opposition que trouva Lothaire, lorsqu'il voulut renvoyer Thietberge, pour épouser Valrade, n'est pas une preuve qu'on commençât à se faire, en Occident, des principes justes, touchant le nature & l'indissolubilité du lien conjugal. Ce qui s'étoit passé à Constantinople vers la fin du siècle précédent, prouve la même chose pour l'Orient. Constantin Porphyrogénète, après avoir répudié, sur de fausses accusations, l'Im-

pératrice Marie, qu'il avoit épousée contre son gré, avoit donné sa main à Théodote, qu'il aimoit passionnément. Le Patriarche Taraise & les autres Chefs du Clergé, ne s'opposerent à son divorce, qu'en se fondant sur l'innocence de Marie, dont on ne pouvoit prouver le prétendu attentat contre les jours de son époux. De même si le Pape Nicolas s'opposa dans ce siècle à la répudiation de Thietberge, c'est que Lothaire ne prouvoit pas le commerce incestueux dont il l'accusoit. Il suit de-là que si l'un & l'autre eussent pu convaincre leurs épouses, ils auroient été autorisés par les Ministres de l'Eglise à s'en séparer, & qu'on regardoit alors, tant en Orient qu'en Occident, ce crime & l'adultère, comme des causes légitimes de divorce, qui rendoient à la partie lésée la liberté de contracter de nouveaux engagemens.

IX. SIÈCLE.

2°. On continuoit à regarder la Poligamie successive, comme un effet de l'incontinence; & même quand elle étoit poussée trop loin, comme un désordre scandaleux, que l'Eglise ne pouvoit autoriser. On le voit par les troubles qu'occasionnerent dans l'Eglise d'Orient les mariages multipliés de Léon le Philo-

IX. SIÈCLE.

sophe, qui eut tour-à-tour quatre épouses. Il rencontra de grands obstacles de la part du Patriarche & du Clergé, lorsqu'il voulut faire proclamer Impératrice, sa quatrième femme, Zoë Carbonopsine, & reconnoître pour son successeur le fils qu'elle lui avoit donné.

3°. Les monumens ecclésiastiques de ce siècle nous apprennent, que, malgré l'influence des Princes sur le choix de ceux qui rempliſſoient les Prélatures, les élections étoient encore en usage. Lorsqu'une Eglise étoit vacante, on avertissoit le Métropolitain de la Province, qui ordonnoit des jeûnes & des prières, pour obtenir de Dieu un Pasteur selon son cœur. Il nommoit ensuite un Evêque visiteur pour préſider à l'élection, & recueillir les suffrages de tous les ordres du Clergé, après les avoir exhortés à élire, sans passion & sans vues humaines, celui qu'ils jugeoient le plus digne, c'est-à-dire le plus vertueux, le plus savant, & le plus capable de gouverner. Celui qu'on éliſoit devoit être Prêtre ou Diacre de l'Egliſe vacante, & le décret d'élection, écrit sur un parchemin, étoit envoyé au Métropolitain qui en faiſoit part aux Evêques de la

Province. Ils l'examinoient tous enſemble, & on procédoit enſuite à la conſécration de l'élu, ſelon le rit preſcrit dans les Sacramentaires, & qui s'obſerve encore. IX. SIÈCLE.

4°. Il eſt ſouvent parlé dans les Conciles, les Statuts ſynodaux, les Capitulaires d'Evêques, & les autres actes du tems, de Chorévêques, de Cardinaux, de Curés & de Doyens ruraux. Il ne ſera pas hors de propos de dire un mot ici, touchant ces différentes dignités.

Les Chorévêques dont l'origine certaine remonte à la fin du quatrième ſiècle pour l'Orient, & au cinquième pour l'Occident, n'étoient que de ſimples Prêtres, délégués par l'Evêque pour exercer une partie des fonctions épiſcopales dans les endroits du Diocèſe où il ne pouvoit ſe tranſporter. Dans la ſuite, ils s'éleverent peu à peu, juſqu'à devenir preſque égaux aux Evêques, dont ils s'arrogeoient la Juriſdiction, & même le pouvoir d'ordre. La négligence & la vie mondaine des Prélats favoriſerent ces prétentions; mais elles furent portées ſi loin & cauſerent tant de troubles, que les Conciles, n'ayant pu les réprimer, ſe déciderent à ſupprimer cette di-

gnité. Elle ceſſa totalement dans le cours des Xe & XIe. ſiècles. Les Archidiacres ont ſuccédé aux Chorévêques, & en exercent encore les fonctions primitives, quoique leur Juriſdiction ſoit plus bornée aujourd'hui, qu'elle ne l'étoit autrefois.

IX. SIÈCLE.

Le titre de Cardinal étoit connu dès le cinquième ſiècle. On le donnoit alors dans l'Egliſe de Rome, aux Prêtres & Diacres titulaires qui deſſervoient les Egliſes & les Diaconies. Les Prêtres Cardinaux de Rome accompagnoient le Pape dans la célébration des SS. Myſtères. Les Evêques eurent, à l'exemple du Pontife Romain, leurs Prêtres Cardinaux & Concélébrans. Dans la ſuite, les Prêtres & les Diacres Cardinaux de Rome devinrent le Conſeil né des Papes, qui prirent dans ce Collége les Légats & les autres Officiers qu'ils employoient aux affaires de l'Egliſe. C'eſt le ſecond état de la dignité de Cardinal, qui dura juſqu'au dixième ou onzième ſiecle. Mais elle s'accrut peu à peu, par le pouvoir & les priviléges que les Souverains-Pontifes y attacherent, de ſorte que le Cardinalat étoit déja, dans le treizième ſiècle, le rang le plus élevé

élevé de l'Egliſe en Occident, après le Pape. C'eſt Innocent IV qui donna aux Cardinaux le chapeau rouge, au Concile de Lyon, en 1245, comme un ſymbole de la diſpoſition où ils devoient être de verſer leur ſang pour les intérêts de l'Egliſe. Bientôt après, par une extenſion naturelle, la couleur rouge devint celle de leurs habits, & leur fut affectée excluſivement. Le Collége des Cardinaux eſt fixé au nombre de ſoixante & dix, & diviſé en trois ordres : ſavoir, celui des Evêques, qui en renferme ſix ; celui des Prêtres, qui eſt de cinquante ; & celui des Diacres, qui eſt de quatorze. Cependant les titres affectés à ces différens ordres, peuvent être poſſédés par de ſimples Clercs, qui par leur promotion au Cardinalat, ont le pas ſur les Evêques même. Tel eſt le dégré ſublime de ſplendeur & d'élévation où les Cardinaux ſont parvenus, ſous un nom qui, en rappellant leur origine, nous fait ſentir combien le tems apporte de changement dans les inſtitutions humaines.

IX. SIÈCLE.

Les Curés, dont l'origine ſe perd dans la nuit des tems, n'acquirent un état fixe que par la ſucceſſion des ſiècles & les

accroiſſemens de la Société chrétienne.

IX. SIÈCLE. Ils étoient d'abord chargés du gouvernement des Egliſes répandues au loin dans les Campagnes; on en établit enſuite dans les Villes, à meſure qu'elles s'agrandirent. Ils formerent peu à peu le corps des Paſteurs du ſecond ordre, qui, ſous l'inſpection & la dépendance des Evêques, avoient la conduite de certaines portions du troupeau. On voit par les Capitulaires de Théodulfe d'Orléans, d'Hincmar de Rheims, & par d'autres monumens eccléſiaſtiques, qu'ils avoient déja une conſidération & un état diſtingué dans le huitième & le neuvième ſiècle, quoiqu'ils dépendiſſent encore de la volonté des Evêques, qui les changeoient & les révoquoient à leur gré.

Les Doyens ruraux dont on commence à parler dans quelques actes de ce ſiècle & du précédent, avoient inſpection ſur un certain nombre de Curés, qui compoſoient leur diſtrict. Ils veilloient ſur leur conduite, dont ils informoient l'Archidiacre, qui en rendoit compte à l'Evêque. On voit dans les Statuts ſynodaux dreſſés par Hincmar en 874, que l'inſtitution des Doyens ruraux dépendoit uniquement de l'Evêque.

5°. Les fêtes qu'on obſervoit dans l'Egliſe de France, étoient, Paques avec toute la ſemaine, l'Aſcenſion, la Pentecôte comme Paques, S. Pierre & S. Paul, S. Jean Baptiſte, l'Aſſomption, S. Michel, S. Remi, S. Martin, S. André, Noël pendant quatre jours, l'Octave de Noël ou la Circonciſion, l'Epiphanie, la Préſentation de N. S., & la fête de tous les Saints, inſtituée en 837 par le Pape Grégoire IV. On célébroit en outre dans chaque Diocèſe, la Dédicace de l'Egliſe Cathédrale, & les fêtes des Martyrs & des Confeſſeurs dont on avoit des Reliques.

IX. SIÈCLE.

6°. L'Eau bénite dont on faiſoit l'aſperſion ſur le peuple, & le pain béni qu'on diſtribuoit aux fidèles qui n'avoient pas communié, étoient en uſage, comme on le voit par les Statuts ſynodaux d'Hincmar. L'obligation de réciter les Heures Canoniales, eſt ſouvent rappellée aux Prêtres par les Conciles de ce ſiècle; ce qui prouve que la pratique en étoit déja établie. On leur preſcrit le travail des mains, même celui de la campagne, après la viſite des malades & la récitation de l'Office. Il leur eſt défendu de célébrer la Meſſe ſeuls; &

IX. SIÈCLE.

c'eſt une preuve que les Meſſes baſſes & particulières, dont il eſt déja fait mention dans les ſiècles précédens, commençoient à devenir fréquentes dans celui-ci.

7°. Le langage uſité dans l'inſtruction du peuple, étoit le Tudeſque, & le Romain vulgaire, d'où eſt venu, après bien des changemens, d'abord notre ancienne langue Romance, & enſuite notre François actuel. Les Evêques, pour qui la prédication étoit toujours une fonction principale, avoient des Homélies diſtribuées ſelon toutes les fêtes de l'année. Ils les traduiſoient en Tudeſque ou en Romain, ſuivant que les peuples de leurs Diocèſes entendoient l'un ou l'autre langage; ce qui prouve que le Latin avoit déja ceſſé d'être l'idiôme commun du peuple.

8°. Le Chant eccléſiaſtique avoit été perfectionné à Rome depuis S. Grégoire le Grand, quoiqu'il fût toujours le même pour le fonds. En France, on y avoit ajouté des agrémens d'un goût barbare. Les Chantres de la Chapelle Royale prirent querelle avec ceux de l'Egliſe de S. Pierre, dans un des voyages de Charlemagne à Rome. On prétendoit l'em-

porter de part & d'autre, par le caractère du chant & par l'exécution. Le Prince eut assez de discernement pour sentir combien, dans ce genre, la noblesse & la simplicité sont préférables à l'affectation. Il établit dans son Palais une Ecole de Chant Romain, & demanda au Pape des Maîtres pour y présider. Les Sujets qui sortirent de cette Ecole, en formerent d'autres, qui se répandirent dans les Provinces, & bientôt il y eut dans chaque Cathédrale des Ecoles semblables, & des Maîtres en titre pour les diriger. De-là sont venues les dignités de Grand-Chantre & de Capiscol, qui existent encore dans toutes les grandes Eglises. Les Princes tenoient à honneur de faire leur partie dans le Chœur des Chantres, comme on le voit par l'exemple des Empereurs d'Orient, & par celui de nos Rois.

IX. SIÈCLE.

9°. On avoit fixé à vingt-cinq ans l'âge de la profession pour les Religieuses & les Chanoinesses. Avant d'être admises, elles étoient examinées par l'Evêque. Elles gardoient une exacte clôture. Elles étoient voilées & vêtues de noir. On leur avoit composé une Règle au Concile d'Aix-la-Chapelle en

IX. SIÈCLE.

817 ou 18, qui étoit extraite de celle de S. Céſaire d'Arles, dont nous avons parlé ſous le ſixième ſiècle, & de celles que S. Chrodegand & le Concile de Chelchit en 814 ou 16, avoient dreſſées pour les Chanoines.

10°. Les pélérinages de Rome, de S. Martin, &c. continuoient d'être la dévotion du tems. On ordonnoit aux pélerins de ſe confeſſer avant de partir, parce qu'ils doivent être liés & déliés par leur Paſteur naturel, & non par un étranger. Ce Réglement, tiré d'un Capitulaire d'Heiton, Evêque de Bâle, mort en 836, prouve deux choſes; premiérement, que la Confeſſion ſecrette étoit établie en Occident; ſecondement, qu'on étendoit au Pape même la dénomination d'étranger, relativement à la juriſdiction des Evêques ſur leurs Dioceſains, & des Curés ſur les fidèles de leur diſtrict.

11°. La pénitence publique étoit toujours en uſage, mais on ne la pratiquoit plus guère que dans les cas ſcandaleux & les crimes énormes. Quant à la pénitence ſecrette, les Conciles & les Capitulaires des Evêques recommandent ſans ceſſe aux Miniſtres de ce Sacre-

ment, de proportionner rigoureuſement les ſatisfactions aux fautes, & de prendre pour directoire à cet égard les anciens Canons. Ils ſe récrient contre le relâchement que l'ignorance des règles & une lâche complaiſance commençoient à introduire. Ils rejettent certains Livres pénitenciels, qui avoient pour Auteurs des hommes ſans caractère dans l'Egliſe, & ils veulent qu'on s'en tienne à ceux qui ſont autoriſés par les Conciles ou les Evêques.

IX. SIÈCLE.

12°. L'ancienne diſcipline touchant l'obſervation du Carême, & l'heure du ſeul repas qui étoit permis pendant ce tems de pénitence, ſubſiſtoit encore; on le voit par la remontrance qu'un Evêque fit à Charlemagne, ſur ce qu'il dînoit à deux heures après midi. Ce religieux Prince fit voir au bon Evêque qu'il n'en uſoit ainſi, que pour ne pas reculer trop avant dans la nuit, le ſervice de ſes derniers Officiers, qui ne ſe mettoient à table qu'après tous les autres.

13° Dans la ſouſcription des Conciles, on faiſoit une marque en forme de croix, avant de mettre ſon nom: c'étoit une eſpèce de ſerment abrégé.

IX. SIÈCLE.

Les Empereurs d'Orient & pluſieurs de nos Rois ſignerent long-tems de la ſorte. C'eſt de-là ſans doute que dérive l'uſage conſervé par les Evêques, de tracer une croix avant de ſigner leur nom.

14°. On défendit de nouveau, par les Canons du huitième Concile général, l'ordination des Néophytes, & on y preſcrivit le tems que les Clercs devoient paſſer dans l'exercice de chaque Ordre ; c'étoit un an pour le Lecteur ou Acolyte, deux pour le Soudiacre, trois pour le Diacre, & quatre pour le Prêtre, avant de pouvoir être élevé à l'épiſcopat. Les maux que Photius, qui de l'état de ſimple laïc étoit paſſé rapidement au Siège patriarchal de Conſtantinople, avoit cauſés à l'Egliſe, faiſoient ſentir de plus en plus la ſageſſe des anciennes regles, & la néceſſité de n'y pas déroger, à moins que le bien évident de la Religion ne le demandât.

CHRONOLOGIE DES CONCILES.

NEUVIÈME SIÈCLE.

Altinenſe, d'Altine. S. Paulin d'Aquilée l'aſſembla pour implorer le ſecours de Charlemagne contre Jean, Duc de Veniſe, qui avoit précipité du haut d'une tour Jean, Patriarche de Grado. On y traita de plus de quelques matières de foi & de diſcipline. (*Pagi.*) An de J. C. 802.

Aquiſgranenſe, grand Concile aſſemblé par Charlemagne au mois d'Octobre. Les Evêques avec les Prêtres y lurent les canons, & les Abbés avec les Moines la Règle de S. Benoît, afin que les uns & les autres vécuſſent ſelon la Loi qui leur étoit preſcrite. (*Concil. Germ. tom. II.*) 803.

Ratisbonenſe. On y décida que les Chorévêques ne feroient point les fonctions épiſcopales n'étant que Prêtres, & que toutes celles qu'ils avoient faites ſeroient déclarées nulles. On y défendit auſſi de faire de nouveaux Chorévêques dans la ſuite; mais cette défenſe ne fut 803.

IX. SIÈCLE An de J. C.

point exactement obſervée : les Chorévêques n'ont ceſſé entiérement que vers le milieu du dixième ſiècle. (*Hartzheim, Conc. Germ. tom. II.*)

803. *Cloveshovenſe III*, de Cliffe, où Adélard de Cantorbéri avec douze Evêques, les Abbés & les Prêtres de ſa dépendance, ſe plaignit encore des uſurpations, & renouvella les anathêmes contre ceux qui feroient de ſemblables attentats.

804. *Tegernſeenſe*, dans le Monaſtère de ce nom, au Diocèſe de Friſingue, le 16 Juin, ſur un procès entre l'Abbé & l'Evêque Diocéſain. (*Conc. Germ. T. II.*)

806. * *Conſtantinopolitanum.* Le Patriarche Nicéphore avec environ quinze Evêques, y rétablit, par condeſcendance, le Prêtre Joſeph, qui avoit été dépoſé par Taraiſe en 797. S. Théodore Studite s'oppoſa au décret de ce Concile, & ſe ſépara en conſéquence de la communion du Patriarche. Ce fut dans ce Concile qu'on régla les cérémonies pour la conſécration d'un Archimandrite. (*Manſi in Pagium.*)

807. *Saltzburgenſe*, de Saltzbourg, le 26 Janvier, où l'on décida, ſelon les canons, que les dîmes devoient être partagées en quatre portions, & attribuées, la première à l'Evêque, la ſeconde aux Clercs,

la troisième aux pauvres, la quatrième à la Fabrique des Eglises. (*Le Cointe*, *Pagi*, *Hartzheim. Concil. Germ T. II.*) IX. SIÈCLE.

* *Constantinopolitanum*, au mois de Janvier. Un grand nombre d'Evêques déclarèrent que le mariage de Constantin avec Théodote, fille de la Chambre de l'Impératrice Marie, qu'il avoit répudiée, étoit valide par dispense, & on y excommunia S. Platon, S. Théodore Studite, & son frère Joseph, Archevêque de Thessalonique, qui regardoient ce mariage comme un adultère, & qui refusoient de communiquer avec le Prêtre Joseph pour l'avoir fait. La persécution contre les Moines fut très grande à l'occasion de ce mariage. An de J. C. 809.

Aquisgranense, au mois de Novembre. On y traita cette question : si le Saint-Esprit procède du Fils comme du Père. Pour la décider, l'Empereur envoya Bernaire, Evêque de Worms, & Adélard, Abbé de Corbie, consulter le Pape Léon, avec lequel les Députés eurent une grande conférence sur le mot *Filioque*, chanté dans le Symbole par les Eglises de France & d'Espagne. On ne le chantoit point à Rome. Le Pape auroit souhaité qu'on eût été dans la même 809.

réserve par-tout; mais il ne condamnoit
IX. point ceux qui chantoient *Filioque*. Il
SIÈCLE. avouoit même que ce mot expliquoit la
An de J. C vraie foi; mais il respectoit les Conciles qui avoient défendu de rien ajouter au Symbole. Il fit plus. Pour montrer son attachement à l'antiquité, & pour ne pas blesser la délicatesse des Grecs, il fit attacher dans la Basilique de S. Pierre deux tables d'argent, sur l'une desquelles étoit gravé le Symbole en Grec, & sur l'autre le même Symbole en Latin; mais tous deux sans l'addition *Filioque*.

812. *Constantinopolitanum*, le 1 Novembre. L'Empereur Michel Curopalate assembla ce Concile, pour délibérer sur les offres que faisoient les Bulgares de lui accorder la paix, à condition de rendre les transfuges de leur Nation. Les avis furent partagés. L'Empereur & le Patriarche étoient pour la paix. S. Théodore Studite, avec plusieurs autres, s'y opposa, & son parti prévalut. (*Théophane, ad an.* 805.)

813. *Arelatense*, le 10 Mai; *Remense*, à la mi-Mai; *Moguntiacum*, le 9 Juin; *Cabilonense & Turonense*. Cinq Conciles, tenus par ordre de Charlemagne, pour corriger les abus & rétablir la discipline ecclésiastique. On fit dans tous un grand

nombre de canons. Dans celui de Tours, on avertit les Evêques de faire enſorte que chaque Prêtre ait pardevers lui les Homélies des Pères, traduites en langue Romaine ruſtique, ou en langue Théotiſque; ce qui prouve que le Latin avoit déjà ceſſé d'être la langue vulgaire. IX. SIÈCLE. An de J. C.

Aquiſgranenſe, au mois de Septembre. Charlemagne fit lire dans une grande aſſemblée, tous les canons des cinq Conciles précédens, & fit publier un Capitulaire de vingt-huit articles, contenant ceux de ces canons, dont l'exécution avoit plus de beſoin de la puiſſance temporelle. 813.

Noviomenſe, de Noyon, par Vulfaire, Archevêque de Rheims, où l'on règla les limites des Diocèſes de Noyon & de Soiſſons. 814.

Conſtantinopolitanum, vers les Fêtes de Noël, par le Patriarche Nicéphore, à la tête de deux cent ſoixante-dix Evêques. On y condamne Antoine, Métropolitain de Silée en Pamphylie, convaincu de l'héréſie des Iconoclaſtes, & on y confirme la vraie doctrine ſur le culte des ſaintes Images. (*Labbe, Conc. tom. IX. Manſi, ſuppl. tom. I.*) 814.

* *Conſtantinopolitanum*, par les Iconoclaſtes, au mois de Février, où le 851

saint Patriarche Nicéphore fut déposé.

IX. SIÈCLE. An de J. C.

* *Constantinopolitanum*, au mois d'Avril. Grand Concile des Iconoclastes, sous l'Empereur Léon. Toutes les peintures des Eglises furent effacées par-tout avec de la chaux, les Vases sacrés brisés, les ornemens déchirés, &c. La persécution fut grande contre les Catholiques. Ce Concile, auquel présida le faux Patriarche Théodore Cassitère, est une suite du précédent.

816. *Celichytense*, de Celchyt en Angleterre, le 27 Juillet. Quénulfe, Roi des Merciens, y étoit présent. On y fit onze canons, dans l'un desquels il est ordonné à tous les Evêques de dater leurs actes de l'année de l'Incarnation. Vulfred de Cantorbéry y présida, assisté de douze Evêques, de plusieurs Abbés, des Prêtres & des Diacres.

816. *Aquisgranense*, au mois d'Octobre. On y fit une Règle pour les Chanoines, composée de cent quarante-cinq articles. On en fit aussi une pour les Chanoinesses, qui contient huit articles. C'étoient de vraies Religieuses, engagées par vœu de chasteté, & gardant exactement la clôture; elles étoient voilées & vêtues de noir.

Romanum, où le Pape Etienne IV publie un Canon portant que l'élection du Pape se fera par les Évêques & le Clergé, en présence du Sénat & du peuple, & sa consécration devant les Députés de l'Empereur. (*Muratori*, *Mansi*.) IX. SIÈCLE. An de J. C. 816.

Aquisgranense, où l'on fit des Constitutions sur la Règle de S. Benoît, que l'Empereur Louis confirma, & fit exécuter par son autorité. 817.

Apud Theodonis Villam, de Thionville, par trente-deux Évêques, au mois d'Octobre. On y dressa quatre ou cinq articles pour la sûreté des Ecclésiastiques, que l'Empereur Louis confirma l'année suivante. Le P. Labbe & le P. Hartzheim ne s'accordent pas sur ce qui se passa dans ce Concile. Le P. Mansi le place en 813. 821.

Cloveshovense, *IV*, de Cliffe en Angleterre, où Vulfred de Cantorbéri se fit restituer une terre que le Roi Quénulfe lui avoit enlevé, & que l'Abbesse Cynedride, sa fille & son héritière, retenoit encore malgré lui. 822.

Attiniacense, d'Attigni, où Louis le Débonnaire, par le conseil des Évêques & des Seigneurs, se réconcilia avec ses trois jeunes freres, Hugues, Drogon & Théodoric, qu'il avoit fait ton- 822.

dre malgré eux. Il se confessa publiquement de cette action, & de la rigueur dont il avoit usé envers son neveu Bernard, Roi d'Italie, & envers l'Abbé Adélard, & Vala son frere : il en fit pénitence publique, se proposant d'imiter celle de l'Empereur Théodose. Il témoigna aussi un grand desir de réformer tous les abus introduits par la négligence des Evêques & des Seigneurs, & il confirma la Règle des Chanoines & celle des Moines, qui avoient été rédigées à Aix-la Chapelle.

IX. SIÈCLE. An de J. C

823. *Romanum*, où le Pape Pascal, en présence de trente-quatre Evêques, se purgea par serment, de l'accusation intentée contre lui, d'avoir fait crever les yeux au Primicier Théodore & au Nomenclateur Léon. (*Mansi, suppl. T. I.*)

823. *Compendiense*, de Compiégne, sur le mauvais usage des choses saintes.

824. *Cloveshovense V.* On y termina un différend entre Hébert de Vorchestre & les Moines de Berclei, touchant le Monastère de Vestbury, qui fut rendu à l'Evêque. Le décret, daté du 30 Octobre, fut souscrit par le Roi Bernufe, douze Evêques, quatre Abbés, un Député du Pape & plusieurs Seigneurs.

Parisiense, au mois de Novembre. Les Evêques trouvèrent bon que le Pape Adrien eût blâmé ci-devant ceux qui briſoient les Images ; mais ils le blâmèrent lui-même d'avoir ordonné de les adorer ſuperſtitieuſement. Adrien n'ordonnoit pas d'adorer ſuperſtitieuſement les Images ; mais les Evêques de France, par une erreur de fait, le croyoit ainſi. Ils blâmèrent auſſi le deuxième Concile de Nicée, & encore plus, celui des Iconoclaſtes tenu en 754, & ils s'en tinrent aux Livres Carolins. (*Goldaſt*) IX. SIÈCLE. An de J. C. 825.

Aquiſgranense. C'eſt une ſuite de celui de Paris, d'où les Evêques envoyèrent leur déciſion à l'Empereur, qui étoit à Aix-la-Chapelle, le 6 Décembre. Le tout fut envoyé au Pape par deux Evêques. On ne ſait point quelle fut la ſuite de la négociation de ces Evêques auprès du Pape ; mais il eſt certain que les François ſoutinrent encore quelque tems, qu'il ne falloit, ni briſer, ni adorer les Images, ni recevoir le deuxième Concile de Nicée, ni ſe ſoumettre en ce point à l'autorité du Pape, qui l'avoit approuvé ; & toutefois il eſt également certain qu'ils furent toujours en communion avec le Saint-Siège, ſans que 825.

l'on y voie un moment d'interruption. (*Fleury*)

IX. SIÈCLE.

An de J. C. 826. *Ingelhenheimense*, d'Ingelheim sur le Seltz, le 1 Juin. On y publia un Capitulaire de sept articles, dont le sixième défend de célébrer la Messe dans un Oratoire particulier, sans la permission de l'Evêque Diocèsain.

826. *Romanum*, le 15 Novembre, sous Eugène II. Soixante-deux Evêques, dix-huit Prêtres, six Diacres & plusieurs autres Clercs y assistèrent. On y fit trente-huit Canons, la plupart pour la réformation du Clergé. Un de ces Canons ordonne (conformément à une loi de Charlemagne) qu'on établisse des Maîtres dans les maisons des Evêques, & par-tout où besoin sera, pour enseigner la Grammaire & l'Ecriture sainte.

827. *Mantuanum*, de Mantoue, composé de soixante-douze Evêques, où l'on rend au Patriarche d'Aquilée toute l'étendue de son ancienne Juridiction, c'est-à-dire, qu'on lui soumet l'Istrie qui continuoit d'obéir au Patriarche de Grado depuis l'an 579, époque de la translation du Siège patriarchal en cette Ville, sans égard pour le rétablissement du même Siège patriarchal à Aquilée, fait

par les Evêques Lombards en 605. (*Manſi, ſuppl. tome I.*) IX.

Pariſienſe, le Dimanche 6 Juin. Dans l'Aſſemblée tenue à Aix-la-Chapelle, ſur la fin de 828, l'Empereur Louis ordonna quatre Conciles, à Mayence, à Paris, à Lyon & à Toulouſe. Ces quatre Conciles ſe ſont tenus; mais nous n'avons les actes que de celui de Paris. Quatre Métropolitains y aſſiſtèrent & en tout vingt-cinq Evêques. Les actes de ce Concile ſont diviſés en trois Livres. Le premier contient cinquante-quatre articles, dont la plupart regardent les Evêques. Le ſecond en contient treize qui regardent les devoirs des Rois. Dans le troiſième Livre, les Evêques rendent compte de ce qu'ils ont ſtatué aux Empereurs Louis & Lothaire, & ils répètent vingt-ſept articles du premier & demandent en particulier aux Empereurs l'exécution de dix de ces articles. Le plus important de ce Concile eſt ſur les entrepriſes des deux puiſſances; de la Royale, en ce que les Princes depuis long-tems s'ingèrent dans les affaires eccléſiaſtiques; de l'Eccléſiaſtique, en ce que les Evêques, partie par ignorance, partie par cupidité, s'occu-

SIÈCLE. An de J. C. 829.

pent plus qu'ils ne devroient des affaires
IX. temporelles.
SIÈCLE. *Moguntinum*, de Mayence, par l'Ar-
An de J. C. chevêque Otgaire, & vingt-trois autres
829. Evêques. C'eſt un des quatre Conciles dont on vient de parler. Goteſcalc, Moine de Fulde, y comparoit avec Raban, ſon Abbé, pour demander à être renvoyé libre des engagemens de la vie monaſtique, attendu qu'il avoit été offert à Religion par ſes parens, dans ſon enfance, ſans le ſavoir ni le vouloir. Les Prélats, après avoir oui les moyens d'oppoſition de Raban, déclarèrent les engagemens de Goteſcalc indiſſolubles, & lui permirent ſeulement de paſſer du Monaſtère de Fulde à celui d'Orbais. (*Conc. Germ. tome* II.)

829. *Vormatienſe*, de Worms, après les quatre Conciles précédens. On y fit un Capitulaire de pluſieurs articles, dont le plus conſidérable défend l'épreuve de l'eau froide, pratiquée juſqu'alors. Nous avons un traité d'Agobard compoſé vers ce tems-ci contre toutes les épreuves, que le peuple nommoit alors jugement de Dieu.

729. * *Conſtantinopolitanum*, où l'Empereur Théophile fait proſcrire les ſaintes Images.

Lugdunense, de Lyon. Il n'en reste qu'une Lettre synodique, de Bernard, Archevêque de Lyon, d'Agobard, Archevêque de Vienne & d'Eaof, Evêque de Châlons-sur-Saône, à l'Empereur Louis le Débonnaire, pour se plaindre de la protection que ses Officiers accordoient aux Juifs, & des inconvéniens qui en résultoient pour les Chrétiens. (*Mansi, suppl. Conc. tome* I.) 829.

Noviomagense, de Nimégue, où Jessé Evêque d'Amiens, fut déposé, pour s'être déclaré entre les chefs de la révolte contre l'Empereur Louis. D. Cellier met ce Concile en 831. 830.

San-Dionysianum, de Saint Denis en France, le 1 Février, par ordre de l'Empereur Louis le Débonnaire, & à la sollicitation de l'Abbé Hilduin, pour la réformation de ce Monastère. D. Mabillon a donné les actes de ce Concile sur l'original en parchemin, mais si mutilé, que la meilleure partie en est inintelligible. (*Diplomat. L.* 6, n. 74.) 832.

* *Compendiense*, de Compiegne. Assemblée digne de l'horreur de tous les siècles, où l'Empereur Louis fut mis en pénitence publique, & regardé comme ne pouvant plus porter les armes, ou 833.

comme étant dépoſé juridiquement de
IX. l'Empire & de la Royauté.

SIÈCLE. *San-Dionyſianum*, de S. Denis, où
An de J. C. l'Empereur Louis voulut être réconcilié
834. à l'Egliſe par le Miniſtère des Evêques, & recevoir de leur main l'épée qu'ils lui avoient ôtée, non pas la Couronne qu'il ne tenoit que de Dieu. C'étoit le deuxième Dimanche de Carême 1 Mars.

835. *Apud Theodonis Villam*, de Thionville, au mois de Février. Plus de quarante Evêques y déclarèrent nul tout ce qui avoit été fait contre Louis le Débonnaire, & le conduiſirent à la Cathédrale de Metz, pour rendre plus ſolemnelle ſa réhabilitation, qui ſe fit le Dimanche de la Quinquagéſime, pendant la Meſſe, le dernier jour de Février. Agobard de Lyon & Bernard de Vienne furent enſuite dépoſés après le retour des Evêques à Thionville, & enfin Ebbon de Rheims le fut plus ſolemnellement que les deux autres qui étoient abſens, ayant conſenti lui-même à ſa dépoſition, & renoncé pour toujours à l'épiſcopat.

835. *Stramiacenſe*, de Crémieu dans le Lyonnois, au mois de Juin, par l'Empereur Louis le Débonnaire, avec ſes deux fils Louis & Pepin. L'Empereur y

demanda que l'on pourvût aux Siéges de Lyon & de Vienne, vacans par la déposition d'Agobard & de Bernard, déposés au Concile de Thionville. Mais ces deux Prélats étant absens, l'Assemblée ne voulut rien prononcer. (*Pagi, ad ann.* 836.)

IX. SIÈCLE. An de J. C.

Aquisgranense, le 6 Février. Il contient beaucoup d'avis aux Ecclésiastiques, aux Moines, à l'Empereur lui-même, à ses enfans, à ses Ministres, & en particulier à Pepin, Roi d'Aquitaine, pour l'obliger à la restitution des biens ecclésiastiques, qu'il restitua en effet, & qu'il fit restituer par ceux qui en avoient usurpés. 836.

Aquisgranense, le 30 Avril, touchant le différend d'Aldric, Evêque du Mans, avec l'Abbaye d'Anisole ou de S. Calès, qui se prétendoit exempte de sa Juridiction. Rien n'y fut décidé. (*Mansi.*) 838.

Carisiacum I, de Quersi-sur-Oise, le 6 Septembre, en présence de l'Empereur, où le Diacre Florus dénonce & fait condamner les Ouvrages Liturgiques d'Amalaire, Chorévêque de Lyon. On y jugea aussi le différend de l'Evêque du Mans avec l'Abbaye de S. Calès en faveur du premier. Pagi met ce Con- 838.

cile en 837, quoique la Vie de S. Aldric le place en 838. (*Mansi, suppl. Conc. tom.* I.)

IX. SIÈCLE.

An de J. C. 839. *Cabilonense*, de Châlons-sur-Saône, vers le mois d'Octobre. L'Empereur Louis le Débonnaire y expose aux Prélats & aux Seigneurs les raisons qu'il avoit eues de donner le Royaume d'Aquitaine à son fils Charles, préférablement aux enfans de Pepin.

840. *Engilhenheimense*, d'Ingelheim, le 24 Juin. Ebbon fut rétabli sur le Siège de Rheims par un acte de l'Empereur Lothaire, souscrit de vingt Evêques. Il ordonna quelques Clercs après son rétablissement; mais Charles le Chauve chassa Ebbon de Rheims l'année suivante.

841. *Germanicum*, en présence des Rois Louis de Germanie & Charles le Chauve, où l'on décida que la victoire remportée à Fontenai sur l'Empereur Lothaire par ses frères, étoit le jugement de Dieu. On y décerna un tems de prières & un jeûne de trois jours pour tous ceux qui étoient morts de part & d'autre dans cette bataille. (*Concil. German. tome II.*) D. Cellier met ce Concile à Fontenai même.

Constantinopolitanum,

Constantinopolitanum, sous l'Empereur Michel & l'Imperatrice Théodora, sa mère, le premier & non le second Dimanche de Carême, 19 Février. Ce Concile très-nombreux, auquel présida le Patriarche Méthodius, confirma le second Concile de Nicée, anathématisa les Iconoclastes, ratifia la déposition de Jean Léconomante & l'Ordination de Méthodius, son successeur. Les Grecs, en mémoire de ce Concile, appellent le premier Dimanche de Carême, *la fête de l'Orthodoxie*. (*Voyez* Méthodius, Patriarche de Constantinople.) An de J. C. 842.

Aquisgranense, où les deux Rois Louis & Charles le Chauve, par ordre des Evêques, partagèrent le Royaume de Lothaire en France avec promesse de le gouverner selon la volonté de Dieu, & non comme Lothaire l'avoit gouverné. 842.

In Villa Colonia, de Coulène proche de la Ville du Mans, ou de Coulaine en Touraine, sur la Vienne. Charles le Chauve y fit un Capitulaire de six articles, qui furent rappellés au Concile de Meaux de l'an 845. 843.

Apud Lauriacum, de Loire près d'Angers, au mois d'Octobre. On y fit 843.

quatre Canons, dont les deux premiers
IX. anathématisent ceux qui n'obéissent point
SIÈCLE. au Roi.

An de J. C. *Germanicienſe*, de Germigni dans
843. l'Orléanois, où l'on traite de plusieurs affaires importantes pour l'Eglise, & en particulier de la réformation de l'Ordre monastique.

844. *Apud Theodonis Villam*, de Thionville, au mois d'Octobre, en un lieu nommé alors *Judicium*, aujourd'hui Jeust. Lothaire, Louis & Charles promirent de garder entre eux une amitié fraternelle, & de rétablir l'état de l'Eglise troublée par leurs divisions. Les Evêques y firent six articles, que les Rois promirent d'observer.

844. *Vernenſe II*, du Château de Vern, en Décembre. Ebroin, Archichapelain du Roi Charles & Evêque de Poitiers, y présida en présence de Vénilon de Sens. On y fit douze Canons. Dans la Préface, on exhorte le Roi à conserver la paix avec ses frères.

845. *Bellovacenſe*, de Beauvais, au mois d'Avril, par dix Evêques. Hincmar y fut élu Archevêque de Rheims, & on y dressa huit articles, que le Roi Charles promit d'observer avec serment.

Meldenſe, de Meaux, le 17 Juin, par les Evêques de trois Provinces, Sens, Rheims, Bourges. On y recueillit les Canons de quelques Conciles précédens, auxquels on en ajouta cinquante-ſix, faiſant en tout quatre-vingt. 845.

Pariſienſe IX, le 14 Février, pour l'affaire d'Ebbon, que Lothaire, pour ſe venger de Charles, entreprit de rétablir à Rheims, plus d'un an après l'ordination d'Hincmar, qu'il ſavoit être fidèle à Charles. Cette entrepriſe fut inutile. On y confirma les privilèges de Corbie, & vingt Evêques y ſouſcrivirent. 846.

Senonenſe, de Sens, où Vénilon ordonne Chorévêque Audradus Modicus. 846.

Conſtantinopolitanum, par le Patriarche S. Ignace, où Grégoire, Evêque de Syracuſe, eſt dépoſé pour divers crimes dont il eſt convaincu. Tous les Modernes, à l'exception du P. Manſi, placent ce Concile, mais mal à propos, en 854. 847.

Moguntinum I, de Mayence, en Septembre ou Octobre, par Raban-Maur, à la tête de douze Evêques & de pluſieurs Abbés, principalement pour remédier aux uſurpations des biens eccléſiaſtiques. On y fit trente-un Canons. 847.

Moguntinum II, au commencement 848.

d'Octobre, par le même. La doctrine de Gotescalc sur la Prédestination, y est condamnée.

IX. SIÈCLE.

An de J. C. 848. *Lemovicense*, de Limoges, où les Chanoines de S. Martial demandent au Roi Charles le Chauve, présent, & obtiennent la permission d'embrasser la vie monastique.

848 au plus tard. *Britannicum*, par ordre de Noménoi, Duc de Bretagne, sur ce que les Evêques de ce Duché n'ordonnoient pas sans argent, ni Prêtres, ni Diacres. On envoya à Rome deux Evêques, & Noménoi pria S. Convoyon, fondateur & premier Abbé de Rédon, de les accompagner.

848 au plus tard. *Romanum*, où le Pape Léon déclara aux Evêques Bretons qu'aucun Evêque ne doit rien prendre pour conférer les Ordres, sous peine de déposition; mais il ne les déposa point pour le passé, & il les renvoya après leur avoir donné différens avis. (*Mabill. Sac.* IV, *Bened. pag.* 221.)

848 au plus tard. *Rotonense*, au Monastère de S. Sauveur de Rédon en Bretagne, où Noménoi obligea quatre Evêques Bretons à renoncer à leurs Sièges, en mit d'autres à leurs places, & érigea trois nouveaux

Evêchés, Dol, S. Brieux, Tréguier, en donnant à Dol, pour séparer de Tours ces sept Evêchés, le nom de Métropole, qu'il a conservé au préjudice de Tours pendant trois cens ans. Les sept Evêques furent sacrés à Dol, & Noménoi déclaré Roi, qui étoit ce qu'il s'étoit proposé dans tous ces changemens. IX. SIÈCLE. An de J. C.

Lugdunense, par l'Archevêque Amolon, où l'on ordonne qu'Usuard, Abbé & Archidiacre, on ne sait de quelle Eglise, relâchera le Prêtre Godelcaire. On n'a connoissance de ce Concile, que par la 80e. lettre de Loup de Ferrières, adressée à cet Usuard. On trouve encore aujourd'hui quelques exemples de ces Abbés-Archidiacres. Tel est l'Archidiacre de Clermont, qui porte le nom d'Abbé. 848.

Carisiacense II, de Quiersi-sur-Oise, en Avril ou Mai, où Gotescalc fut condamné par Hincmar, & douze Evêques, à être fouetté & renfermé à Hautvilliers. Il écrivit dans cette prison deux professions de foi dans le sens de l'écrit qu'il avoit donné au Concile de Mayence en 848. On écrivit alors pour & contre Gotescalc. 849.

IX. SIÈCLE. *Carnotense*, de Chartres, où l'on donne la tonsure à Charles, frère cadet de Pepin, Roi d'Aquitaine.

An de J. C. 849. *Parisiense X*, vers l'automne, de vingt-deux Evêques. On y écrivit une 849. Lettre de reproches à Noménoi, prétendu Roi de Bretagne, sur tout ce qui avoit été fait en 848. Dans ce Concile appellé quelquefois de Tours, parce que l'Archevêque de Tours y présida, tous les Chorévêques de France, suivant le témoignage d'Albéric, furent déposés. On en voit cependant encore quelques-uns depuis.

850. *Ticinense* ou *Papiense*, de Pavie, sur la fin de l'année. On y fit vingt-cinq Canons.

850. *Apud Muritum*, de Moret au Diocèse de Sens. On ne sait point quel a été l'objet de cette assemblée, dont il ne reste d'autre monument que le fragment d'une Lettre qu'elle écrivit à Erchenrad, Evêque de Paris.

851. *Benningdonense*, de Béningdon au Royaume de Mercie en Angleterre, le 27 Mars, par Céolnoth, Archevêque de Cantorbéri, en présence de Bertulfe, Roi des Merciens, où, après avoir traité des affaires du Royaume, ce Prince ac-

corde un ample & magnifique privilège au Monastère de Croyland. IX. SIÈCLE. An de J. C. 852.

Cordubense, de Cordoue, où le Roi Abdérame, Musulman, fit assembler les Métropolitains de diverses Provinces pour chercher les moyens d'appaiser les infidèles. On y fit un décret qui défendoit de s'offrir au Martyre à l'avenir.

Moguntinum III, de Mayence, sous Raban, où l'on fit divers règlemens sur la discipline. Le P. Hartzheim en a donné des actes inconnus au P. Labbe. (*Conc. Germ. tome* II.) 852.

Suessionense, le 26 Avril, dans l'Eglise de S. Médard, de vingt-six Evêques de cinq Provinces, en présence du Roi Charles. L'Ordination d'Hincmar fut reconnue légitime, & les Ordinations faites par Ebbon depuis sa déposition déclarées nulles, &c. 853.

Carisiacense III, de Quierzi-sur-Oise, où quelques Evêques & quelques Abbés souscrivirent quatre articles composés par Hincmar, contre la doctrine de Gotescalc. 853.

Parisiense IX, de Paris, pour l'Ordination d'Enée. S. Prudence de Troyes ne pouvant s'y trouver, y envoya quatre articles contraires à ceux d'Hincmar, 853.

pour les faire souscrire par Enée, avant que de consentir à son Ordination.

SIÈCLE IX. An de J. C. 853. *Vermeriense*, de Verberie, au mois d'Août. Quatre Métropolitains & plusieurs Evêques y approuvèrent les articles que le Roi avoit publiés au Concile de Soissons.

853. *Romanum*, le 8 Décembre, sous Leon IV, de soixante-sept Evêques. On y déposa le Prêtre Anastase, Cardinal du titre de S. Marcel, parce qu'il étoit absent depuis cinq ans de son titre. Ensuite on y publia quarante-deux Canons, dont les trente-huit premiers sont tirés du Concile tenu par Eugêne II, en 826, avec quelques additions; les quatre derniers sont nouveaux.

855. *Valentinum* III, de Valence en Dauphiné, le 8 Janvier. Quatorze Evêques avec leurs Métropolitains y firent vingt-trois Canons, dont les six premiers ayant la doctrine pour objet, prononcent sur les contestations que les sentimens de Gotescalc avoient élevées dans l'Eglise.

855. *Ticinense* ou *Papiense*, de Pavie, au mois de Février. A la demande de Louis, fils de Lothaire, on y dressa dix-neuf articles pour réformer les abus.

855. *Apud Villam Bonoilum* ou *Bonigisi-*

lum, de Bonœuil près de la Marne, à trois lieues de Paris, le 25 Août, par les Archevêques Amauri de Tours, Vénilon de Sens, Hincmar de Rheims, Paul de Rouen, vingt-trois Evêques & treize Abbés, sur les différends de l'Evêque du Mans avec l'Abbaye d'Anisole, ou de S. Calès. IX. SIÈCLE. An de J. C.

Vintonienſe, de Vincheſtre, au mois de Novembre. On y ordonna, en préſence de trois Rois de différentes Provinces d'Angleterre, qu'à l'avenir la dixième partie de toutes les terres du Royaume d'Eſſex appartiendroit à l'Egliſe, franche de toutes charges, pour la dédommager du pillage des barbares, ou Normands, qui ne ravageoient pas moins l'Angleterre que la France. 855.

Cariſiacenſe IV, de Quierſi, où Charles aſſembla, le 25 Février, les Evêques & les Seigneurs pour remédier aux maux de l'Egliſe & de l'Etat. 857.

Moguntinum, de Mayence, vers le mois d'Octobre, ſous la préſidence de l'Archevêque, Charles, fils du Roi Pepin, ſur des matières de droit eccléſiaſtique, dont le détail n'eſt pas venu juſqu'à nous. (*Conc. Germ. T. II.*) 857.

Wormatienſe, de Worms, où l'on 857.

conclut l'union de l'Eglise de Hambourg
IX. avec celle de Brême; ce qui fut ratifié par
SIÈCLE. le Pape Nicolas I. (*Conc. Germ. T. II.*)
An de J. C. Le P. Mansi renvoie ce Concile en 864.
858.

Carisiacense V, de Quiersi-sur-Oise, d'où les Evêques des Provinces de Rheims & de Rouen écrivirent, le 25 Novembre, une grande Lettre de reproche au Roi Louis, de ce qu'il venoit en France pour appuyer les Seigneurs mécontens du gouvernement du Roi Charles.

858. *Turonense*, de Tours, le 16 Mai, par l'Archevêque Gérard. On y fit quelques extraits des Canons dont on ordonna l'observance. (*Bouquet, T. VII.*)

858. *Constantinopolitanum*, S. Ignace ayant été chassé de Constantinople le 23 Novembre 857 par le César Bardas, à qui il avoit refusé très-justement la Communion, & Photius ayant été ordonné à sa place le 25 Décembre de la même année, les Evêques de la Province de Constantinople tinrent un Concile en 858 dans l'Eglise de sainte Irène, où ils déclarèrent Pothius déposé, avec anathême, tant contre lui, que contre quiconque le reconnoîtroit pour Patriarche.

*Pendant la tenue de ce Concile, qui dura quarante jours, Photius ayant assemblé ses partisans dans l'Eglise des Apôtres, usa de représailles envers S. Ignace, exilé pour lors dans l'isle de Mitylène. Il le déclara déchu de la dignité patriarchale, le priva de la communion, & l'anathématisa. (*Nicetas in Vitâ Sancti Ignatii.*) IX. SIÈCLE. An de J. C.

Lingonense, dans l'Abbaye des SS. Jaumes, près de Langres, le 19 Avril, où présidoient Remi de Lyon, & Agilmar de Vienne. On y fit seize Canons, dont les six premiers sont les six du Concile de Valence sur la Prédestination. 859.

Metense, de Metz, le 28 Mai, pour procurer la paix de Charles le Chauve & de Lothaire son neveu, avec Louis le Germanique. 859.

Tullense I, de Toul ou de Savonières, *apud Saponarias*, le 14 Juin, de douze Provinces des trois Royaumes de Charles le Chauve, de Lothaire & de Charles, ses neveux, qui y assistèrent tous trois. On y fit treize Canons, dont la plupart ne regardent que des affaires particulières. 859.

Aquisgranense, le 9 Janvier, au sujet 860.

de la Reine Thietberge, femme de
IX. Lothaire, qui se reconnoît coupable
SIÈCLE. d'un grand crime devant les Evêques.
An de J. C. Elle fit le même aveu au Roi, à quelques Seigneurs, & de nouveau aux Evêques, dans une seconde assemblée tenue encore à Aix-la-Chapelle à la mi-Février. On la renferma dans un Monastère, d'où ensuite elle se sauva.

860. *Confluentinum*, de Coblentz, le 7 Juin. Les cinq Rois, Louis & Charles, & leurs trois neveux, Louis, Lothaire, & Charles, se firent une promesse de secours mutuels, avec serment, & convinrent de quelques articles entr'eux.

860 ou environ. *Moguntinum*, par Charles, Archevêque de Mayence, & huit autres Evêques, où l'on déclare nul le mariage d'Abbon, contracté avec une parente au quatrième degré. Grimold, Abbé séculier de S. Gal, présent à ce Concile, y produisit, en faveur de ce mariage, une Bulle du Saint-Siège, que le Pape Nicolas, dans sa réponse au Concile, déclara fausse & suppofée.

860. *Romanum I*, où le Pape Nicolas I nomme ses Légats, Rodoalde, Evêque de Porto, & Zacharie, Evêque d'Agnanie, pour aller s'informer à Constanti-

nople des causes de la déposition du Patriarche Ignace, & de la consécration de Photius. (*Mansi.*) IX. SIÈCLE.

Tullense II, ou plutôt *Tusiacense*, de Tusey près de Vaucouleurs, au Diocèse de Toul, de quarante Evêques de quatorze Provinces, depuis le 22 Octobre jusqu'au 7 Novembre. On y dressa cinq Canons contre les pillages, les parjures & les autres crimes qui régnoient alors. Cinquante-huit Evêques y souscrivirent, quoiqu'il n'y en ait que quarante qui y aient assisté. (*Mabillon, Analect. T. I. p.* 58.) An de J. C. 860.

* *Constantinopolitanum*, de trois cent dix-huit Evêques, en comptant les deux Légats du Pape, le 25 Mai. S. Ignace présent y fut déposé, & Photius confirmé Patriarche de Constantinople. On y fit aussi, pour la forme, un décret en faveur des Images, & enfin dix-sept Canons, dont la plupart regardent les Moines & les Monastères. 861.

Romanum II, où le Pape Nicolas déclare, en présence de Léon, Ambassadeur de l'Empereur Michel, qu'il n'avoit point envoyé ses Légats à Constantinople pour approuver la déposition du Patriarche Ignace, ni la consécration de 861.

Photius, & qu'il ne consentira jamais ni à l'une, ni à l'autre. (*Mansi.*)

IX. SIÈCLE. An de J. C. 861. *Romanum III*, contre Jean de Ravenne, sur les plaintes de ses Diocèsains. Il est cité au Concile qui devoit se tenir au 1 Novembre de la même année, & ne s'y trouve pas. Le Pape va sur les lieux, & le condamne à rendre les biens qu'il avoit usurpés.

861. * *Suessionense*, de Soissons, à Saint Crespin. Rothade de Soissons y fut excommunié par Hincmar, pour avoir déposé & mutilé un Curé, trouvé en flagrant délit.

861. *Pistense I*, de Pîtres près le Pont-de-l'Arche, au confluent de l'Andelle & de l'Eure, commencé le 25 Juin. Ce Concile, composé d'Evêques de diverses Provinces, & appellé pour cela *Général*, dura jusqu'à l'année suivante, comme le prouve D. Mabillon. (*Diplom. p.* 316.) On y publia un Capitulaire de Charles le Chauve contre les pillages. Rothade y appella au Pape de l'excommunication qu'Hincmar avoit prononcée contre lui. Hincmar fit semblant de se conformer à ce Concile, & de déférer à l'appel de Rothade.

862. * *Suessionense*, par les Pères du Con-

cile de Pîtres, transféré à Soiſſons par Charles le Chauve, où Hincmar, ayant fait arrêter Rothade, le dépoſa, mit un autre Evêque à ſa place, & le fit enfermer dans un Monaſtère. Hincmar obtint par ſurpriſe la confirmation de ce Concile du Pape Nicolas, qui bientôt après la révoqua.

IX. SIÈCLE. An de J. C.

* *Aquiſgranenſe*, d'Aix-la-Chapelle, le 8 Avril. Les Evêques ſuppoſant ſans raiſon la nullité du mariage de Lothaire avec Thietberge, lui permettent d'épouſer une autre femme, & il épouſa Valdrade, ſa concubine, au grand déplaiſir de ſes plus fidèles ſujets. 862.

Romanum IV, où l'on condamne l'héréſie des Théopaſchiſtes qui commençoit à renaître. 862.

Romanum V, au commencement de l'année. Tout ce qui avoit été fait contre S. Ignace à Conſtantinople en 861, y fut condamné ; un Légat du Pape dépoſé & excommunié ; la Sentence de l'autre qui étoit abſent, remiſe à un autre Concile ; Photius privé de tout honneur ſacerdotal & de toute fonction cléricale, &c. 863.

Sylvanectenſe, de Senlis, au commencement de l'annee. Les Evêques prient 863.

le Pape Nicolas de confirmer la dépoſition de Rothade de Soiſſons.

IX. SIÈCLE. An de J. C 863. *Romanum VI*, avant le mois de Juin, où l'on caſſe les actes du Concile de Senlis, & l'on ordonne que Rothade ſoit envoyé à Rome. (*Manſi.*)

863. * *Metenſe*, de Metz, à la mi-Juin en faveur du Roi Lothaire, même en préſence des Légats qui n'exécutèrent point les ordres du Pape.

863. *Vermerienſe*, de Verberie, le 25 Octobre. Charles le Chauve y permit à Rothade d'aller à Rome ſuivant les ordres du Pape. On y termina auſſi le différend des Moines de S. Calès avec l'Evêque du Mans, à l'avantage des prémiers.

864 ou environ. *Schirvanum*, de Schirvan en Arménie, où l'on condamna les erreurs de Neſtorius & d'Eutychès, après quoi l'on fit quinze Canons qui ſe trouvent dans les actes de ce Concile, publiés par Clément Galanus, & enſuite par Hardouin, qui met cette Aſſemblée en 863.

864. *Piſtenſe II*, de Pîtres, le 25 Juin, pour les affaires de l'Egliſe & de l'Etat. (*Mabillon Dipl. p.* 316.)

864. *Romanum VII*, où le Concile de Metz, en faveur de Lothaire, fut caſſé;

Theutgaud de Tréves & Gonthier de Cologne, dépouillés de toute puiſſance épiſcopale; les Evêques qui avoient tenu ce Concile avec eux, dépoſés; mais avec l'eſpérance d'être rétablis, s'ils reconnoiſſent leurs fautes, &c. Dans ce même Concile on dépoſa Jean de Ravenne, qui prit enfin le parti de la ſoumiſſion. IX. SIÈCLE. An de J. C.

Lateranenſe, le 1 Novembre, où Rodoalde de Porto, Légat prévaricateur à Conſtantinople en 861 & à Metz en 863, fut dépoſé & excommunié, & où probablement Rothade de Soiſſons fut rétabli. Il le fut encore plus ſolemnellement dans un nouveau Concile commencé à Rome le 23 Décembre, & fini au mois de Janvier 865. 864.

Attiniacenſe, d'Attigni, où l'Evêque Arſéne, Légat du Pape, oblige le Roi Lothaire à quitter Valdrade, ſa concubine, & à reprendre Thietberge, ſon épouſe. Dans ce même Concile, Rothade de Soiſſons fut reconnu pour innocent & reçu comme Evêque. 865.

Sueſſionenſe, le 18 Août, où trente-cinq Evêques aſſemblés par ordre du Pape, à la réquiſition du Roi Charles, rétablirent, par indulgence, les Clercs ordonnés par Ebbon, que le Concile de 866.

Soissons avoit déposés en 853. Vulfade
IX. qui étoit un de ces Clercs, fut ordonné
SIÈCLE. Archevêque de Bourges la même année
An de J. C. 866 au mois de Septembre, & le Pape Adrien ratifia son Ordination en lui envoyant le Pallium, le 2 Février 868. Ce fut dans ce Concile que l'on couronna la Reine Hermintrude, femme de Charles le Chauve. (*Bouquet, T. VII.*)

867. * *Constantinopolitanum*, forgé par Photius, dont il fit souscrire vers le mois de Janvier, les prétendus actes par vingt-un Evêques, en y ajoutant ensuite environ mille fausses souscriptions. Il ose y déposer & excommunier le Pape Nicolas. Il écrit ensuite contre les Latins, sans garder aucune mesure, & attaque particulièrement le *Filioque* ajouté au Symbole.

867. *Tricassinum*, de Troyes, le 25 Octobre. Les Evêques du Royaume de Louis de Germanie y étoient invités; mais il n'y en eut que vingt des Royaumes de Charles & de Lothaire qui y assistèrent.

867. *Constantinopolitanum*. L'Empereur Basile ayant rappellé S. Ignace, le Dimanche 23 Novembre, Photius fut déposé dans un Concile tenu peu de jours après.

868. *Wormatiense*, de Vorms, le 16 Mai,

en présence de Louis de Germanie. On y fit quatre-vingt Canons; mais on ne trouve que les quarante-quatre premiers dans les meilleurs exemplaires. IX. SIÈCLE. An de J. C. 868.

Romanum, avant le mois d'Août. Le Pape Adrien relève la témérité de Photius, d'avoir osé condamner Nicolas, son prédécesseur. Il condamne les écrits de Photius au feu, en le chargeant lui-même d'anathême. Cette Sentence fut souscrite par trente Evêques, dont les deux premiers sont le Pape Adrien & l'Archevêque Jean, Légat du Patriarche Ignace.

Gallicanum, de Gaule & de Bourgogne. Les Pères de ce Concile y répondent à deux Lettres du Pape Adrien sur l'Ordination des Evêques nommés par l'Empereur. Le Pape se déclaroit pour l'Empereur; le Concile réclamoit la liberté des élections. (*Labbe, tom. VIII. p.* 1942.) 868 ou environ

Romanum, le 4 Octobre, où le Pape Adrien II condamne de nouveau le Cardinal Anastase, qui, après s'être tenu caché sous le pontificat de Nicolas, avoit reparu couvert de nouveaux crimes sous celui de son successeur. Ce Concile est différent du précédent, tenu avant le mois d'Août. (*Mansi.*) 868.

Vermeriense, de Verberie, le 30 Avril, en présence de Charles le Chauve. Hincmar de Laon accusé de violence envers ses Diocèsains, & d'infidélité envers le Roi, se voyant près d'être condamné, appelle au Saint-Siége.

IX. SIÈCLE. An de J. C. 869.

869. *Pistense III*, de Pîtres, au mois d'Août, où l'on dresse treize Capitules sur les affaires de l'Eglise & de l'Etat. (*D'Acheri, Spicil. tom. II. p. 712. Mab. Diplomat. p. 316.*)

869. *Metense*, le 9 Septembre, où Charles le Chauve fut couronné Roi de Lorraine, après la mort de Lothaire son neveu. Hincmar, Archevêque de Rheims, qui présidoit à cette assemblée composée des Suffragans de Tréves, y lut, à la prière des Prélats, quatre Capitules touchant le droit qu'avoient les Archevêques de Rheims de gouverner la Province de Tréves, lorsque le Siége Métropolitain étoit vacant. Le cas existoit alors par la déposition de l'Archevêque Theutgaud. (*Bouquet, tom. VI'.*)

869. CONSTANTINOPOLITANUM. Huitième Concile général, sous Adrien II & l'Empereur Basile, commencé le 5 Octobre, & fini le 28 Février 870. Photius y fut déposé & anathématisé, &

S. Ignace rétabli. On y fit enſuite vingt-ſept Canons, dont la plupart regardent l'affaire de Photius, & enfin une ample profeſſion de foi, avec anathême contre les hérétiques, particulièrement les Monothélites & les Iconoclaſtes. On y approuve auſſi les ſept Conciles généraux, auxquels on joint celui-ci comme le huitième. Les trois Légats du Pape ſouſcrivirent les premiers; enſuite le Patriarche Ignace; puis Joſeph, Légat d'Alexandrie; Thomas, Archevêque de Tyr, repréſentant le Siége d'Antioche vacant; & Elie, Légat de Jéruſalem: enſuite l'Empereur, puis Conſtantin & Léon ſes deux fils; enfin les Evêques au nombre de cent deux. C'étoit peu, vu la quantité d'Evêques qui dépendoient encore de l'Empire de Conſtantinople; mais Photius avoit dépoſé la plupart de ceux que ſes prédéceſſeurs avoient ordonnés, & en avoit mis d'autres à leur place, dont aucun ne fut reconnu pour Evêque dans ce Concile. Il ne ſe trouva que ces cent deux qui euſſent été ſacrés par les Patriarches précédens.

IX. SIÈCLE. An de J. C.

Romanum vel *Caſſinenſe*, de Rome, ou peut-être du Mont-Caſſin, où le Pape Adrien, vaincu par les prières de 869.

IX. Siécle. An de J. C.

l'Impératrice Engelberge, consent à recevoir en grace le Roi Lothaire. Ce Pontife lui administre même la Communion, après l'avoir fait jurer qu'il n'avoit eu aucun commerce avec Valdrade, depuis qu'elle avoit été excommuniée par Nicolas I. Dans le même Concile, Adrien reçut à la communion laïque Gonthier de Cologne, sur la protestation qu'il fit de consentir à sa déposition. (*Mansi, Suppl. Conc. tom. I.*)

870. *Viennense*, de Vienne en Dauphiné, au mois d'Avril, où l'on traite des priviléges monastiques. (*Mabill. Sæc. IV, Bened. part. 2. p. 296.*)

870. *Attiniacum*, d'Attigni, au mois de Mai, de trente Evêques de dix Provinces. Le Roi Charles présent, y fit juger son fils Carloman, à qui il ôta ses Abbayes & le fit mettre en prison. Hincmar de Laon y promit fidélité au Roi, & obéissance à Hincmar de Rheims; mais il se retira ensuite, & écrivit au Pape des plaintes contre le Roi & contre l'Archevêque, son oncle: ce qui brouilla le Roi avec le Pape, qui prit le parti de l'Evêque de Laon.

870. *Colonienſe*, de Cologne, le 26 Septembre. On y régla plusieurs points de disci-

pline. Les actes de ce Concile sont perdus.

Duziacense, de Douzi-les-Prés, dans le territoire de Mouson, le 5 Août & les jours suivans. Hincmar de Laon y fut déposé, n'ayant point voulu répondre aux plaintes que le Roi avoit faites contre lui. Sa déposition fut souscrite par vingt-un Evêques présens, par les Députés de huit Evêques absens, & par huit autres Ecclésiastiques. 871.

IX. SIÈCLE. An de J. C.

Compendiense, de Compiégne, dans lequel Hincmar, Archevêque de Rheims, excommunie les fauteurs de Carloman, qui s'étoit révolté contre le Roi Charles le Chauve, son père. (*Manſi.*) 871.

Romanum, où le Pape Jean VIII absout l'Empereur Louis d'un serment qu'Adalgise, Duc de Bénévent, lui avoit fait faire, de ne point tirer vengeance de son empriſonnement. (*Manſi, ſuppl. tom. I.*) 872.

Sylvanectense, de Senlis, où, sur la plainte du Roi Charles, Carloman son fils fut déposé du Diaconat & de tout degré ecclésiastique, & réduit à la communion laïque. On lui fit enfin crever les yeux & telle fut la triste fin de son Ordination forcée. 873.

Colonienſe, le 26 Septembre, où 873.

IX. SIÈCLE. An de J. C.

l'on confirma les Statuts de Gonthier, prédécesseur de Guillebert, alors Archevêque de Cologne, portant que les Chanoines de cette Eglise auroient leur mense particulière, avec la liberté d'élire leur Prévôt. (*Conc. Germ. tom. II.*)

874. *Duziacense*, de Douzi-lès-Prés, au territoire de Mouson, le 13 Juin. On y écrivit une grande Lettre aux Evêques d'Aquitaine, contre deux abus fréquens en ce tems-là, les mariages incestueux, & l'usurpation des biens de l'Eglise.

874. *Ravennatense*, de Ravenne, par le Pape Jean VIII, de soixante-dix Evêques. On y termina un différend entre Ursus, Duc de Venise, & Pierre, Patriarche de Grado.

874. *Remense*, de Rheims, au mois de Juillet. Hincmar y publie un réglement en cinq articles pour les Prêtres de son Diocèse.

875. *Romanum*, sur la fin de l'année, où le Pape Jean VIII propose d'élire Empereur le Roi Charles le Chauve; ce qui fut accepté. (*Mansi, supp. tom. II.*)

876. *Ticinense*, de Pavie, au mois de Février, par Anespert, Archevêque de Milan, & dix-sept Evêques d'Italie, où l'on reconnoît pour Empereur Charles le

le Chauve préſent, & couronné par Jean VIII, le 25 Décembre précédent. Ce Prince publia dans ce Concile, ou cette Diéte, un Capitulaire, diviſé en vingt articles. (*Edit. Venet. tom. XI.*) IX. SIÈCLE. An de J. C.

Romanum, vers la mi-Avril, où le Pape Jean VIII donne un jour préfixe à Formoſe, Evêque de Porto, pour comparoître devant lui. (*Manſi, ſuppl. T. I.*) 876.

Pontigonenſe, de Pontion, au Diocèſe de Châlons-ſur-Marne, le 21 Juin & jours ſuivans, juſqu'au 16 Juillet que ſe tint la huitième ſeſſion. On y agita l'affaire d'Angeſiſe de Sens, que le Pape venoit de nommer Primat des Gaules & de Germanie. C'eſt depuis ce tems que les Archevêques de Sens prennent ce titre, qui n'eſt qu'un nom, ſans aucune réalité, ni Juriſdiction. 876.

Romanum, le 13 Février. Il ne nous en reſte que la confirmation de l'élection de l'Empereur Charles. (*Pagi, & Edit. Venet. tom. IX.*) 877.

Compendienſe, de Compiégne, où l'Empereur aſſembla, le 1 Mai, les Evêques de la Province de Rheims & de quelques autres. Il y fit dédier, avec grande ſolemnité, en ſa préſence & celle des Légats, l'Egliſe de S. Corneille & 877.

de S. Cyprien. Il mit enſuite ordre au gouvernement du Royaume pendant ſon voyage d'Italie.

IX. SIÈCLE.

An de J. C.

877. *Ravennatenſe*, de Ravenne, commencé le 22 Juillet, terminé au mois de Septembre. Le Pape & cent trente Evêques y firent dix-neuf Canons.

877. *Compendienſe*, le 8 Décembre, où Louis le Bégue eſt couronné Roi de France par Hincmar. (*Bouquet. tom. IX.*)

878. *In Neuſtria*, dans la Neuſtrie, par Hincmar, Archevêque de Rheims, contre Hugues, bâtard du Roi Lothaire, qui pilloit les Etats de Louis II, Roi de Germanie. (*Edit. Venet. tom. XI.*)

878. *Romanum*, où le Pape Jean VIII excommunie Lambert, Duc de Spolette, pour les maux qu'il avoit faits, & ceux qu'il menaçoit de faire aux Romains. (*Manſi, ſuppl. tom. I.*)

878. *Tricaſſinum*, de Troyes, commencé le 11 Août, par le Pape Jean & trente Evêques. On y confirma ſept Canons que le Pape avoit dreſſés. Ils ne regardent guère que le temporel de l'Egliſe. On y fit auſſi un décret, qui défend aux laïques de quitter leurs femmes pour en épouſer d'autres, & aux Evêques de quitter un moindre Siége pour un plus

grand. On y permit à Hincmar de Laon, à qui l'on avoit fait crever les yeux auparavant, de chanter la Messe, s'il le vouloit; mais on y ordonna qu'Hédenulfe garderoit le Siége de Laon. IX. SIÈCLE. An de J. C.

Romanum, le 1 Mai. Le Pape se proposoit d'y faire élire un Empereur, attendu que Carloman, Roi de Bavière, qui aspiroit à l'être, étoit incapable d'agir par sa mauvaise santé. L'élection ne se fit point. 879.

Romanum II, au mois d'Août. Le Pape Jean VIII, après la mort de S. Ignace, consent, pour le bien de la paix, au rétablissement de Photius, à condition qu'il seroit assemblé un Concile nombreux, dans lequel Photius demanderoit pardon, & recevroit l'absolution du Saint-Siège, par les mains de ses Légats. 879.

* *Hierosolymitanum*, *Antiochenum*, *Alexandrinum*. Ces trois Conciles furent tenus par chacun des trois Patriarches d'Orient, pour approuver le rétablissement de Photius dans le Siège de Constantinople. (*Le Quien*, *Manst.*) 879.

Romanum III, le 12 Octobre. On y déposa Anspert, Archevêque de Milan, & le Pape écrivit à l'Eglise de 879.

Milan d'élire un autre Evêque à sa place.

IX. SIÈCLE. An de J. C. 879. *Mantalense*, de Mantaille, lieu situé entre Vienne & la rivière d'Isére, le 15 Octobre. Vingt-trois Evêques y accordent le titre de Roi au Duc Bozon. (*Charvet, Histoire de l'Eglise de Vienne.*)

879. * *Constantinopoïtanum*, sous Photius, de trois cent quatre-vingts Evêques, commencé au mois de Novembre, & fini le 13 Mars 880. Les Lettres du Pape y furent lues, mais altérées dans tous les endroits peu favorables à Photius. Par-tout il y paroît comme un homme irréprochable, quoique le Pape eût ordonné qu'il se reconnoîtroit coupable en demandant pardon & recevant l'absolution des Légats. Ce Concile est regardé comme le huitième général par tous les Grecs schismatiques. On soupçonne avec raison les actes qui nous en restent d'avoir été falsifiés, peut-être par Photius lui-même, à qui l'imposture & le mensonge ne coûtoient rien.

881. *Apud sanctam Macram*, de Fîmes, Diocèse de Rheims, le 2 Avril. Hincmar y présidoit, & l'on reconnoît son style dans les huit articles qui nous en restent. Ce sont plutôt de longues exhortations, que des Canons.

Cabilonenſe, de Châlons-ſur-Saône, le 18 Mai, pour établir la paix, & régler les autres affaires de l'Egliſe. 886.

Colonienſe, de Cologne, le 1 Avril. On y renouvella les anciens Canons, en prononçant des menaces & des cenſures contre ceux qui pilloient les Egliſes. (*Conc. Germ. tom. I.*) 887.

De Portu, de Port, ſur les confins des Diocèſes de Maguelonne & de Nîmes, le 17 Novembre, par Théodard, Archevêque de Narbonne. On y dépoſa deux Evêques intrus. (*Edit. Venet. tom. IX.*) 887.

Urgellenſe, d'Urgel. On y confirme la dépoſition des deux Evêques ci-deſſus. On vit à ce Concile Frodoin, Evêque de Barcelone, demander pardon en chemiſe & nuds pieds, pour avoir ordonné l'un de ces deux Evêques. (*Vaiſſette, Hiſt. de Lang. tom. II. p. 526.*) 887.

Moguntiacum, de Mayence, vers le commencement de l'année, par ordre d'Arnoul, nouvellement élu Roi de Germanie. Ce Concile étoit compoſé de ſix Archevêques & de quinze Evêques, avec pluſieurs Abbés. On y fit vingt-ſix Canons, tirés la plupart des Conciles précédens. (*Conc. Germ. tom. II.*) 888.

Agaunenſe, d'Agaune, ou Saint-Maurice en Valais, où Rodolfe eſt reconnu & couronné Roi de la Bourgogne Transjurane. (*Conc. Germ. T. II.*)

SIÈCLE IX. An de J. C.

888. *Metenſe*, de Metz, par Ratbod, Archevêque de Tréves, le 1 Mai. On y fit treize Canons.

889. *Ticinenſe*, de Pavie, où l'on confirme l'élection du Gui, Roi d'Italie. On y fit de plus dix Canons ſur la diſcipline. (*Edit. Venet. tom. IX.*)

890. *Valentinum*, de Valence en Dauphiné. Les Evêques des Provinces d'Arles, d'Embrun & de Vienne y éliſent & ſacrent Roi, Louis, fils de Boſon, âgé de dix ans. (*Conc. Germ. tom. II.*)

890. *Forcheimenſe*, de Forcheim, au mois de Mai, par Sunderholde, Archevêque de Mayence, où l'on confirme la fondation du Monaſtère d'Hériſiem, à la demande de Biſon, Evêque de Paderborn. (*Ibid.*)

891. *Magdunenſe*, de Meun-ſur-Loire, où l'on defend à l'Archevêque de Sens d'ordonner un autre Abbé de S. Pierre-le-Vif, que celui qui ſeroit élu par les Moines. (*Bouquet, tom. IX*)

892. *Viennenſe*, de Vienne, par ordre du Pape Formoſe, où préſidèrent ſes

deux Légats, Paſchal & Jean. On y fit quatre Canons, contre les uſurpateurs des biens de l'Egliſe, les meurtriers, les mutilations & autres outrages faits aux Clercs, &c. Pluſieurs Evêques y ſouſcrivirent. IX. SIÈCLE. An de J. C.

Remenſe, le 28 Janvier, où l'Archevêque Foulques fait proclamer Roi de France, Charles, fils de Louis le Bégue, âgé de quatorze ans, & le ſacre. On y menaça d'excommunication Baudouin, Comte de Flandre, s'il continuoit à s'emparer des biens eccléſiaſtiques. 793.

Cabilonenſe, de Châlons-ſur-Saône, le 1 Mai. On y examina l'affaire de Gerfroi, Moine de Flavigni, accuſé, par la voix publique, d'avoir empoiſonné Adalgaire, Evêque d'Autun; mais il ne ſe trouva ni preuve, ni accuſateur contre lui. 894.

Triburienſe, de Tribur ou Teuver, près de Mayence, dans les premiers jours d'Août au plus tard. Vingt-deux Evêques y aſſiſtèrent avec le Roi Arnoul. On y fit cinquante-huit Canons, tendant principalement à réprimer les violences & l'impunité des crimes. 895.

* *Romanum*, où Étienne VI fit appor- 896 ou au commencement de 897.

IX. ter le corps du Pape Formoſe, qu'il avoit fait déterrer, lui reprocha d'avoir
SIÈCLE. quitté l'Evêché de Porto pour uſurper
An de J. C. celui de Rome, comme s'il avoit pu l'entendre, le condamna enſuite, le dépouilla des habits ſacrés dont on l'avoit revêtu, lui fit couper trois doigts, & enfin la tête, puis jetter le tronc dans le Tibre. Etienne y dépoſa auſſi tous ceux que Formoſe avoit ordonnés. On y déclara, de plus, nulle l'élection du Pape Boniface VI, parce qu'il avoit été dégradé deux fois, l'une du Soudiaconat, l'autre de la Prêtriſe.

898. *Romanum*, où le Pape Théodore réhabilite les Clercs ordonnés par Formoſe, que ſon prédéceſſeur Etienne avoit dépoſés.

898. *Romanum*, par Jean IX, en préſence de l'Empereur Lambert. On y caſſa tout ce qui avoit été fait au Concile tenu par Etienne en 896. On y rétablit la mémoire de Formoſe, & les Evêques qu'Etienne avoit dépoſés. Sergius & ſes Complices y ſont condamnés, avec défenſe de les rétablir. L'élection de Lambert y eſt confirmée, avec le décret qui porte que le Pape ne pourra être ſacré qu'en préſence des Députés de l'Empereur. (*Pagi.*)

Ravennense, de Ravenne, par le Pape Jean IX, encore en présence de l'Empereur Lambert. On y relut les actes du Concile de Rome, & on y approuva douze autres articles. (*Pagi*, *Muratori.*) IX. SIÈCLE. An de J. 898.

Ovetense, d'Oviédo, le premier Dimanche après Pâques, 27 Avril, en présence du Roi Dom Alphonse. On y déclara Métropolitain l'Evêque d'Oviédo, qui présida en cette qualité au Concile. De plus, on fit divers Réglemens sur la discipline. 900.

Rhemense, de Rheims, le 6 Juillet, où l'on excommunie les meurtriers de l'Archevêque Foulques. (*Bouquet, T. VIII.*) 900.

Lateranense, par Benoît IV, au mois d'Août, en faveur d'Argrim, Evêque de Langres, qui chassé de son Siége par une faction, demandoit d'y être rétabli, ce qui lui fut accordé (*Edit. Venet. tom. IX.*) 900.

CHRONOLOGIE DES PAPES.

NEUVIÈME SIÈCLE.

IX. SIÈCLE.

XCVI. ETIENNE IV.

An de J. C. 816. ETienne IV, de famille noble, Diacre de l'Eglise Romaine, fut élu Pape après la mort de Léon III, & ordonné le 22 Juin 816. Aussi-tot après sa consécration, il fit jurer fidélité à l'Empereur Louis par tout le peuple Romain, & lui envoya des Légats pour lui faire part de son Ordination. Il suivit de près ses Légats, & vint lui-même en France. Il y sacra de nouveau l'Empereur Louis, & lui mit sur la tête une riche couronne qu'il avoit apportée de Rome. Etienne s'en retourna chargé de présens, arriva à Rome vers le commencement de Novembre 816, & mourut trois mois après, le 24 Janvier 817, n'ayant tenu le Saint Siège que sept mois & deux jours.

XCVII. PASCAL I.

817. Pascal I, Romain, fut placé sur le

Siège de Rome d'un conſentement unanime, & ordonné le 25 Janvier 817. Il mourut, ſuivant Bianchini, le 11 Mai 824, après avoir tenu le Saint-Siège ſept ans trois mois & quelques jours. Ce Pape couronna dans Rome, le 5 Avril 823, Lothaire, que Louis avoit envoyé en Italie pour y rendre la Juſtice. L'Egliſe Romaine honore Paſcal entre les Saints, le 14 Mai.

XCVIII. EUGENE II.

Eugène II, Romain, Archiprêtre du titre de ſainte Sabine, recommandable par ſon humilité, ſa ſimplicité, ſa doctrine, fut ordonné, ſelon M. Fleury, le 5 Juin, & ſelon le P. Pagi, le 14 Février 824. L'élection d'Eugène fut troublée par l'Ordination d'un Antipape, nommé Zizime, ſoutenu de la Nobleſſe. Lothaire vint à Rome pour éteindre le ſchiſme; & afin de prévenir ce mal dans la ſuite, Eugène fit un décret, portant que les Ambaſſadeurs de l'Empereur ſeroient préſens à l'Ordination du Pape. Eugène fit prêter ſerment de fidélité aux Empereurs Louis & Lothaire par le Clergé de Rome, avec promeſſe d'obſerver le décret touchant l'Ordination

824.

IX. SIÈCLE. An de J. C.

du Pape. L'an 826, Eugène envoya des Légats à Louis, qui tenoit son Parlement à Ingelheim, au commencement de Juin. Il mourut l'an 827 au mois d'Août, suivant Eginhart; le 27 de ce mois, selon M. Fleury, quoiqu'aucun Ancien ne marque le jour de sa mort. On attribue à ce Pape l'établissement de l'épreuve par l'eau froide, expliquée par le P. Mabillon; *tome* I. *Vet. Anal.*

XCIX. VALENTIN.

827. Valentin né à Rome, Archidiacre de l'Eglise Romaine, devint le successeur d'Eugène l'an 827, & probablement dans le mois d'Août. Quoique la coutume fût de consacrer le Pape dans l'Eglise de S. Pierre du Vatican, avant que de l'introniser dans celle de Latran, l'intronisation de Valentin précéda son Ordination; ce qui étoit déja arrivé par rapport au pape Conon. Valentin fut ordonné *per saltum*, suivant l'usage de l'Eglise Romaine; c'est-à-dire que de Diacre on le fit Evêque, sans le faire passer par le degré de la Prêtrise. (*Mabillon.*) Il mourut la même année de son élection. On n'a rien de certain sur le jour de sa mort; M. Fleury la place au 10 Octobre.

C. GRÉGOIRE. IV.

IX.

Grégoire IV, Prêtre de l'Eglise Romaine, du titre de S. Marc, fut tiré par force de l'Eglise des Martyrs SS. Côme & Damien, pour être placé sur le Saint Siège. Il fut introniſé avant que d'être ordonné ; parce que pour son Ordination, il fallut attendre l'Envoyé de l'Empereur. L'an 833, Grégoire vint en France pour tâcher de procurer la paix entre Louis & ses fils. Le bruit ayant couru qu'il menaçoit d'excommunier les Evêques du parti de l'Empereur, ces Prélats répondirent avec fermeté, qu'il n'avoit aucun pouvoir d'excommunier personne malgré eux dans leurs Diocèses, ni d'y disposer de rien ; ajoutant qu'il s'en retourneroit excommunié lui-même, s'il entreprenoit de les excommunier, contre les Canons. Grégoire reprit la route de Rome, sans aucun fruit de son voyage, & fort affligé de la manière dont l'Empereur avoit été traité par ses enfans. Il mourut le 25 Janvier de l'an 844.

IX. SIÈCLE. An de J. C. 827.

CI. SERGIUS.

Sergius, Archiprêtre de l'Eglise de 844.

IX. SIÈCLE. An de J. C.

Rome, fut ordonné Pape le 27 Janvier de l'an 844. L'Empereur Lothaire trouvant mauvais qu'on l'eût ordonné sans sa participation, envoya Louis son fils en Italie, dont il le déclara Souverain. Louis vint à Rome, où il fut reçu avec de grands honneurs. On examina l'Ordination de Sergius, & on la confirma. Ce Pape mourut le 27 Janvier 847, après avoir tenu le Saint Siège trois ans complets.

CII. LÉON IV.

847. Léon IV, Prêtre du titre des quatre Couronnés, fut élu Pape d'un consentement unanime, aussi-tôt après la mort de Sergius. Cette élection fut précipitée par la crainte des Sarrasins, qui étoient aux environs de Rome. Toutefois on suspendit l'Ordination, pour ne pas choquer l'Empereur; mais le danger obligea ensuite de prévenir son consentement, & Léon fut ordonné le 11 d'Avril 847 avec protestation de ne pas prétendre déroger à la fidélité qui étoit due à l'Empereur. Les Sarrasins chargés de butin, se retirèrent; mais s'étant embarqués, comme ils blasphémoient contre J. C., ils furent ac-

cueillis d'une tempête qui les fit presque tous périr. Léon travailla à réparer les maux faits par ces infidèles ; orna l'Eglise de S. Pierre qu'ils avoient dépouillée ; bâtit, afin de pouvoir se défendre contre eux dans la suite, une nouvelle Ville, dont il fit la dédicace le 27 Juin 852. Après avoir tenu le Saint-Siège huit ans trois mois & six jours, Léon mourut l'an 855, le 17 Juillet, jour auquel il est honoré comme Saint. IX. SIÈCLE. An de J. C.

CIII BENOIT III.

Benoît III, Prêtre du titre de S. Caliste, fut élu Pape & introniſé aussi-tot après la mort de Léon IV. On dressa le décret d'élection, qui fut signé du Clergé & des Grands, & envoyé aux Empereurs Lothaire & Louis. Son élection, quoique faite d'un consentement unanime, fut traversée par le Prêtre Anastase, qui avoit été dépoſé huit mois auparavant ; mais il fut chassé honteusement, & Benoît ordonné avec les solemnités ordinaires le 29 Septembre l'an 855, en présence des Députés de l'Empereur Louis. Benoît tint le Siège deux ans six mois & dix jours, & mou- 855.

rut le 8 Avril 858. Sous le pontificat
IX. de Benoît, Ethélufe, Roi d'Angleterre,
SIÈCLE. vint à Rome, & offrit à S. Pierre une
An de J. C. couronne d'or, du poids de quatre livres, avec plusieurs autres présens; il laissa par son testament trois cents marcs d'or par an à l'Eglise Romaine; cent pour S. Pierre, cent pour S. Paul, & cent pour les largesses du Pape.

CIV. NICOLAS I.

858. Nicolas I, Romain, Diacre, fut tiré par force de l'Eglise de S. Pierre, où il s'étoit caché, mené au Palais de Latran, ensuite ramené à S. Pierre, consacré Pape & intronisé, en présence de l'Empereur Louis qui étoit à Rome, le 24..... de l'an 858. Nicolas envoya à Constantinople des Légats, l'an 860, pour examiner l'affaire de saint Ignace & de Photius; ils en revinrent l'an 862, après s'y être laissés corrompre; mais le Pape les désavoua, & ne voulut pas reconnoître Photius. Un événement des plus grands du pontificat de Nicolas I, a été la conversion de Bogoris, Roi des Bulgares, & de sa Nation, arrivée l'an 865. (*Mansi.*) Ce Roi envoya, l'an 866, son fils avec plusieurs

Seigneurs à Rome, portant de riches présens : ils étoient chargés de consulter le Pape sur plusieurs questions de Religion, au nombre de cent six, auxquelles le Pape satisfit par autant d'articles. Ces réponses aux Bulgares sont célébres. Nicolas mourut le 13 Novembre 867, après un glorieux Pontificat de neuf ans six mois & vingt jours. Ce Pape a reçu de grands éloges de la plupart des Ecrivains, & les a mérités par son zèle, par sa fermeté, & par toutes ses grandes qualités.

IX. SIÈCLE. An de J. C.

CV. ADRIEN II.

Adrien II, Romain, Prêtre du titre de S. Marc, fut élu & introniſé aussitôt après la mort de Nicolas par un concours unanime. Il fut consacré le 14 Décembre 867, en présence des envoyés de l'Empereur qui assistèrent à sa consécration seulement. Adrien marcha sur les traces de ses prédécesseurs, & en particulier de Nicolas, qu'il se proposa pour modèle. Il étoit âgé de soixante-seize ans, & avoit refusé deux fois le pontificat, après la mort de Léon IV, & après celle de Benoît III ; mais après la mort de Nicolas I, il fut forcé de

867.

l'accepter. Le Roi Lothaire excommunié par Nicolas, pour avoir répudié Thietberge, son épouse, étant venu trouver Adrien II au Mont-Cassin, y reçut la communion du Pape, sur la fausse assurance qu'il lui donna, de s'être conformé aux avis de Nicolas. Mais la vengeance divine éclata bientôt contre ce Prince sacrilège. Lothaire, après avoir vu mourir presque tous ceux de sa suite, mourut lui-même à Plaisance, le 8 Août 869. Adrien, cette même année, à la prière de Louis, écrivit à Charles le Chauve, pour le détourner de s'emparer des Etats de Lothaire. La mort de ce saint Pape arriva l'an 872, vers la fin de Novembre.

IX. SIÈCLE. An de J. C.

CVI. JEAN VIII.

872. Jean VIII, Archidiacre de l'Eglise Romaine, fut élu peu de jours après la mort d'Adrien, & ordonné le 14 Décembre 872. L'an 875, il couronna Empereur Charles le Chauve, le 25 Décembre. L'an 876, il établit Ansegise, Archevêque de Sens, Primat des Gaules & de Germanie. En 876 & 877, il écrivit plusieurs fois à l'Empereur Charles le Chauve, le pressant de lui

envoyer du secours contre les Sarrasins, qui venoient faire des incursions jusqu'aux portes de Rome. Charles prit la résolution d'aller en Italie, & partit effectivement au mois de Mai 877. Le Pape vint au-devant de l'Empereur; ils se rencontrèrent à Verceil, d'où ils allèrent ensemble à Pavie; de-là ils se retirèrent à Tortone, sur la nouvelle que Carloman venoit fondre sur eux avec une armée. Jean marcha vers Rome en diligence avec un Crucifix d'or, orné de pierreries, que l'Empereur donnoit à S. Pierre. N'ayant point eu de secours de Charles contre les Sarrasins, & n'en espérant point, il fut obligé de traiter avec eux sous la promesse d'un tribut de 25000 marcs d'argent par an. Lambert, Duc de Spolette, que Charles avoit envoyé trop tard, pour mener des troupes contre ces infidèles, fit de grands ravages en Italie & à Rome, ce qui obligea le Pape Jean de venir en France; il arriva le 11 Mai 878 à Arles. Le 7 Septembre, il couronna Louis le Bégue, qui l'avoit déjà été l'année précédente par Hincmar de Rheims. L'an 879, Jean sollicité par Basile, Empereur de Constantinople, reconnut pour Pa-

triarche Photius qui avoit été rétabli sur le Siège de Constantinople après la mort de S. Ignace. Jean VIII mourut le 15 Décembre de l'an 882, après avoir tenu le Saint-Siège dix ans & deux jours.

IX. SIÈCLE. An de J. C.

CVII. MARIN.

882. Marin, successeur de Jean VIII, fut ordonné sur la fin de Décembre de l'an 882. Il avoit été trois fois Légat à Constantinople pour l'affaire de Photius, sous Nicolas I, Adrien II & Jean VIII. Marin ne se crut pas obligé à soutenir tout ce que son prédécesseur avoit fait : il condamna Photius, rétablit au contraire Formose dans son Siége de Porto, & le dégagea du serment que lui avoit fait prêter Jean VIII. Marin n'a tenu le S. Siège qu'un an & cinq mois, étant mort l'an 884, dans le mois de Mai.

CVIII. ADRIEN III.

884. Adrien III, Romain de naissance, succéda, l'an 884, à Marin. Il fut ordonné sur la fin de Mai de la même année, & mourut au mois de Septembre de la suivante, à Vilzacara dans le Modenois, en allant à la Diéte que

Charles le Gros avoit indiquée à Worms. Martin Polonois lui attribue un décret, portant que l'Empereur ne se mêleroit point de l'élection du Pape, *ut Imperator non se intromitteret de electione.*

IX. SIÈCLE. An de J. C.

CIX. ETIENNE V.

Etienne V, Romain, Prêtre du titre des quatre Couronnés, fut élu Pape & intronisé malgré lui, aussi-tôt qu'on eut appris à Rome la mort d'Adrien III. Il fut consacré sur la fin de Septembre 885, & mourut le 7 Août de l'an 891, après avoir tenu le Saint-Siège environ six ans. 885.

CX. FORMOSE.

Formose, successeur d'Etienne, fut intronisé le 19 Septembre de l'an 891. Il étoit Evêque de Porto; c'est le premier exemple d'un Evêque transféré d'un autre Siège à celui de Rome. Formose avoit été envoyé l'an 866 par Nicolas I, chez les Bulgares où il travailla avec fruit. Il fut condamné par Jean VIII l'an 876, rétabli par Marin l'an 883, élu Pape l'an 891, & mourut l'an 896. 891.

IX. SIÈCLE.

CXI. BONIFACE VI.

An de J. C. 896. Boniface VI fut élu pour succéder au Pape Formose, & mourut quinze jours après son élection.

CXII. ETIENNE VI.

896. Etienne VI fut consacré avant le 20 Août de l'an 896. Il tint un Concile dans lequel on apporta le corps de Formose qu'il avoit fait déterrer ; on le mit dans le Siège patriarchal, revêtu de ses ornemens ; on lui donna un Avocat, & comme s'il eût été vivant & convaincu, on le condamna, on le dégrada, on lui coupa trois doigts & puis la tête, ensuite il fut jetté dans le Tibre. Etienne déposa tous ceux que Formose avoit ordonnés, & les ordonna de nouveau. Il reçut bientôt la juste punition de ces violences, ayant été pris, jetté dans une prison obscure, chargé de fers, & enfin étranglé, l'an 897. Il avoit à peine occupé le Saint-Siège quatorze mois.

CXIII. ROMAIN.

897. Romain né à Rome, fut placé sur le Saint-Siége avant le 20 Août. Quelques Auteurs disent qu'il cassa la procé-

dure d'Etienne VI contre Formoſe. Il mourut au plus tard vers la fin de Novembre.

CXIV. THÉODORE.

Théodore ſuccéda l'an 898 à Romain; on ne ſait, ni le mois, ni le jour de ſon Ordination. Ce qui paroît certain, c'eſt qu'il y eut un intervalle aſſez long entre lui & ſon prédéceſſeur, à cauſe de l'abſence des Députés de l'Empereur Lambert, en préſence deſquels ſon Ordination ſe fit. Il mourut avant le mois de Juin 898, après un pontificat de vingt jours ſeulement. Pendant ce court eſpace, il travailla à la réunion de l'Egliſe, rappella les Evêques chaſſés de leurs Sièges, rétablit les Clercs ordonnés par Formoſe, dont il fit ſolemnellement reporter le corps, qui avoit été trouvé par des pêcheurs, dans la ſépulture des Papes. 898.

CXV. JEAN IX.

Jean IX, natif du Tibur, Diacre, Moine de l'Ordre de S. Benoît, ſuccéda à Théodore, & fut ordonné au mois de Juillet de l'an 898. Il tint le Saint-Siége deux ans quatre mois & quinze jours, étant mort le 30 Novembre de l'an 900. 898.

IX. SIÈCLE. An de J. C 900.

CXVI. BENOIT IV.

Benoît IV, élu au mois de Décembre de l'an 900, termina le neuvième siècle & commença le dixième, le plus triste pour l'Eglise, par l'ignorance & la corruption des mœurs qui régnèrent dans cet espace de tems. Il mourut au commencement d'Octobre de l'an 903, après avoir tenu le Saint-Siège trois ans & environ deux mois.

CHRONOLOGIE

CHRONOLOGIE DES PATRIARCHES D'ANTIOCHE.

NEUVIÈME SIÈCLE.

IX. SIÈCLE.

LXXII. JOB.

JOB succéda vers la fin de 813 au Patriarche Théodoret. Il mourut l'an 842, après trente ans commencés d'épiscopat. Le Siège depuis sa mort vaqua environ quatre ans. An de J. C. 813.

LXXIII. NICOLAS I.

Nicolas fut élevé sur le Siège d'Antioche, après une vacance d'environ quatre ans. L'an 867, il se joignit aux autres Patriarches d'Orient, pour anathématiser Photius. La même année, ou la suivante, il fut exilé par le Calife Motaz. Nicolas mourut vers l'an 870. Il eut pour successeur Etienne, qui mourut le jour même de son Ordination. 846 ou 847.

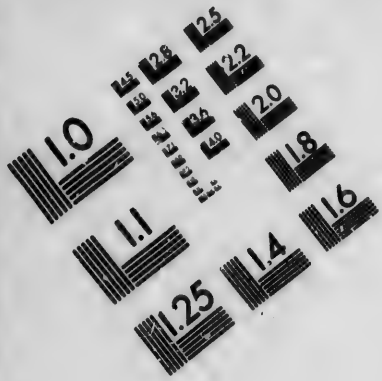

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)

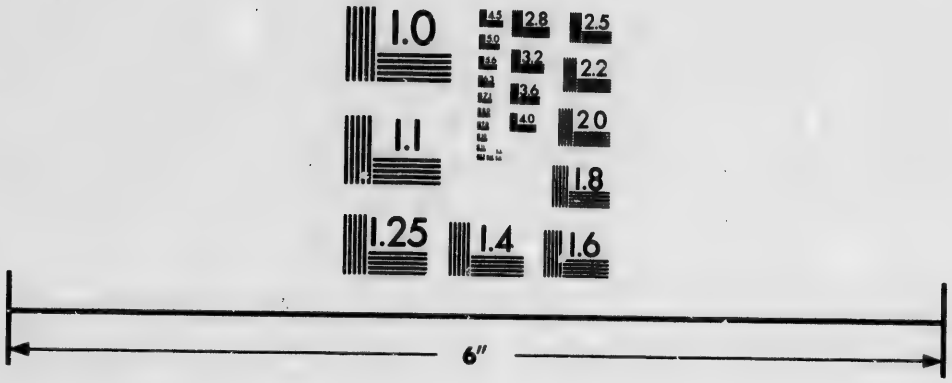

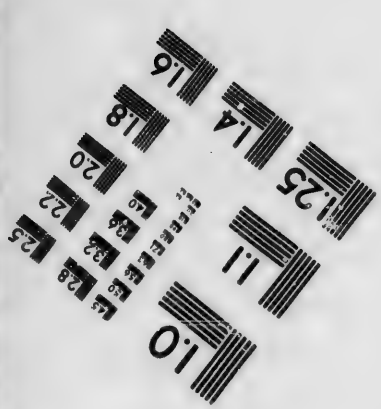

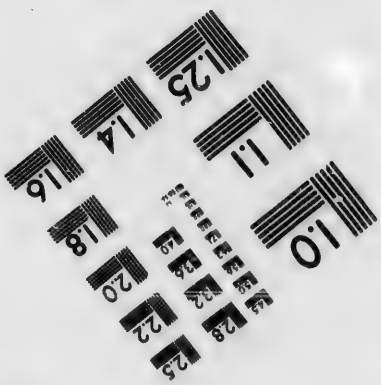

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

IX. SIÈCLE.

LXXIV. THÉODOSE I.

An de J. C. 870. Théodose ou Thaduse, prit la place du Patriarche Etienne. Il mourut au plus tard l'an 886.

LXXV. EUSTATHE II.

886. Eustathe II, successeur de Théodose I, ne nous est connu que par une Lettre de Photius, où il l'appelle son père & son frère, & l'invite à le venir voir. Eustathe mourut l'an 892.

LXXVI. SIMÉON.

892 ou 893. Siméon, fils de Zarnaki, monta, suivant Eutychius, sur le Siège d'Antioche, l'an 892 ou 893 de J. C. Il mourut dans la douzième année de son épiscopat, l'an 904 ou 905.

CHRONOLOGIE DES PATRIARCHES D'ALEXANDRIE.

NEUVIÈME SIÈCLE.

LVI. EUSTATHE, *Melquite.*

EUSTATHE, Supérieur du Monastère d'Alkosair, monta sur le Siège d'Alexandrie après la mort de Politien, & mourut l'an 805. An de J. C. 801.

LVII. CHRISTOPHE, *Melquite.*

Christophe devint le successeur d'Eustathe. Peu de tems après son élection, il tomba dans une paralysie qui l'obligea de prendre un Evêque, nommé Pierre, pour faire ses fonctions. Sa mort arriva l'an 836. 805.

LVIII. SOPHRONE I, *Catholique.*

Sophrône, qu'Eutychius qualifie d'homme sage & de philosophe, fut élu par les Catholiques pour remplacer Chris- 836.

tophe. Il écrivit à l'Empereur Théophile
IX. en faveur des saintes Images, & prit
SIÈCLE. la défense de S. Ignace, Patriarche de
An de J. C. Constantinople, contre Photius. Sa mort arriva l'an 859.

LIX. MICHEL I, *Melquite.*

859. Michel fut élevé l'an 859 sur le Siège d'Alexandrie, vacant par la mort de Sophrône. L'an 869 il envoya Joseph, son Archidiacre, au huitième Concile général, dont il approuva les actes. Il mourut vraisemblablement vers la fin de 871.

LX. MICHEL II, *Melquite.*

872. Michel II fut substitué par les Cathoques, au Patriarche Michel I. Il mourut le 3 Juin de l'an de J. C. 905.

CHRONOLOGIE DES PATRIARCHES DE JÉRUSALEM.

NEUVIÈME SIÈCLE.

LXIII. GEORGE.

IX. SIÈCLE. An de J. C. 796.

GEORGE fut le ſucceſſeur d'Elie dans le Siège de Jéruſalem. L'an 800, il fit accompagner à ſon retour, par deux de ſes Moines, les Ambaſſadeurs que Charlemagne avoit envoyés au Calife Haroun. George mourut au plus tard l'an 807.

LXIV. THOMAS.

Thomas, Moine de la Laure de S. Sabas, Diacre & Médecin, avoit remplacé, l'an 807, le Patriarche George. Le 22 Août de cette année, arrivèrent en France deux de ſes Députés, avec les Ambaſſadeurs du Calife Haroun. Il mourut l'an 829 au plus tard. 807.

LXV. BASILE.

Baſile, ſucceſſeur de Thomas, occu- 829.

poit le Siège de Jérusalem au mois d'Octobre 829, lorsque l'Empereur Théophile monta sur le Trône. Il écrivit, de concert avec les Patriarches d'Alexandrie & d'Antioche, une Lettre très-forte à ce Prince en faveur des saintes Images; elle ne fit aucun effet. Basile mourut au plus tard l'an 843.

IX. SIÈCLE. An de J. C.

LXVI. SERGIUS II.

843. Sergius fut élu Patriarche de Jérusalem, la seconde année du Calife Vateck, c'est-à-dire l'an 843, suivant Eutychius, qui lui donne seize années de patriarchat. Il mourut donc en 858 ou 859.

LXVII. SALOMON.

858 ou 859. Salomon, fils de Zarkum, fut tiré du nombre des laïcs, suivant Anastase, pour être élevé à la dignité Patriarchale. Eutychius lui donne cinq années de gouvernement c'est-à-dire, qu'il mourut en 862 ou 863.

LXVIII. THÉODOSE.

862 ou 863. Théodose ou Théodore, fut substitué à Salomon l'an 862 ou 863. Eutychius lui donne dix-neuf ans de gouvernement; mais il est certain qu'il mourut l'an 879.

LXIX. ÉLIE III.

IX. SIÈCLE. An de J. C. 879.

Élie fut élu l'an 879 au plus tard, pour succéder au Patriarche Théodose. Il assista, par son Syncelle, nommé comme lui Élie, au Conciliabule que Photius tint au mois de Novembre de cette année pour son rétablissement. Ce Patriarche, ainsi que son Député, avoit été surpris par les artifices de Photius. Il mourut la vingt-neuvième année de son gouvernement, c'est-à-dire l'an 907.

CHRONOLOGIE DES PATRIARCHES DE CONSTANTINOPLE.

NEUVIÈME SIÈCLE.

IX. SIÈCLE.

LV. NICÉPHORE.

An de J. C. 806. NICÉPHORE, Secrétaire du Palais, devenu solitaire, fut élevé sur le Siège de Constantinople après la mort de Taraise. Son zèle pour les saintes Images lui attira l'indignation de l'Empereur Léon l'Arménien, qui le fit déposer dans un Concile en 815, & l'envoya en exil. Nicéphore y mourut l'an 828.

LVI. THÉODOTE CASSISTÈRE.

815. Théodote de Méliſſe, dit Caſſiſtère, Officier du Palais, nommé Patriarche par l'Empereur Léon l'Arménien, fut ordonné le 1 Avril 815. Il tint la même année, par ordre de ce Prince, un Conciliabule, où il anathématiſa le ſeptième Concile général. L'an 821 il mou-

rut, après avoir fait une guerre continuelle aux saintes Images & à leurs défenseurs. IX. SIÈCLE.

LVII. ANTOINE I. An de J. C.

Antoine, Métropolitain de Sylée ou Pergé en Pamphylie, grand Iconoclaste, frappé d'anathême au Concile de Constantinople tenu en 814, succéda au Patriarche Théodote. Il tint le Siège douze ans commencés, & mourut vers le mois d'Avril 832. 821.

LVIII. JEAN VII.

Jean, surnommé Lécanomante, succéda au Patriarche Antoine, dont il avoit été Syncelle. Après avoir gouverné l'Eglise de Constantinople l'espace de neuf ans, il fut chassé par l'Impératrice Théodora, l'an 842, pour son attachement à l'héréſie des Iconoclastes. 832.

LIX. MÉTHODIUS.

Méthodius, natif de Syracuse, Moine de Constantinople, fut substitué l'an 842 au Patriarche Jean. Il avoit souffert de grandes persécutions, sous les Empereurs Michel le Bégue & Théophile, pour la défense des saintes Images. Son 842.

épiſcopat ne fut que de quatre ans & quatre mois. Il mourut en 846.

IX. SIÈCLE.

LX. IGNACE.

An de J. C.

846. Ignace, fils de l'Empereur Michel Curopalate, Prêtre & Moine de S. Satyre, fut placé ſur le Siège de Conſtantinople après la mort de Méthodius, par le ſuffrage unanime du Clergé & du peuple. L'an 857, le Céſar Bardas, irrité de ce qu'Ignace lui avoit refuſé la Communion pour cauſe d'inceſte, le fit exiler dans l'iſle de Térébynthe.

LXI. PHOTIUS.

857. Photius, homme de naiſſance & ſavant, fut ordonné Patriarche de Conſtantinople le jour de Noël 857, après avoir reçu les autres Ordres dans le cours des cinq jours précédens. L'an 867, il fut chaſſé par l'Empereur Baſile, & relégué dans le Monaſtère de Scopé.

S. IGNACE, *rétabli.*

867. Après l'expulſion de Photius, Ignace fut rétabli le 23 Novembre, ſur le Siège de Conſtantinople. Il mourut âgé de quatre-vingts ans, le 23 Octobre 877.

PHOTIUS, *rétabli.*

Photius rentré en grace avec l'Empereur Baſile, fut rappellé & rétabli trois jours après la mort d'Ignace, l'an 886 au mois de Septembre. Il fut chaſſé de nouveau par l'Empereur Léon le Philoſophe, & relégué dans un Monaſtère, où il mourut l'an 891.

LXII ÉTIENNE.

Étienne, frère de l'Empereur Léon, âgé de ſeize ans, fut mis à la place de Photius qui l'avoit élevé, fait Diacre, & choiſi pour ſon Syncelle. Il tint le Siège ſix ans & cinq mois, au bout deſquels il mourut en 893.

886.

LXIII. ANTOINE II.

Antoine II, ſurnommé Caulée, ſuccéda au Patriarche Etienne dans le mois de Mai 893. Il gouverna ſaintement l'Egliſe de Conſtantinople l'eſpace d'environ deux ans, & mourut âgé de ſoixante-ſept ans en 895.

893.

LXIV. NICOLAS LE MYSTIQUE.

Nicolas, que ſa prudence & ſa ſageſſe firent ſurnommer le Myſtique,

895.

IX. SIÉCLE. An de J. C.

monta sur le Siège de Constantinople après la mort du Patriarche Antoine. L'an 906, il déposa le Prêtre Thomas, pour avoir donné la bénédiction nuptiale à l'Empereur Léon & à Zoé sa quatrième femme. Il interdit l'entrée de l'Eglise à l'Empereur même qui l'exila pour ce sujet.

Fin du troisième Volume.

tantinople
Antoine.
Thomas,
cion nup-
à Zoé sa
t l'entrée
ême qui

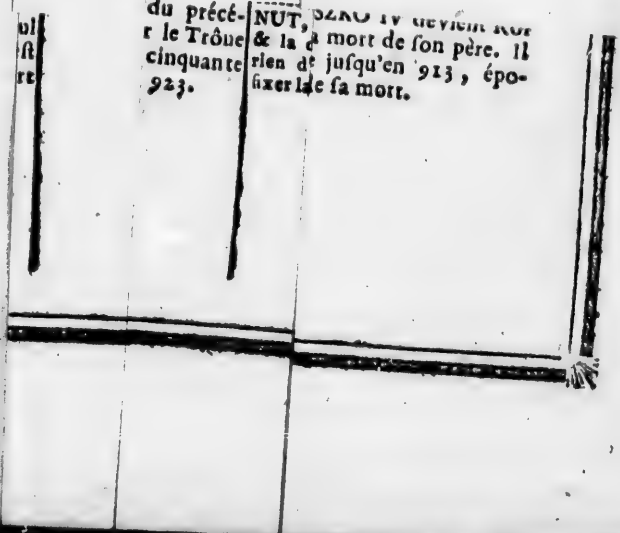

SYNCHRONISME DE

NEUVIÈME S

EMPEREURS D'ORIENT.

NICEPHORE, Patrice & Grand-Trésorier, est proclamé Empereur l'an 802. Il meurt l'an 811, après un règne de huit ans & neuf mois.

STAURACE, fils de Nicéphore, lui succède l'an 811; ou lui substitue, deux mois après, Michel Curopalate.

MICHEL CUROPALATE, beau-frère de Staurace, est couronné Empereur le 2 Octobre 811. Léon, Gouverneur de Natolie, ayant été proclamé Empereur en 813, Michel se retire dans un Monastère où il meurt l'an 845.

LEON V, *dit* l'Arménien, est proclamé Empereur par les soldats, & ensuite couronné l'an 813, par le Patriarche Nicéphore. Il meurt assassiné l'an 820, après un règne de sept ans cinq mois & quatorze jours.

MICHEL LE BÉGUE, successeur de Léon, est salué Empereur & couronné l'an 820. Il meurt l'an 829, après un règne de huit ans & environ neuf mois.

THEOPHILE succède à Michel, son père, l'an 829: il meurt en 842, après un règne de douze ans trois mois & dix-huit jours.

MICHEL III, fils de Théophile, né l'an 836, lui succède l'an 842, sous la Régence de Théodora sa mère. Il meurt, après un règne de vingt-cinq ans huit mois & quelques jours.

BASILE LE MACEDONIEN, né de parens obscurs dans un village de Macédoine, succède à Michel l'an 867. Il meurt l'an 886, après un règne de dix-neuf ans cinq mois & six jours.

LEON VI, *dit* le Philosophe, fils de Basile, né l'an 865, fait Auguste l'an 870, succède à son père en 886. Il meurt l'an 911, après vingt-cinq ans deux mois & dix jours de règne.

CALIFES Successeurs de Mahomet.

AMIN, fils aîné d'Haroun, le remplace dans la dignité de Calife; il meurt l'an 813.

MAMON, second fils d'Haroun, est reconnu pour Calife après la mort d'Amin son frère: il meurt l'an 833, à l'âge de quarante-neuf ans.

MOTASSEM, troisième fils du Calife Haroun, succède à son frère Mammon l'an 833: il meurt l'an 842, âgé de 49 ans.

VATEK-BILLAH, fils de Motassem, est proclamé Calife l'an 842: il meurt dans la trente-sixième année de son âge, l'an 847.

MOTHAVAKEL, fils du Calife Motassem, parvient au trône l'an 847, après la mort de Vatek son frère: il meurt assassiné l'an 861.

MOSTANSER succède, pour prix de son parricide, à Mothavakel son père, l'an 861: il meurt l'an 862, après six mois de règne.

MOSTAIN-BILLAH, fils de Mohamed, est proclamé Calife l'an 862: il abdique en 866. Peu de tems après, il est décapité.

MOTAZ, fils de Mothavakel, après l'abdication de Monstain, est reconnu pour Calife d'un consentement unanime: il est déposé en 869, & meurt peu après.

MOTHADI-BILLAH, fils de Vatek, est proclamé Calife l'an 869: il meurt assassiné en 870.

MOTAMED-BILLAH, fils de Mothavakel, est substitué à Mothadi l'an 870; il laisse le soin de l'Etat à Mouaffed, son frère, qui meurt l'an 891. Le Calife le suit de près au tombeau.

MOTHADED-BILLAH, fils du Prince Mouaffed, est proclamé Calife l'an 892: il meurt l'an 902.

EMPEREURS D'OCCIDENT.

L'an 800, Charlemagne, déjà Roi de France, rétablit l'Empire d'Occident; il reçoit des mains du Pape la Couronne impériale le jour de Noël de la même année, aux acclamations du Sénat & du peuple Romain: il meurt l'an 814.

LOUIS, *dit* le Débonnaire, succède à son père l'an 814: il meurt en 840.

LOTHAIRE I, fils aîné de Louis le Débonnaire, associé à la Dignité impériale l'an 817, couronné Empereur par le Pape Paschal I, succède à son père l'an 840: il meurt l'an 855.

LOUIS II, fils aîné de l'Empereur Lothaire, lui succède dans l'Empire l'an 855: il meurt l'an 875.

CHARLES II, *dit* le Chauve, dernier fils de Louis le Débonnaire, est couronné Empereur le jour de Noël de l'an 875 par le Pape Jean VIII: il meurt en 877.

L'Empire vaque trois ans.

CHARLES LE GROS, troisième fils de Louis le Germanique, est couronné Empereur le jour de Noël de l'an 880, par le Pape Jean VIII. Il est déposé en 887, & meurt l'année suivante.

ARNOUL, fils de Carloman, & neveu de Charles le Gros, devient Empereur, & ne peut être sacré que l'an 896: il meurt l'an 899.

LOUIS IV, enfant, succède à Arnoul son père l'an 899. C'est le dernier Empereur de la Maison de Charlemagne, Charles le Simple n'ayant pu faire valoir ses droits à l'Empire, à la mort de Louis IV, qui concourt avec la douzième année du siècle suivant.

ROIS DE FRANCE.

LOUIS LE DEBONNAIRE, né en 778, de Charlemagne & d'Hildegarde, succède à son père en 814: il meurt en 840.

CHARLES LE CHAUVE, né à Francfort l'an 823, de Louis le Débonnaire & de Judith, succède à son père l'an 840: il meurt en 877.

LOUIS II, *dit* le Bégue, fils de Charles le Chauve & d'Hermentrude, né en 846, succède à son père l'an 877: il meurt l'an 879.

LOUIS & CARLOMAN succèdent à Louis le Bégue leur père l'an 879. En 880, ils se rendent à Amiens, & partagent entr'eux la Monarchie. Louis meurt en 882. Carloman devient seul Maître du Royaume, & meurt en 884.

CHARLES LE GROS, fils de Louis le Germanique, & petit-fils de Louis le Débonnaire, est reconnu pour Roi par tous les Etats sur la fin de l'an 885. Il est déposé en 887, & meurt l'année suivante.

EUDES ou ODON, Comte de Paris, fils du fameux Robert le Fort, est élu Roi de France l'an 887, par les principaux Seigneurs. L'an 896, il partage la Monarchie avec Charles III, dit le Simple. Il meurt l'an 898.

CHARLES III, *dit* le Simple, fils posthume de Louis le Bégue. Exclus du Royaume à cause de sa jeunesse, est reconnu Roi de France par plusieurs Seigneurs l'an 893, âgé d'environ quatorze ans. L'an 896, il partage la Monarchie avec Eudes, qui le reconnoît pour son Seigneur. L'an 898, il devient seul Maître du Royaume. Il est détrôné en 923, & meurt en 929.

ROIS D'ESPAGNE.

RAMIRE I, fils de Bremude, succède à Alphonse l'an 842. Il meurt l'an 850, après avoir régné glorieusement l'espace de sept ans.

ORDOGNO I, fils de Ramire, proclamé Roi & Collègue de son père dès l'an 847, lui succède en 850. Il meurt l'an 866.

ALPHONSE III, âgé de dix-huit ans, succède à Ordogno son père, l'an 866. Il abdique la Couronne l'an 910, & meurt le 20 Décembre de l'an 912.

ROIS D'ANGLETERR

EGBERT réunit ... cessivement les ... Royaumes qui co... soient l'Heptarchi... devient seul Maît... l'Angleterre l'an ... Il meurt l'an 837.

ÉTHELWOLPH ...

ÉTHELULF reço... couronne après la ... de son père. Il m... en 857.

ÉTHELBALD ... cède à son père ... 857. Il meurt en ...

ÉTHELBERT ... nit, l'an 860 ... Royaume d'Ethel... son frère, , au ... & meurt l'an 866.

ÉTHELRED I fi... de à Éthelbert so... re, selon la disposi... du testament d'E... wolph, au préjudi... ses neveux. Il per... vie dans une bata... l'an 871.

ALFRED, *di*... Grand, fils d'E... wolph, parvient ... Trône après la ... de son frère. Il m... l'an 900.

ÉDOUARD I, ... le Grand, fils ... fred, lui succède ... 900. Il meurt l'an ...

SPAGNE.

E I, fils de succède à au 842. Il 850, après glorieuse- ce de sept

NO I, fils , proclamé ègue de son n 847, lui 50. Il meurt

SE III, âgé ans, succè- o son père, abdique la 'an 910, & Décembre

ROIS D'ANGLETERRE.

EGBERT réunit successivement les sept Royaumes qui composoient l'Heptarchie, & devient seul Maître de l'Angleterre l'an 827. Il meurt l'an 837.

ÉTHELWOLPH ou ÉTHELULF reçoit la couronne après la mort de son père. Il meurt en 857.

ÉTHELBALD succède à son père l'an 857. Il meurt en 860.

ÉTHELBERT réunit, l'an 860, le Royaume d'Ethelbald son frère, , au sien, & meurt l'an 866.

ÉTHELRED I succède à Éthelbert son frère, selon la disposition du testament d'Ethelwolph, au préjudice de ses neveux. Il perd la vie dans une bataille, l'an 871.

ALFRED, *dit* le Grand, fils d'Ethelwolph, parvient au Trône après la mort de son frère. Il meurt l'an 900.

ÉDOUARD I, *dit* le Grand, fils d'Alfred, lui succède l'an 900. Il meurt l'an 924.

ROIS D'ÉCOSSE.

Nota. La Chronologie des Rois d'Ecosse est fort obscure dans ses commencemens, comme celle de tous les Princes qui régnèrent dans le Nord. La Religion Chrétienne ne pénétra dans ces climats que vers le milieu du VIIIe. siècle. Son etat y fut incertain & agité pendant long-tems, quoiqu'on y eût bâti des Eglises & fondé des Monastères. Elle avoit pris une consistance plus solide au IXe. siècle. C'est pour cette raison que nous avons différé jusqu'à cette époque la liste chronologique des Souverains qui ont régné dans cette partie de l'Europe.

DONGAL II monte sur le Trône d'Ecosse dans les premières années du neuvième siècle, & règne jusqu'à l'an 814.

ALPINUS ou ALPIN succède à Dongal. Après une défaite, il est fait prisonnier par les Pictes qui l'égorgent avec un grand nombre de Seigneurs Ecossois en 820.

KENETH II, son fils, monte sur le Trône. Il règne 31 ans, & meurt en 854.

DONALDV, frère du précédent, est mis à sa place. Il ne règne que 4 ans, & se tue de désespoir en 858.

CONSTANTIN II est couronné après la mort de Donald. Il est massacré par les Danois en 874.

ETHUR, frère du précédent Roi, lui est donné pour successeur. Il est, privé du Trône par la Noblesse, au bout de quelques mois, & il en meurt de chagrin.

GRÉGOIRE, *dit* le Grand, fils de Dongal, est élevé à la Royauté en 875. Il meurt la dix-huitième année de son règne, en 893.

DONALD VI, fils de Constantin II, est proclamé Roi après la mort de Grégoire. Il meurt en combattant contre les Danois, la onzième année de son règne, en 904.

ROIS DE SUÉDE.

Nota. Il seroit difficile de tracer une Chronologie exacte des Souverains qui régnèrent en Suède, dans les siècles antérieurs au neuvième. Nous commençons à cette époque, parce que ce fut alors que la Religion Chrétienne fut portée en cette contrée du Nord par des Missionnaires que des Ambassadeurs Suédois demandèrent à Louis le Débonnaire, & que ce Prince leur envoya. Nous trouverons encore de l'embarras & de l'obscurité dans la succession de ces Princes, pendant ce siècle & le suivant. Nous nous attacherons aux guides les plus sûrs, & nous suivrons la Chronologie qui nous paroîtra la moins douteuse.

BIORN commence à régner dans la Suède en 790. Il meurt en 804, âgé de 54 ans.

ERIC, fils de Biorn, monte sur le Trône en 804. Il règne 4 ans, & meurt sans enfans en 808.

ERIC succède à son oncle Eric en 808. Il règne 12 ans, & meurt en 820.

EMUND parvient au Trône après la mort d'Eric son père, en 820. Il règne vingt-huit ans, & meurt en 848.

BIORN DE LA COLLINE règne conjointement avec son frère Emund. Le tems de leur règne, & le terme de leur vie, fut à peu près le même; & il ne paroît pas qu'il ait laissé de postérité.

ERIC, fils d'Emund, commence à règner en 848. Il règne vingt-cinq ans, & meurt en 873.

BIORN, fils du précédent, monte sur le Trône en 873. Il règne cinquante ans, & meurt en 923.

ROIS DE DANEMARC.

Le Danemarck avoit des Souverains dans les tems les plus reculés; mais leur succession, comme leur histoire, est couverte des plus épaisses ténèbres. L'Evangile ne commença d'y être prêché qu'à la fin du septième siècle, sous un Prince nommé Sigefroi, par des Missionnaires que Charlemagne y envoya. Il y fit d'abord peu de progrès: cependant nous avons cru devoir commencer la Chronologie des Princes Danois avec le neuvième siècle.

GODEFRID fut proclamé Roi vers l'an 800, après la mort de Sigefroi, son frère. On place sa mort vers l'an 810.

OLAUS monta sur le Trône après la mort de son père. Il meurt vers l'an 811.

HEMMING, fils d'Olaus, lui succède vers 811. Il meurt sans enfans vers 812.

SIWARD & RINGON, Princes du Sang par les femmes, partagent entre eux le Royaume. Les usurpations de Ringon obligent Siward à lui faire la guerre. Ils périssent tous deux dans un combat vers l'an 814.

HARALD & REGNER, leurs fils, leur succèdent & continuent la guerre. Le premier succombe après diverses tentatives; le second règne jusqu'à l'an 850.

SIWARD III règne vers l'an 850. Il meurt vers l'an 856.

ERIC I, fils ou cousin de Harald, s'empare du Trône par la force, au préjudice d'Eric, fils de Siward. Il meurt vers l'an 863.

ERIC II, fils de Siward III, entre en possession du Trône vers l'an 863. Il meurt vers l'an 873.

CANUT I, fils d'Eric, est déclaré son successeur. Il meurt vers l'an 889.

On trouve de suite jusqu'à la fin de ce siècle, FROTHON IV, GORMON II, HARALD VI, HORDAKNUT, dont le commencement & la durée des règnes n'ont rien d'assez certain pour en fixer la date.

SOUVERAINS DE LA RUSSIE.

Nota. La difficulté de connoître les commencemens de l'Empire Russe, & la Chronologie des premiers Princes qui l'ont gouverné, nous détermine à ne commencer la Table de ces Souverains qu'avec le neuvième siècle. Les Russes n'ayant eu connoissance des Lettres & de l'art d'écrire, que fort tard, leurs anciennes Annales n'ont été remplies que sur une tradition trop vague & trop peu certaine pour qu'on puisse compter sur ce qu'elles renferment.

RURICK est le premier Prince connu qui ait règné en Russie. Les Russes ont prétendu qu'il tiroit son origine des Romains. On ne connoît d'une manière certaine ni le commencement ni la fin de son règne.

OLECH, parent de Rurick, gouverne la Russie après sa mort. Il étend sa domination, porte la guerre jusques dans la Grèce, & assiége même Constantinople. Il meurt après trois ans de règne. On ignore en quelle année.

IGOR monte sur le Trône. Il est tué par le Prince des Drevuliens. On ne sait ni quelle fut la durée de son règne, ni dans quelle année il finit.

SWATOSLAS, fils d'Igor, succède à son père, sous la tutèle d'Olha sa mère, qui prit le nom d'Hélène en recevant le Baptême. Cette Princesse est la première, selon les Annales Russiennes, qui ait embrassé le Christianisme. Ce Prince étoit encore sur le Trône au commencement du dixième siècle.

SOUVERAINS DE LA POLOGNE.

Nota. Tous les Historiens font descendre les Polonois des Sarmates, ancien peuple du Nord, qui furent appellés depuis Sclaves ou Esclavons. Ils furent longtems sans Loix & sans Gouvernement, ne connoissant d'autre autorité que celle des Chefs qu'ils se donnoient pour les conduire à la guerre. LECK I est regardé comme le Fondateur de la Pologne. La suite de ses successeurs est fort incertaine jusqu'au commencement du neuvième siècle. C'est ce qui nous a déterminé à ne pas remonter plus haut que cette époque, la Table chronologique des Princes Polonois.

LESZKO II monte sur le Trône en 804, par les suffrages de la Nation. Il est tué dans une guerre contre Charlemagne par le fils de cet Empereur, en 810.

LESZKO III succède au précédent. Il paroît que son règne ne fut que de cinq ans, puisqu'on lui voit un successeur en 815.

POPIEL I, seul fils légitime de Leszko, monte sur le Trône après lui. Il meurt en 830.

POPIEL II succède à son père. Il périt misérablement au bout de quelques années.

Après un interrègne, PIASTE est élu par la Nation, en 842. Il règne jusqu'en 861, année de sa mort.

ZIEMOVIT succède à Piaste. Son règne s'étend jusqu'en 892, où l'on place sa mort.

LESZKO IV devient Roi par la mort de son père. Il règne jusqu'en 913, époque de sa mort.

D E

Cont

H

ART. I.
de l'O
ART. II.
puissan
ART. III.
aux L
siècle,
ART. IV.
parties
ART. V.
sance ;
nation,
ART. VI
pendant
ART. VII.
ART. VIII
pline,
Chronolog

TABLE
DES ARTICLES
Contenus dans ce troisième Volume.

HUITIÈME SIÉCLE.

ART. I. *Tableau politique de l'Orient & de l'Occident*, 1
ART. II. *Progrès du Mahométisme & de la puissance des Califes*, 27
ART. III. *Etat de l'esprit humain par rapport aux Lettres & aux Arts dans le huitième siècle*, 50
ART. IV. *Etat de l'Eglise dans les diverses parties du Monde Chrétien*, 65
ART. V. *Hérésie des Iconoclastes. Sa naissance ; ses progrès ; ses ravages ; sa condamnation*, 89
ART. VI *Hérésies qui s'élevèrent en Occident pendant le huitième siècle*, 125
ART. VII. *Ecrivains ecclésiastiques*, 147
ART. VIII. *Mœurs générales. Usages. Discipline*, 173
Chronologie des Conciles, 194
——— des Papes, 210
——— des Patriarches d'Antioche, 221
——— des Patriarches d'Alexandrie, 223

——— des Patriarches de Jéruſalem, 225
——— des Patriarches de Conſtantinople, 228
Synchroniſme des Souverains, 232

NEUVIÉME SIÉCLE.

ART. I. *État politique de l'Empire Grec dans le cours de ce ſiècle*, 233
ART. II. *Etat de la Religion & de l'Empire des Muſulmans dans l'Orient au neuvième ſiècle*, 256
ART. III. *Etat politique de l'Occident*, 268
ART. IV. *Etat de l'eſprit humain en Orient & en Occident, par rapport aux Sciences & aux Lettres*, 306
ART. V. *Etat du Chriſtianiſme dans les diverſes Régions du Monde au neuvième ſiècle*, 322
ART. VI. *Schiſme de Photius. Son origine; ſes effets; ſa condamnation; ſes ſuites malheureuſes*, 351
ART. VII. *Diſputes qui s'élevèrent en Occident ſur la Grace, la Prédeſtination & l'Euchariſtie*, 408
ART. VIII. *Perſonnages illuſtres dans l'Egliſe par leurs vertus ou leurs talens*, 430
ART. IX. *Mœurs générales. Uſages. Diſcipline*, 459
Chronologie des Conciles, 489
——— des Papes, 538
——— des Patriarches d'Antioche, 553
——— des Patriarches d'Alexandrie, 565

——— des Patriarches de Jéruſalem, 557
——— des Patriarches de Conſtantinople, 560
Synchroniſme des Souverains, 564

Fin de la Table.